



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

2 TOMES

4EME TRIMESTRE 2020



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

TOME 1/2

4EME TRIMESTRE 2020

Recueil des Actes Administratifs

4^{ème} trimestre 2020

SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TOME 1

Délibération n° 20-68

Séance du 19 octobre 2020

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 21 septembre 2020.

Délibération n° 20-69

Séance du 19 octobre 2020

Composition du Bureau du Conseil d'Administration.

Délibération n° 20-70

Séance du 19 octobre 2020

Election des membres du Bureau du Conseil d'Administration.

Délibération n° 20-71

Séance du 19 octobre 2020

Délégation du CASDIS au Bureau.

Délibération n° 20-72

Séance du 19 octobre 2020

Délégation du CASDIS au Président.

Délibération n° 20-73

Séance du 19 octobre 2020

Indemnités du Président et des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS.

Délibération n° 20-74

Séance du 19 octobre 2020

Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Délibération n° 20-75

Séance du 19 octobre 2020

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Délibération n° 20-76

Séance du 19 octobre 2020

Election des représentants du SDIS au sein du conseil d'administration de l'Entente.

Délibération n° 20-77

Séance du 19 octobre 2020

Protocole transactionnel avec X.

Délibération n° 20-78

Séance du 15 décembre 2020

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 19 octobre 2020.

Délibération n° 20-79

Séance du 15 décembre 2020

Fin de l'attribution de l'indemnité de conseil de Madame Nathalie FERNANDEZ (épouse BLANC) comptable public à la Paierie Départementale du Var.

Délibération n° 20-80

Séance du 15 décembre 2020

Admission en non-valeur de créance sur exercices antérieurs.

Délibération n° 20-81

Séance du 15 décembre 2020

Reprise sur la provision pour créances douteuses constituée par délibération n° 12-57 du 06/12/2012 - Exercice 2020.

Délibération n° 20-82

Séance du 15 décembre 2020

Programmes individualisés d'investissement « SGO : Système de Gestion Opérationnelle » – Millésime 2016 – Clôture.

Délibération n° 20-83

Séance du 15 décembre 2020

Programmes individualisés d'investissement – Millésimes 2005 à 2020 – Modifications.
Programmes individualisés d'investissement : Système de Gestion Opérationnelle (SGO) – Millésime 2018 – Clôture.

Délibération n° 20-84

Séance du 15 décembre 2020

Attribution d'une subvention complémentaire à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var (UDSPV) pour l'exercice 2020 – Avenant.

Délibération n° 20-85

Séance du 15 décembre 2020

Litiges contributions antérieures à 2019

Application de la méthode dite « par défaut » définie par l'article R.1424-32 du CGCT.

Délibération n° 20-86

Séance du 15 décembre 2020

Budget de l'exercice 2020 - Décision Modificative n° 1.

Délibération n° 20-87

Séance du 15 décembre 2020

Rapport sur les ressources et charges prévisibles de l'exercice 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Délibération n° 20-88

Séance du 15 décembre 2020

Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) en vue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Délibération n° 20-89

Séance du 15 décembre 2020

Montant global des contributions des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) pour l'exercice 2021.

Délibération n° 20-90

Séance du 15 décembre 2020

Montant prévisionnel des contributions des communes détenant la compétence contributive au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Délibération n° 20-91

Séance du 15 décembre 2020

Modalités de répartition des contributions entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) détenant la compétence contributive.

Délibération n° 20-92

Séance du 15 décembre 2020

Montants individuels prévisionnels des contributions des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) détenant la compétence contributive.

Délibération n° 20-93

Séance du 15 décembre 2020

Ouverture d'une ligne de trésorerie au titre de l'année 2021.

Délibération n° 20-94

Séance du 15 décembre 2020

Marchés publics.

TOME 2**Délibération n° 20-94**

Séance du 15 décembre 2020

Marchés publics.

(Suite des annexes)

Délibération n° 20-95

Séance du 15 décembre 2020

Relations entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC).

Délibération n° 20-96

Séance du 15 décembre 2020

Tableau des effectifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Délibération n° 20-97

Séance du 15 décembre 2020

Détermination du nombre et des grades des emplois de direction du SDIS du Var.

Délibération n° 20-98

Séance du 15 décembre 2020

Relèvement exceptionnel du plafond du Compte Epargne Temps (CET) en raison de la crise sanitaire.

Délibération n° 20-99

Séance du 15 décembre 2020

Remboursement des frais engagés à l'occasion des interventions effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var à la demande de la régulation médicale du centre 15, lorsque celle-ci constate le défaut de disponibilité des transporteurs sanitaires privés.

Délibération n° 20-100

Séance du 15 décembre 2020

Convention relative à la mutualisation des moyens de formation entre les marins pompiers de Toulon et le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

Délibération n° 20-101

Séance du 15 décembre 2020

Convention de mise à disposition de personnel pour une formation AER 2 organisée dans le département du Gard pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du GARD (30).

Délibération n° 20-102

Séance du 15 décembre 2020

Adhésion annuelle à l'association VISOV (Volontaires Internationaux en Soutien opérationnel Virtuel).

Délibération n° 20-103

Séance du 15 décembre 2020

Convention de conseil juridique.

Délibération n° 20-104

Séance du 15 décembre 2020

Autorisation d'ester en justice (convention SMUR).

Délibération n° 20-105

Séance du 15 décembre 2020

Autorisation d'ester en justice.

Délibération n° 20-106

Séance du 15 décembre 2020

Modification de la convention entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var et l'Institut Sainte Jeanne d'Arc (ISJA) de Brignoles.

Délibération n° 20-107

Séance du 15 décembre 2020

Réforme de matériels.

Délibération n° 20-108

Séance du 15 décembre 2020

Modalité de prise en compte de la journée de solidarité et modifications apportées sur l'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) des personnels du SDIS.

Délibération n° 20-109

Séance du 15 décembre 2020

Possibilité donnée à certains agents du SDIS d'utiliser un véhicule de service avec remisage à domicile.

ARRETES

Arrêté 3757 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au commandant Michaël CHAMPENOIS, en qualité d'adjoint au chef de groupement des Ressources Humaines, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3758 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Jean-Claude POPPI, chef du groupement Prévision, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3759 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Laurent DECUQ, chef du groupement des Ressources Humaines, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3760 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Loïc LAMBERT, chef du Pôle Ressources et Administration, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3761 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée à Madame Florence PASQUINI, cheffe du groupement fonctionnel Système d'Information et de Communication, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3762 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au colonel hors-classe Stéphane FARCY, chef du pôle Organisation des Secours et Prévention des Risques, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3763 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée à Monsieur Stéphane PLOUARD, chef du groupement Finances et Commande Publique, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3764 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Philippe GAMBE DE VERGNES, chef du groupement Patrimoine, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3765 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin chef du SDIS du Var, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3766 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Christian MALET, chef du groupement Prévention, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3767 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Christophe PASQUINI, chef du groupement Opérations, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3768 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au Lieutenant-colonel Michel AUDIER, chef du groupement Soutien Logistique, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3769 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au médecin hors-classe Pierre AGNEL, médecin de prévention, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3770 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au colonel hors-classe Eric GROHIN, Directeur Départemental Adjoint, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3771 du 20 octobre 2020 portant délégation de signature au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var accordée au colonel Frédéric GOSSE, Directeur Départemental Adjoint, au nom du Président du CASDIS.

Arrêté 3907 du 27 octobre 2020 relatif à la délégation de fonctions accordées à un membre du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, donnée à Monsieur Philippe BARTHELEMY, administrateur membre du bureau du Conseil d'Administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence du Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Var.

Arrêté 3908 du 27 octobre 2020 relatif à la délégation de fonctions accordées à un membre du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, donnée à Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI, 3^{ème} vice-président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence du Comité Technique et du Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires du SDIS du Var.

Arrêté 3909 du 27 octobre 2020 relatif à la délégation de fonctions accordées à un membre du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, donnée à Monsieur Jean-Pierre VERAN, 2^{ème} vice-président du Conseil d'Administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres du SDIS du Var.

Arrêté 3910 du 27 octobre 2020 relatif à la délégation de fonctions accordées à un membre du bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var, donnée à Madame Caroline DEPALLENS, 1^{ère} vice-présidente du Conseil d'Administration du SDIS du Var, pour assurer la présidence des Commissions Administratives et Paritaires des personnels administratifs techniques et spécialisés des catégories A, B et C et de la Commission Administrative Paritaire des sapeurs-pompiers professionnels non officiers du SDIS du Var.

Arrêté 3911 du 27 octobre 2020 fixant la composition du Conseil d'Administration du SDIS du Var.

Arrêté 3965 du 5 novembre 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Var.

Arrêté 4039 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la Commission d'Appel d'Offres du SDIS du Var.

Arrêté 4040 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la Commission Administrative et Technique du SDIS du Var.

Arrêté 4041 du 16 novembre 2020 fixant la composition du Comité Technique du SDIS du Var.

Arrêté 4042 du 16 novembre 2020 fixant la composition du Comité Consultatif Départemental du SDIS du Var.

Arrêté 4043 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la CAP PATS de catégorie A du SDIS du Var.

Arrêté 4044 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la CAP PATS de catégorie B du SDIS du Var.

Arrêté 4045 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la CAP PATS de catégorie C du SDIS du Var.

Arrêté 4046 du 16 novembre 2020 fixant la composition de la CAP SPP de catégorie C du SDIS du Var.

Arrêté 4443 du 8 décembre 2020 fixant la composition du Comité Consultatif Départemental du SDIS du Var.

Arrêté 4444 du 8 décembre 2020 fixant la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du SDIS du Var.

Arrêté 4590 du 14 décembre 2020 fixant la composition de la CAP PATS de catégorie C du SDIS du Var.

Arrêté 4644 du 17 décembre 2020 portant établissement des lignes directrices de gestion du SDIS du Var.



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR**

DÉLIBÉRATIONS



Délibération n° 20-68

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 21 septembre 2020.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-68 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 21 septembre 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



PROCES VERBAL

Séance du Conseil d'Administration : le 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt et le vingt et un septembre à quinze heures, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Madame Françoise DUMONT, Présidente du CASDIS.

L'absence de quorum a été constatée lors de la séance du Conseil d'Administration du mercredi 16 septembre 2020. Conformément à l'article 1^{er} du règlement intérieur du Conseil d'Administration du SDIS du Var, une nouvelle réunion se tient le troisième jour ouvré suivant cette séance, sur le même ordre du jour et sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Jean-Bernard MIGLIOLI et Damien GUTTIEREZ.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Manon FORTIAS, Dominique LAIN, Claude PIANETTI, Louis REYNIER et Andrée SAMAT.

Suppléants présents :

Pouvoir :

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Samuel JACQUET.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Adjudant-chef Sébastien JANSEM,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION	N° Rapport	N° Délibération
Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 09 juin 2020.	Rapport n°20-62	N°20-62
Revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.	Rapport n°20-63	N°20-63
Rémunération spécifique applicable aux agents contractuels du SDIS du Var.	Rapport n°20-64	N°20-64
Avenant n°1 de modification de l'annexe 4 de la convention de transfert pour le centre d'incendie et de secours de BARJOLS.	Rapport n°20-65	N°20-65
Rapport sur l'état de la collectivité (Bilan social 2019) et rapport de situation comparée (RSC).	Rapport n°20-66	N°20-66
Marchés publics.	Rapport n°20-67	N°20-67
QUESTIONS DIVERSES		

DELIBERATION N° 20-62

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 09 juin 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-62 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

Madame la Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 09 juin 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 09 juin 2020.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-63

OBJET : Revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-63 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

VU le décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,

VU le décret n° 2020-903 du 24 juillet 2020 portant revalorisation de l'indemnité de feu allouée aux sapeurs-pompiers professionnels,

VU la délibération n°98-036 du CASDIS du 15 décembre 1998 relative au régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels,

VU l'avis du Comité Technique dans sa séance en date du 7 septembre 2020,

Le décret n° 2020-903 en date du 24 juillet 2020, publié au journal officiel le 25 juillet 2020, a modifié l'article 6-3 du décret n°90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels. Ce texte porte le taux de l'indemnité de feu de 19% à 25 % du traitement soumis à retenue pour pension.

Le régime indemnitaire des sapeurs-pompiers professionnels est fixé par le CASDIS dans les limites déterminées par les textes réglementaires en vigueur.

Ainsi, afin de permettre la reconnaissance forte et légitime de l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels du Var, il est proposé au Conseil d'Administration de fixer, à compter du 1^{er} août 2020, le taux de l'indemnité de feu à 25%, soit le montant plafond de cette prime.

La dépense supplémentaire annuelle pour cette revalorisation est estimée à 1 900 000 €.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER**, l'indemnité de feu, allouée aux sapeurs-pompiers professionnels, au taux maximum de 25% du traitement soumis à retenue pour pension, à compter du 1^{er} août 2020 ;
- **DE PREVOIR** au budget de l'établissement les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges liées à la revalorisation de l'indemnité de feu ;
- **DE DIRE** que le Conseil d'administration s'engage à inscrire au budget de l'exercice en cours, ces crédits, par virements au sein du chapitre 012 « Charges de Personnel et frais assimilés » conformément à la réglementation.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-64

OBJET : Rémunération spécifique applicable aux agents contractuels du SDIS du Var.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-64 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
VU le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
VU la délibération du Conseil d'Administration du SDIS n°18-35 en date du 14 juin 2018 relative à la mise en œuvre pérenne du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel,
VU l'avis du Comité Technique dans sa séance en date du 7 septembre 2020,

Les agents contractuels recrutés sur un grade de la fonction publique territoriale peuvent bénéficier des primes et indemnités au même titre que les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cas, l'organe délibérant autorise par voie de délibération l'application du régime indemnitaire aux agents contractuels.

C'est ainsi que la délibération du CASDIS susvisée fixe les modalités d'application du Régime Indemnitaire de Fonctions, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel des agents contractuels du SDIS du Var.

L'alinéa 5.2 de ladite délibération prévoit, à l'instar des fonctionnaires en période de stage, l'attribution de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) selon la progression suivante : 50% au recrutement, 75% au terme de la première année et 100% à compter de la deuxième année

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DECIDER** d'allouer un régime indemnitaire aux agents contractuels du SDIS du Var en intégrant l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à 100% sur toute la durée du contrat.
- **DE DIRE** que les modalités de rémunération retenues devront être mentionnées dans le contrat de travail.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-65

OBJET : Avenant n°1 de modification de l'annexe 4 de la convention de transfert pour le centre d'incendie et de secours de BARJOLS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-65 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

La mairie de BARJOLS a pris un arrêté de péril concernant le bâtiment des tanneries qui menace de s'effondrer. Celui-ci doit donc être détruit.

Il s'avère que les remises du centre d'incendie et de secours de BARJOLS sont situées sous le bâtiment des tanneries. Il est de même fort probable que lors de la destruction des tanneries, le bâtiment de la caserne comprenant les locaux de vie, jouxtant les tanneries, soit impacté et subisse des dégradations dues aux vibrations et secousses de la démolition.

Pour des raisons de sécurité, la mairie de BARJOLS a donc proposé au SDIS de déplacer le centre d'incendie et de secours dans une villa située 58, avenue de Tavernes – 83570 BARJOLS.

Ce bâtiment, après quelques réagencements, pourra accueillir les pompiers dans des conditions décentes tout en respectant la mixité. Le VSAV pourrait y être remisé, et le VIP pourrait y stationner la journée.

Les autres véhicules seraient stationnés dans une partie des remises des services techniques de la mairie sis Impasse Sumian – 83570 BARJOLS.

Pour acter ce déménagement, il est nécessaire de procéder à la modification de l'annexe 4 de la convention de transfert du 29 décembre 1998 entre la commune de BARJOLS et le SDIS, par le biais d'un avenant.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var à signer l'avenant n°1 de modification de l'annexe 4 à la convention de transfert du 29 décembre 1998 pour les besoins du centre d'incendie et de secours de Barjols.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-66

OBJET : Rapport sur l'état de la collectivité (Bilan social 2019) et rapport de situation comparée (RSC).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-66 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

Vu la loi n°83-834 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°97-443 du 25 avril 1997 modifié relatif au rapport sur l'état de la collectivité prévu par l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu l'arrêté du 12 août 2019 fixant la liste des indicateurs contenus dans le rapport sur l'état de la collectivité ;

Vu la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu la note d'information de la Direction Générale des Collectivités Locales du 24 février 2020 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 7 septembre 2020.

L'autorité territoriale doit présenter, avant le 30 juin de chaque année paire, au comité technique placé auprès d'elle, un rapport sur l'état de l'établissement. En raison de la crise sanitaire, la DGCL a décidé de décaler au 30 septembre 2020 cette échéance.

Ce rapport, dénommé **bilan social**, est arrêté au 31 décembre de l'année impaire précédant celle de sa présentation. Il porte sur la totalité de cette année impaire.

La liste des informations devant y figurer est fixée par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé des collectivités territoriales.

Le rapport sur l'état de la collectivité 2019 ainsi que le rapport de situation comparée (RSC) relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes ont été présentés aux membres du Comité Technique dans sa séance du 7 septembre 2020.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport sur l'état de la collectivité (bilan social) 2019 et du rapport de situation comparée (RSC) relatif à l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-67

OBJET : Marchés Publics.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-67 en date du 21 septembre 2020,

Exposé des motifs

SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION DE MARCHÉS

- **Marché n° 2001_25**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **GIFRER** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var que les droits et la commercialisation de la spécialité DACUDOSSES 10 ml solution lavage ophtalmique unidose, prévu au BPU, sont transférés à SIFI France. De plus, les commandes, les livraisons et la facturation sont assurées par CSP GOURNON.

Le Conseil d'Administration du 09/06/2020 a autorisé l'avenant de transfert de GIFRER à SIFI.

Le titulaire SIFI a informé le SDIS du Var qu'il confiait à EURODEP les commandes, la distribution et la facturation de ses produits en lieu et place de CSP.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

• **Marché n° 2001_22**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **EUROMEDIS** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants, sont fortement perturbés.

Ainsi, la société est contrainte d'appliquer une nouvelle augmentation exceptionnelle et raisonnée des prix initialement proposés, pour une période de trois mois (du 01/08/2020 au 31/10/2020).

Les produits concernés sont les gants d'examen nitrile Flexiskin sans poudre 240mm.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

• **Marché n° 1909_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec le Groupement **SOTTAL TP VRD / EIFFAGE Route Méditerranée** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 1 : VRD, terrassement, espace verts, station carburant.

Lors de l'établissement du Cahier des Clauses Techniques Particulières, il a été omis de prévoir la réalisation des plateformes sous dallage industriel de la remise et de l'atelier. Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché afin de prendre en compte cette prestation devenue indispensable et ainsi de modifier le montant du marché.

Toutefois, pour compenser cette dépense et en accord avec le titulaire, le SDIS du Var a décidé la suppression de certaines prestations non essentielles.

Ces changements représentent une plus-value de 4 990,61 € HT qui correspond à une augmentation de **0,87 %** du montant initial de marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	Montant HT
- Réalisation de plateformes composées de 20 cm de remblai et 20 cm de GNT	+19 423,91 €
<u>Suppression</u> :	
- d'un portillon du local poubelle sur les 2 prévus	
- d'un caniveau pour la récupération des EP	
- des prestations de piquages sur le réseau eau froide réalisés directement par le concessionnaire lui-même	
- d'un coffret de coupure et du coffret de comptage électriques prévus en doublon au lot électricité	-14 433,30 €
<u>Remplacement</u> des 25 pins maritimes prévus à l'origine par :	
- 6 saules blancs, dans le bassin de rétention,	
- 19 pins maritimes d'une hauteur de 1.25/1.50 m, circonférence 8/10.	
Montant HT € de la plus-value	+4 990,61 €

En conséquence l'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

➤ Montant de l'offre

Le montant des travaux de base s'élève à :

Montant hors TVA	573 933,21 € (en chiffres)
Taux de la TVA : 20 %	
Cinq cent soixante-treize mille neuf cent trente-trois euros et vingt et un centimes (Montant Hors TVA en lettres)	

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

• **Marché n° 1909_02**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SAS MERCURIO BATIMENT** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 2 : Fondations, Gros Œuvre, Maçonneries et façades gabions.

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande de la maîtrise d'œuvre et en accord avec le SDIS du Var, une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique et devant être exécutée par le lot n° 3 - charpente métallique, a été transférée, avec approbation du titulaire chargé de cette prestation, au lot n° 2 - gros œuvre et remplacée par une structure poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant de ces travaux correspond à celui chiffré par le lot n° 3, pour la même prestation. Cette somme sera déduite du montant des travaux du lot n° 3 et ajoutée à celui du lot n° 2.

De plus, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser le plancher de la mezzanine de la remise du centre de secours en dalle BA (béton armé) coulée en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement au marché et non disponible, suite à une rupture de stock liée au COVID19. Le maître d'œuvre en accord avec le SDIS du Var a accepté cette proposition afin de pouvoir redémarrer les travaux suite à l'arrêt du chantier.

Enfin, le Cahier des Clauses Techniques Particulières prévoyait la réalisation d'une barrière anti termites. Cette prestation n'étant pas obligatoire sur la construction de Grimaud et en accord avec le bureau de contrôle, le SDIS du Var a validé la suppression de cette prestation.

Ces changements de travaux représentent une moins-value de 3 100,00 € HT qui correspond à une diminution de **0,41 %** du montant initial de marché, soit une augmentation de **0,97 %** depuis le début du marché.

Tableau récapitulatif des changements :

Désignation des travaux	Montant HT
Réalisation dans bâtiment Remise d'une partie de la structure porteuse du plancher R+1 en béton armé, initialement prévue en structure métallique.	+ 4 900,00 €
Réalisation du plancher de la mezzanine du bâtiment Remise en dalle BA coulée (épaisseur 18 cm) en place en remplacement du bac collaborant prévu initialement.	Sans incidence financière
Suppression de la réalisation de la barrière anti termites	- 8 000,00 €
Montant total € H.T. (moins-value)	- 3 100,00 €

L'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

➤ Montant de l'offre :

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA 757 159,01 € (en chiffres)

Taux TVA : 20 %

Sept cent cinquante-sept mille cent cinquante-neuf euros et un centime (Montant HT TVA en lettres)

Il est donc nécessaire de passer

une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 2 au marché public.

- **Marché n° 1909_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **C.M.B.C.** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 3 : Structure Métallique, charpente, bac acier, bardage, polycarbonate.

En cours de chantier, pour des raisons de concordance de planning, à la demande du titulaire et en accord avec la maîtrise d'œuvre, le SDIS du Var a accepté qu'une partie de la structure porteuse du plancher R+1, prévue en structure métallique, soit remplacée après approbation du titulaire du lot n° 2 « gros œuvre », qui en assurera la réalisation, par une structure porteuse en poteaux-poutres béton armé.

Il est précisé que le montant du nouvel ouvrage reste inchangé, pour une qualité supérieure. Cette somme sera déduite du montant des travaux du présent marché et versée au titulaire du marché n°1909_02.

Ces changements représentent une moins-value de 4 900,00 € HT qui correspond à une diminution de **1,11 %** du montant initial de marché.

En conséquence, le point B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

- Montant de l'offre

Le montant des travaux avec variante s'élève à :

Montant hors TVA 438 203,34 € (en chiffres)

Taux TVA : 20 %

Quatre cent trente-huit mille deux cent trois euros et trente-quatre centime (Montant HT TVA en lettres)

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 1909_08**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **PROVENCALE D'ALUMINIUM** concernant la construction d'un complexe immobilier à GRIMAUD comprenant un CIS de type 3 avec espace polyvalent et un atelier mécanique - Lot n° 8 : Menuiseries extérieures.

Par mesure d'économie, la maîtrise d'œuvre avait choisi des portes d'entrée aux logements en tôle acier isolé. En cours de chantier, le titulaire du présent lot a proposé de réaliser les ensembles en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction, afin de garder une uniformité en façade et faciliter la fabrication (voir tableau ci-après).

Description	Montant HT
Menuiseries ME09 et ME13 prévues au marché en tôle acier isolé	- 5214 €
Menuiseries ME09 et ME13 en aluminium à rupture de pont thermique avec des vitrages retardateurs d'effraction pour garder une cohérence d'ensemble	+ 5214 €
Total	0 €

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 1936_03**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 20 juin 2019, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SMACL** concernant les marchés publics d'assurances - Lot n° 3 : Assurance « **Flotte Automobile** ».

Au vu de la sinistralité de la flotte automobile du SDIS du Var, la présente modification a pour objet de majorer la cotisation annuelle actuelle de **2,89 %**, soit une augmentation 20 000 € toutes taxes comprises.

Ainsi, le montant de la cotisation annuelle est de 712 055,31 € TTC.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite modification n° 1 au marché public.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer les modifications précitées ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 15 heures et 30 minutes.

Le Secrétaire de Séance,


Colonel Éric GROHIN

La Présidente
du Conseil d'Administration,


Françoise DUMONT



Délibération n° 20-69

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Composition du Bureau du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.
Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-69 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement.(...) »

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER**, conformément à l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, le nombre des membres composant le bureau du CASDIS à cinq.


Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" sur le site www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 20/10/2020
Reçu en préfecture le 20/10/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20201020-20169-DE^{net}



Délibération n° 20-70

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Election des membres du Bureau du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-70 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. (...) ».

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PROCEDER** à l'élection du premier vice-président à bulletins secrets

Candidature : Mme Caroline DEPALLENS

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

Mme Caroline DEPALLENS : 20 voix

Madame Caroline DEPALLENS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élue première vice-présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **DE PROCEDER** à l'élection du deuxième vice-président à bulletins secrets

Candidature : M. Jean-Pierre VERAN

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

M. Jean-Pierre VERAN : 20 voix

Monsieur Jean-Pierre VERAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu deuxième vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **DE PROCEDER** à l'élection du troisième vice-président à bulletins secrets

Candidature : M. Jean-Bernard MIGLIOLI

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

M. Jean-Bernard MIGLIOLI : 20 voix

Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu troisième vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

- **DE PROCEDER** à l'élection du membre du bureau supplémentaire à bulletins secrets

Candidature : M. Philippe BARTHELEMY

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

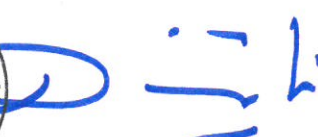
Suffrage exprimés : 20

M. Philippe BARTHELEMY : 20 voix

Monsieur Philippe BARTHELEMY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu membre du bureau supplémentaire du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Président du Conseil d'Administration,




Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20201023-20_70MODIF-DE

ELECTION DU PREMIER VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 19 octobre 2020

Procès Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

1. EMARGEMENT :

F DUMONT 	T ALBERTINI	H AUDIBERT	P BARTHELEMY 	A BENEDETTO
M BONNUS	R BALBIS 	P BOUDOUBE représenté par J CAYRON 	F BRUN 	B CHILINI 
F CAVALLIER 	C DEPALLENS 	F DE CANSON	T DOMBRY 	M FORTIAS 
A GARRON 	D GUTTIEREZ	D LAIN 	E LEONI 	H PHILIBERT 
JB MIGLIOLI 	R UGO 	C PIANETTI représenté par S VINCENTEAU 	L REYNIER 	A SAMAT 
JP VERAN 				

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 20

- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

- Nombre de votants : 20

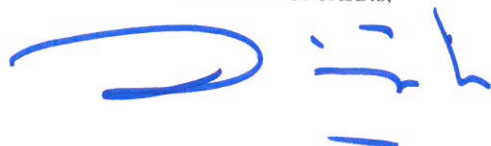
- Nombre de suffrage exprimés : 20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
Mme C DEPALLENS	20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de Madame Caroline DEPALLENS au 1er tour a obtenu ...20... suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame Caroline DEPALLENS est élue Première Vice Présidente du CASDIS.

Le Président du CASDIS,



Le Secrétaire,

Colonel Hors Classe Eric GROHIN

ELECTION DU DEUXIEME VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 19 octobre 2020

Procès Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

1. EMARGEMENT :

F DUMONT 	T ALBERTINI	H AUDIBERT	P BARTHELEMY 	A BENEDETTO
M BONNUS	R BALBIS 	P BOUDOUBE représenté par J CAYRON 	F BRUN 	B CHILINI 
F CAVALLIER 	C DEPALLENS 	F DE CANSON	T DOMBRY 	M FORTIAS 
A GARRON 	D GUTTIEREZ	D LAIN 	E LEONI 	H PHILIBERT 
JB MIGLIOLI 	R UGO 	C PIANETTI représenté par S VINCENTEAU 	L REYNIER 	A SAMAT 
JP VERAN 				

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 20

- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

- Nombre de votants : 20

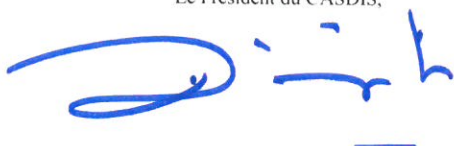
- Nombre de suffrage exprimés : 20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
M. JP VERAN	20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de Monsieur Jean-Pierre VERAN au 1er tour a obtenu 20 suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Jean-Pierre VERAN est élu Deuxième Vice Président du CASDIS.

Le Président du CASDIS,



Le Secrétaire,


Colonel Hors Classe Eric GROHIN

ELECTION DU TROISIEME VICE PRESIDENT
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 19 octobre 2020

Procès Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

I. EMARGEMENT :

F DUMONT 	T ALBERTINI 	H AUDIBERT 	P BARTHELEMY 	A BENEDETTO 
M BONNUS 	R BALBIS 	P BOUDOUBE représenté par J CAYRON 	F BRUN 	B CHILINI 
F CAVALLIER 	C DEPALLENS 	F DE CANSON 	T DOMBRY 	M FORTIAS 
A GARRON 	D GUTTIEREZ 	D LAIN 	E LEONI 	H PHILIBERT 
JB MIGLIOLI 	R UGO 	C PIANETTI représenté par S VINCENDBAU 	L REYNER 	A SAMAT 
JP VERAN 				

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 20

- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

- Nombre de votants : 20

- Nombre de suffrage exprimés : 20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
M. JB MIGLIOLI	20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI au 1er tour a obtenu ...20... suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI est élu Troisième Vice Président du CASDIS.

Le Président du CASDIS,



Le Secrétaire,

Colonel Hors Classe Eric GROHIN

ELECTION DU MEMBRE SUPPLEMENTAIRE AU BUREAU DU CASDIS
Article L1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales

Scrutin du 19 octobre 2020

Procès Verbal de Recensement des votes

1er TOUR

I. EMARGEMENT :

F DUMONT 	T ALBERTINI	H AUDIBERT	P BARTHELEMY 	A BENEDETTO
M BONNUS	R BALBIS 	P BOUDOUBE représenté par J CAYRON 	F BRUN 	B CHILINI 
F CAVALLIER 	C DEPALLENS 	F DE CANSON	T DOMBRY 	M FORTIAS 
A GARRON 	D GUTTIEREZ	D LAIN 	E LEONI	H PHILIBERT 
JB MIGLIOLI 	R JIGO 	C PIANETTI représenté par S VINCENTEAU 	L REYNIER 	A SAMAT 
JP VERAN 				

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 20

- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

- Nombre de votants : 20

- Nombre de suffrage exprimés : 20

CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX
M. P BARTHELEMY	20

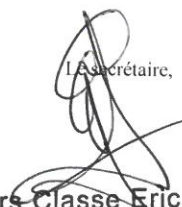
CANDIDATS	NOMBRE DE VOIX

Considérant que la candidature de Monsieur Philippe BARTHELEMY au 1er tour a obtenu 20 suffrages correspondant à la majorité absolue des suffrages exprimés, Monsieur Philippe BARTHELEMY est élu Membre supplémentaire au Bureau du CASDIS.

Le Président du CASDIS,



Le Secrétaire,



Colonel Hors Classe Eric GROHIN



Délibération n° 20-71

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Délégation du CASDIS au Bureau.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-71 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« (...) Le conseil d'administration peut **déléguer une partie de ses attributions au bureau**, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L.1612-1 à L.1612-20, ainsi que celles visées aux articles L.1424-26 - nombre et la répartition des sièges au CASDIS - et L.1424-35 – contributions. (...) »

L'expérience a montré qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il convient que le Bureau ait le pouvoir de se prononcer dans les domaines suivants :

1. Patrimoine :

- prise à bail, location, acquisition, aliénation et mise à disposition de biens immobiliers,
- contrats de prestation de services, notamment : entretien, location de biens meubles,
- conventions diverses, notamment :
 - o mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers,
 - o conventions-cadre, conventions particulières et avenants relatifs à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction, la reconstruction, l'extension, la réhabilitation de bâtiments, acquisition, réforme et aliénation de biens meubles,
- autorisation de vente de biens mobiliers.

2. Marchés :

- toutes décisions concernant les marchés publics dans la limite des crédits disponibles.

3. Ressources Humaines :

- autorisation d'usage de véhicules automobiles personnels pour les besoins du service,
- lancement de concours destinés à pourvoir, le cas échéant, les postes vacants,
- conventions de formation.

4. Aides financières :

- demandes de subventions ou de participations financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région ou de tout autre organisme ou collectivité.

5. Autorisations d'ester en justice et de se faire assister d'un avocat.

6. Création des régies d'avance et de recettes.

7. Relation avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes privés

- toutes conventions ou protocoles d'accord nécessaires à l'exécution du service public.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DELEGUER** au Bureau, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les limites fixées à l'article L.1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les domaines précités, tout en se réservant, en tout état de cause, le pouvoir de se prononcer ponctuellement sur toute question ressortissant des attributions ainsi accordées.

- **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte au CASDIS de l'ensemble des décisions prises par le Bureau en vertu de cette délégation accordée.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN



Délibération n° 20-72

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Délégation du CASDIS au Président.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-72 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-30 du code général des collectivités territoriales dispose :

« (...) Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il peut recevoir délégation pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 - dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat-. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. (...) »

Afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il conviendrait d'attribuer au Président, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations prévues par cet article.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DELEGUER** à son Président, conformément à l'article L.1424-30, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
 - la réalisation des emprunts d'investissement prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 - les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2.
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée.
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte au CASDIS de l'ensemble des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,




Dominique LAIN

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.



Délibération n° 20-73

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Indemnités du Président et des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-73 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

Suite au renouvellement partiel de ces membres, à la désignation du Président et à l'élection des Vice-présidents, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le taux applicable au montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents pour l'exercice effectif de leur fonction.

L'article L.1424-27 du CGCT dispose à cet effet :

« (...) Les indemnités maximales votées par le conseil d'administration du service d'incendie et de secours pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au barème prévu, en fonction de la population du département, pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L.3123-16 dans la limite de 50 % pour le Président et de 25 % pour chacun des Vice-présidents (...) ».

Il est rappelé que ces taux maximaux autorisés étaient antérieurement appliqués.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** le taux de l'indemnité du Président du Conseil d'Administration du SDIS à 50 % de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;
- **DE FIXER** le taux de l'indemnité de chacun des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS à 25% de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;
- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits à cet effet en section de fonctionnement du budget de l'établissement – chapitre 012 – article 6531.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN



Délibération n° 20-74

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-74 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article R.1424-16 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration dispose qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer son règlement intérieur, sur proposition de son Président.

Ce règlement doit préciser les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses organes internes. Il fixe notamment :

- les modalités d'inscription des questions à l'ordre du jour ;
- les modalités de convocation des administrateurs, notamment les délais ;
- les règles de représentation et de quorum ;
- le déroulement des séances du conseil d'Administration ;
- les modes de votation ;
- la formalisation des procès-verbaux et la publicité des décisions ;
- les modalités de fonctionnement du bureau et des groupes d'étude.

Il est précisé que ce projet, établi sur la base du règlement intérieur en vigueur jusqu'à ce jour, a été complété par des dispositions pratiques relatives :

- à la possibilité de dématérialisation des convocations et de l'ordre du jour,
- à l'extension de la dématérialisation des séances à toute situation qui viendrait à être autorisée par les textes en vigueur ;
- aux modalités pratiques de réunion du Bureau ou du CASDIS suite à une absence constatée de quorum.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le projet de règlement intérieur proposé par le Président et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

The logo for SLOW (Service Local d'Optimisation des Opérations de Secours) is displayed in blue and red.

ID : 083-288300403-20201020-20_74-DE

ANNEXE

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU VAR**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.1424-1 à L.1424-68 et R.1424-1 à R.1424-58,

Considérant que les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sont fixées par les articles L.1424-24 à L.1424-30-1 du CGCT susvisé,

Considérant qu'en vertu de l'article R.1424-16 du CGCT susvisé, il appartient au conseil d'administration d'en préciser les modalités dans un règlement intérieur, sur proposition de son président.

ORGANISATION

Conseil d'administration

Article 1 : Le conseil d'administration constitue l'organe de décision et de définition des orientations générales nécessaires à l'exercice des compétences administratives et opérationnelles du SDIS. Il règle par ses délibérations les affaires relatives à l'administration du SDIS.

Il est composé de représentants du département, des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de secours et de lutte contre l'incendie. Ces représentants sont élus membres titulaires ou membres suppléants en nombre égal dans les conditions fixées aux articles L.1424-24-1 et suivants du CGCT.

Seuls ces représentants, dénommés administrateurs, ont voix délibérative.

En cas de vacance d'un poste de titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant.

Lorsque le titulaire ne peut être remplacé par son suppléant ou, à défaut, par son suivant de liste, il est procédé à une élection partielle pour la durée du mandat restant à courir, lorsque celle-ci excède six mois.

Le préfet ou son représentant assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration. Si une délibération paraît de nature à affecter la capacité opérationnelle du SDIS ou la bonne distribution des moyens, le préfet peut demander une nouvelle délibération.

Assistent aux séances du conseil d'administration, avec voix consultative :

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers,
- un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier professionnel non officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier volontaire non officier et un représentant des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, en qualité de membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31,
- le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers,
- le comptable du SDIS (CGCT art. R.1424-16).

Le conseil d'administration peut également prévoir la représentation, avec voix consultative, des organismes partenaires du service départemental d'incendie et de secours. Les représentants des organismes ainsi désignés par le conseil d'administration sont nommés par le président du conseil d'administration sur proposition de ceux-ci.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité absolue, soit la moitié plus un, de ses administrateurs en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le CASDIS est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun de ses membres). Cette convocation étant faite sur le même ordre du jour ne donne pas lieu à communication de nouveaux documents. Le CASDIS délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le conseil d'administration vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou secret.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le vote a lieu à scrutin public par appel nominal sur décision du président de séance, à la demande du quart des administrateurs présents.

Le vote a lieu à scrutin secret sur décision du président de séance, à la demande du tiers des administrateurs présents ou lorsque les textes en vigueur l'exigent.

Lorsqu'il est procédé au vote au scrutin secret, et hors les modes d'élection ou de désignation, les bulletins doivent porter la mention "oui" ou "non", tout autre bulletin étant considéré comme nul.

Lorsque le vote à bulletin secret a lieu, le président de séance doit préalablement demander au conseil de désigner en son sein deux secrétaires qui seront chargés de contrôler le déroulement des opérations de vote et de dépouillement.

Conformément à la jurisprudence, le vote effectif n'est pas nécessaire dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des membres présents a pu être constaté par le président de séance, après un débat effectif faisant suite à une question précise.

Président

Article 2 : Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

En cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président.

Article 3 : Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du SDIS. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration peut recevoir délégation du conseil d'administration dans les limites fixées aux articles L.1424-30 et L.1618-2-III du CGCT. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Il peut déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

En cas de démission de tous les membres du conseil d'administration ou d'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres, le président est chargé de l'expédition des affaires courantes.

Bureau

Article 4 : Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.

Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement.

Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers.

Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge.

Les membres du bureau prennent rang dans l'ordre de leur élection.

En cas de vacance d'un membre du bureau, il est procédé dans les mêmes conditions à une nouvelle élection lors de la plus proche séance du conseil d'administration.

En cas de vacance simultanée des sièges du président et des vice-présidents, le conseil d'administration est convoqué en urgence par le doyen d'âge pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau.

Article 5 : Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L. 1612-20, ainsi que de celles visées aux articles L. 1424-26 et L. 1424-35.

Les membres du bureau peuvent individuellement recevoir délégation par arrêté du Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, pour l'exercice d'une partie de ses fonctions. Cette délégation subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 6 : Le bureau est convoqué et présidé par le président du conseil d'administration ou, en cas d'absence, d'empêchement ou de vacance, par les vice-présidents dans l'ordre de leur élection.

Il délibère sur les questions relatives aux attributions qui lui ont été déléguées par le conseil d'administration, dans les limites fixées à l'article L.1424-27 du CGCT.

Le bureau ne peut valablement délibérer qu'en présence de la majorité absolue de ses membres, soit la moitié plus un.

Si, après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, le bureau est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun de ses membres). Cette convocation étant faite sur le même ordre du jour ne donne pas lieu à communication de nouveau documents. Le bureau délibère alors valablement sans condition de quorum.

Le bureau vote sur les questions soumises à ses délibérations, de trois manières : à main levée, au scrutin public ou secret.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire.

Le vote a lieu à scrutin public par appel nominal sur décision du président de séance ou à la demande d'au moins deux membres présents.

Le vote a lieu à scrutin secret sur décision du président de séance, ou à la demande d'au moins deux membres présents, ou lorsque les textes en vigueur l'exigent.

Lorsqu'il est procédé au vote au scrutin secret, et hors les modes d'élection, porter la mention "oui" ou "non", tout autre bulletin étant considéré comme nul.

Conformément à la jurisprudence, le vote effectif n'est pas nécessaire dès lors que l'assentiment de la totalité ou de la majorité des membres présents a pu être constaté par le président de séance, après un débat effectif faisant suite à une question précise.

Le compte-rendu de ses décisions est communiqué à l'ensemble des membres du conseil d'administration conformément à l'article 12 ci-après. Il est également affiché et publié conformément à l'article 34 ci-après.

Groupes d'études

Article 7 : Le président du conseil d'administration peut, pour l'assister sur des sujets précis, créer des groupes consultatifs d'études.

Ces groupes sont composés, dans la limite d'un nombre fixé par le président, de membres volontaires du conseil d'administration, et sont animés par un administrateur désigné par le président. L'animateur de groupe a la responsabilité d'organiser le travail du groupe dont il a la charge et d'élaborer les rapports à l'attention du président.

FONCTIONNEMENT

Lieu des réunions

Article 8 : Les réunions en présentiel se déroulent au siège de l'établissement public fixé à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours (désigné par l'abréviation DDSIS), sise actuellement 87 bd Michel Lafourcade à DRAGUIGNAN.

Le lieu de réunion peut être modifié par le président du conseil d'administration.

Périodicité des séances

Article 9 : Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire au moins une fois par semestre.

Convocations

Article 10 : Le conseil d'administration se réunit à l'initiative et sur convocation de son président.

Les lieux et dates fixés par le président sont communiqués aux membres douze jours francs au moins avant la date retenue. Ce délai est apprécié au regard de la date d'envoi des convocations figurant au registre courrier départ de la DDSIS.

Sous réserve que tous les membres soient dotés des moyens technique nécessaires, les convocations pourront être faites par voie dématérialisée.

En cas d'urgence, le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, à l'initiative de celui-ci ou sur demande du préfet ou d'un cinquième de ses membres ayant voix délibérative, sur un ordre du jour déterminé ; dans ce cas, il se réunit de plein droit le troisième jour suivant l'envoi de la convocation au préfet et à ses membres.

Un même administrateur ne peut présenter plus d'une demande de réunion par semestre.

Les membres suppléants sont informés de la tenue des réunions en même temps que les membres titulaires.

Article 11 : Les projets de documents budgétaires (BP, BS, DM et CA) sont communiqués aux membres du conseil d'administration au moins douze jours francs avant la séance consacrée à leur examen.

Ordre du jour

Article 12 : Le président du conseil d'administration établit un ordre du jour des séances. Cet ordre du jour est affiché dans le hall de la DDSIS et communiqué, avec l'ensemble des projets de délibérations et le compte-rendu des décisions du bureau et du président prises par délégation, aux membres du conseil d'administration cinq jours francs au moins avant la réunion, sauf en cas d'urgence tel que défini à l'article 11 ci-dessus pour lequel ce délai sera réduit à un jour franc au moins avant la réunion. Ces délais sont appréciés au regard de la date d'envoi des rapports figurant au registre « Courrier départ » de la DDSIS.

Sous réserve que chacun des membres l'autorise, cette communication pourra être faite par voie dématérialisée (message électronique à l'adresse déclarée par chacun des membres).

Article 13 : Toutes propositions, tous projets de vœux et motions émanant d'un ou plusieurs administrateurs doivent être formulés par écrit, signés par leurs auteurs et remis au président du conseil d'administration, quinze jours francs au moins avant la plus proche réunion.

Ces propositions, vœux et motions ne sont recevables et soumis au conseil d'administration que s'ils entrent dans le cadre des pouvoirs et compétences de l'établissement public définis par la loi.

Pouvoir

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201020-20_74-DE

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement, les membres du conseil d'administration se font remplacer par leur suppléant élu selon les mêmes modalités et pour la même durée qu'eux. Dans cette hypothèse, le membre suppléant appelé à siéger exerce la plénitude des pouvoirs de son titulaire en ses lieu et place.

Article 15 : L'attribution d'un pouvoir par un administrateur titulaire à un autre administrateur titulaire n'est possible qu'en cas d'empêchement de son suppléant. Un membre présent ne peut disposer que d'un seul pouvoir.

Déroulement des séances

Article 16 : Les séances se déroulent à huis clos, en présence des seuls membres titulaires ou de leur suppléant, et des membres de droit.

Nulle personne étrangère au conseil d'administration ne peut s'introduire dans l'enceinte où siègent ses membres. Le président de séance peut toutefois, en tant que de besoin, se faire assister des conseillers techniques de son choix.

Les membres suppléants dont le titulaire est présent peuvent être exceptionnellement invités par le président à assister aux séances sans voix délibérative.

Article 17 : Le président de séance ouvre et lève les séances. Il dirige et clôture les débats. En début de chaque séance, il fait procéder à un appel nominal.

Article 18 : Le secrétariat de séance est assuré par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, par un administrateur désigné par le conseil d'administration en son sein.

Article 19 : A l'ouverture de chacune des séances ordinaires, et après avoir constaté que les conditions de quorum sont remplies, le président de séance met aux voix le procès-verbal de la séance précédente.

Avant la mise aux voix du procès-verbal, chaque membre a le droit d'en demander la rectification. Cette rectification doit être, s'il y a lieu, approuvée par le conseil d'administration ; elle est ordonnée par le président.

Toutes autres réclamations ou propositions ne peuvent donner lieu qu'à une mention au procès-verbal de la séance du jour.

Après la mise aux voix du procès verbal et son adoption, aucun membre ne peut prendre la parole à son sujet.

Article 20 : L'ordre d'examen des questions inscrites peut, si les circonstances le nécessitent, être modifié par le président de séance qui peut également décider du retrait d'une question de l'ordre du jour.

Article 21 : Le président de séance peut, après avoir épuisé l'ordre du jour et recueilli l'assentiment de la majorité des administrateurs présents, soumettre au conseil d'administration tout point qui n'aurait pu être inscrit préalablement.

Article 22 : Sous réserve qu'elles aient été communiquées au président au moins cinq jours francs avant la séance, les membres du conseil d'administration ont le droit d'exposer, à la fin de la séance, des questions orales ayant trait aux affaires du SDIS.

Ces questions ne donnent pas lieu à un débat. Toutefois, une mise au point de cinq minutes peut être accordée à chacun des membres, dans l'ordre d'inscription, et si le président de séance le juge nécessaire.

Article 23 : La parole est accordée en fin de séance à tout administrateur qui la demande pour exposer un fait personnel.

Article 24 : Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les administrateurs présents ou représentés, sous réserve des dispositions de l'article 27.

En cas de partage égal des suffrages exprimés, soit à main levée, soit au scrutin public, et si le président de séance prend part au vote, sa voix est prépondérante.

Sous réserve des dispositions de l'article 27, si le président de séance ne participe pas au vote ou en cas de partage égal des suffrages exprimés au scrutin secret, la proposition mise aux voix est considérée comme rejetée.

Les abstentions, bulletins blancs ou nuls n'entrent pas en ligne de compte dans le dénombrement des suffrages exprimés, de même que les refus de prendre part au vote.

Article 25 : Conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le compte administratif du président du conseil d'administration est réputé arrêté si une majorité de voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Article 26 : Le résultat des votes est constaté conjointement par le président et le secrétaire, qui comptent au besoin le nombre de votants pour et contre. Il est proclamé par le président de séance et inscrit au procès-verbal de la séance.

Police des séances

Article 27: Le président de séance a seul la police des séances. Il est chargé de veiller à la sécurité extérieure, à la discipline intérieure et à la sérénité des débats du conseil d'administration du SDIS.

En cas de trouble, il peut à tout moment décider de suspendre la séance. A la reprise, si le trouble renaît, il peut lever la séance et la renvoyer.

En cas de nécessité, il peut demander au Préfet le concours de la force publique.

En cas de crime ou de délit, il en consigne les faits sur le procès-verbal et saisit immédiatement le Parquet.

Discipline intérieure

Article 28: Aucun membre ne peut intervenir sans avoir obtenu la parole du président de séance.
Dans les discussions, les orateurs parlent à tour de rôle selon l'ordre d'inscription dans la discussion.

Article 29: Il est interdit, sous peine d'être rappelé à l'ordre :

- d'interrompre un orateur ayant régulièrement obtenu la parole,
- de procéder à une mise en cause personnelle,
- de s'écarter de la question discutée,
- de tenir des propos contraires à la loi, aux règlements et aux convenances,
- d'intervenir pendant un vote.

Article 30 : Afin de préserver la sérénité des débats, tout membre rappelé deux fois à l'ordre durant la même séance peut se voir interdire par le président de séance de prendre la parole pour le reste de la séance.

Modalités d'organisation des séances à distance.

Article 31 : Dans toutes les situations qui pourraient être autorisées par les textes en vigueur, les séances du Conseil d'Administration pourront être organisées à distance, pour tout ou partie des membres, à partir d'un outil audiovisuel (web conférence).

Toutes les dispositions du présent règlement demeurent applicables, à l'exception des modalités spéciales suivantes qui leur sont substituées :

MODALITÉS TECHNIQUES

Identification des participants

Chaque participant s'identifie par son nom et prénom lors de sa connexion à la réunion web via son ordinateur ou son smartphone. S'il se connecte également par téléphone (pour avoir le son), l'agent chargé de l'administration technique de la séance le nomme après identification orale.

Enregistrement de la séance

La séance réunie à distance ou en mixte (présentiel et à distance) est enregistrée à partir de l'outil de voix et messagerie instantanée proposé. Tous les participants en sont informés par un visuel d'enregistrement.

Conservation des débats

L'enregistrement sera conservé, sur un support externe, par le secrétaire de séance, pendant une année.

DÉROULEMENT DE LA SÉANCE

Appel nominal

Le président de séance, après avoir rappelé que la séance, réunie à distance ou en mixte (présentiel et à distance), est enregistrée, procède à un appel nominal.

A l'appel de son nom, chaque membre répète son identité (Prénom NOM), suivi de l'expression « Présent » et confirme sa présence sur la messagerie instantanée.

Débat

Les membres demandent la parole au président de séance par la messagerie instantanée.

Chaque membre peut participer aux débats et a accès à la diffusion simultanée des propos tenus par chaque participant.

Les documents soumis au vote peuvent être projetés et visualisables par les membres connectés en vidéo via l'outil proposé.

Modalités de scrutin

Le président de séance demande quels sont les membres qui votent contre, qui s'abstiennent et recense les votes, après avoir sondé successivement les membres en présentiel puis ceux à distance.

Chaque membre devra confirmer ses votes, à la fin de la séance, par mail au secrétaire de séance, en listant toutes les délibérations et le vote associé.

Procès-verbal de réunion

Article 32 : Le procès-verbal est constitué des délibérations portées au registre et d'un résumé succinct des interventions dont il a été demandé l'inscription. Il est signé par le président et le secrétaire de séance.

Il comporte, pour chaque vote intervenu, le nom des administrateurs qui se sont abstenus ou exprimés contre une proposition mise aux voix.

Tous les litiges en matière de rédaction du procès-verbal sont du ressort du président de séance.

Le projet de procès-verbal d'une séance est adressé à tous les membres du conseil d'administration, au moins cinq jours francs avant sa mise aux voix.

Conformément aux dispositions de l'article 19, le procès-verbal d'une réunion du conseil d'administration ne devient définitif qu'après son approbation lors de la séance suivante.

Publicité des décisions

Article 33 : Les délibérations du conseil d'administration et du Bureau ainsi que les actes du président, qui ont un caractère réglementaire, sont publiées dans un recueil des actes administratifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours ayant une périodicité au moins semestrielle. Elles font également l'objet d'un affichage sur le tableau officiel situé dans le hall de la DDSIS, libre d'accès au public et d'une publication sur le site internet du SDIS.

Le registre des délibérations peut être consulté au siège de l'établissement par toute personne qui en a fait la demande auprès du président du conseil d'administration.

Une copie des délibérations peut être délivrée, au tarif de copie fixé par le conseil d'administration, à toute personne qui en a fait la demande auprès du président du conseil d'administration.

Modification du règlement intérieur

Article 34 : Le présent règlement pourra être modifié sur proposition du président du conseil d'administration ou dès lors que certaines de ses dispositions ne seront plus conformes aux lois et règlements en vigueur.



Délibération n° 20-75

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-75 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L.1414-2 du CGCT dispose :

*« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, (...) le titulaire est choisi par **une commission d'appel d'offres** composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. (...) »*

S'agissant de la composition de cette commission d'appel d'offres, l'article L.1411-5 du CGCT dispose :

« (...) II.- La commission est composée :

*a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3500 habitants et plus et **d'un établissement public**, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par **cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;***

(...)

*Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de **suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.**(...)*

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré, prend acte de la désignation de Monsieur Jean-Pierre VERAN comme étant le représentant de Monsieur le Président du Conseil d'Administration

ET DECIDE

• **DE PROCEDER** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, dans les conditions rappelées ci-dessus.

Le Président présente la liste suivante :

Titulaires

- M. Alain BENEDETTO
- Mme Caroline DEPALLENS
- M. Roland BALBIS
- M. Philippe BARTHELEMY
- M. Bernard CHILINI

Suppléants

- M. Louis REYNIER
- Mme Nathalie PEREZ-LEROUX
- Mme Marie RUCINSKI-BECKER
- M. Thomas DOMBRY
- M. François CAVALLIER

Aucune liste n'est présentée à la suite de la demande formulée par le Président. Il est procédé à l'élection des membres à bulletins secrets.

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

La liste a obtenu : 20 voix

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20201020-20_75-DE

La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, les membres la composant sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN

*Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.
Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par à partir le site internet www.telerecours.fr.*

ELECTION DES MEMBRES DE LA CAO
Article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
Scrutin du 19 octobre 2020

Procès Verbal de Recensement des votes

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 083-288300403-20201020-20_75-DE

1. EMARGEMENT :

F DUMONT 	T ALBERTINI	H AUDIBERT	P BARTHELEMY 	A BENEDETTO
M BONNUS	R BALBIS 	P BOUDOUBE représenté par J CAYRON 	F BRUN 	B CHILINI 
F CAVALIER 	C DEPALLENS 	F DE CANSON	T DOMBRY 	M FORTIAS 
A GARRON 	D GUTTIEREZ	D LAIN 	E LEONI 	H PHILIBERT 
JB MIGLIOLI 	R UGO 	C PIANETTI représenté par S VINGENDEAU 	L REYNIER 	A SAMAT 
JP VERAN 				

2. RESULTATS :

- Nombre d'électeurs : 20

- Nombre de bulletins nuls et blancs : 0

QE (Nbre de suffrages exprimés / Nbre de sièges à pourvoir) : 4

- Nombre de votants : 20

- Nombre de suffrage exprimés : 20

Nombre de sièges : 5

LISTE 1

TITULAIRES	SUPPLEANTS
A. BEVEDETTO	L. REYNIER
C. DEPALLEYS	M. PEREZ-LEROUX
P. BARTHELEMY	M. RUCIJSKI BECKER
R. BALBIS	T. DOMBRY
B. CHILINI	F. CAVALIER
NOMBRE DE VOIX	
NOMBRE DE SIEGES :	

LISTE 2

TITULAIRES	SUPPLEANTS
NOMBRE DE VOIX	
NOMBRE DE SIEGES OBTENUS :	

Sont élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

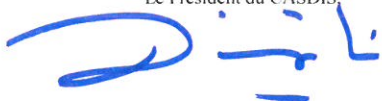
Membres titulaires :

A. BEVEDETTO
C. DEPALLEYS
P. BARTHELEMY
R. BALBIS
B. CHILINI

Membres suppléants :

L. REYNIER
M. PEREZ-LEROUX
M. RUCIJSKI BECKER
T. DOMBRY
F. CAVALIER

Le Président du CASDIS,



Le secrétaire,


 Michel Hore Classe Eric GROHIN

République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



Délibération n° 20-76

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Election des représentants du SDIS au sein du conseil d'administration de l'Entente.

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCEDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-76 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'Entente pour la Forêt Méditerranéenne, dont le SDIS du Var est membre, est un établissement public administré par un conseil d'administration composé de représentants élus au sein de chacune des collectivités territoriales et de chacun des établissements publics qui le constituent.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE PROCEDER** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

Le Président demande si des membres du CASDIS sont candidats.

Monsieur Jean CAYRON se porte candidat pour être membre titulaire pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et Madame Séverine VINCENDEAU pour être membre suppléant.

Il est procédé à l'élection des membres à bulletins secrets.

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

Monsieur Jean CAYRON titulaire et Madame Séverine VINCENDEAU suppléante: 20 voix

Monsieur Jean CAYRON et Madame Séverine VINCENDEAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ils sont élus respectivement membre titulaire et membre suppléant pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN



Délibération n° 20-77

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

OBJET : Protocole transactionnel avec [REDACTED]

L'an deux mille vingt et le dix-neuf octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE.

Sergent-chef Guillaume CIVRAY.

Capitaine Hervé PENAUD.

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI.

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

DECIDE

- **D'APPROUVER** le caractère d'urgence et l'inscription à l'ordre du jour de cette question supplémentaire.
- **D'APPROUVER** le protocole transactionnel à conclure avec [REDACTED] tel qu'il figure en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer le protocole transactionnel tel qu'il figure en annexe.
- **DE DIRE** que la dépense afférente sera gagée sur les crédits inscrits au budget du S.D.I.S. pour l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Le Président du Conseil d'Administration,



Dominique LAIN

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL**ENTRE LES SOUSSIGNÉES :**

1/ [REDACTED] de nationalité française, domicilié et demeurant 139 A- Avenue du 8 mai 1945 - 83 300 DRAGUIGNAN,

d'une part,

2/ **Le Service Départemental d'incendie et de Secours du Var (S.D.I.S) du Var**, situé au Quartier « le Fournas » 87, Boulevard du Colonel Lafourcade, CS 30255 83 007 DRAGUIGNAN CEDEX, représenté par Monsieur XX, président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. (CASDIS) du Var, autorité territoriale en exercice et dûment habilité par la délibération n° 20-77 du CASDIS en date du 19 octobre 2020, demeurant et domicilié de droit en cette qualité audit siège,

d'autre part,

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIIT :

- 1- [REDACTED] a été nommé en qualité de technicien principal de 2ème classe stagiaire au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var par un arrêté n° 003038 du 15 juin 2017.
- 2- Son stage a pris effet le 1er juillet 2017, pour une durée d'une année sauf prolongation, s'il ne donnait pas satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions.
- 3- Par un courrier du 15 mars 2018, Madame la Présidente du Conseil d'Administration du S.D.I.S du Var a notifié à [REDACTED] son intention de prononcer son licenciement pour insuffisance professionnelle à l'issue de sa période de stage.
- 4- La Commission Administrative Paritaire des Personnels Administratifs et Techniques de catégorie B a émis un avis favorable au licenciement de [REDACTED] dans sa séance du 16 mai 2018.
- 5- Sur le fondement de cet avis, Madame la Présidente du CASDIS du VAR a pris un arrêté n° 002221 du 22 juin 2018 prononçant le licenciement de [REDACTED] à l'issue de sa période de stage, et sa radiation des effectifs du SDIS du Var , soit au 1er juillet 2018.
- 6- [REDACTED] a sollicité l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2018 précité par une requête n° 1802611-2 enregistrée le 21 août 2018 auprès du Tribunal administratif de TOULON.
- 7- Par un jugement n° 1802611 datant du 6 décembre 2019, le Tribunal administratif de TOULON a prononcé l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2018 de Madame la Présidente du CASDIS du VAR portant licenciement de [REDACTED] en fin de stage et sa radiation des effectifs du SDIS du Var.

- 8- Le magistrat a notamment estimé que « le moyen tiré de ce qu'il n'a pu faire la preuve de son aptitude professionnelle jusqu'à la date de son accueil ».

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le

ID : 083-288300403-20201020-20_77-DE

- 9- Par une requête enregistrée le 5 février 2020 sous le n° 20MA00489 au greffe de la Cour administrative d'Appel de MARSEILLE, le S.D.I.S. du Var a sollicité l'annulation du jugement du 6 décembre 2019 précité.
- 10- Par un mémoire en défense enregistré par la Cour administrative d'Appel de MARSEILLE le 3 août 2020, [REDACTED] a conclu au rejet de la requête.
- 11- Cette procédure est actuellement en cours.

C'est donc dans ce contexte que des négociations sont intervenues entre les parties, lesquelles ont défini la présente convention, au prix de concessions réciproques, afin de régler de façon amiable et définitive, et en toute connaissance de cause, le litige actuel.

Ceci étant rappelé :

Vu le jugement du Tribunal administratif de TOULON n° 1802611 du 6 décembre 2019,

Vu les articles 2044 et suivant du Code civil,

Vu les articles 635 et 680 du code général des impôts,

Vu le courrier en date du 30 avril 2020 adressé à [REDACTED] et réceptionné par celui-ci le 05 mai 2020, par lequel le SDIS du Var sollicitait une prise de contact dans le cadre de la perspective d'une réintégration de [REDACTED]

Vu l'entretien en date du 10 juillet 2020 intervenu entre Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var, le chef du pôle « ressources et administration » du S.D.I.S. du Var et [REDACTED] à l'issue duquel un poste correspondant à son profil lui a été proposé, offre qui n'a pas retenu son attention,

Vu les négociations qui en ont découlé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er : Capacité des parties :

Les parties déclarent que :

- Elles ont la pleine capacité civile pour s'engager dans le cadre des présentes, qu'elles ne font l'objet d'aucune mesure de mise sous sauvegarde de justice, curatelle ou tutelle, de procédure de sauvegarde, de redressement ou liquidation judiciaire ou de faillite personnelle et ne sont pas en état de cessation des paiements.
- Leur consentement au présent protocole est libre et traduit une volonté éclairée et non équivoque.
- Avoir disposé du temps matériel nécessaire pour en étudier, en discuter et en arrêter les termes.

Article 2 : Engagements du S.D.I.S. du Var :

Le S.D.I.S. du Var s'engage à :

Article 2.1 : Verser une indemnité transactionnelle d'un montant de 52 000,00 € à [REDACTED] :

- 1- Verser, à titre d'indemnité en réparation des frais engagés par [REDACTED] et des préjudices subis du fait de l'arrêté n° 002221 du 22 juin 2018 de Madame la Présidente du CASDIS du VAR prononçant le licenciement de [REDACTED] en fin de stage et sa radiation des effectifs du S.D.I.S. du Var, la somme totale de cinquante-deux mille euros (52 000,00 €).

Il convient de rappeler que les frais engagés et les préjudices subis donnant lieu à indemnisation sont strictement définis par le présent protocole à savoir :

- cinquante mille euros (50 000,00 €) d'indemnité destinée à couvrir l'entier préjudice financier du fait de la perte de revenus et l'entier préjudice subi du fait des troubles dans les conditions d'existence, en raison de la décision de licenciement, annulée par le jugement n° 1802611 du Tribunal de TOULON en date du 6 décembre 2019 ,
- deux mille euros (2 000, 00 €) au titre des frais de procédure mis à la charge du S.D.I.S. du Var par le jugement n° 1802611 du Tribunal de TOULON en date du 6 décembre 2019.

Cette indemnité devra faire l'objet d'un versement sur le compte CARPA de Maître CARLHIAN Jenny, selon les règles et délais liés à la comptabilité publique. Le S.D.I.S. du Var demandera un délai de paiement prioritaire à la paierie départementale.

Article 2.2 : Se désister de la requête présentée devant la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE :

Le S.D.I.S. du Var s'engage à :

- 1- Se désister de l'instance formée devant la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE par requête du 5 février 2020 tendant à obtenir l'annulation du jugement du Tribunal administratif de TOULON n° 1802611 du 6 décembre 2019 et s'engage à accomplir toute formalité nécessaire à cette fin.

Ainsi, dans un délai de 5 jours francs à compter de la signature du présent protocole, le conseil du S.D.I.S. du Var adressera un mémoire en désistement à la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE.

- 2- Outre les engagements listés à l'article 2 des présentes, à ne pas réclamer à [REDACTED] l'indemnisation d'un quelconque préjudice au titre du recours contentieux formé à l'encontre de l'arrêté n° 002221 du 22 juin 2018 de Madame la Présidente du CASDIS du VAR.

Article 2.3 : Mettre fin au stage de [REDACTED] pas à la manière de servir.

Le S.D.I.S. du Var s'engage à :

- 1- Prendre un arrêté signé par l'autorité territoriale du S.D.I.S. du Var mettant fin au stage de [REDACTED] sur le fondement de l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, avec la précision que cette fin de stage n'est pas liée à la manière de servir de [REDACTED] mais est liée à la demande expresse de [REDACTED], ce dernier ayant exprimé, par la signature du présent protocole, sa volonté claire et non équivoque qu'il soit mis fin à son stage et de ne pas le poursuivre au sein du S.D.I.S. du VAR.
- 2- L'arrêté de l'autorité territoriale du S.D.I.S. du Var mentionné ci-dessus, mettant fin au stage de [REDACTED] pour un motif ne tenant pas à sa manière de servir sera notifié à [REDACTED] au jour de la signature du présent protocole.

Les engagements du SDIS du Var listés à l'article 2 ne valent qu'en cas de réalisation de l'intégralité des engagements de [REDACTED] listés à l'article 3 du présent protocole.

Article 3 : Engagements de [REDACTED] :

- 1- En contrepartie de la réalisation des engagements qui précèdent par le S.D.I.S. du Var, [REDACTED] se considère entièrement indemnisé, par le présent protocole, des frais engagés et des préjudices subis mentionnés à l'article 2.1, du fait de l'arrêté du 22 juin 2018 de Madame la Présidente du CASDIS du VAR prononçant son licenciement en fin de stage et sa radiation des effectifs des S.D.I.S. du Var, annulé par jugement n° 1802611 du Tribunal de TOULON en date du 6 décembre 2019.
- 2- [REDACTED] renonce à toutes demandes au titre de l'article L. 761-1 du Code de Justice Administrative suite au désistement du S.D.I.S. devant la Cour Administrative d'Appel de MARSEILLE concernant la contestation du jugement du Tribunal administratif de TOULON n° 1802611 du 6 décembre 2019 et de l'arrêté du 22 juin 2018 de Madame la Présidente du CASDIS du VAR.
- 3- [REDACTED] renonce expressément à toute action devant les juridictions administratives, comme devant les juridictions judiciaires, quel que soit le fondement juridique invoqué, tendant à obtenir une indemnisation de préjudices dont il s'estimerait victime, du fait de l'exécution de l'arrêté du 22 juin 2018 précité.
- 4- Par la signature du présent protocole, [REDACTED] exprime de façon claire et non équivoque son souhait que le S.D.I.S. mette fin à son stage et s'engage à ne pas solliciter de réintégration/titularisation au sein du SDIS du Var.

Les engagements de [REDACTED] listés à l'article 3 ne valent qu'en cas de réalisation de l'intégralité des engagements du S.D.I.S. du Var listés à l'article 2 du présent protocole.

Article 4 : Article 2044 et suivants du Code Civil :

En raison du caractère définitif qu'elles entendent donner au présent accord, les parties déclarent expressément qu'il est de leur intention que cet accord constitue une transaction au sens des dispositions des articles 2044 et suivant du code civil, de sorte qu'il ne pourra être remis en cause, sous réserve de sa parfaite exécution, par l'une ou par l'autre des parties, pour quelque motif que ce soit, et notamment pour l'erreur de fait ou de droit.

La présente convention est donc définitive et revêt l'autorité de la chose jugée en dernier ressort.

Article 5 : Entrée en vigueur du protocole :

Le présent protocole entrera en vigueur dès sa signature par les parties*.

*Chaque partie devra faire précéder de la date et de la mention manuscrite « *lu et approuvé, Bon pour transaction définitive.* »

*Pour la société cachet et signature du représentant de la société dûment habilité à signer le protocole

Fait en 2 exemplaires originaux à.....

Le

Pour 

Pour le S.D.I.S. du Var



Délibération n° 20-78

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 19 octobre 2020.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.
Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.
Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.
Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-78 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 19 octobre 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

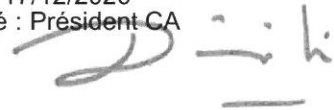
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 19 octobre 2020.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



République Française

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var



PROCES VERBAL

Séance du Conseil d'Administration : le 19 octobre 2020

L'an deux mille vingt et le 19 octobre à dix heures et trente minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la direction départementale des services d'incendie et de secours à Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Françoise DUMONT, Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI, François CAVALLIER, Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Manon FORTIAS, André GARRON, Emilien LEONI, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER, Andrée SAMAT, Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON, Damien GUTTIEREZ.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Liliane BOYER, Guy LEBERRE, Marie RUCINSKI-BECKER, Didier BREMOND, Jean-Yves HUET.

Membres de droit :

Présent :

Monsieur Julien PERROUDON, Sous-préfet Directeur de cabinet, représentant Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Absent excusé :

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Membres de droit avec voix consultative :

Présent :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absents excusés :

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Membres élus avec voix consultative :

Présent :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.


Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absents excusés :

Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS, demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à inscrire à l'ordre du jour du fait de son caractère d'urgence. Il s'agit du protocole transactionnel avec Monsieur Dorian BERTHET.
 Les membres du CASDIS valident l'urgence et autorisent l'inscription à l'ordre du jour. Le projet est transmis aux membres présents et sera étudié après le projet n°20-76, dernier projet à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

A. DELIBERATION	Rapport n°	N° Délibération
Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 21 septembre 2020.	Rapport n°20-68	N°20-68
Composition du Bureau du Conseil d'Administration.	Rapport n°20-69	N°20-69
Election des membres du Bureau du Conseil d'Administration.	Rapport n°20-70	N°20-70
Délégation du CASDIS au Bureau.	Rapport n°20-71	N°20-71
Délégation du CASDIS au Président.	Rapport n°20-72	N°20-72
Indemnités du Président et des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS.	Rapport n°20-73	N°20-73
Règlement intérieur du Conseil d'Administration.	Rapport n°20-74	N°20-74
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.	Rapport n°20-75	N°20-75
Election des représentants du SDIS au sein du conseil d'administration de l'Entente.	Rapport n°20-76	N°20-76
Protocole transactionnel avec 	Rapport n°20-77	N°20-77
B. PRESENTATION		
Présentation et perspectives du SDIS du Var.		
C. QUESTIONS DIVERSES		

DELIBERATION N° 20-68

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du 21 septembre 2020.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-68 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le procès-verbal du conseil d'administration en date du 21 septembre 2020 leur a été adressé.

Considérant l'exposé des motifs,
 Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 21 septembre 2020.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-69

OBJET : Composition du Bureau du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-69 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement.(...) »*

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE FIXER**, conformément à l'article L1424-27 du code général des collectivités territoriales, le nombre des membres composant le bureau du CASDIS à cinq.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-70

OBJET : Election des membres du Bureau du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-70 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« (...) Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire.
Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. (...) »*

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE PROCEDER** à l'élection du premier vice-président à bulletins secrets

Candidature : Mme Caroline DEPALLENS

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

Mme Caroline DEPALLENS : 20 voix

Madame Caroline DEPALLENS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élue première vice-présidente du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

• **DE PROCEDER** à l'élection du deuxième vice-président à bulletins secrets

Candidature : M. Jean-Pierre VERAN

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

M. Jean-Pierre VERAN : 20 voix

Monsieur Jean-Pierre VERAN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu deuxième vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

• **DE PROCEDER** à l'élection du troisième vice-président à bulletins secrets

Candidature : M. Jean-Bernard MIGLIOLI

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

M. Jean-Bernard MIGLIOLI : 20 voix

Monsieur Jean-Bernard MIGLIOLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu troisième vice-président du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

• **DE PROCEDER** à l'élection du membre du bureau supplémentaire à bulletins secrets

Candidature : M. Philippe BARTHELEMY

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

M. Philippe BARTHELEMY : 20 voix

Monsieur Philippe BARTHELEMY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour de scrutin est élu membre du bureau supplémentaire du Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N° 20-71

OBJET : Délégation du CASDIS au Bureau.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-71 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« (...) Le conseil d'administration peut **déléguer une partie de ses attributions au bureau**, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L.1612-1 à L. 1612-20, ainsi que celles visées aux articles L.1424-26 - nombre et la répartition des sièges au CASDIS - et L.1424-35 - contributions. (...) »

L'expérience a montré qu'afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il convient que le Bureau ait le pouvoir de se prononcer dans les domaines suivants :

1. Patrimoine :

- prise à bail, location, acquisition, aliénation et mise à disposition de biens immobiliers,
- contrats de prestation de services, notamment : entretien, location de biens meubles,
- conventions diverses, notamment :
 - o mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers,
 - o conventions-cadre, conventions particulières et avenants relatifs à la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction, la reconstruction, l'extension, la réhabilitation de bâtiments, acquisition, réforme et aliénation de biens meubles,
- autorisation de vente de biens mobiliers.

2. Marchés :

- toutes décisions concernant les marchés publics dans la limite des crédits disponibles.

3. Ressources Humaines :

- autorisation d'usage de véhicules automobiles personnels pour les besoins du service,
- lancement de concours destinés à pourvoir, le cas échéant, les postes vacants,
- conventions de formation.

4. Aides financières :

- demandes de subventions ou de participations financières auprès de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région ou de tout autre organisme ou collectivité.

5. Autorisations d'ester en justice et de se faire assister d'un avocat.

6. Création des régies d'avance et de recettes.

7. Relation avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics, les organismes privés

- toutes conventions ou protocoles d'accord nécessaires à l'exécution du service public.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE DELEGUER** au Bureau, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions dans les limites fixées à l'article L.1424-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les domaines précités, tout en se réservant, en tout état de cause, le pouvoir de se prononcer ponctuellement sur toute question ressortissant des attributions ainsi accordées.

• **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte au CASDIS de l'ensemble des décisions prises par le Bureau en vertu de cette délégation accordée.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-72

OBJET : Délégation du CASDIS au Président.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-72 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L 1424-30 du code général des collectivités territoriales dispose :

« (...) Le président du conseil d'administration est chargé de l'administration du service départemental d'incendie et de secours. A ce titre, il prépare et exécute les délibérations du conseil d'administration. Il passe les marchés au nom de l'établissement, reçoit en son nom les dons, legs et subventions. Il représente l'établissement en justice et en est l'ordonnateur. Il nomme les personnels du service d'incendie et de secours. Le président du conseil d'administration peut, en outre, par délégation du conseil d'administration, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, être chargé de procéder, dans les limites déterminées par le conseil

d'administration, à la réalisation des emprunts destinés au financement de ces investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Il peut recevoir délégation pour prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 - dérogation à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat-. Il informe le conseil d'administration des actes pris dans le cadre de cette délégation. Il peut être chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée. Il peut être chargé de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts. (...) »

Afin de faciliter le fonctionnement courant de l'établissement, il conviendrait d'attribuer au Président, pour la durée de son mandat, l'ensemble des délégations prévues par cet article.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DELEGUER** à son Président, conformément à l'article L.1424-30, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :
 - la réalisation des emprunts d'investissement prévus par le budget, et de passer à cet effet les actes nécessaires.
 - les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2.
 - la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services pouvant être passés selon une procédure adaptée.
 - la fixation des rémunérations et le règlement des frais et des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- **DE PRENDRE ACTE** que le Président rendra compte au CASDIS de l'ensemble des décisions prises en vertu de la présente délégation.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-73

OBJET : Indemnités du Président et des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-73 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

Suite au renouvellement partiel de ces membres, à la désignation du Président et à l'élection des Vice-présidents, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le taux applicable au montant des indemnités allouées au Président et aux Vice-présidents pour l'exercice effectif de leur fonction.

L'article L.1424-27 du CGCT dispose à cet effet :

« (...) Les indemnités maximales votées par le conseil d'administration du service d'incendie et de secours pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par référence au barème prévu, en fonction de la population du département, pour les indemnités des conseillers départementaux par l'article L.3123-16 dans la limite de 50 % pour le Président et de 25 % pour chacun des Vice-présidents (...) ».

Il est rappelé que ces taux maximaux autorisés étaient antérieurement appliqués.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** le taux de l'indemnité du Président du Conseil d'Administration du SDIS à 50 % de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;

- **DE FIXER** le taux de l'indemnité de chacun des Vice-présidents du Conseil d'Administration du SDIS à 75% de l'indemnité d'un conseiller départemental du Var ;
- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits à cet effet en section de fonctionnement du budget de l'établissement – chapitre 012 – article 6531.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-74

OBJET : Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-74 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article R.1424-16 du code général des collectivités territoriales relatif au fonctionnement du Conseil d'Administration dispose qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer son règlement intérieur, sur proposition de son Président.

Ce règlement doit préciser les règles générales d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses organes internes. Il fixe notamment :

- les modalités d'inscription des questions à l'ordre du jour ;
- les modalités de convocation des administrateurs, notamment les délais ;
- les règles de représentation et de quorum ;
- le déroulement des séances du conseil d'Administration ;
- les modes de votation ;
- la formalisation des procès-verbaux et la publicité des décisions ;
- les modalités de fonctionnement du bureau et des groupes d'étude.

Il est précisé que ce projet, établi sur la base du règlement intérieur en vigueur jusqu'à ce jour, a été complété par des dispositions pratiques relatives :

- à la possibilité de dématérialisation des convocations et de l'ordre du jour,
- à l'extension de la dématérialisation des séances à toute situation qui viendrait à être autorisée par les textes en vigueur ;
- aux modalités pratiques de réunion du Bureau ou du CASDIS suite à une absence constatée de quorum.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER** le projet de règlement intérieur proposé par le Président et annexé au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

DELIBERATION N° 20-75

OBJET : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-75 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'article L.1414-2 du CGCT dispose :

« Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande

Procès verbal – Séance du 19 octobre 2020

publique, (...) le titulaire est choisi par **une commission d'appel** dispositions de l'article L. 1411-5. (...) »

S'agissant de la composition de cette commission d'appel d'offres, l'article L.1411-5 du CGCT dispose :

« (...) II.- La commission est composée :

a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3500 habitants et plus et **d'un établissement public**, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par **cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste** ;

(...)

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de **suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires**.(...)

Considérant l'exposé des motifs,

Et après en avoir délibéré, prend acte de la désignation de Monsieur Jean-Pierre VERAN comme étant le représentant de Monsieur le Président du Conseil d'Administration

ET DECIDE

• **DE PROCEDER** à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, dans les conditions rappelées ci-dessus.

Le Président présente la liste suivante :

Titulaires

- M. Alain BENEDETTO
- Mme Caroline DEPALLENS
- M. Roland BALBIS
- M. Philippe BARTHELEMY
- M. Bernard CHILINI

Suppléants

- M. Louis REYNIER
- Mme Nathalie PEREZ-LEROUX
- Mme Marie RUCINSKI-BECKER
- M. Thomas DOMBRY
- M. François CAVALLIER

Aucune liste n'est présentée à la suite de la demande formulée par le Président. Il est procédé à l'élection des membres à bulletins secrets.

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

La liste a obtenu : 20 voix

La liste ayant obtenu l'unanimité des suffrages au premier tour de scrutin, les membres la composant sont élus membres de la Commission d'Appel d'Offres du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

DELIBERATION N° 20-76

OBJET : Election des représentants du SDIS au sein du conseil d'administration de l'Entente.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-76 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

L'Entente pour la Forêt Méditerranéenne, dont le SDIS du Var est membre, est un établissement d'administration composé de représentants élus au sein de chacune des collectivités territoriales et de chacun des établissements publics qui le constituent.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **DE PROCEDER** à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

Le Président demande si des membres du CASDIS sont candidats.
Monsieur Jean CAYRON se porte candidat pour être membre titulaire pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne et Madame Séverine VINCENDEAU pour être membre suppléant.

Il est procédé à l'élection des membres à bulletins secrets.

Résultat :

1^{er} tour de scrutin

Nombre d'électeurs : 20

Nombre de votants : 20

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrage exprimés : 20

Monsieur Jean CAYRON titulaire et Madame Séverine VINCENDEAU suppléante: 20 voix

Monsieur Jean CAYRON et Madame Séverine VINCENDEAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, ils sont élus respectivement membre titulaire et membre suppléant pour représenter le SDIS au Conseil d'administration de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne.

DELIBERATION N° 20-77

OBJET : Protocole transactionnel avec [REDACTED]

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-77 en date du 19 octobre 2020,

Exposé des motifs

[REDACTED] a été nommé en qualité de technicien principal de 2ème classe stagiaire au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S.) du Var par un arrêté n° 003038 du 15 juin 2017. Son stage a pris effet le 1er juillet 2017, pour une durée d'une année sauf prolongation, s'il ne donnait pas satisfaction dans l'accomplissement de ses fonctions.

Par arrêté n° 002221 du 22 juin 2018, [REDACTED] a été licencié à l'issue de sa période de stage et radié des effectifs du SDIS du Var au 1er juillet 2018 au motif d'une insuffisance professionnelle.

Par une requête n° 1802611-2 auprès du Tribunal administratif de TOULON, [REDACTED] a sollicité l'annulation de l'arrêté du 22 juin 2018 précité ; par jugement n° 1802611 datant du 6 décembre 2019, le Tribunal administratif de TOULON a prononcé l'annulation dudit arrêté portant licenciement de [REDACTED] en fin de stage et sa radiation des effectifs du SDIS du Var.

Par une requête n° 20MA00489 enregistrée le 5 février 2020 au greffe de la Cour administrative d'Appel de MARSEILLE, le S.D.I.S. du Var a sollicité l'annulation du jugement du 6 décembre 2019 précité.

Cette procédure est actuellement en cours.

Par courrier en date du 30 avril 2020 adressé à [REDACTED], le S.D.I.S. du Var sollicitait une prise de contact dans le cadre de la réintégration de [REDACTED] au sein du S.D.I.S. du Var, du fait de l'annulation de

l'arrêté du 22 juin 2018 précité portant licenciement [REDACTED] en
du S.D.I.S. du Var par le Tribunal Administratif.

Aussi, le 10 juillet 2020, un entretien s'est déroulé entre Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Var, le chef du pôle « ressources et administration » [REDACTED] et des postes lui ont été proposés.

[REDACTED] ne souhaitant pas être réintégré au sein du S.D.I.S. du Var et souhaitant être réinscrit sur liste d'aptitude, c'est donc dans ce contexte que des négociations sont intervenues entre les parties, lesquelles ont défini un protocole transactionnel joint en annexe, au prix de concessions réciproques, afin de régler de façon amiable et définitive, et en toute connaissance de cause, le litige actuel.

Ceci étant rappelé :

Vu le jugement du Tribunal administratif de TOULON n° 1802611 du 6 décembre 2019,

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil,

Vu les articles 635 et 680 du code général des impôts,

Vu le protocole transactionnel annexé à la présente délibération,

Considérant la volonté claire et non équivoque des deux parties dans le règlement amiable de ce litige,

Considérant l'urgence à régulariser la situation administrative [REDACTED], notamment pour lui permettre de solliciter sa réinscription sur liste d'aptitude auprès du centre de gestion de la Drôme, la fin de validité de ladite liste d'aptitude étant fixé au 24 janvier 2020,

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le caractère d'urgence et l'inscription à l'ordre du jour de cette question supplémentaire.
- **D'APPROUVER** le protocole transactionnel à conclure avec [REDACTED] tel qu'il figure en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer le protocole transactionnel tel qu'il figure en annexe.
- **DE DIRE** que la dépense afférente sera gagée sur les crédits inscrits au budget du S.D.I.S. pour l'exercice 2020.


Adopté à l'unanimité

Présentation et perspectives du SDIS du Var.

Le Colonel hors classe Eric GROHIN présente aux membres du CASDIS le SDIS du Var et ses perspectives.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures et 22 minutes.

Le Secrétaire de Séance,


Colonel hors classe Eric GROHIN

Le Président
du Conseil d'Administration,


Dominique LAIN



Délibération n° 20-79

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Fin de l'attribution de l'indemnité de conseil de Madame Nathalie FERNANDEZ (épouse BLANC) comptable public à la Paierie Départementale du Var.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-79 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Dans le cadre de l'attribution de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté du 12 juillet 1990, le comptable de l'établissement public, outre ses prestations obligatoires, peut fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, comptable et financière.

Le Conseil d'Administration du SDIS du Var, par délibération n°16-84 en date du 20 décembre 2016, avait décidé d'allouer cette indemnité à Madame Nathalie FERNANDEZ (épouse BLANC) ayant pris ses fonctions de Payeur Départemental du Var à compter du 1er novembre 2016.

Un arrêté en date du 20 août 2020 abroge l'arrêté du 12 juillet 1990, et met fin à cette attribution. Néanmoins, il autorise le versement des indemnités au titre des années antérieures à 2020 jusqu'au 31 décembre 2021.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à mettre fin à l'attribution de l'indemnité de conseil de Madame Nathalie FERNANDEZ (épouse BLANC), à compter de l'exercice 2020 conformément à la réglementation.

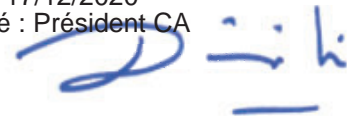
- **DE DIRE** que les crédits inscrits initialement au titre de cette dépense feront l'objet d'un nouvel arbitrage dans le cadre de la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA





Délibération n° 20-80

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Admission en non-valeur de créance sur exercices antérieurs.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-80 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Madame le Payeur Départemental du Var propose d'admettre en non-valeur des recettes devenues irrécouvrables concernant des exercices antérieurs.

L'admission en non-valeur acceptée par le Conseil d'Administration et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas d'obstacle à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable.

Les créances irrécouvrables présentées à l'admission en non-valeur par Madame le Payeur Départemental portent sur un montant de 128,54 € détaillé dans le tableau joint en annexe au présent projet. Il a été constaté que les relances engagées par le comptable envers les débiteurs défaillants n'ont pas abouti et que les montants de ces restes à recouvrer sont inférieurs au seuil de poursuite.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les admissions des titres de recette en non-valeur se rapportant au tableau joint en annexe ;
- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement pour l'exercice 2020 en section de fonctionnement à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_80-DE



Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var

S.D.I.S du Var
 87 Bd du Col. Michel
 LAFOURCADE - CS 30255 - 83007
 Draguignan

EXERCICE 2020- Conseil d'Administration 15/12/2020

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Etat n° 2 : Perte sur créance irrécouvrable : Créances admises en Non Valeur

Exercice du titre	N° du titre	Date du titre	Article	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant restant à recouvrer	Qualification de l'admission la créance	Numéro de la liste	Imputation budgétaire pour l'admission	Motif (1)	Libellé acte / Diligence exercée	Type de débiteur
2018	1218	19/12/2018	7788	CURLI SULLIVAN	fac. non restitution 2017 habillement ha18-00169 non restitution effet de dotation saison 2017	25,40	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 21/02/19	Particulier
2019	199	12/03/2019	7788	BOYER OLIVIER	esd_dotation_olivier boyer_saison 2018 ha18-00238r non restitution effet de dotation saisonnier	29,24	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 21/02/19 - Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	Particulier
2019	209	18/03/2019	7788	JAMGOTCHIAN DENIS	esd_dotation_denis jamgotchian_saison 2018 ha18-00251r non restitution effet de dotation saisonnier	12,31	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19 - Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	Particulier
2019	210	18/03/2019	7788	JASTRZEBSKI THIBAUT	esd_dotation_thibault jastrzebski_saison 2018 ha18-00252r non restitution effet de dotation saisonnier	6,90	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19 - Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	Particulier
2019	255	26/03/2019	7788	RAYNE PAUL	esd m. paul rayne - dotation - non restitution saison 2018 ha18-00272r non restitution effet de dotation saisonnier	12,19	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19	Société
2019	256	26/03/2019	7788	PITOT JIMMY	esd m. jimmy pitot - dotation - non restitution saison 2018 ha18-00270r non restitution effet de dotation saisonnier	26,47	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19	Particulier
2019	540	10/07/2019	7061	SCHINDLER	fac. rmbt 17052019 12h52 lavandou op19-00257 edsd_schindler_le lavandou_17-05-19	0,09	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 05/09/19	Personne morale de droit privé
2019	756	05/09/2019	6419	PELLOTIER JEREMIE	trop percu m. jeremie pellotier - mai 2019 op19-00387 trop percu-garde spp du 24/05/2019 non validée 1	15,94	non valeur	4313730512	6541	RAR inférieur seuil poursuite	Lettre de relance standard acte créé - 14/11/19	Particulier
TOTAL						128,54						

(1) RAR : Restes à Recouvrer



Délibération n° 20-81

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Reprise sur la provision pour créances douteuses constituée par délibération n° 12-57 du 06/12/2012 - Exercice 2020.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-81 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Suivant l'instruction comptable M61, applicable depuis le 1^{er} janvier 2004, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var doit constituer des provisions pour dépréciation des actifs circulants dans le cadre des créances restant à recouvrer.

Notre établissement est parfois confronté à des difficultés de recouvrement de ses recettes malgré les démarches engagées par le comptable public.

Ainsi, les restes à recouvrer antérieurs à l'année en cours (exercices 2006 à 2019), qui ont fait l'objet des poursuites appropriées, représentent 107 055,58€

Ces créances, considérées à risque ou qualifiées de douteuses, augmentent les ressources budgétaires, alors même qu'elles n'ont pas été perçues, et représentent un risque de pertes irrécouvrables contre lequel le SDIS du Var doit se prémunir.

Par ailleurs, conformément à la réglementation et aux bonnes pratiques de gestion publique qui préconisent, au travers du principe de prudence, la couverture de ce risque, le SDIS du Var avait constitué et modifié par délibérations n° 12-57 du 06/12/2012, n° 14-79 du 11/12/2014, n° 15-19 du 17/06/2015, n°17-23 du 22/6/2017, n°18-26 du 14/06/2018 du Conseil d'Administration le niveau de la provision à hauteur respectivement de 98 000 € de 194 000 € de 1 504 000 € de 248 000€ et de 53 000€. Toutefois face à la diminution des créances douteuses, ce niveau est devenu trop élevé au regard du risque de perte.

Selon les éléments transmis par le comptable public sur les restes à recouvrer antérieurs à l'année 2020 et de l'encours de 301 000€ provisionné, il convient de procéder à une reprise partielle des provisions de 215 000 € (cf. tableau joint). Ainsi, l'encours final de la provision nécessaire serait de 86 000 € après cette reprise.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à reprendre ces provisions pour un montant total de 215 000 € par l'inscription en section de fonctionnement d'une recette au compte 7817 « reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants » au budget de l'établissement pour l'exercice 2020 dans le cadre de la Décision Modificative n°1.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Annexe - Etat des Restes à Recouvrer : Recettes des Exercices 2006 à 2019

Situation actualisée au 18/11/2020 (pour les titres à recouvrir)

Exercice	N° du Titre	Nom du débiteur	Objet du titre	Montant du principal	Restes à recouvrer	Libellé acte / Diligences exercées
2006	799	Place serge	Condamnation du 04 mai 2006 jugement correctionnel n.1012	15 500,00	7 564,00	lettre rappel acte créé - 18/10/06-cdt avec frais notifié - 21/02/11-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 24/02/09-autorisation saisie acte créé - 18/03/09
TOTAL 2006				15 500,00	7 564,00	
2007	1182	Quilibrano pierre	Dommages intérêts suite jugement n. b2078/07 du	3 300,00	1 714,46	lettre rappel acte créé - 15/05/08-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/13-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 20/04/17-OTD employeur acte créé - 29/08/19-OTD (en cours) 29/08/2019
TOTAL 2007				3 300,00	1 714,46	
2012	1144	saos hyeres toulon v ar	prestation securite championnat de france pro a	2 306,73	1 865,35	Lettre de relance standard acte créé - 19/11/12-Mise en demeure standard acte créé - 30/01/13-Redressement judiciaire 11/03/2013
TOTAL 2012				2 306,73	1 865,35	
2014	1126	nagle xavier	condamnation tgi draguignan jugement 2014/008	3 763,65	2 525,83	Lettre de relance standard acte créé - 26/11/14-Mise en demeure standard acte créé - 02/09/17-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 04/07/17-OTD employeur Cantonnement - 08/07/20-Attente de fonds 08/07/2020
TOTAL 2014				3 763,65	2 525,83	
2015	682	menicucci patrice	prestations especes du 05/05/15 au 30/05/15 pj:1 etat 5804	1 398,20	1 216,66	Lettre de relance standard acte créé - 11/08/15-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 16/10/16-saisie remuneration saisie acceptée - 20/03/17-Attente réponse huissier ou TI 20/01/2017
2015	792	hadji salah	condamnation tribunal corr. jgmt 17/12/14 n°14321000012 pj : jugement	1 608,50	708,50	Lettre de relance standard acte créé - 26/08/15-Mise en demeure standard acte créé - 20/09/19-Phase comminatoire facultative Procédure interrompue - 17/10/16-OTD bancaire positive sans provision - 01/09/20
TOTAL 2015				3 006,70	1 925,16	
2016	1212	communaute de communes Comps/artuby	avoir.2016-005-000500 du 24/10/16 suite trop versé (fluide)	28,95	28,95	Lettre de relance standard acte créé - 23/02/17-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 08/10/20
2016	1213	communaute de communes Comps/artuby	avoir.2016-005-000499 du 24/10/16 suite trop versé (fluide)	8,27	8,27	Lettre de relance standard acte créé - 23/02/17-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 08/10/20
TOTAL 2016				37,22	37,22	
2017	194	rahal olivier	non restitution dotation habillement ref. art.40 reg	1 925,48	1 000,00	Lettre de relance standard acte créé - 20/04/17-Mise en demeure standard acte créé - 07/03/18-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 04/10/17-OTD bancaire positive sans provision - 23/10/20
2017	253	gilo	fac. rbsmt transport 08/12/15 et 14/01/16 mr sanchez eric ac16-00300r remboursement de trop perçus	285,98	285,98	Lettre de relance standard acte créé - 20/04/17-Mise en demeure standard acte créé - 13/04/19-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 04/10/17-OTD bancaire positive sans provision - 11/04/19
2017	484	cpam du var caisse primaire	fac. rmbt frais barbier du 22/12/2016 ac16-00315r barbier m. remboursement fm suite rejet at du 15	20 951,99	20 951,99	Lettre de relance standard acte créé - 10/08/17-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 08/10/20
2017	1176	carrere didier	fac. decmp 09/05 au 30/06 du 26/07/2017 1317-00043 remboursement prestations especes à cpter du 9 ma	2 355,20	2 355,20	Lettre de relance standard acte créé - 26/04/18-OTD employeur Mainlevée - 11/07/19-Surendettement 25/07/2019 - 31/01/2022--
2017	1306	sisco cedric	fac. esd trop perçu sisco du 04/10/2017 op17-00508 regularisation trop perçu - probleme informatique	966,56	966,56	Lettre de relance standard acte créé - 14/02/19-OTD employeur Acte de poursuite annulé - 19/05/20--
2017	1407	cnp assurance	fac. rmbt bothier du 08/11/2017 ci17-00011 rembt contribution publique bothier 2005-2013	3 375,00	3 375,00	Lettre de relance standard acte créé - 25/01/18-Mise en demeure standard acte créé - 20/03/19-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 26/06/18-OTD bancaire acte créé - 03/09/19-OTD (en cours) 03/09/2019

TOTAL 2017						29 860,21	28 934,73
2018	123	desform -master institute	fac. etsd ssiap1 04122017 du 1 2/12/2017 pr17-00087r ssiap 1 / frais fixes du 04 decembre 2017	380,00	380,00	Lettre de relance standard acte créé - 08/03/18-Phase com	Envoiy en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020 Affiché le 17/12/2020 ID : 083-288300403-20201217-20_81-DE
2018	162	cassier anthony	igmt 08/09/17 -g1972/2017 parquet 13051000062 co17-00263r jugement correctionnel 08/09/2017	3 722,73	2 379,14	huissier - 18/12/19-OTD bancaire négative - 15/09/20 huissier - 20/09/18-saisie remuneration saisie acceptée - 02/12/19-Attente réponse huissier ou TI 23/10/2019	
2018	181	papalia jean-pierre	fac. prestations especes du 14 /12/2017 as17-00341r remboursement prest especes a compter du 04/09/2	3 140,57	3 140,57	Lettre de relance standard acte créé - 29/03/18-Mise en demeure standard acte créé - 18/10/18-OTD bancaire positive sans provision - 23/10/20	
2018	188	commune de mare	fac. rmbt charges bruyere du 1 11/12/2017 1317-00087r contrib bruyere 4eme trim 2017	4 629,00	0,01	Lettre de relance standard acte créé - 28/06/18-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 26/09/19--	
2018	729	fl ascenseur	fac. rmbt inter du 09/04/18 op18-00306 edsd_fl_ascenseurs_09-04-18	387,78	88,52	Lettre de relance standard acte créé - 13/09/18-Mise en demeure standard acte créé - 30/05/19-Phase comminatoire facultative Négative / Echec - 08/06/20-OTD bancaire Attente de fonds - 15/09/20-Attente de fonds 15/09/2020	
2018	799	commune carqueiranne	fac. festival_de_theatre du juillet et aout op18-00342 dps_feux d'artifice_13 juillet 2018	2 898,28	2 898,28	Lettre de relance standard acte créé - 22/11/18-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 08/10/20	
2018	1099	desform -master institute	fac. etsd ssiap1 04052018 du 30/08/2018 pr18-00049 ssiap 1 du 04 mai 2018 / frais fixes	480,00	480,00	Lettre de relance standard acte créé - 06/12/18-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-OTD bancaire négative - 15/09/20	
2018	1100	desform -master institute	fac. etsd ssiap1 13032018 du 30/08/2018 pr18-00033 frais fixes ssiap 1 du 13.03.2018	430,00	430,00	Lettre de relance standard acte créé - 06/12/18-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-OTD bancaire négative - 15/09/20	
2018	1104	desform -master institute	fac. etsd ssiap1 20/12/17 du 04/04/2018 pr18-00005 frais fixes ssiap 1 du 20.12.2017	455,00	455,00	Lettre de relance standard acte créé - 06/12/18-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-OTD bancaire négative - 15/09/20	
2018	1282	vestner france	fac. rmbt 27102018 14h21 -toulon op18-00526 edsd_vestner_toulon_27-10-2018	387,78	387,78	Lettre de relance standard acte créé - 31/01/19-Mise en demeure standard acte créé - 13/07/19-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-OTD bancaire négative - 09/07/19-Liquidation judiciaire 17/03/2020	
TOTAL 2018						16 911,14	10 639,30
2019	68	hammad marouen	fac. non restitution 2017 du 08/11/2018 ha19-00010 non restitution dotation saison 2017	78,95	78,95	Lettre de relance standard acte créé - 11/04/19-Mise en demeure standard acte créé - 02/10/20	
2019	81	otis siret 54210780003117	fac. interv 11122018 a toulon a 17h52 op18-00605r edsd_otis_cavalaire_11-12-18_17h52	387,78	387,78	Lettre de relance standard acte créé - 28/03/19-Mise en demeure standard acte créé - 04/07/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	96	otis siret 54210780003117	intervention du 25/12/18 a 16h03 op19-00052 edsd_otis_25-12-2018_toulon	387,78	387,78	Lettre de relance standard acte créé - 04/04/19-Mise en demeure standard acte créé - 04/07/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	157	charruau clement	fac. tgi_dgn_942/2018 du 31/01/2019 co19-00025 affaire charruau / charpentras jugement correctio	2 750,00	2 750,00	Lettre de relance standard acte créé - 26/06/19-OTD employeur acte créé - 25/09/20-OTD (en cours) 25/09/2020	
2019	160	curmier frederic	fac. rembt prest espece du 01/04/18 au 31/07/18 1318-00080r remboursement prestations especes curmier freder	5 457,12	3 600,00	Lettre de relance standard acte créé - 23/05/19-Délai accordé 18/06/2019 - 31/12/2020	
2019	166	azs formation	ssiap1 du 09/04/18 agent de securite pr18-00113r ssiap 1 du 09/04/2018 frais suite annulation	130,00	115,00	Lettre de relance standard acte créé - 09/05/19-Mise en demeure standard acte créé - 11/09/19-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20	
2019	167	azs formation	ssiap2 du 18/05/18 chef de securite pr18-00114r ssiap 1 du 18/05/2018 frais suite annulation	130,00	130,00	Lettre de relance standard acte créé - 09/05/19-Mise en demeure standard acte créé - 11/09/19-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20	
2019	168	azs formation	ssiap1 du 16/11/18 agent de securite pr18-00091r ssiap 1 du 16 novembre 2018 / frais fixes	430,00	430,00	Lettre de relance standard acte créé - 09/05/19-Mise en demeure standard acte créé - 11/09/19-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20	
2019	197	biout remy	esd_dotation_remi biout_saison 2018 ha18-00236r non restitution effet de dotation saisonnier 201	127,61	127,61	Lettre de relance standard acte créé - 23/05/19-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 20/09/19-OTD employeur Mainlevée - 16/11/20	
2019	208	guignier thibaut	esd_dotation_thibaut guignier_saison 2018 ha18-00250r non restitution effet de dotation saisonnier 201	79,87	26,55	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-OTD employeur Mainlevée - 13/09/19-avis somme a payer acte créé 26/04/19	
2019	215	martins marie	esd_dotation_marie martins_saison 2018 ha18-00259r non restitution effet de dotation saisonnier 201	76,51	76,51	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	221	venturi olivier	esd_dotation_olivier venturi_saison 2018 ha18-00280r non restitution effet de dotation saisonnier 201	61,96	61,96	Lettre de relance standard acte créé - 03/06/19-OTD employeur acte créé - 28/09/20-OTD (en cours) 28/09/2020	
2019	306	thysenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 07022019 16h47 six fours op19-00126 edsd_thysenkrupp_tln_six fours_07-02-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	307	thysenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 12022019 07h32- toulon op19-00125 edsd_thysenkrupp_tln_toulon_12-02-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	308	thysenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 04022019 10h27 le beausset op19-00127 edsd_thysenkrupp_tln_le beausset_04-02-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	309	thysenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 22022019 19h43 la crau op19-00124 edsd_thysenkrupp_tln_la crau_22-02-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	

2019	310	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 24012019 08h16 toulon op19-00133 edds_thyssenkrupp_tln_toulon_24-01-2019	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en d	Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020
2019	311	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 17012019 07h32 cuers op19-00134 edds_thyssenkrupp_tln_cuers_17-01-2019	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en d	Affiché le standard acte créé ID : 083-288300403-20201217-20_81-DE
2019	314	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 15012019 16h47 brignoles op19-00135 edds_thyssenkrupp_tln_brignoles_15-01-2019	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 20/06/19-Mise en d	
2019	327	otis siret 54210780003117	intervention du 12/03/19 a 12h59 op19-00155 edsd_otis_st raphael_12-03-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	328	otis siret 54210780003117	intervention du 16/03/19 a 18h38 op19-00154 edsd_otis_st raphael_16-03-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	329	otis siret 54210780003117	intervention du 20/03/19 a 12h40 op19-00153 edsd_otis_cavalaire_20-03-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	330	otis siret 54210780003117	intervention du 30/03/19 a 11h59 op19-00152 edsd_otis_ste maxime_30-03-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	350	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 03032019 12h52 a toulon du 23/04/2019 op19-00168 edds_thyssenkrupp_tln_toulon_03-03-19_12h52	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/06/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	392	azs formation	fac. etsd ssiap1 20032019 du 26/04/2019 pr19-00017 frais de dossier ssiap 1 du 20 mars 2019	305,00	305,00	Lettre de relance standard acte créé - 01/08/19-Mise en demeure standard acte créé - 11/09/19-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20-Délai accordé 13/10/2020 - 07/12/2020	
2019	435	vestner france	intervention du 10/04/19 a 7h47 a toulon op19-00203 edds_vestner_toulon_10-04-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 22/08/19-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-avis somme a payer acte créé - 04/07/19-Liquidation judiciaire 17/03/2020	
2019	525	commune de mare	fac. rmb 1e semestre 19 du 17/06/2019 1319-00072 remboursement mairie:bruyere jn 1er semestre 19	7 945,00	0,01	Lettre de relance standard acte créé - 24/09/20	
2019	547	schindler	fac. rmbt 30052019 16h17- bandol op19-00250 edsd_schindler_bandol_30-05-19	392,89	0,26	Lettre de relance standard acte créé - 05/09/19	
2019	565	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 03/05/19 a 12h38 op19-00246 edsd_thyssenkrupp_frjeus_st raphael_03-05-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 05/09/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	573	azs formation	etsd ssiap1 du 03/06/19 pr19-00056 ssiap 1 du 03 juin 2019 / frais fixes	330,00	330,00	Lettre de relance standard acte créé - 26/09/19-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20-Délai accordé 13/10/2020 - 07/12/2020	
2019	600	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 02062019 01h46 du 25/07/2019 op19-00328 edds_thyssenkrupp_tln_hveres_02-06-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 10/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	604	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 26062019 19h17 du 25/07/2019 op19-00324 edds_thyssenkrupp_tln_brignoles_26-06-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 10/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	610	otis siret 54210780003117	fac. rmbt 01062019 09h48 frejus op19-00309 edsd_otis_frejus_01-06-19	392,89	42,89	Lettre de relance standard acte créé - 10/10/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	618	otis siret 54210780003117	fac. rmbt 28062019 10h17 roquebrune sur argens op19-00301 edds_otis_roquebrune_28-06-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 10/10/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	626	vestner france	fac. rmbt 25062019 14h12 six fours les plages op19-00293 edsd_vestner_six fours_25-06-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 10/10/19-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 18/12/19-Liquidation judiciaire 17/03/2020	
2019	685	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 27/05/19 a 11h11 op19-00331 edds_thyssenkrupp_tln_cuers_27-05-19	196,45	196,45	Lettre de relance standard acte créé - 24/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	693	assoc arl modelisme	manifestation aeromodelisme le 22 et 23/06/19 - bd palayson op19-00281 dps_aeromodelisme_roquebrune_22-06-19	433,50	433,50	Lettre de relance standard acte créé - 24/10/19-OTD bancaire négative - 05/10/20	
2019	728	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 25/07/19 a 00h02 op19-00413 edsd_thyssenkrupp_fjs_saint raphael_25-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	729	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 03/07/19 a 18h11 op19-00418 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus_03-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	730	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 04/07/19 a 12h40 op19-00417 edsd_thyssenkrupp_fjs_saint raphael_04-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	731	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 05/07/19 a 18h40 op19-00416 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire_05-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	732	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 20/07/19 a 12h14 op19-00415 edsd_thyssenkrupp_fjs_saint raphael_20-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	733	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 22/07/19 a 15h56 op19-00414 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus_22-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	734	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 25/07/19 a 17h26 op19-00412 edsd_thyssenkrupp_fjs_saint tropez_25-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	

2019	735	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 27/07/19 a 18h39 op19-00411 edsd_thyssenkrupp_fjs_sainte maxime_27-07-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en d	Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020
2019	736	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 27/07/19 a 02h31 op19-00420 edsd_thyssenkrupp_tln_toulon_27-07-19_02h31	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en d	Affiché le standard acte créé - 27/09/20 ID : 083-288300403-20201217-20_81-DE
2019	737	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 27/07/19 a 16h51 op19-00419 edsd_thyssenkrupp_tln_toulon_27-07-19_16h51	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 31/10/19-Mise en d	
2019	810	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 13/08/2019 a 21h35 op19-00512 edsd_thyssenkrupp_fjs_st raphael_13-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	811	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 21/08/2019 a 12h27 op19-00509 edsd_thyssenkrupp_fjs_st raphael_21-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	812	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 19/08/2019 a 00h24 op19-00510 edsd_thyssenkrupp_fjs_cavalaire_19-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	813	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 09/08/2019 a 23h35 op19-00513 edsd_thyssenkrupp_fjs_cogolin_09-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	814	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 28/08/2019 a 12h32 op19-00508 edsd_thyssenkrupp_fjs_draguignan_28-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	815	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 02/08/2019 a 19h57 op19-00514 edsd_thyssenkrupp_fjs_st raphael_02-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	816	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 28/08/2019 a 12h46 op19-00507 edsd_thyssenkrupp_fjs_frejus_28-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	822	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 31/08/2019 a 17h48 op19-00501 edsd_thyssenkrupp_tln_six fours_31-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 21/11/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	854	bacuzzi franck maurice ange	jugement du 12/11/18 - minute 2227/2018 - parquet18289000125co19-00118 remboursement des frais d'avocat	600,00	427,42	Lettre de relance standard acte créé - 12/12/19-OTD bancaire positive sans provision - 25/09/20	
2019	860	brothers company	fac. prestations 07 et 08/08/19 op19-00472 dps_summer vibes_frejus_07-08-19	4 238,86	4 238,86	Lettre de relance standard acte créé - 28/11/19-OTD bancaire Provisoire Positive sans provision - 13/11/20-OTD (en cours) 10/11/2020	
2019	886	medina guillaume	esd g.medina - dotation - non restitution saison 2018 ha19-00155 non restitution de dotation spv	273,48	273,48	Lettre de relance standard acte créé - 02/01/20-OTD employeur Attente de fonds - 23/10/20-Attente de fonds 23/10/2020	
2019	891	henry mathieu	esd - mathieu henry - dotation - non restitution saison 2018ha19-00158 non restitution de dotation spv	1 369,51	1 369,51	Lettre de relance standard acte créé - 02/01/20-OTD employeur acte créé - 01/10/20-Annulation attendue 22/10/2020 - 31/12/2020	
2019	907	ensosp -ecole nationale	fac. intervenants 2019 du 13/09/2019 fo19-00695 rbt déplacements intervenants 1er semestre 2019	2 262,20	1 554,00	Lettre de relance standard acte créé - 19/12/19-Mise en demeure personnes publiques acte créé - 08/10/20	
2019	909	cabinet de courtage frand	rmbt frais onofaro du 25/07/2017 ac19-00193 onofaro - remb frais de transp du 25/07/2017 lie	107,88	107,88	Lettre de relance standard acte créé - 19/12/19-Phase comminatoire facultative envoyé à huissier - 25/09/20-Phase comminatoire en cours 25/09/2020 - 24/11/2020	
2019	953	otis siret 54210780003117	intervention du 01/09/2019 a 17h55 - frejus op19-00568 edsd_otis_frejus_01-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	954	otis siret 54210780003117	intervention du 03/09/2019 a 14h46 - la crau op19-00567 edsd_otis_la crau_03-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	955	otis siret 54210780003117	intervention du 04/09/2019 a 15h49 - la crau op19-00565 edsd_otis_la crau_04-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	956	otis siret 54210780003117	intervention du 05/09/2019 a 18h06 - rians op19-00564 edsd_otis_rians_05-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	957	otis siret 54210780003117	intervention du 06/09/2019 a 06h21 - saint raphael op19-00563 edsd_otis_st raphael_06-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	958	otis siret 54210780003117	intervention du 10/09/2019 a 17h33 - roquebrune op19-00562 edsd_otis_roquebrune_10-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	959	otis siret 54210780003117	intervention du 14/09/2019 a 12h10 - cavalaire op19-00561 edsd_otis_cavalaire_14-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	960	otis siret 54210780003117	intervention du 19/09/2019 a 13h33 - hyeres op19-00557 edsd_otis_hyeres_19-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	961	otis siret 54210780003117	intervention du 27/09/2019 a 12h39 - saint tropez op19-00555 edsd_otis_st tropez_27-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	962	otis siret 54210780003117	intervention du 22/09/2019 a 12h09 - le luc op19-00556 edsd_otis_le luc_22-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	963	otis siret 54210780003117	intervention du 18/09/2019 a 15h43 - la seyne op19-00559 edsd_otis_la seyne_18-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	964	otis siret 54210780003117	intervention du 16/09/2019 a 22h45 - cogolin op19-00560 edsd_otis_cogolin_16-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	

2019	965	otis siret 54210780003117	intervention du 04/09/2019 a 09h43 - tourettes op19-00566 edds_otis_tourettes 04-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds 30/09/2020	Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020
2019	966	otis siret 54210780003117	intervention du 19/09/2019 a 10h30 - callas op19-00558 edds_otis_callas_19-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-OTD bancaire Attente de fonds 30/09/2020	Affiché en préfecture le 17/12/2020 ID : 083-288300403-20201217-20_81-DE
2019	967	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 21/09/2019 a 11h04 - cavalaire op19-00569 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire 21-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	968	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 19/09/2019 a 17h42 - cogolin op19-00570 edds_thyssenkrupp_fjs_cogolin 19-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	969	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 01/09/2019 a 00h38 - frejus op19-00573 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus 01-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	970	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 07/09/2019 a 11h24 - cavalaire op19-00572 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire 07-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	971	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 07/09/2019 a 16h52 - le lavandou op19-00571 edds_thyssenkrupp_fjs_le_lavandou 07-09-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1008	thyssenkrupp ascenseurs	fac. rmbt 05092019 10h33 a st raph op19-00598 edds_thyssenkrupp_fjs_st_raphael 05-09-19	196,45	196,45	Lettre de relance standard acte créé - 26/12/19-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1079	otis siret 54210780003117	intervention du 09/10/2019 a 11h40 - saint maximin op19-00621 edds_otis_saint_maximin 09-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	1080	otis siret 54210780003117	intervention du 05/10/2019 a 11h40 - saint raphael op19-00622 edds_otis_saint_raphael 05-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-OTD bancaire Attente de fonds - 30/09/20-Attente de fonds 30/09/2020	
2019	1081	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 30/10/2019 a 19h31 - frejus op19-00627 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus 30-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1082	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 19/10/2019 a 17h31 - cavalaire op19-00632 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire 19-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1083	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 23/10/2019 a 17h27 - sainte maxime op19-00629 edds_thyssenkrupp_fjs_ste_maxime 23-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1084	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 18/10/2019 a 20h25 - draguignan op19-00633 edds_thyssenkrupp_fjs_draguignan 18-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1085	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 21/10/2019 a 17h31 - puget sur argens op19-00631 edds_thyssenkrupp_fjs_puget_sur_argens 21-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1086	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 21/10/2019 a 18h07 - frejus op19-00630 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus 21-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1087	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 08/10/2019 a 14h34 - draguignan op19-00634 edds_thyssenkrupp_fjs_draguignan 08-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1088	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 23/10/2019 a 18h40 - saint raphael op19-00628 edds_thyssenkrupp_fjs_st_raphael 23-10-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1102	fl ascenseur siret 508622131	intervention du 09/10/19 a 13h55 op19-00615 edds_fl_ascenseur_st_raphael 09-10-19 13h55	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 23/01/20-OTD bancaire Attente de fonds - 15/09/20-Attente de fonds 15/09/2020	
2019	1117	thyssenkrupp ascenseurs	intervention du 17/08/19 a 11h22 op19-00511 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire 17-08-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 06/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1119	fl ascenseur siret 508622131	intervention du 09/10/19 a 16h56 op19-00614 edds_fl_ascenseur_st_raphael 09-10-19 16h56	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 30/01/20-OTD bancaire Attente de fonds - 15/09/20-Attente de fonds 15/09/2020	
2019	1141	azs formation	fac. eisd ssiap1 28112019 du 03/12/2019 pr19-00097 ssiap 1 du 28 novembre 2019 / frais fixes	360,00	360,00	Lettre de relance standard acte créé - 06/02/20-OTD bancaire positive sans provision - 15/09/20-Délai accordé 13/10/2020 - 07/12/2020	
2019	1149	aubert flavien	fac. non restitution spv du 27/09/2019 ha19-00156 non restitution de dotation spv	524,17	524,17	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-OTD employeur acte créé - 01/10/20-OTD (en cours) 01/10/2020	
2019	1154	sofaxis	fac. rmbt frais transports sibona du 21-27/09/17 ac19-00192 sibona : remboursement frais med regles	333,08	333,08	Lettre de relance standard acte créé - 06/02/20-OTD bancaire Attente de fonds - 29/09/20-Attente de fonds 29/09/2020	
2019	1159	zephyre	fac. interv 3eme tr 2019 du 03/12/2019 op19-00600 edds_cmir_zephyre_3eme_trimestre 2019	3 124,79	3 124,79	Lettre de relance standard acte créé - 06/02/20-OTD bancaire acte créé - 25/09/20-OTD (en cours) 25/09/2020	
2019	1179	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 07 novembre 2019, a 20h42 op19-00673 edds_thyssenkrupp_fjs_cavalaire 07-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1180	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 07 novembre 2019, a 00h03 op19-00672 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus 07-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1181	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 21 novembre 2019, a 08h00 op19-00676 edds_thyssenkrupp_fjs_draguignan 21-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1182	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 17 novembre 2019, a 19h38 op19-00675 edds_thyssenkrupp_fjs_frejus 17-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	

2019	1183	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 11 novembre 2019, a 11h17 op19-00674 edsd_thyssenkrupp_fjs_st raphael_11-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en d 27/09/20	Envoyé en préfecture le 17/12/2020 Reçu en préfecture le 17/12/2020
2019	1184	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 27 novembre 2019, a 17h05 op19-00677 edsd_thyssenkrupp_fjs_ste maxime_27-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en d 27/09/20	Affiché le standard acte créé ID : 083-288300403-20201217-20_81-DE
2019	1185	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 29 novembre 2019, a 07h52, op19-00678 edsd_thyssenkrupp_fjs_draguignan_29-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
2019	1186	thyssenkrupp ascenseurs	inter du 29 novembre 2019, a 17h59 op19-00679 edsd_thyssenkrupp_fjs_frejus_29-11-19	392,89	392,89	Lettre de relance standard acte créé - 27/02/20-Mise en demeure standard acte créé - 27/09/20	
TOTAL 2019				63 343,37	51 849,53		

Total des créances non recouvrées (2006 à 2019)	138 029,02	107 055,58
---	-------------------	-------------------

	Montant de la base du calcul pour 2006 à 2019	Taux appliqué pour la provision	Montant calculé nécessaire	Provision actuelle	Montant de la reprise sur provision arrondie au millier (Imputation pour la reprise : 7817)
Provision estimée au 18/11/2020	107 055,58	0,80	85 644,46	301 000,00	215 355,54

Total de la reprise sur provision :	215 000 €
--	------------------

Provision au 15-12-2020 après reprise sur provision soumise au vote du conseil d'administration :	86 000 €
--	-----------------



Délibération n° 20-82

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Programmes individualisés d'investissement « SGO : Système de Gestion Opérationnelle » – Millésime 2016 – Clôture.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-82 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration de l'établissement a la possibilité d'opter pour le vote d'un ou plusieurs programmes individualisés en section d'investissement.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M.61, le programme est constitué par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférent, aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature ».

Le vote de programmes au sein de la section d'investissement permet une meilleure lisibilité, avec une souplesse accrue en terme de gestion des crédits budgétaires, puisque le contrôle des crédits n'est plus figé par une imputation par nature, mais par le montant de l'enveloppe budgétaire globale de l'Autorisation de Programmes pluriannuels (AP) ou du Crédit annuel de Paiement (CP) dédié au programme.

Il est rappelé que le SDIS du Var a créé le programme pluriannuel n° 22 « SGO : Système de Gestion Opérationnelle » afin de moderniser l'outil d'alerte pour une enveloppe globale de 2 500 000 € par délibérations n°15-74 en date du 15 décembre 2015.

Néanmoins, comme rappelé par l'Inspection Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (IGSCGC) dans son rapport définitif de février 2019 dont la synthèse est annexée à la délibération n°19-73 du 17 octobre 2019, l'obsolescence à court terme du système de gestion de l'alerte devra coïncider avec l'arrivée prochaine du système national dénommé « NexSIS 18-112 ». Ce système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours (SIS) et de la sécurité civile prévoit de fournir aux SIS un outil permettant d'assurer le traitement des alertes issues des numéros d'appel d'urgence 18 et 112, ainsi que la gestion opérationnelle.

Dans ce contexte, le SDIS du Var a choisi d'être parmi les premiers à rejoindre ce projet « NexSIS 18-112 », notamment approuvé par délibération n°19-39 en date du 20 juin 2019, impliquant la clôture définitive du programme n°22 dont la maturité est décrite ci-après. Le montant consommé correspond à des acquisitions de matériels qui s'intégreront à l'outil NexSIS et le solde de crédit annulé est soumis au vote du Conseil d'Administration pour son emploi conformément à la réglementation en vigueur.

Programme n° 22 au 31/12/2019 :

Autorisation de Programme	Montant voté	Montant Consommé	Solde
Programme n° 22 - SGO (Système de Gestion Opérationnelle)	2 500 000,00	47 181,60	2 452 818,40

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de clôturer le programme n° 22.

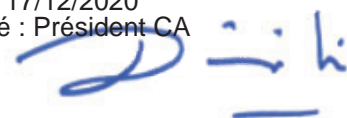
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

• **D'AUTORISER** la clôture définitive du programme n°22 « SGO » et l'annulation des crédits de paiement en solde pour le montant indiqué dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 17/12/2020
Qualité : Président CA





Délibération n° 20-83

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Programmes individualisés d'investissement – Millésimes 2005 à 2020 – Modifications.

Programmes individualisés d'investissement : Système de Gestion Opérationnelle (SGO) – Millésime 2018 – Clôture.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Étaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.
Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.
Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.
Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-83 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration de l'établissement a la possibilité d'opter pour le vote d'un ou plusieurs programmes individualisés en section d'investissement.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M.61, le programme est constitué par « un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux sur immobilisations et de frais d'études y afférent, aboutissant à la réalisation d'un ou plusieurs ouvrages de même nature ».

Le vote de programmes au sein de la section d'investissement permet une meilleure lisibilité, avec une souplesse accrue en terme de gestion des crédits budgétaires, puisque le contrôle des crédits n'est plus figé par une imputation par nature, mais par le montant de l'enveloppe budgétaire globale de l'Autorisation de Programmes pluriannuels (AP) ou du Crédit annuel de Paiement (CP) dédié au programme.

Le SDIS du Var a créé ou modifié ses programmes pluriannuels lors de Conseils d'Administration depuis 2005 par délibérations référencées en annexe, lui permettant la réalisation des investissements individualisés des millésimes 2005 à 2020.

Aujourd'hui, afin de tenir compte du rythme des réalisations et du calendrier des projets, il convient d'apporter des modifications aux autorisations de programmes d'équipement individualisés et crédits de paiement y afférents.

Ainsi, pour l'exercice 2020, un report global des soldes de crédits de paiement d'un montant de 190 000 € par rapport au vote en date du 9 juin 2020 est proposé, parallèlement à l'augmentation nécessaire de 200 000 € de l'Autorisation du programme n°20 « Grimaud – Cogolin ». Par ailleurs, l'arrivée du projet NexSIS permet la clôture du programme n° 22 « SGO : Système de Gestion Opérationnelle » dégageant un solde de 2 452 818.40 €.

Pour l'exercice 2021, l'impossibilité d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement, les contraintes des relocalisations de certains bâtiments et le projet NexSIS, impliquent de reporter une partie des programmes et notamment ceux liés aux nouvelles constructions, aux extensions et au développement durable.

Il convient de remarquer une baisse globale de 2 930 000 € des crédits de paiement par rapport au Budget Primitif 2020, principalement expliqué par la fin du Programme 20 « Grimaud – Cogolin ».

Le tableau modifié de l'échéancier des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement est joint en annexe.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DIRE** que le Conseil d'Administration a approuvé par délibération n°20-82 la clôture du programme n° 22 « SGO : Système de Gestion Opérationnelle », relative aux autorisations de programmes et crédits de paiement rappelé dans le tableau ci-annexé.

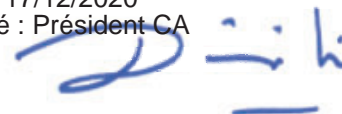
- **D'AUTORISER** les modifications ci-dessus exposées, relatives aux autorisations de programmes et crédits de paiement pour les montants indiqués dans le tableau ci-annexé.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_83-DE

ANNEXE AP/CP : DELIBERATION CASDIS DU 15-12-2020

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2006

PROGRAMME 10 EXTENSIONS DE CASERNES	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2006-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 11-12-2019	00019	3 800 000,00	2 765 829,65	3 898,16	0,00	0,00	730 272,19	1 034 170,35	0,00
Vote du 9-6-2020	00019	3 800 000,00	2 767 697,15	2 026,16	0,00	0,00	1 030 276,69	1 032 302,85	0,00

PROGRAMMES D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISES 2007

PROGRAMME 11 LE MUY	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2007-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 12-12-2017	00020	2 500 000,00	906,20	0,00	0,00	0,00	2 499 093,80	2 499 093,80	0,00

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2008

PROGRAMME 13 ANTARES	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2008-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 9-6-2020	00022	4 600 000,00	3 791 938,80	0,00	110 000,00		698 061,20	808 061,20	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00022	4 600 000,00	3 791 938,80	0,00	110 000,00	50 000,00	648 061,20	808 061,20	0,00

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2010

PROGRAMME 16 ECONOMIE ENERGIE ET DVPT DURABLE	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2010-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 9-6-2020	00025	500 000,00	293 389,64	0,00	40 000,00		166 610,36	206 610,36	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00025	500 000,00	293 389,64	0,00	0,00	0,00	206 610,36	206 610,36	0,00

PROGRAMMES D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISES 2012

PROGRAMME 19 SOLLIES-PONT	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2012-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 20-6-2019	00028	2 194 262,99	2 123 683,38	70 579,61			0,00	70 579,61	284,53
Vote du 9-6-2020	00028	2 166 502,81	2 152 858,59	13 644,22	0,00	0,00	-0,00	13 644,22	27 760,18

PROGRAMME 20 GRIMAUD/COGOLIN	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2012-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 9-6-2020	00029	4 000 000,00	557 470,37	239 404,05	3 000 000,00		203 125,58	3 442 529,63	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00029	4 200 000,00	557 470,37	239 404,05	3 100 000,00	300 000,00	3 125,58	3 642 529,63	0,00

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2016

PROGRAMME 22 SGO (Système de Gestion Opérationnelle)	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2016-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 12-12-2017	00031	2 500 000,00	47 181,60	0,00	0,00		2 452 818,40	2 452 818,40	0,00
Situation nouvelle soumise au vote pour clôture	00031	47 181,60	47 181,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452 818,40

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_83-DE

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2018

PROGRAMME 23 CIS DRAGUIGNAN 2	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2018-2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 9-6-2020	00032	3 600 000,00	264,00		150 000,00		3 449 736,00	3 599 736,00	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00032	3 600 000,00	264,00		150 000,00	0,00	3 599 736,00	3 599 736,00	0,00

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2019

PROGRAMME 24 CIS CARCES 2	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2019	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 9-6-2020	00033	1 600 000,00	0,00	0,00	50 000,00		1 550 000,00	1 600 000,00	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00033	1 600 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00

PROGRAMME D'EQUIPEMENTS INDIVIDUALISE 2020

PROGRAMME 25 DESAMIANTAGE DES CIS	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2020	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 11-12-2019	00034	500 000,00			50 000,00		450 000,00	500 000,00	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00034	500 000,00			50 000,00	60 000,00	440 000,00	500 000,00	0,00

PROGRAMME 26 Rénovation des revêtements bitumés CIS	CHAPITRE	A. P.	Crédits de Paiements (CP) *					Reste à financer (RAR + Prévisionnel)	Crédits annulés
			CA 2020	Restes à Réaliser (RAR)	2020 (N)	2021	N & 2021 > année (s)		
Vote du 11-12-2019	00035	600 000,00			100 000,00		500 000,00	600 000,00	0,00
Situation nouvelle soumise au vote	00035	600 000,00			100 000,00	120 000,00	380 000,00	600 000,00	0,00

S / TOTAL PROGRAMMES 2006	//////////	3 800 000,00	2 767 697,15	2 026,16	0,00	0,00	1 030 276,69	1 032 302,85	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2007	//////////	2 500 000,00	906,20	0,00	0,00	0,00	2 499 093,80	2 499 093,80	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2008	//////////	4 600 000,00	3 791 938,80	0,00	110 000,00	50 000,00	648 061,20	808 061,20	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2010	//////////	500 000,00	293 389,64	0,00	0,00	0,00	206 610,36	206 610,36	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2012	//////////	6 366 502,81	2 710 328,96	253 048,27	3 100 000,00	300 000,00	3 125,58	3 656 173,85	27 760,18
S / TOTAL PROGRAMMES 2016	//////////	47 181,60	47 181,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 452 818,40
S / TOTAL PROGRAMMES 2018	//////////	3 600 000,00	264,00	0,00	0,00	0,00	3 599 736,00	3 599 736,00	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2019	//////////	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	0,00
S / TOTAL PROGRAMMES 2020	//////////	1 100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	180 000,00	820 000,00	1 100 000,00	0,00
TOTAL	//////////	24 113 684,41	9 611 706,35	255 074,43	3 310 000,00	530 000,00	10 406 903,63	14 501 978,06	2 480 578,58

* Le montant du CP peut correspondre : aux montants réalisés ou prévisionnels ; RAR : Restes A Réaliser (Engagements non mandatés au 31/12) ; La colonne "N & 2021> année (s)" s'applique à la ligne soumise au vote ; Reste à financer (RAR N-1 + Prévisionnel) : Il s'agit du montant des CP non réalisés (non mandatés au 31/12/N). La colonne " Pour information : 2019 (Hors RARN-Ivotte antérieur" concerne la ligne pour le vote précédent.

* Références des délibérations votées, modifications ou créations relatives aux AP/CP en cours :

n°05-69 du 9 décembre 2005, n°06-13 du 1^{er} juin 2006, n°06-41 du 5 décembre 2006, n°07-18 du 7 juin 2007, n°07-32 du 18 octobre 2007, n°07-46 du 6 décembre 2007, n°08-11 du 12 juin 2008, n°08-42 du 11 décembre 2008, n°09-17 du 25 juin 2009, n°09-64 du 10 décembre 2009, n°10-14 du 17 juin 2010, n°10-41 du 21 octobre 2010, n°11-21 du 23 juin 2011, n°11-50 du 8 décembre 2011 et n°12-19 du 21 juin 2012, n°12-56 du 6 décembre 2012, n°13-21 du 20 juin 2013, n°13-46 du 24 octobre 2013, n°13-67 du 5 décembre 2013, n°14-23 du 26 juin 2014, n°14-77 du 11 décembre 2014, n°15-20 du 17 juin 2015, n°15-74 du 15 décembre 2015, n°16-29 du 16 juin 2016, n°16-90 du 20 décembre 2016, n°17-22 du 22 juin 2017, n°17-70 du 12 décembre 2017, n°18-30 du 14 juin 2018, n°18-86 du 7 décembre 2018, n°19-34 du 20 juin 2019, n°19-88 du 11 décembre 2019 et n°20-27 du 9/6/2020.



Délibération n° 20-84

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var UDSPV) pour l'exercice 2020 – Avenant.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-84 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Par délibération n° 19-79 en date du 11 décembre 2019, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du Var a attribué, au titre de l'exercice 2020, une subvention de 72 000 € à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var (UDSPV). La crise sanitaire de 2020 a eu un impact négatif sur les finances de cette association, ses ressources ayant diminué significativement en matière de secourisme. A cela, s'ajoute une nouvelle obligation d'obtenir une certification afin de pouvoir poursuivre son action d'enseignement du secourisme. Pour ces raisons, l'UDSPV sollicite une aide exceptionnelle lui permettant d'absorber ce nouveau coût.

Le budget de l'établissement permet de prendre en compte la demande de l'UDSPV en lui octroyant une subvention complémentaire de 4 000 €, soit un total de 76 000 € pour l'année de 2020.

Il est précisé que, conformément à la loi n° 2000-321 en date du 12 avril 2000 modifiée et du décret n° 2001-495 en date du 6 juin 2001, les attributions de subvention à l'UDSPV dépassant le seuil de 23 000 € sont conditionnées à la signature d'une convention, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée. Cette convention a été signée le 6 janvier 2020.

Il est donc nécessaire de modifier par avenant le montant de la subvention accordée à l'UDSPV au titre de l'exercice 2020.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

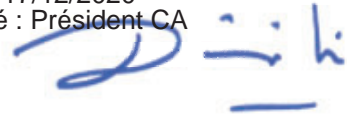
- **D'ATTRIBUER** une subvention complémentaire de fonctionnement, au titre de l'exercice 2020, à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var pour un montant de 4 000 €;
- **D'APPROUVER et D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant annexé à la présente délibération ;
- **DE DIRE** que ces dépenses seront gagées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement pour l'exercice 2020 en section de fonctionnement – Article 6574.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



AVENANT N°1

à la convention avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var portant attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2020

ENTRE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var (SDIS), représenté par Monsieur Dominique LAIN, Président du Conseil d'Administration du SDIS agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration n°en date du

d'une part,

ET

L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var, dénommée UDSPV, représenté par Monsieur Jean-Luc DECITRE, Président- Quartier La Coualo - 83550 VIDAUBAN, déclarée en Sous-Préfecture le 20 décembre 2001 sous le numéro de récépissé 339/01, dûment habilité par délibération du Conseil d'Administration du

,

d'autre part,

Vu la lettre du 22 septembre 2020, la lettre de l'UDSPV sollicitant une subvention de 4 000 € pour l'année 2020,

Vu la délibération du 11 décembre 2019 du Conseil d'Administration du SDIS (CASDIS), attribuant une subvention de fonctionnement à l'UDSPV, pour un montant de 72 000 €, au titre de l'exercice 2020 ; ensemble la convention correspondante dûment signée par les deux parties le 6 janvier 2020,

Vu la délibération du CASDIS du octroyant, au titre du même exercice, une subvention complémentaire de fonctionnement à l'UDSPV pour un montant de 4 000 €.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

- L'article 2 de la convention est modifié comme suit :

« Le SDIS s'engage à soutenir financièrement, au cours de l'exercice 2020, l'UDSPV pour un montant de 76 000 €, dans le cadre des actions de fonctionnement décrites ci-dessous ».

- Le reste de la convention signée le 6 janvier 2020 n'est pas autrement modifiée.

Fait en deux exemplaires, à Draguignan, le

Le Président de l'UDSPV,

Le Président du Conseil d'Administration
du SDIS,



Délibération n° 20-85

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Litiges contributions antérieures à 2019

Application de la méthode dite « par défaut » définie par l'article R.1424-32 du CGCT.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-85 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Rappel de l'historique

L'article L.1424-35 du code général des collectivités territoriales dispose que les modalités de calcul et de répartition des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du service départemental d'incendie et de secours, qui constituent des dépenses obligatoires, sont fixées par le conseil d'administration de celui-ci.

Dans ce cadre, afin d'assurer la répartition la plus équitable des contributions entre ces collectivités, une clé, applicable dès l'exercice 1999, a été votée le 7 octobre 1998 sous l'intitulé "méthode de pondération", basée sur quatre critères :

- la population moyenne de la commune, établie à partir des populations INSEE et estivales ;
- la réponse opérationnelle, établie à partir des délais d'acheminement des moyens matériels et humains (véhicules et SPP) ;
- le risque supplémentaire présent sur la commune, établi à partir du produit de taxe professionnelle perçue par la commune ;
- la richesse potentielle de la commune, établie à partir du potentiel fiscal 4 taxes locales (TH, FB, FNB et TP).

Parallèlement, afin d'atténuer les effets d'une application trop rapide de cette nouvelle répartition, un étalement sur 5 ans a été adopté, sous l'intitulé "méthode de lissage", prenant en compte les dépenses transférées par la commune.

Enfin, considérant ce lissage insuffisant, le Conseil Général a décidé d'accorder au SDIS une subvention permettant d'écarter les augmentations des communes et EPCI, sous l'intitulé "méthode d'écarterement", pour les années 1999 et 2000.

A partir de l'année 2001, le Conseil d'Administration du SDIS a décidé, en contrepartie d'un engagement financier plus important du Conseil Général, d'interrompre le lissage prévu, afin que l'augmentation des contributions individuelles des communes ne dépasse pas le montant de l'inflation.

Par délibération du 13 octobre 2000, il a donc décidé d'appliquer au montant de la contribution 2000 de chaque commune et EPCI une augmentation correspondant au taux de l'inflation, soit 2,5%.

Cette méthode d'augmentation linéaire a été reconduite d'année en année, sans que les données initiales ayant servi de base à cette répartition ne puissent être révisées.

Si les communes de Bauduen, Le Luc et Saint-Zacharie ne contestaient pas ce mode de répartition qu'elle ont approuvé par délibération en 1998, à l'occasion du transfert au SDIS de leurs moyens matériels et humains, elles ont argué que le calcul des contributions 2013, 2014 et 2015 reposait sur des données erronées et ont introduit des recours juridictionnels auprès du Tribunal Administratif de Toulon pour tout ou partie de ces années.

Considérant que le calcul de leurs contributions avait été réalisé sur des bases erronées, le juge administratif a, par suite, annulé les délibérations des 21 décembre 2012, 5 décembre 2013 et 11 décembre 2014 adoptées par le SDIS, en tant qu'elles déterminent à leurs annexes le montant des contributions des communes requérantes au titre des années 2013, 2014 et 2015 et enjoint le SDIS de rectifier les données prises en compte pour mettre en œuvre sa méthode de calcul des contributions dues par les communes.

Par suite, en regard de l'impossibilité matérielle d'exécuter la lettre des jugements rendus, principalement de rectifier les données prises en compte pour mettre en œuvre la méthode de calcul des contributions dues par les communes pour les années 2013, 2014 et 2015, du fait de la disparition depuis 2010 de la Taxe Professionnelle perçue par les communes, et compte tenu d'un nombre grandissant de contentieux, ainsi que du refus de certaines communes d'honorer leur contribution au risque de mettre à mal le fonctionnement des secours dans le département, le Conseil d'Administration du SDIS a décidé, par délibérations n° 15-70 et 15-72 du 15 décembre 2015 prise en vertu des dispositions de l'article L.1424-35 du CGCT précité, d'adopter une méthode de rééquilibrage des contributions sur 3 ans ainsi que les modalités de répartition des charges contributives des communes et EPCI, à partir de deux critères : un critère de population moyenne, avec 4 mois de population estivale pour prendre en compte la spécificité touristique de notre département et un critère financier, la DGF totale perçue, qui présentait en outre l'avantage de prendre en compte la superficie des communes.

De nombreux contributeurs, arguant que ce nouveau mode de répartition faisait consister de leur contribution ou ne le diminuait pas suffisamment, ont, par voie de conséquence, introduit des recours juridictionnels auprès du Tribunal Administratif de Toulon, qui a, par suite, annulé les délibérations n°15-70, 15-71, 15-72 du 15 décembre 2015, n°16-87 du 20 décembre 2016 et n°17-61 du 12 octobre 2017 adoptées par le SDIS pour répartir les contributions des communes et EPCI au titre des années 2016, 2017 et 2018.

Dans ce contexte, conformément à la délibération n°17-61 du 12 octobre 2017, par laquelle le Conseil d'Administration avait chargé la Présidente de trouver une solution permettant de parvenir à un abandon des procédures en cours et la signature d'un protocole transactionnel avec chacune de ces communes contestataires, un rapprochement a été engagé avec ces dernières, afin d'envisager les conditions d'une solution amiable et transactionnelle tirant les conséquences des jugements rendus par le Tribunal Administratif de Toulon et permettant d'éviter la survenance de nouveaux litiges.

Le 20 juin 2019, par délibérations n°19-53 (pour les contributions contestées de 2013 à 2015) et n°19-54 (pour les contributions contestées de 2016 à 2018), le CASDIS a approuvé les transactions proposées aux communes/EPCI et les concessions financières afférentes, autorisé Madame la Présidente à signer les protocoles transactionnels dans le respect de ces concessions financières et a dit qu'à défaut de signature des protocoles transactionnels afférents, la méthode dite « par défaut », telle que définie par l'article R.1424-32 du CGCT, serait appliquée.

Problématique

Sur les 40 protocoles proposés, 35 ont été signés mais les communes de Saint-Zacharie, Collobrières, La Roquebrussane, Bras et Forcalqueiret ont refusé de transiger.

Parallèlement, les communes de Seillons Source d'Argens et de Pourcieux, qui n'ont pas contesté leurs contributions, refusent toujours de les payer et, les délibérations relatives aux contributions 2016 à 2018 ayant été annulées, il s'avère impossible d'engager une procédure de mandatement/paiement d'office.

A défaut de transaction ou de paiement, le paiement des contributions annuelles des communes et EPCI au SDIS du Var restant une dépense obligatoire et ce, nonobstant l'intervention des décisions contentieuses annulant les délibérations du CASDIS relativement à ces contributions, il convient donc, en application des jugements annulant les délibérations sur les contributions, d'appliquer la **méthode dite « par défaut »** définie par l'article R. 1424-32 du CGCT auquel renvoie le dernier alinéa de l'article L. 1424-35 de ce même code, puisque :

- s'agissant des délibérations relatives aux contributions de 2016 et 2018 adoptées tardivement, le juge a considéré que : «(...) *le conseil d'administration ne pouvait légalement arrêter des critères spécifiques et était tenu de faire application des modalités de calcul de droit commun définies par l'article R. 1424-32* (...)»
- s'agissant des contributions dues pour les autres années et dont le paiement demeure contesté, les délibérations fixant le mode de calcul et/ou le montant des contributions pour les exercices en cause ont disparu de l'ordonnancement juridique et ce, en raison de l'annulation contentieuse rétroactive de ces délibérations par le juge administratif.

En tout état de cause, dans le cadre de sa compétence en matière de fixation des contributions des communes et EPCI au SDIS du Var, le CASDIS entend mettre en œuvre cette « méthode par défaut » dont il s'approprie le principe et les modalités.

Cette méthode réglementaire prend en compte, pour 80 % du montant de la contribution, la part de la commune concernée « dans le total des contributions et des EPCI constaté dans le dernier compte administratif connu du SDIS corrigé, le cas échéant pour tenir compte des opérations de transfert intervenues dans l'année ». Partant, il s'avère nécessaire pour la mettre en œuvre, suite à l'annulation par le juge administratif des délibérations sur les contributions des années 2013 à 2018, de reconstituer pour chaque commune concernée cette contribution « par défaut » à partir des montants des contributions des communes et des EPCI établis pour l'exercice 2012, qui seront ainsi issues du dernier compte administratif connu et dont les contributions et/ou les délibérations en fixant le mode de calcul ou le montant n'ont pas été annulées par le juge administratif.

Partant, le montant des contributions « par défaut » dues par chacune de ces communes, tel qu'issu des modalités de calcul de droit commun définies par l'article R. 1424-32 du CGCT est le suivant :

Contributions dues telles qu'issues des modalités de calcul de droit commun définies à l'article R. 1424-32 CGCT						
COMMUNES	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL
Saint-Zacharie	264 319	257 246				521 565
Seillons Source d'Argens			52 611			52 611
Bras			56 280	65 596	74 495	196 371
Collobrières			84 221	90 098	95 313	269 632
Forcalqueiret			76 000	82 713	90 614	249 327
La Roquebrussane			78 487	86 338	94 315	259 140
Pourcieux			43 795	48 632	52 975	145 402

Les tableaux de calcul détaillés de cette reconstitution des contributions « par défaut » de droit commun définies par l'article R. 1424-32 du CGCT sont joints en annexe.

Il a été rappelé à ces communes, par courrier du 23 novembre 2020, qu'à défaut de paiement ou de signature des protocoles transactionnels proposés, la méthode dite « par défaut », telle que définie par l'article R.1424-32 du CGCT, leur serait appliquée et elles ont donc été invitées, afin d'éviter d'être contraintes de devoir s'acquitter de contributions supérieures aux contributions qui leur ont été, selon les cas, proposées ou initialement notifiées, à prendre contact dans les meilleurs délais avec le SDIS, pour parvenir à un accord permettant de mettre un terme à ces litiges.

Suite à ce courrier, la commune de Pourcieux a informé le SDIS qu'elle allait honorer le paiement de sa créance pour les années 2016 à 2018 sur les deux prochains exercices, les communes de Saint-Zacharie et Bras ont formulé des contre-propositions, et celle de La Roquebrussane a maintenu sa contre-proposition précédemment formulée ; après avoir également formulé une contre-proposition, la commune de Forcalqueiret vient d'informer le SDIS de sa volonté de signer le protocole transactionnel qui lui avait été proposé et doit fournir dans les tous prochains jours la délibération autorisant son Maire à le signer.

Néanmoins, les contre-propositions formulées ne répondent pas au principe retenu pour les autres transactions réalisées, à savoir, lorsque la contribution par défaut est défavorable à la commune, une contribution moyenne entre la contribution de l'année précédant les annulations et la dernière contribution votée pour la commune. Cette posture ne peut donc être acceptée.

Considérant l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré dans la suite des délibérations du CASDIS n° 19-53 et 19-54 du 20 juin 2020, et afin d'éviter la prescription quadriennale susceptible de concerner tout ou partie des contributions susvisées et dues par les communes au SDIS du Var,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** de l'engagement de la commune de Pourcieux d'honorer le paiement de sa créance pour les années 2016 à 2018 sur les deux prochains exercices et **DE DEMANDER** au Président de solliciter du comptable public que cette facilité de paiement soit accordée à la commune afin de mettre un terme à ce litige ;

- **DE RAPPELER** que les annulations contentieuses des délibérations relatives à la fixation des contributions des communes et EPCI au SDIS du Var pour les exercices de 2013 à 2018 intervenues ne sauraient entraîner l'annulation du caractère obligatoire consacré par la loi de ces contributions annuelles, tel que transposé au 4ème alinéa de l'article L.1424-35 du CGCT, et exonérer les communes de leur paiement ;

- **DE CONSTATER**, concernant l'annulation des délibérations des 21 décembre 2012, 5 décembre 2013 et 11 décembre 2014 adoptées par le SDIS pour le calcul des contributions pour les exercices 2013, 2014 et 2015, l'impossibilité matérielle d'exécuter la lettre des jugements rendus, principalement de rectifier les données prises en compte pour mettre en œuvre la méthode de calcul des contributions dues par ces communes pour les années 2013, 2014 et 2015, du fait de la disparition depuis 2010 de la Taxe Professionnelle perçue par les communes, qui était une composante majeure des critères de la méthode de calcul initiale votée le 7 octobre 1998 sous l'intitulé "méthode de pondération";

- **DE DECIDER** qu'à défaut de transaction ou de paiement par les communes de Saint-Zacharie, Seillons Source d'Argens, Bras, Collobrières, Forcalqueiret et La Roquebrussane, il convient donc, pour les contributions restant dues par chaque commune au SDIS, en application des jugements annulant les délibérations sur les contributions de 2013 à 2018, de leur faire application des modalités de calcul de droit commun définies par l'article R. 1424-32 du CGCT, dite « méthode par défaut » et, en tout état de cause, de s'en approprier les principe et modalités dans le cadre de la compétence revenant au Conseil d'administration de fixer les modalités de calcul et de répartition des contributions dues au SDIS par les communes et les EPCI ;

- **DE CONSTATER**, pour faire application des modalités de calcul de droit commun définies par l'article R. 1424-32 du CGCT et, notamment, pour établir pour 80% le montant de la contribution due par chaque commune pour chaque exercice, la nécessité de reconstituer cette contribution dite « par défaut » à partir des montants des contributions des communes et des EPCI pour l'exercice 2012, correspondant ainsi au dernier compte administratif connu et effectif, suite à l'annulation, avec portée rétroactive, par le juge administratif des délibérations relatives aux contributions des années 2013 à 2018 ;

• **D'APPROUVER** le calcul et les montants des contributions Seillons Source d'Argens, Bras, Collobrières, Forcalqueiret et La Roquebrussane issues de l'application des modalités de calcul de droit commun définies par l'article R. 1424-32 du CGCT, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus et dont le calcul détaillé pour chacune de ces communes est joint en annexes (annexes 1 à 7) ;

• **DE RECLAMER**, afin d'éviter la prescription quadriennale pouvant concerner de tout ou partie des créances en cause, aux communes concernées, le paiement des contributions ainsi recalculées et **DIRE** que les nouveaux montants calculés de leurs contributions leurs seront notifiés avant le 1er janvier 2021, à l'appui de la présente délibération valant détail de leurs calculs ;

• **DE DIRE** qu'avant le 1^{er} janvier 2021 leur seront également notifiés :

- les mandats portant annulation des titres de recettes correspondant aux contributions qui leur avaient initialement été notifiées ;
- les titres de recettes correspondant aux nouveaux montants calculés de leurs contributions.

• **DE DIRE** que les dépenses et les recettes afférentes seront gagées sur les crédits inscrits au budget de l'établissement pour l'exercice 2020.

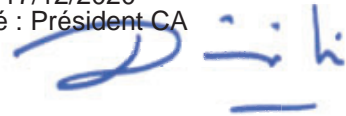
• **D'AUTORISER** Monsieur le Président du CASDIS à prendre toutes décisions, ainsi que tous actes ou documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
(abstention de Mme Séverine VINCENDEAU)

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON. Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE SAINT - ZACHARIE 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS			PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80%)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	Fiche DGF				Fiche DGF					
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES					TOTAL CONTRIBUTIONS	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF	POPULATION PONDEREE	VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20%)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT
	€		€	€	€	€	€	€	€	€	€			hab.	equivalent hab.	€	€	€	
		SAINT - ZACHARIE	285 241		285 241	52 049 819	0,0054801535	42 513 692	232 982	10 628 423	850,490747	692,969034	1,23	0,77	5 070	3 918	10,36	40 588	273 569
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423					1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115
		SAINT - ZACHARIE	273 569		273 569	53 142 115	0,0051478820	42 900 569	220 847	10 725 142	872,733457	757,476911	1,15	0,85	5 089	4 315	10,08	43 472	264 319
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142					1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711
		SAINT - ZACHARIE	264 319		264 319	53 625 711	0,0049289683	43 063 588	212 259	10 765 897	890,042893	781,099145	1,14	0,86	5 144	4 427	10,16	44 987	257 246
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS			PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80%)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	Fiche DGF				Fiche DGF					
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES					TOTAL CONTRIBUTIONS	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF hab.	POPULATION PONDREEE equivalent hab.	VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20%)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT
€	€		€	€	€	€	€	€	€	€	€			hab.	equivalent hab.	€	€	€	
		SEILLONS SOURCE D'ARGENS	19 325		19 325	52 049 819	0,0003712789	42 513 692	15 784	10 628 423	667,444448	472,663415	1,41	0,59	2 255	1 326	10,36	13 735	29 520
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423				1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115	
		SEILLONS SOURCE D'ARGENS	29 520		29 520	53 142 115	0,0005554878	42 900 569	23 831	10 725 142	690,688247	493,650410	1,40	0,60	2 317	1 392	10,08	14 027	37 858
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142				1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711	
		SEILLONS SOURCE D'ARGENS	37 858		37 858	53 625 711	0,0007059609	43 063 588	30 401	10 765 897	710,515896	537,059322	1,32	0,68	2 360	1 598	10,16	16 238	46 639
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485	
		SEILLONS SOURCE D'ARGENS	46 639		46 639	53 829 485	0,0008664288	43 063 588	37 312	10 765 897	715,692037	521,889258	1,37	0,63	2 411	1 516	10,09	15 299	52 611
2016	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 213 999	1 066 555	10,09	10 765 897	53 829 485	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE BRAS 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS			PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80%)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	Fiche DGF				Fiche DGF		VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20%)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT	
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES					TOTAL CONTRIBUTIONS	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF				POPULATION PONDeree
€	€		€	€	€	€	€	€	€	€	€			hab.	equivalent hab.	€	€	€	
		BRAS	18 765		18 765	52 049 819	0,0003605200	42 513 692	15 327	10 628 423	667,444448	433,796789	1,54	0,46	2 741	1 265	10,36	13 103	28 430
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423					1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115
		BRAS	28 430		28 430	53 142 115	0,0005349756	42 900 569	22 951	10 725 142	690,688247	464,766158	1,49	0,51	2 754	1 415	10,08	14 260	37 210
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142					1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711
		BRAS	37 210		37 210	53 625 711	0,0006938919	43 063 588	29 881	10 765 897	710,515896	483,572338	1,47	0,53	2 827	1 500	10,16	15 247	45 129
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485
		BRAS	45 129		45 129	53 829 485	0,0008383640	43 063 588	36 103	10 765 897	715,692037	550,079720	1,30	0,70	2 860	1 999	10,09	20 177	56 280
2016	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 213 999	1 066 555	10,09	10 765 897	53 829 485
		BRAS	56 280		56 280	53 829 485	0,0010455317	43 063 588	45 024	10 765 897	737,701691	578,329518	1,28	0,72	2 883	2 089	9,85	20 572	65 596
2017	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 221 893	1 092 996	9,85	10 765 897	53 829 485
		BRAS	65 596		65 596	53 829 485	0,0012185899	43 438 242	52 933	10 859 560	748,936043	607,779508	1,23	0,77	2 889	2 218	9,72	21 562	74 495
2018	54 297 802	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 438 242	43 438 242	10 859 560					1 232 540	1 117 105	9,72	10 859 560	54 297 802

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE COLLOBRIERES 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS				Fiche DGF												
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	TOTAL CONTRIBUTIONS	PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80%)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF	POPULATION PONDeree	VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20%)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT
	€		€	€	€	€	€	€	€	€	€			hab.	equivalent hab.	€	€	€	
		COLLOBRIERES	51 434		51 434	52 049 819	0,0009881687	42 513 692	42 011	10 628 423	667,444448	557,899640	1,20	0,80	2 222	1 786	10,36	18 501	60 512
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423				1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115	
		COLLOBRIERES	60 512		60 512	53 142 115	0,0011386761	42 900 569	48 850	10 725 142	690,688247	594,790553	1,16	0,84	2 244	1 882	10,08	18 964	67 814
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142				1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711	
		COLLOBRIERES	67 814		67 814	53 625 711	0,0012645790	43 063 588	54 457	10 765 897	710,515896	714,071267	1,00	1,00	2 217	2 228	10,16	22 644	77 101
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485	
		COLLOBRIERES	77 101		77 101	53 829 485	0,0014323159	43 063 588	61 681	10 765 897	715,692037	712,838983	1,00	1,00	2 242	2 233	10,09	22 540	84 221
2016	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 213 999	1 066 555	10,09	10 765 897	53 829 485	
		COLLOBRIERES	84 221		84 221	53 829 485	0,0015645888	43 063 588	67 377	10 765 897	737,701691	719,102196	1,03	0,97	2 368	2 307	9,85	22 721	90 098
2017	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 221 893	1 092 996	9,85	10 765 897	53 829 485	
		COLLOBRIERES	90 098		90 098	53 829 485	0,0016737680	43 438 242	72 706	10 859 560	748,936043	725,559301	1,03	0,97	2 403	2 326	9,72	22 607	95 313
2018	54 297 802	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 438 242	43 438 242	10 859 560				1 232 540	1 117 105	9,72	10 859 560	54 297 802	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE FORCALQUEIRET 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS				Fiche DGF												
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	TOTAL CONTRIBUTIONS	PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80%)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF hab.	POPULATION PONDeree equivalent hab.	VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20%)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT
€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€			hab.	equivalent hab.	€	€	€	
		FORCALQUEIRET	24 688		24 688	52 049 819	0,0004743148	42 513 692	20 165	10 628 423	667,444448	584,310934	1,14	0,86	2 515	2 157	10,36	22 350	42 514
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423				1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115	
		FORCALQUEIRET	42 514		42 514	53 142 115	0,0008000148	42 900 569	34 321	10 725 142	690,688247	580,657121	1,19	0,81	2 619	2 123	10,08	21 387	55 708
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142				1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711	
		FORCALQUEIRET	55 708		55 708	53 625 711	0,0010388390	43 063 588	44 736	10 765 897	710,515896	591,957439	1,20	0,80	2 749	2 198	10,16	22 343	67 079
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485	
		FORCALQUEIRET	67 079		67 079	53 829 485	0,0012461327	43 063 588	53 663	10 765 897	715,692037	586,897002	1,22	0,78	2 835	2 213	10,09	22 337	76 000
2016	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 213 999	1 066 555	10,09	10 765 897	53 829 485	
		FORCALQUEIRET	76 000		76 000	53 829 485	0,0014118601	43 063 588	60 800	10 765 897	737,701691	597,600826	1,23	0,77	2 906	2 225	9,85	21 913	82 713
2017	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897				1 221 893	1 092 996	9,85	10 765 897	53 829 485	
		FORCALQUEIRET	82 713		82 713	53 829 485	0,0015365747	43 438 242	66 746	10 859 560	748,936043	637,857383	1,17	0,83	2 973	2 455	9,72	23 868	90 614
2018	54 297 802	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 438 242	43 438 242	10 859 560				1 232 540	1 117 105	9,72	10 859 560	54 297 802	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20201217-20_85-DE

RECONSTITUTION DE LA CONTRIBUTION PAR DEFAUT (CGCT R.1424-32) - COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANE 2013 - 2018

		A	B	C=A+B	D=Total A	E=C/D	F	G=ExF	H	I	J	K=I/J	L=2-K	M	N=LxM	O=Tot.H/Tot.N	P=NxO	Q=G+P	
ANNEE	CONTRIBUTION ATTENDUE	COMMUNE ou EPCI	CASDIS				Fiche DGF												
			MONTANT CONTRIBUTION ANNEE N-1	TRANSFERT REALISE	CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES	TOTAL CONTRIBUTIONS	PART INDIVIDUELLE	MONTANT A REPARTIR AU TITRE DU CA (80% Contrib. attendue)	CONTRIBUTION AU TITRE DU CA (80 %)	MONTANT A REPARTIR AVEC PEREQUATION (20% Contrib. attendue)	PF/HAB STRATE	PF/HAB COMMUNE ou EPCI	RATIO PF	ECART RELATIF	POPULATION DGF hab.	POPULATION PONDEREE equivalent hab.	VALEUR DU POINT	CONTRIBUTION SUR PEREQUATION (20 %)	MONTANT CONTRIBUTION ANNEE PAR DEFAUT
€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	€	
		LA ROQUEBRUSSANE	23 047		23 047	52 049 819	0,0004427873	42 513 692	18 825	10 628 423	667,444448	596,866507	1,12	0,88	2 502	2 206	10,36	22 857	41 681
2013	53 142 115	TOTAL OU MOYENNE	52 049 819	0	52 049 819	52 049 819	1,0000000000	42 513 692	42 513 692	10 628 423					1 196 842	1 025 851	10,36	10 628 423	53 142 115
		LA ROQUEBRUSSANE	41 681		41 681	53 142 115	0,0007843399	42 900 569	33 649	10 725 142	690,688247	621,861581	1,11	0,89	2 543	2 262	10,08	22 786	56 435
2014	53 625 711	TOTAL OU MOYENNE	53 142 115	0	53 142 115	53 142 115	1,0000000000	42 900 569	42 900 569	10 725 142					1 198 054	1 064 479	10,08	10 725 142	53 625 711
		LA ROQUEBRUSSANE	56 435		56 435	53 625 711	0,0010523832	43 063 588	45 319	10 765 897	710,515896	616,320748	1,15	0,85	2 675	2 266	10,16	23 031	68 350
2015	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 625 711	0	53 625 711	53 625 711	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 203 288	1 059 325	10,16	10 765 897	53 829 485
		LA ROQUEBRUSSANE	68 350		68 350	53 829 485	0,0012697579	43 063 588	54 680	10 765 897	715,692037	635,882462	1,13	0,87	2 697	2 358	10,09	23 807	78 487
2016	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 213 999	1 066 555	10,09	10 765 897	53 829 485
		LA ROQUEBRUSSANE	78 487		78 487	53 829 485	0,0014580711	43 063 588	62 790	10 765 897	737,701691	665,619545	1,11	0,89	2 681	2 391	9,85	23 548	86 338
2017	53 829 485	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 063 588	43 063 588	10 765 897					1 221 893	1 092 996	9,85	10 765 897	53 829 485
		LA ROQUEBRUSSANE	86 338		86 338	53 829 485	0,0016039086	43 438 242	69 671	10 859 560	748,936043	706,299481	1,06	0,94	2 698	2 535	9,72	24 644	94 315
2018	54 297 802	TOTAL OU MOYENNE	53 829 485	0	53 829 485	53 829 485	1,0000000000	43 438 242	43 438 242	10 859 560					1 232 540	1 117 105	9,72	10 859 560	54 297 802



Délibération n° 20-86

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Budget de l'exercice 2020 - Décision Modificative n° 1.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-86 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Le projet de Décision Modificative n° 1 au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var pour l'exercice 2020, établi selon le plan comptable M.61 et joint en annexe du présent rapport, se présente en équilibre réel, comme suit :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Rappel BP+BS	DEPENSES	120 567 781,34	33 761 775,94	154 329 557,28
	RECETTES	120 567 781,34	33 761 775,94	154 329 557,28
DM1	DEPENSES	2 533 000,00	-1 692 000,00	841 000,00
	RECETTES	2 533 000,00	-1 692 000,00	841 000,00
TOTAL BUDGET	DEPENSES	123 100 781,34	32 069 775,94	155 170 557,28
	RECETTES	123 100 781,34	32 069 775,94	155 170 557,28

Il est précisé que cette décision modificative au budget de l'établissement pour l'exercice 2020 impactée par la crise sanitaire, reflète principalement :

- en section de fonctionnement : une réduction des charges de personnels compte tenu du séquençage des recrutements, une baisse des indemnités SPV et des non-dépenses suite des formations reportées en 2021. Par ailleurs, on note l'inscription des crédits nécessaires aux ajustements permettant la reconstitution de stock de pièces détachées, la réparation des véhicules d'incendie et de secours, ainsi que l'entretien des bâtiments. En outre, des dépenses et recettes dont l'effet est quasi neutre, concernent essentiellement des écritures budgétaires relatives aux contentieux des contributions, ainsi que des opérations d'ordre. Enfin, un autofinancement est prévu pour participer à l'équilibre de la section d'investissement.
- en section d'investissement, afin de tenir compte du rythme des réalisations, une baisse des dépenses pour la relocalisation de la Direction et les programmes individualisés, des ajustements de crédits à la baisse pour l'informatique et les transmissions, à la hausse pour le soutien – logistique. Enfin, un virement depuis la section de fonctionnement permet l'équilibre sans emprunt.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

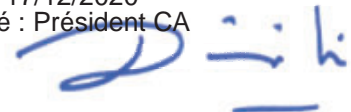
- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 1 du budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'exercice 2020, telle qu'exposée ci-dessus et selon le document joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS SDIS DU VAR

Numéro SIRET : 28830040300012

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE DU VAR

M. 61

Décision modificative 1 (1)

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL SDIS DU VAR (2)
Agrégé au budget principal de (3)

ANNEE 2020

(1) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal (du SDIS) ou libellé du budget annexe.

(3) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

SOMMAIRE (1)

Sommaire	Page	Joint	Sans objet (Non joint)
I - Informations générales			
A - Modalités de vote du budget	3	X	
B - Exécution du budget de l'exercice précédent	4 à 5	X	
II - Présentation générale du budget			
A1 - Vue d'ensemble du budget	6	X	
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement	7	X	
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement	8	X	
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9	X	
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10	X	
III - Vote du budget			
A - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	11	X	
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	12 à 14	X	
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15	X	
B - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16	X	
B1.1 - Section d'investissement - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	17	X	
B1.2 - Section d'investissement - Dépenses individualisées en programme d'équipement	18	X	
B1.3 - Section d'investissement - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	19 à 29	X	
B1.4 - Section d'investissement - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	30	X	
B2 - Section d'investissement - Subventions d'équipement à verser	31	X	
B3 - Section d'investissement - Dépenses financières	32	X	
B4 - Section d'investissement - Recettes d'équipement	33	X	
B5 - Section d'investissement - Recettes financières	34	X	
B6 - Section d'investissement - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	35	X	
B7 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	36	X	
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	37	X	
B9.1 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Dépenses	38	X	
B9.2 - Section d'investissement - Equilibre des opérations financières - Recettes	39 à 40	X	
IV - Annexes			
A - Eléments du bilan			
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie			X
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette			X
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux			X
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours			X
A1.5 - Etat de la dette - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture			X
A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement			X
A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N			X
A2 - Méthodes utilisées			X
A3 - Etat des provisions	41	X	
A4 - Etat des charges transférées			X
A5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers			X
B - Engagements hors bilan			
B1 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	42	X	
B2 - Etat des contrats de crédit-bail			X
B3 - Etat des contrats de PPP			X
B4 - Etat des engagements donnés	43	X	
B5 - Etat des engagements reçus			X
B6 - Situation des autorisations de programme	44	X	
B7 - Situation des autorisations d'engagement			X
C - Autres éléments d'information			
C1 - Etat du personnel			X
C2 - Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier	45	X	
C3.1 - Liste des organismes de regroupement	46	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés			X
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe			X
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe			X
D - Arrêté et signatures			
D - Arrêté et signatures	47	X	

(1) La case "sans objet" est cochée lorsqu'il s'agit d'état néant, ou déjà transmis au budget précédent et non modifié par ce budget. Alors l'état n'est pas joint.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

- I – Le conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement.
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement.
 - avec (2) les programmes listés sur l'état II-B1.2.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

III – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre.

IV – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (5).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

B

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	127 851 798,72	134 125 014,81	12 585 966,04	18 859 182,13
Investissement	15 464 304,71	19 387 811,58 (1)	2 367 893,92	6 291 400,79
Fonctionnement	112 387 494,01	114 737 203,23 (2)	10 218 072,12	12 567 781,34

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER – DEPENSES

Chap. / Art. (4)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(I) 4 659 093,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
19	Programme d'équipement n° 19	2 026,16
28	Programme d'équipement n° 28	13 644,22
29	Programme d'équipement n° 29	239 404,05
20	Immobilisations incorporelles	380 258,15
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 529 570,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	1 494 190,54
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(II) 521 350,78
011	Charges à caractère général	510 374,97
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 975,81
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00

(4) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT	B

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = (A) + (B) Excédent si positif Déficit si négatif		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL DU BUDGET	I + II	5 180 444,52	III + IV	40 375,15	-5 140 069,37	13 719 112,76
Investissement	I	4 659 093,74	III	40 375,15	-4 618 718,59	1 672 682,20
Fonctionnement	II	521 350,78	IV	0,00	-521 350,78	12 046 430,56

RESTES A REALISER – RECETTES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT–TOTAL		(III) 40 375,15
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	40 375,15
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT–TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
74	Contributions et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par le conseil d'administration.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	-1 692 000,00	-1 692 000,00
		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
		=	=
Total de la section d'investissement (2)		-1 692 000,00	-1 692 000,00
		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 533 000,00	2 533 000,00
		+	+
R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 533 000,00	2 533 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		841 000,00	841 000,00

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	-3 482 000,00	1 790 000,00	-1 692 000,00	-7 060 000,00	5 368 000,00	-1 692 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-1 385 000,00	3 918 000,00	2 533 000,00	2 193 000,00	340 000,00	2 533 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	-4 867 000,00	5 708 000,00	841 000,00	-4 867 000,00	5 708 000,00	841 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT
II
A2.1
SECTION DE FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)
OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	392 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	-3 523 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		-342 000,00
74	Contributions et participations		1 962 000,00
75	Autres produits de gestion courante		-41 000,00
013	Atténuations de charges		224 000,00
Total gestion des services		-3 126 000,00	1 803 000,00
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	1 741 000,00	
68	Dotations amortissements et provisions	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		175 000,00
78	Reprises amortissements et provisions		215 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I -1 385 000,00	II 2 193 000,00

SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : 3 578 000,00
(Recettes réelles – Dépenses réelles)
OPERATIONS D'ORDRE (1)

042	Opérations d'ordre entre sections	-360 000,00	340 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	4 278 000,00	
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 3 918 000,00	IV 340 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D (042 + 023) - R 042 : 3 578 000,00
002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) V 0,00 VI 0,00
TOTAL DE LA SECTION I+III+V 2 533 000,00 II+IV+VI 2 533 000,00

(1) DF 023 = RI 021 ; DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT
II
A2.2
SECTION D'INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)
OPERATIONS REELLES

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	(1) 150 000,00
13	Subventions d'investissement	0,00	-400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	-7 160 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	(2) -724 000,00	(3) 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	(3) 0,00
21	Immobilisations corporelles	(2) -2 776 000,00	(3) 0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(2) 0,00	(3) 0,00
23	Immobilisations en cours	(2) 18 000,00	(3) 0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations		350 000,00
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		I -3 482 000,00	II -7 060 000,00

BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : **3 578 000,00**
 (Dépenses réelles – Recettes réelles)

OPERATIONS D'ORDRE (4)

040	Opérations d'ordre entre sections	340 000,00	-360 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 450 000,00	1 450 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 278 000,00
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		III 1 790 000,00	IV 5 368 000,00

AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE = R (040 + 021) - D 040 **3 578 000,00**
 Solde des opérations d'ordre de section à section (précédé du signe – si négatif)

001 SOLDE D'EXECUTION N-1 REPORTE (5)	V	0,00	VI	0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	-1 692 000,00	II + IV + VI + VII	-1 692 000,00
----------------------------	--------------------	----------------------	---------------------------	----------------------

(1) Hors 1068.

(2) Y compris les programmes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) RI 021 = DF 023 ; RI 040 = DF 042 ; DI 040 = RF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-DEPENSES

II

B1

1 – FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	392 000,00		392 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	-3 523 000,00		-3 523 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 741 000,00	0,00	1 741 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	-360 000,00	-360 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		4 278 000,00	4 278 000,00
Dépenses de fonctionnement –Total		-1 385 000,00	3 918 000,00	2 533 000,00
+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				2 533 000,00

2 – INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	130 000,00	130 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(5) 0,00		0,00
	Total des programmes d'équipement	-190 000,00		-190 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	-524 000,00	0,00	-524 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	-2 768 000,00	1 400 000,00	-1 368 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		260 000,00	260 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement –Total		-3 482 000,00	1 790 000,00	-1 692 000,00
+				
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (7)				0,00
=				
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				-1 692 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE-RECETTES

II

B2

1-FONCTIONNEMENT (y compris les restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	224 000,00		224 000,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	-342 000,00		-342 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		-50 000,00	-50 000,00
74	Contributions et participations	1 962 000,00		1 962 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-41 000,00	0,00	-41 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	175 000,00	390 000,00	565 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	215 000,00	0,00	215 000,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 193 000,00	340 000,00	2 533 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 533 000,00

2-INVESTISSEMENT (y compris les restes à réaliser)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	150 000,00	0,00	150 000,00
13	Subventions d'investissement	-400 000,00	0,00	-400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-7 160 000,00	0,00	-7 160 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	1 450 000,00	1 450 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		-360 000,00	-360 000,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		4 278 000,00	4 278 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	350 000,00		350 000,00
Recettes d'investissement – Total		-7 060 000,00	5 368 000,00	-1 692 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (6)

0,00

+

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (6)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

-1 692 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 61.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état.

(4) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le SDIS effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

A

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	16 157 805,53	0,00	392 000,00	392 000,00	16 549 805,53
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	16 157 805,53	0,00	392 000,00	392 000,00	16 549 805,53
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 386 975,81	0,00	-3 523 000,00	-3 523 000,00	88 863 975,81
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	582 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	587 000,00
	- Avec AE / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	- Hors AE / CP	582 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	587 000,00
66	Charges financières	790 000,00	0,00	0,00	0,00	790 000,00
67	Charges exceptionnelles	61 000,00	0,00	1 741 000,00	1 741 000,00	1 802 000,00
68	Dotations amortissements et provisions	190 000,00		0,00	0,00	190 000,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		4 278 000,00	4 278 000,00	4 278 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	10 400 000,00		-360 000,00	-360 000,00	10 040 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		120 567 781,34	0,00	2 533 000,00	2 533 000,00	123 100 781,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

123 100 781,34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 890 000,00	0,00	-342 000,00	-342 000,00	3 548 000,00
74	Contributions et participations	103 600 000,00	0,00	1 962 000,00	1 962 000,00	105 562 000,00
75	Autres produits de gestion courante	960 000,00	0,00	-41 000,00	-41 000,00	919 000,00
013	Atténuations de charges	550 000,00	0,00	224 000,00	224 000,00	774 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
78	Reprises amortissements et provisions	0,00		215 000,00	215 000,00	215 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 000 000,00		340 000,00	340 000,00	2 340 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		111 000 000,00	0,00	2 533 000,00	2 533 000,00	113 533 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)

9 567 781,34

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

123 100 781,34

(1) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLES

III

A1

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
011	Charges à caractère général	16 157 805,53	392 000,00	392 000,00
60211	Combustibles et carburants	699 000,00	-51 000,00	-51 000,00
60213	Fournitures des ateliers	1 728 044,30	293 500,00	293 500,00
60218	Autres fournitures consommables	297 965,52	-53 000,00	-53 000,00
6027	Produits d'intervention	140 000,00	-8 000,00	-8 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	386 000,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	100 000,00	13 000,00	13 000,00
60611	Eau et assainissement	160 000,00	25 000,00	25 000,00
60612	Energie - Electricité	740 000,00	49 100,00	49 100,00
60613	Chauffage urbain	180 000,00	-40 000,00	-40 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	980 000,00	-110 000,00	-110 000,00
60623	Alimentation	22 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	161 000,00	10 800,00	10 800,00
60632	Fournitures de petit équipement	272 383,73	26 100,00	26 100,00
60636	Habillement et vêtements de travail	252 213,87	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	75 638,50	-9 000,00	-9 000,00
60661	Médicaments	80 393,23	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	5 000,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	568 418,80	91 000,00	91 000,00
6068	Autres matières et fournitures	415 224,27	1 000,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	1 300 000,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	120 000,00	2 300,00	2 300,00
6135	Locations mobilières	164 000,00	1 400,00	1 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien terrains	32 486,40	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	315 000,00	157 600,00	157 600,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	10 000,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	160 000,00	29 600,00	29 600,00
61551	Entretien matériel roulant	643 280,96	198 000,00	198 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	284 405,18	-7 400,00	-7 400,00
6156	Maintenance	997 848,28	-62 800,00	-62 800,00
6161	Multirisques	26 000,00	2 000,00	2 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	80 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	794 500,00	36 000,00	36 000,00
61821	Abonnements	61 000,00	3 600,00	3 600,00
61828	Autres	13 048,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	656 349,86	-123 000,00	-123 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	8 000,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	236 780,25	-39 800,00	-39 800,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	14 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	159 109,70	44 500,00	44 500,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	112 900,00	52 000,00	52 000,00
6228	Divers	1 972,00	-500,00	-500,00
6231	Annonces et insertions	30 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 000,00	4 700,00	4 700,00
6234	Réceptions	14 000,00	-6 700,00	-6 700,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	43 019,60	0,00	0,00
6238	Divers	41 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6241	Transports de biens	881 379,11	400,00	400,00
6248	Divers	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	49 000,00	-25 500,00	-25 500,00
6255	Frais de déménagement	30 000,00	-14 000,00	-14 000,00
6258	Divers	357 935,75	-100 000,00	-100 000,00
6261	Frais d'affranchissement	56 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	534 000,00	-110 000,00	-110 000,00
627	Services bancaires et assimilés	19 000,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	7 000,00	8 100,00	8 100,00
6282	Frais de gardiennage	18 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	200 000,00	0,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	13 300,00	1 000,00	1 000,00
6288	Autres remboursements de frais	329 260,80	90 400,00	90 400,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	15 947,42	600,00	600,00
6358	Autres droits	1 000,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	35 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	92 386 975,81	-3 523 000,00	-3 523 000,00
6218	Autre personnel extérieur	97 000,00	67 000,00	67 000,00

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
6331	Versement de transport	351 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	162 000,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	466 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	29 422 000,00	-1 674 000,00	-1 674 000,00
64112	SFT, indemnité résidence	965 000,00	0,00	0,00
64113	NBI	385 000,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	17 097 000,00	520 000,00	520 000,00
64131	Rémunérations personnel non titulaire	159 000,00	0,00	0,00
64141	Vacations sapeurs pompiers volontaires	21 031 000,00	-2 197 000,00	-2 197 000,00
64145	Vacations versées aux employeurs	5 500,00	0,00	0,00
64146	Service de santé	480 000,00	-35 000,00	-35 000,00
64148	Autres vacances	2 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	4 724 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	11 686 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 500,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	835 000,00	12 000,00	12 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	180 000,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	450 000,00	52 000,00	52 000,00
646	Allocations de vétérance	502 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	293 000,00	-10 000,00	-10 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	71 925,81	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 749 000,00	-303 000,00	-303 000,00
6488	Autres charges	267 050,00	45 000,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	582 000,00	5 000,00	5 000,00
651	Redevance pour concessions brevet,...	54 500,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	37 000,00	-6 000,00	-6 000,00
6532	Frais de mission	4 000,00	1 000,00	1 000,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	3 000,00	6 000,00	6 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	7 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 000,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	244 000,00	-100,00	-100,00
656	Participations	66 000,00	100,00	100,00
6574	Subv. fonct. assoc. et personnes privées	164 000,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 65 + 014)		109 126 781,34	-3 126 000,00	-3 126 000,00
66	Charges financières (B)	790 000,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	775 000,00	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C)	61 000,00	1 741 000,00	1 741 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	1 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	55 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	1 741 000,00	1 741 000,00
68	Dotations amortissements et provisions (D)	190 000,00	0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques et ch. de fonct.	190 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E		110 167 781,34	-1 385 000,00	-1 385 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	4 278 000,00	4 278 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	10 400 000,00	-360 000,00	-360 000,00
675	Valeurs comptables immobilisation cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. immobilisations	10 400 000,00	-360 000,00	-360 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10 400 000,00	3 918 000,00	3 918 000,00
<i>(= Prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)</i>				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		120 567 781,34	2 533 000,00	2 533 000,00
<i>(= Total des opérations réelles et d'ordre)</i>				
				+
RESTES A REALISER N-1 (3)				0,00
				+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				123 100 781,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)

SDIS DU VAR - BUDGET PRINCIPAL SDIS DU VAR - DM - 2020

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	429 113,39
= Différence ICNE N – ICNE N-1	- 49 774,95

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLES	A2

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 890 000,00	-342 000,00	-342 000,00
7061	Inter. factur. (art. L. 1424-42 du CGCT)	3 268 000,00	-342 000,00	-342 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	572 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	50 000,00	0,00	0,00
74	Contributions et participations	103 600 000,00	1 962 000,00	1 962 000,00
744	FCTVA	13 000,00	17 000,00	17 000,00
74718	Autres participations Etat	20 000,00	250 000,00	250 000,00
7473	Participation départements	49 000 000,00	0,00	0,00
7474	Participation communes	107 000,00	1 695 000,00	1 695 000,00
7475	Group. coll et coll. statut particulier	54 447 000,00	0,00	0,00
748	Autres participations	13 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	960 000,00	-41 000,00	-41 000,00
752	Revenus des immeubles	10 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	950 000,00	-41 000,00	-41 000,00
013	Atténuations de charges	550 000,00	224 000,00	224 000,00
6032	Variat. stocks autres approvisionnements	400 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	130 000,00	213 000,00	213 000,00
6459	Remboursement charges SS et prévoyance	20 000,00	11 000,00	11 000,00
TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (70 + 74 + 75 + 013)		109 000 000,00	1 803 000,00	1 803 000,00
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C)	0,00	175 000,00	175 000,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	30 000,00	30 000,00
7718	Autres prod. except. opération gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Autres produits exceptionnels	0,00	143 000,00	143 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (D)	0,00	215 000,00	215 000,00
7815	Rep. prov. ch. fonctionnement courant	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	215 000,00	215 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D		109 000 000,00	2 193 000,00	2 193 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections (2)	2 000 000,00	340 000,00	340 000,00
722	Immobilisations corporelles	100 000,00	-50 000,00	-50 000,00
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	0,00	0,00
7768	Neutralisation des amortissements	1 400 000,00	260 000,00	260 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	500 000,00	130 000,00	130 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 000 000,00	340 000,00	340 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		111 000 000,00	2 533 000,00	2 533 000,00

RESTES A REALISER N-1 (3)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (3)	9 567 781,34
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	123 100 781,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes utilisé.

(2) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III

B

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'équipement	26 311 775,94	0,00	-3 482 000,00	-3 482 000,00	22 829 775,94
- Non individualisées en programmes d'équipement	22 556 701,51	0,00	-3 292 000,00	-3 292 000,00	19 264 701,51
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	22 556 701,51	0,00	-3 292 000,00	-3 292 000,00	19 264 701,51
- Individualisées en programmes d'équipement	3 755 074,43	0,00	-190 000,00	-190 000,00	3 565 074,43
- Avec AP / CP	3 755 074,43	0,00	-190 000,00	-190 000,00	3 565 074,43
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'équipement à verser (c/204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Avec AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP / CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	2 350 000,00	0,00	0,00	0,00	2 350 000,00
040 Opérations d'ordre entre sections	2 000 000,00		340 000,00	340 000,00	2 340 000,00
041 Opérations patrimoniales	3 100 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	4 550 000,00
Dépenses d'investissement - Total	33 761 775,94	0,00	-1 692 000,00	-1 692 000,00	32 069 775,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

32 069 775,94

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Budget de l'exercice (BP + BS + DM) I	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'équipement	9 670 375,15	0,00	-7 560 000,00	-7 560 000,00	2 110 375,15
Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières	1 300 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	1 800 000,00
Opérations d'ordre entre sections	10 400 000,00		3 918 000,00	3 918 000,00	14 318 000,00
041 Opérations patrimoniales	3 100 000,00		1 450 000,00	1 450 000,00	4 550 000,00
Recettes d'investissement - Total	24 470 375,15	0,00	-1 692 000,00	-1 692 000,00	22 778 375,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

6 291 400,79

=

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)

3 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

32 069 775,94

(1) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.1

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		22 556 701,51	0,00	-3 292 000,00	-3 292 000,00
20	Immobilisations incorporelles (hors c/204)	1 058 758,15	0,00	-524 000,00	-524 000,00
2031	Frais d'études	469 888,00	0,00	-400 000,00	-400 000,00
2033	Frais d'insertion	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,..	568 870,15	0,00	-124 000,00	-124 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 271 752,82	0,00	-2 768 000,00	-2 768 000,00
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 000,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 000,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	500,00	500,00
21312	Centres d'incendie et de secours	1 000,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	6 827 545,94	0,00	-1 665 000,00	-1 665 000,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	568 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21532	Réseaux d'alerte	22 000,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	332 000,00	0,00	-180 000,00	-180 000,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	1 280 732,37	0,00	149 984,00	149 984,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	1 118 761,85	0,00	-64 120,00	-64 120,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	2 051 725,55	0,00	-84 500,00	-84 500,00
21571	Ateliers	317 636,11	0,00	194 536,00	194 536,00
21578	Autre matériel et outillage technique	11 435,11	0,00	-500,00	-500,00
2158	Autres install., mat et outil. techn.	17 841,94	0,00	7 500,00	7 500,00
21721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements (mise à dispo)	1 000,00	0,00	-500,00	-500,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	1 288 515,72	0,00	-765 000,00	-765 000,00
217538	Autres réseaux (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
2182	Matériel de transport	190 834,55	0,00	-9 200,00	-9 200,00
2183	Matériel informatique	528 386,28	0,00	-98 000,00	-98 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	313 348,47	0,00	-126 500,00	-126 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	384 988,93	0,00	-127 200,00	-127 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	6 226 190,54	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 226 190,54	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.2

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		0,00	-190 000,00	-190 000,00
19	PROGRAMME 10 - EXTENSIONS DE CASERNES	0,00	0,00	0,00
20	PROGRAMME 11 - CASERNE LE MUY	0,00	0,00	0,00
22	PROGRAMME 13 - ANTARES	0,00	0,00	0,00
25	PROGRAMME 16 - ECONOMIE ENERGIE DEVELOPPEMENT DUR	0,00	-40 000,00	-40 000,00
28	PROGRAMME 19 - CASERNE SOLLIES - PONT	0,00	0,00	0,00
29	PROGRAMME 20 - CASERNE GRIMAUD-COGOLIN	0,00	100 000,00	100 000,00
31	PROGRAMME 22- S G O -Système de Gestion Opérationne	0,00	0,00	0,00
32	PROGRAMME 23 - CIS DRAGUIGNAN	0,00	-150 000,00	-150 000,00
33	PROGRAMME 24 CIS CARCES	0,00	-50 000,00	-50 000,00
34	PROGRAMME 25 - Désamiantage des CIS	0,00	-50 000,00	-50 000,00
35	PROGRAMME 26- Rénovation des revêtements bitumés	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 19
LIBELLE : PROGRAMME 10 - EXTENSIONS DE CASERNES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 10

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00
217312	Centres incendie secours (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****III
B1.3****CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 20
LIBELLE : PROGRAMME 11 - CASERNE LE MUY
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 11****DEPENSES**

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	0,00
--------------------------------------	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 22
LIBELLE : PROGRAMME 13 - ANTARES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 13

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)			0,00
--------------------------------------	--	--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 25
LIBELLE : PROGRAMME 16 - ECONOMIE ENERGIE DEVELOPPEMENT DUR
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 16

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		-40 000,00	a 0,00	-40 000,00	b -40 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-40 000,00	0,00	-40 000,00	-40 000,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	-10 000,00	0,00	-10 000,00	-10 000,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	-30 000,00	0,00	-30 000,00	-30 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	40 000,00
--------------------------------------	------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 28
LIBELLE : PROGRAMME 19 - CASERNE SOLLIES - PONT
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 19

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 29
LIBELLE : PROGRAMME 20 - CASERNE GRIMAUD-COGOLIN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 20

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		100 000,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	82 000,00	0,00	82 000,00	82 000,00
21351	Bâtiments publics	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	44 500,00	0,00	44 500,00	44 500,00
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	500,00	500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
2314	Constructions sur sol d'autrui	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)	-100 000,00
--------------------------------------	--------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 31
LIBELLE : PROGRAMME 22- S G O -Système de Gestion Opération
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 22

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)				0,00
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

III
B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 32
LIBELLE : PROGRAMME 23 - CIS DRAGUIGNAN
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 23

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		-150 000,00	a 0,00	-150 000,00	b -150 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-150 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00
2031	Frais d'études	-146 000,00	0,00	-146 000,00	-146 000,00
2033	Frais d'insertion	-4 000,00	0,00	-4 000,00	-4 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)

150 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 33
LIBELLE : PROGRAMME 24 CIS CARCES
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 24

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		-50 000,00	a 0,00	-50 000,00	b -50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
2031	Frais d'études	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)			50 000,00
--------------------------------------	--	--	------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

III
B1.3

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 34
LIBELLE : PROGRAMME 25 - Désamiantage des CIS
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 25

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
DEPENSES		-50 000,00	a	0,00	b	-50 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	
21735	Installations générales (mise à dispo)	-50 000,00	0,00	-50 000,00	-50 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) – (a + b) (4)

50 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT****B1.3**

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° : 35
LIBELLE : PROGRAMME 26- Rénovation des revêtements bitumés
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 26

DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	19 750,00	0,00	19 750,00	19 750,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	-19 750,00	0,00	-19 750,00	-19 750,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)		c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (4)				0,00
--------------------------------------	--	--	--	-------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT	B1.4

CHAPITRE DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT N° :
LIBELLE :
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
DEPENSES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	DEPENSES	a		b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) [...]			
21	Immobilisations corporelles [...]			
22	Immobilisations reçues en affectation [...]			
23	Immobilisations en cours [...]			

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / Art. (1)	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (2)	c		d
13	Subventions d'investissement (sauf 138) [...]			
16	Emprunts et dettes assimilées (3) [...]			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) [...]			
21	Immobilisations corporelles [...]			
22	Immobilisations reçues en affectation [...]			
23	Immobilisations en cours [...]			
Solde = (c + d) – (a + b) (4)				

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B2

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00
20413	Subv. public - Projet infrastructure	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES	B3

DEPENSES FINANCIERES

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	2 350 000.00	0.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 344 000.00	0.00	0.00	0.00
1641	Emprunts en euros	2 344 000.00	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	6 000.00	0.00	0.00	0.00
275	Dépôts et cautionnements versés	6 000.00	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT	B4

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
TOTAL		9 670 375.15	0.00	-7 560 000.00	-7 560 000.00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	2 500 375.15	0.00	-400 000.00	-400 000.00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. régions	320 000,00	0,00	-280 000,00	-280 000,00
1313	Subv. transf. départements	2 120 000,00	0,00	-120 000,00	-120 000,00
1317	Subv. transf. fonds européens	60 375.15	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)	7 160 000.00	0.00	-7 160 000.00	-7 160 000.00
1641	Emprunts en euros	7 160 000,00	0,00	-7 160 000,00	-7 160 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00	0,00
237	Avances commandes immo incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES	B5

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL	4 300 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
10222	FCTVA	1 100 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS	B6

RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)

Chap.	Libellé	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
	TOTAL DEPENSES (2) (3)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES (2) (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Voir le détail des opérations pour le compte de tiers en annexe IV-A5.

(2) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat.

(3) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	B7

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
040	DEPENSES (2)	2 000 000,00	340 000,00	340 000,00
13911	Sub. transf. cpte rés. Etat, étab. nat.	10 000,00	118 000,00	118 000,00
13913	Sub. transf. cpte résult. départements	300 000,00	0,00	0,00
13914	Sub. transf. cpte résult. communes	1 000,00	0,00	0,00
13916	Sub. transf. cpte résult. autres EPL	8 000,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf. cpte résult. fonds européens	30 000,00	12 000,00	12 000,00
13918	Autres sub. transf. équipement	1 000,00	0,00	0,00
13931	Fonds d'aide à l'investissement des SDIS	150 000,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	1 400 000,00	260 000,00	260 000,00
21351	Bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	15 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	60 000,00	-50 000,00	-50 000,00
2182	Matériel de transport	5 000,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	10 400 000,00	3 918 000,00	3 918 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	10 400 000,00	-360 000,00	-360 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
280413	Subv. public - Projet infrastructure	60 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	310 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	220 000,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 210 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	130 000,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	15 000,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	660 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	60 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	90 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	3 400 000,00	-360 000,00	-360 000,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	900 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 185 000,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	122 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	5 000,00	0,00	0,00
28158	Autres immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	3 000,00	0,00	0,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	70 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (mise à dispo)	650 000,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	20 000,00	0,00	0,00
281758	Autres immobilisations (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménag. divers	10 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	625 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	200 000,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	200 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	210 000,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 278 000,00	4 278 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; RI 021 = DF 023.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES	B8

Chap. / Art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles du président	Vote du conseil d'administration
041	DEPENSES (2)	3 100 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
2051	Concessions,droits similaires,brevets,...	5 000,00	0,00	0,00
21312	Centres d'incendie et de secours	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	5 000,00	0,00	0,00
21531	Réseaux de transmission	5 000,00	0,00	0,00
21561	Matériel mobile d'incendie et de secours	2 525 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
21562	Matériel non mobile incendie et secours	2 000,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel d'incendie et de secours	5 000,00	0,00	0,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	5 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	510 000,00	450 000,00	450 000,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	3 000,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00
231312	Centres d'incendie et de secours	30 000,00	0,00	0,00
041	RECETTES (2)	3 100 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00
2031	Frais d'études	60 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	3 030 000,00	1 450 000,00	1 450 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B9.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 844 000,00	130 000,00	II 130 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		2 344 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 344 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		500 000,00	130 000,00	130 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	500 000,00	130 000,00	130 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	2 974 000,00	4 659 093,74	0,00	7 633 093,74

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B9.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 11 700 000,00	4 418 000,00	VI 4 418 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 100 000,00	150 000,00	150 000,00
10222	FCTVA	1 100 000,00	150 000,00	150 000,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		10 600 000,00	4 268 000,00	4 268 000,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	5 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00	0,00
280412	Subv. public - Bâtiments, installations	10 000,00	0,00	0,00
280413	Subv. public - Projet infrastructure	60 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions, droits similaires, brevets, ...	310 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 000,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	220 000,00	0,00	0,00
281312	Centres d'incendie et secours construc.	1 210 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	10 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	130 000,00	0,00	0,00
2814	Constructions sur sol d'autrui	15 000,00	0,00	0,00
281531	Réseaux de transmission	660 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'alerte	60 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	90 000,00	0,00	0,00
281561	Matériel mobile d'incendie et de secours	3 400 000,00	-360 000,00	-360 000,00
281562	Matériel non mobile incendie et secours	900 000,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel d'incendie et de secours	1 185 000,00	0,00	0,00
281571	Ateliers	122 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage technique	5 000,00	0,00	0,00
28158	Autres immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
281721	Plant. arbres, arbustes (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	3 000,00	0,00	0,00
2817312	Centres incendie secours (mise à dispo)	70 000,00	0,00	0,00
281735	Installations générales (mise à dispo)	650 000,00	0,00	0,00
2817538	Autres réseaux (mise à dispo)	20 000,00	0,00	0,00
281758	Autres immobilisations (mise à dispo)	1 000,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	10 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	625 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel informatique	200 000,00	0,00	0,00
28184	Matériel de bureau et mobilier	200 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	210 000,00	0,00	0,00
481...	Charges à répartir			
024	Produits des cessions d'immobilisations	200 000,00	350 000,00	350 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	4 278 000,00	4 278 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	16 118 000,00	40 375,15	6 291 400,79	3 000 000,00	25 449 775,94

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 7 633 093,74
Ressources propres disponibles	VIII 25 449 775,94
Solde	IX = VIII – IV (4) 17 816 682,20

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/1/N ET PROVISIONS NOUVELLES

IV
A3

Nature de la provision	Objet de la provision (2)	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Année de constitution des provisions au 1/1/N	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
Prov. pour risques et charges								
	Le SDIS confronté à des contentieux liés à la problématique des contributions des communes et EPCI, avait provisionné un montant de 1,746 M€ par délibération n°17-23, relevé de 4,827 M€ par délibération du 12/12/2017, soit un total de 6,573 M€. Cette provision a été réduite de 2M€ par délibération n°19-37 du 20 juin 2019 suite à la perspective de résolutions des conflits par protocoles transactionnels. Dans le cadre des litiges liés aux victimes exposées à l'amianté, au titre de préjudices consécutifs à une maladie imputable au SDIS du Var, la requête 1900493-2 enregistrée le 08/02/2019 au Tribunal Administratif de Toulon a été présentée par les époux CLAUDE qui réclament une indemnisation de 23 000€. Le SDIS souhaitait se prémunir de ce risque à provisionné à hauteur de 20 k€ en 2019 et 3k€ à ce conseil.	0	22/6 et 12/12/2017	6 573 000	2017	6 573 000	2 000 000	4 573 000
	Le SDIS a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon formulé par un agent pour préjudices. Une indemnisation a été évaluée à 40 000€ que le SDIS souhaite provisionner afin se prémunir de ce risque.	3 000	20/06/2019	20 000	2019	23 000	0	23 000
	Un agent a été victime de violences volontaires et de menaces dans l'exercice de ses fonctions. Dans l'hypothèse d'une saisie de la Commission d'indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI), le SDIS souhaite se prémunir de ce risque pour un montant de 147 000€.	40 000	09/06/2020	0	2020	40 000	0	40 000
	Un agent a été victime de violences volontaires et de menaces dans l'exercice de ses fonctions. Dans l'hypothèse d'une saisie de la Commission d'indemnisation des Victimes d'Infraction (CIVI), le SDIS souhaite se prémunir de ce risque pour un montant de 147 000€.	147 000	09/06/2020	0	2020	147 000	0	147 000
Provisions pour pertes de change								
Autre provisions pour risques								
Provisions pour grosses réparations								
.....								
Prov. pour dépréciation								
- des immobilisations								
- des stocks								
- des comptes de tiers : (actif circulant) (Chapitre : 68 - Article : 6817)	Le SDIS du Var au 31/12/2017 comptabilisait 375 118,16 € de recettes non recouvrées auxquelles une provision à hauteur de 80% était nécessaire, soit 301 k€. L'encours de 248 k€ a donc été relevé de 53 k€. Face à la diminution des créances douteuses, il convient de procéder à une reprise partielle de provision de 215 000€.		06/12/2012	301 000	2012, 2015,2018	301 000	215 000	
- des comptes financiers								
TOTAL GENERAL		190 000	///////	6 894 000	//////	7 084 000	2 215 000	4 869 000

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

SLO

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

Service départemental d'incendie et de secours de : VAR
Instruction M61 - Exercice 2020 - Décision modificative n° 1

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (Article L. 2311-7 du CGCT par renvoi de l'article L. 3241-1 et L. 3312-7 du CGCT)	B1

Subventions Versées Par le SDIS Dans le cadre du vote du Budget

Article (1)	Subvention... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574	Pas de référence	Regrouper les sapeurs -pompiers (SP) dans un soutien mutuel pour leurs missions, développer la formation et l'entraînement physique, dispenser l'enseignement du secourisme, encourager le développement des sections de jeunes SP et promouvoir leurs activité	Union Départementale des Sapeurs - Pompiers du VAR	Association Loi 1901	76 000,00
6574	Pas de référence	Maintenir et resserrer les liens de camaraderie existant entre ses membres	Amicale des personnels de la Direction Départementale d' Incendie et de Secours du Var	Association Loi 1901	40 000,00
6574	Pas de référence	Assurer la protection matérielle et morale des Orphelins	Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs- Pompiers de France	Association Loi 1901	2 000,00
6574	Pas de référence	Pourvoir à la confection des repas de tous les adhérents, des stagiaires en formation dans les centres du corps départemental et toute personne extérieur au centre mais intervenant pour une activité en rapport avec le corps départemental.	Association de restauration du centre d'Incendie et de secours de Hyères	Association Loi 1901	48 000,00
6574	Pas de référence	Organiser et gérer l'activité Spéléologique et le milieu souterrain dans le Var. Participer aux mission de secours.	Association CDS 83 (Comité Départemental Spéléologie du Var)	Association Loi 1901	2 000,00
Total Subventions aux associations					168 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention ;

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention ;

(3) Objet pour lequel est versée la subvention ;

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES	B4

ETAT DES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Duré en année	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 1/1/N	Annuité de l'exercice
Total.....							
8017 Subvention à verser en annuités							
	Voir Annexe IV - Pages 42,45 et 46						
8018 Autres engagements reçus							
	Au profit d'organismes publics.....						
	Au profit d'organismes privés.....						

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - AUTORISATIONS DE PROGRAMME		B6

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS

N° A.P.	N° ou intitulé de l'A.P.	Chapitre Program me	Millièmes	Montant des AP			Montant des CP			
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N (3)	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2020) + RARN-1 (2)	Restes à financer de l'exercice N+1 (2021)	Restes à financer (exercices au delà de N+1)
10	Programme n°10 : Extensions Casernes	00019	2006	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00	2 767 697,15	2 026,16	0,00	1 030 276,69
11	Programme n° 11 : Caserne LE MUY	00020	2007	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	906,20	0,00	0,00	2 499 093,80
13	Programme n°13 : ANTARES	00022	2008	4 600 000,00	0,00	4 600 000,00	3 791 938,80	110 000,00	50 000,00	648 061,20
16	Programme n°16 : Economies d'Energie et Développement Durable	00025	2010	500 000,00	0,00	500 000,00	293 389,64	0,00	0,00	206 610,36
19	Programme n°19 : Caserne Sollies-Pont	00028	2012	2 194 262,99	-27 760,18	2 166 502,81	2 152 858,59	13 644,22	0,00	0,00
20	Programme n°20 : Caserne Grinaud-Cogolin	00029	2012	4 000 000,00	200 000,00	4 200 000,00	557 470,37	3 339 404,05	300 000,00	3 125,58
22	Programme n°22 : SGO - Système de Gestion Opérationnelle	00031	2016	2 500 000,00	-2 452 818,40	47 181,60	47 181,60	0,00	0,00	0,00
23	Programme n°23 : Caserne DRAGUIGNAN	00032	2018	3 600 000,00	0,00	3 600 000,00	264,00	0,00	0,00	3 599 736,00
24	Programme n°24 : Caserne CARCES	00033	2018	1 600 000,00	0,00	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00
25	Programme n°25 : Désamiantage des CIS	00034	2020	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00	440 000,00
26	Programme n°26 : Rénovation des revêtements bitumés	00035	2020	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	100 000,00	120 000,00	380 000,00
	Total des Programmes	//////////	//////////	26 394 262,99	-2 280 578,58	24 113 684,41	9 611 706,35	3 565 074,43	530 000,00	10 406 903,63

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions(dont restes à réaliser N-1 "RAR N-1").

(3) Montant annulé sur AP signe -

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

IV - ANNEXES

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE SDIS
A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**
(articles L.2313-1 et L.2313-1.1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du C.G.C.T et au SDIS par renvoi de l'article L.3241-1)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de Service Public (3) ...				
Détention d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme ...				
Autres :				
Délibération du Conseil d'Administration du 11/12/2019	L'Union Départementale des Sapeurs - Pompiers du VAR	Regrouper les sapeurs -pompiers (SP) dans un soutien mutuel pour leurs missions, développer la formation et l'entraînement physique, dispenser l'enseignement du secourisme, encourager le développement des sections de jeunes SP et promouvoir leurs activités	Personne Morale : Association loi 1901	76 000,00 €
Délibération du Conseil d'Administration du 11/12/2019	Amicale des personnels de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var	Maintenir et resserrer les liens de camaraderie existant entre ses membres	Personne Morale : Association loi 1901	40 000,00 €
Délibération du Conseil d'Administration du 11/12/2019	Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des Sapeurs- Pompiers de France	Assurer la protection matérielle et morale des orphelins	Personne Morale : Association loi 1901	2 000,00 €
Délibérations n° 00-38 du 29/6/2000 et n° 05-38 du 2/6/2005	COS MEDITERRANEE	Organiser, développer et gérer tous services, œuvres ou prestations de caractère social ou familial en faveur des adhérents et /ou de leurs salariés (4)	Personne Morale : Association loi 1901	283 000,00 €
Délibération du Conseil d'Administration du 11/12/2019	Association de restauration du centre d'Incendie et de secours de Hyères	Pourvoir à la confection des repas de tous les adhérents, des stagiaires en formation dans les centres du corps départemental et toute personne extérieure au centre mais intervenant pour une activité en rapport avec le corps départemental.	Personne Morale : Association loi 1901	48 000,00 €
Délibération du Conseil d'Administration du 11/12/2019	Association CDS 83 (Comité Départemental Spéléologie du Var)	Organiser et gérer l'activité Spéléologique et le milieu souterrain dans le Var. Participer aux missions de secours.	Personne Morale : Association loi 1901	2 000,00 €

(1) Sièges de l'établissement ;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif) ;

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Il s'agit d'une cotisation.

(5) Il s'agit d'une participation.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_86-DE

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ORGANISMES DE
 REGROUPEMENT

IV

C3,1

Délibération	DESIGNATION DES ORGANISMES	Raison sociale de l'organisme	Nature Juridique de l'organisme	Date d'adhésion	Mode de Participation	Montant du Financement
	Syndicats mixtes (article L. 5721-1 du CGCT) // // // // // // // //					
	Autres organismes de regroupement					
Projet Délibération du Conseil d'Administration du 16/6/2016	ENTENTE pour la forêt Méditerranéenne	Renforcer la participation à la protection de la forêt Méditerranéenne et son environnement.	Organisme d'Etat	2016	Annuelle Financière	66 100,00 €

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV

D

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

VOTES :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/12/2020




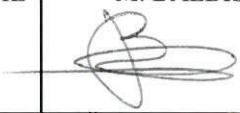


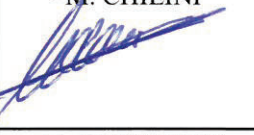
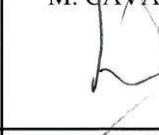
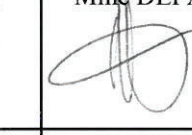
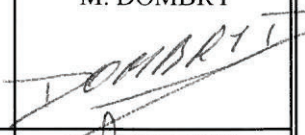
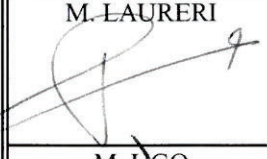
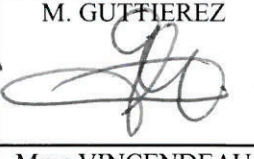
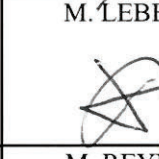
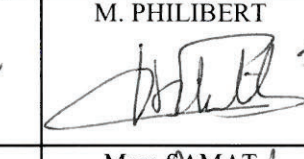
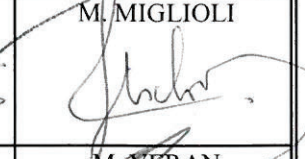



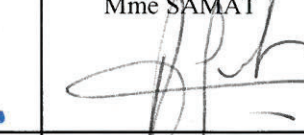

Présenté par le Président,

A. Daquiéman le 15/12/2020

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session... ordinaire

A. Daquiéman le 15/12/2020

Les membres du conseil d'administration,

M. LAIN 	M. BARTHÉLEMY 	Mme LASSOUTANIE 	M. BALBIS 	M. CAYRON 
M. BRUN 	M. CHILINI 	M. CAVALLIER 	Mme DEPALLENS 	M. DOMBRY 
M. LAURERI 	M. GUTTIEREZ 	M. LEBERRE 	M. PHILIBERT 	M. MIGLIOLI 
M. UGO 	Mme VINCEDEAU 	M. REYNIER 	Mme SAMAT 	M. VERAN 

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le/...../..... et de la publication le/...../.....

A....., le/...../.....



Délibération n° 20-87

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Rapport sur les ressources et charges prévisibles de l'exercice 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

Vu le projet de délibération n°20-87 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Conformément à l'article L. 1424-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Départemental au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'Administration de celui-ci.

L'objet du présent rapport est donc d'exposer l'évolution des charges et des ressources prévisibles du service départemental d'incendie et de secours du Var (SDIS 83) relative à l'exercice 2021 ainsi que le besoin de financement correspondant.

LE BUDGET 2021 ET LE FINANCEMENT :

Il convient que le Conseil d'Administration se prononce sur les ressources et charges induites par la conjoncture économique nationale, les contraintes de la loi de programmation 2018-2022, ainsi que la loi de finance et l'impact de la COVID19.

En préambule, il est intéressant de souligner le contexte national défavorable qui met en difficulté les budgets des SDIS et celui du Var en particulier :

- Des SDIS sans ressources fiscales évolutives ;
- Des tensions sur les tiers financeurs et notamment le Département soumis à de fortes contraintes financières (baisse des recettes fiscales, perte du levier « taxe d'habitation », hausses des dépenses aggravées par la crise de la COVID19...);
- L'intégration dans la jurisprudence Française des conséquences de l'arrêt Matzac et sa transposition à venir ayant pour conséquence de fortes contraintes sur l'utilisation des SPV ;
- Des risques et des dépenses à couvrir toujours plus importants (hausse du nombre d'intervention, augmentation de la prime de feu, NexSIS...).

Dans ce contexte, nous pouvons étudier les orientations suivantes :

1. FONCTIONNEMENT : 114,5 M€

1-1 - Les charges à caractère général (13,7M€) et autres charges (11,5) : 25,2M€

Les crédits prévus au titre du chapitre 011 sont estimés à 13,7 M€ traduisant une hausse de 2% à 0,3 M€ par rapport au BP 2020. Cette évolution intègre l'augmentation des tarifs et fournitures, les dépenses COVID19, l'acquisition des matériels radios et informatiques du Projet « NexSIS », ainsi que l'évolution du coût des assurances et formations.

Ces variations comprennent des minorations par des arbitrages plus contraignants et des non dépenses envisageables en cas de nouveaux confinements (coût des formations).

Cette légère augmentation des charges à caractère général prévoit les seuls besoins impératifs tout en prenant en compte les hausses inévitables.

Par ailleurs, malgré une dépense nouvelle au titre de la redevance NexSIS, une économie globale de 2% soit 0,32 M€ est réalisée sur les autres charges par la diminution des intérêts d'emprunt et de l'amortissement qui passe de 11,8 M€ à 11,5 M€ par rapport au BP 2020.

1-2- Les charges de personnel (012) : 89.3 M€

Les crédits de ce chapitre 012 sont estimés à 89,3 M€ soit une hausse de 3% à 2,3 M€ principalement destinée à la masse salariale (1,7M€) et aux indemnités de volontaires (0,5M€).

Ces dernières représentent 18,4 M€ dont 1,2 M€ nécessaires aux actions de formation des SPV incluant celles prévues au déploiement de NexSIS.

En ce qui concerne la masse salariale, il convient de noter une augmentation automatique des charges de personnels (masse salariale, indemnités SPV opération et formation) : GVT, GIPA, PPCR et évolution des textes nationaux, sachant qu'une augmentation de 6% de la prime de feu a d'ores et déjà été actée et qu'une autre de 1% est prévue en fin d'année 2020 pour les indemnités SPV.

Sur les effectifs, il est impératif de remplacer les départs en retraite et procéder aux recrutements minimum pour assurer les missions obligatoires du SDIS. En effet, on observe un sous-effectif très important chez les SPP : 912 présents au 1/01/20 (922 en février soit approximativement l'effectif de référence 2020), pour seulement 898 SPP au 1/01/21.

Il est ainsi indispensable, à minima, de remonter le plus rapidement possible à l'effectif du 1er janvier dernier d'autant que le nombre d'interventions a nettement augmenté ces dernières années. De plus, il apparaît que l'intégration des conséquences de l'arrêt Matzac est non seulement inéluctable mais semble se précipiter.

Dès lors, le SDIS du Var déjà très vulnérable car très dépendant des SPV (70% de nos POJ) se trouverait dans une situation intenable.

Un rétablissement des effectifs au niveau 2020 pourrait être réalisé avec une masse salariale équivalente à celle inscrite au BP 2020 augmentée du retour d'une dizaine de SPP pour réarmer les salles opérationnelles.

Les autres charges du 012 évoluent légèrement passant de 4,6 M€ en 2020 à 4,7 M€ en 2021.

1-3- Les Ressources et le financement :

L'ensemble de ces augmentations inéluctables représentent un besoin de financement supplémentaire d'environ 3 M€

Néanmoins, compte tenu du contexte économique et des contraintes impactant les tiers financeurs, le SDIS propose de prendre certaines dispositions (nouvelles réductions des crédits alloués aux services, séquençage des recrutements, recours à l'excédent restant après avoir complété les indemnités SPV lors du BS 2021 ...) afin d'absorber une partie du besoin de financement. Ces efforts pourraient s'évaluer autour de 1,2 M€

Dans cette hypothèse, une augmentation de 1,8 M€ des contributions départementales, intercommunales et communale serait nécessaire. Cette somme couvrirait essentiellement les hausses mécaniques ou issues de décisions nationales (prime de feu, GVT, PPCR) que le SDIS n'est pas en mesure d'absorber.

Il est précisé que ce besoin de financement, qui représente un déficit structurel dans les recettes de fonctionnement du SDIS, devra être pérennisé d'une année sur l'autre.

1-4- TRADUCTION CHIFFREE : 114.5 M€

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux besoins strictement nécessaires. Les indemnités SPV sont basées sur les crédits votés au BP 2020. Comme cette année, il sera indispensable de revoir cet article à la hausse lors du BS. De plus, en cas d'année exceptionnelle, une aide supplémentaire du Département serait nécessaire, comme cela s'était produit en 2017.

Charges nouvelles :

2 900 000 €

Charges 011 :

300 000 €

Transfert d'activité de la Direction (financé en partie sur 2020)	- 300 000 €
Hausse des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux - COVID19	500 000 €
Acquisition matériels radio et informatiques NexSIS	200 000 €
Baisse globale des crédits de fonctionnement des Groupements	- 400 000 €
Hausse des tarifs, assurances, formation...	300 000 €

Charges 012 « hors masse salariale » :

600 000 €

Augmentation de 1% du taux indemnités SPV	200 000 €
Indemnités SPV liées aux formations NexSIS	300 000 €
Autres charges de personnel	100 000 €

Charges 012 « masse salariale » :

2 320 000 €

Renforcement salles opérationnelles par retour effectifs	520 000 €
--	-----------

Augmentation de la prime de feu + 6% après déduction de la baisse de la sur-	
CNRACL part employeur	950 000 €
PPCR	240 000 €
GVT + 0,9%	610 000 €

Autres charges :	- 320 000 €
Redevance NexSIS	80 000 €
Diminution des intérêts d'emprunt	- 100 000 €
Amortissement	- 300 000 €

Produits nouveaux :	- 100 000 €
Baisse recettes hors contributions (remboursement personnels MAD, intervention facturées)) - 200 000 €
Hausse des neutralisations d'amortissements	100 000 €

Besoin de financement initial : **3 000 000 €**

Financement proposé :

- Réduction du besoin par un effort de réduction des dépenses : - 1.22 M€
- **Augmentation des contributions départementales, intercommunales**

et communale : **1,78 M€**

2- INVESTISSEMENT: 18,6 M€

Le budget d'investissement à hauteur de 18,6 M€ est en baisse de 22.5 % par rapport au BP 2020 notamment suite à la fin du programme Grimaud-Cogolin. Cette section est majoritairement marquée par les dépenses de bâtiment (5,8 M€), d'incendie et de secours (7 M€), avec des priorités données aux infrastructures en zone PPRi, à la nouvelle Direction et au projet NexSIS.

Par ailleurs, un effort est maintenu pour le gros entretien des casernes mises à disposition, ainsi que la réhabilitation de la caserne de La Seyne Nord.

En outre, le poste des outils informatiques et transmission est en baisse (- 0,5 M€) par rapport à 2020, et les autres dépenses sont globalement stables (charge d'emprunt, opérations d'ordre).

Le financement de cette section est assuré principalement par l'autofinancement d'amortissement (10.1M€), par le FCTVA (1,5 M€) et la subvention du CD83 (2M€) pour le renouvellement des moyens de lutte contre l'incendie (engins feux de forêt et échelle aérienne). Compte tenu de son faible endettement et au vu de sa difficulté à financer la section de fonctionnement, donc d'autofinancer, le SDIS propose de recourir à l'emprunt dont les taux sont historiquement bas, pour compléter le besoin en investissement (4,2 M€).

TRADUCTION CHIFFREE :

<u>Dépenses :</u>	<u>18.6 M€</u>
• Bâtiment -Mobilier :	5.8 M€
• Engins et matériels d'incendie et de Secours :	7.0M€
• Matériels informatiques, de transmission et de téléphonie :	1.2 M€
• Capital d'Emprunt :	2.4M€
• Opérations d'Ordre :	2.2M€

<u>Recettes :</u>	<u>14.4 M€</u>
* FCTVA :	1.5 M€
* Amortissements – Autres opérations d'ordre :	10,2 M€
* Autres produits :	0,2 M€
* Subventions (Pélicandrome Hyères – Marittimo):	0,4 M€
* Subvention CD83 (dont 2 M€engin d'incendie) :	2,1 M€

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT (financé par emprunt) : 4.2 M€

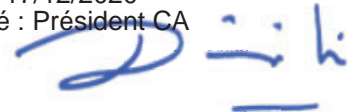
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ADOPTER**, le rapport définitif sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service d'incendie et de secours du Var pour l'année 2021, qui sera transmis au Conseil Départemental du Var ;
- **D'ARRETER** le montant des besoins et leurs financements.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 17/12/2020
Qualité : Président CA





Délibération n° 20-88

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) en vue du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) pour l'exercice 2021 du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCEDEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-88 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Conformément à l'article L.3312-1 et D.3312-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, le président du Conseil d'Administration présente un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui permet de définir les orientations du budget de l'établissement pour l'exercice budgétaire à venir, lesquelles doivent faire l'objet d'un débat (DOB).

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret n°2016-841 du 24 juin 2016, introduisent de nouvelles dispositions sur la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales. Ces deux textes précisent notamment le contenu du rapport sur les orientations budgétaires du SDIS et son annexe pour le DOB.

Dans ce cadre législatif, Monsieur le Président présente à la discussion ce rapport et son annexe sur les grandes orientations du budget dont les objectifs principaux poursuivis sont :

- la maîtrise et l'effort de stabilisation des charges à caractère général ;
- de permettre le financement de l'évolution des dépenses liées aux charges de personnels ;
- de préserver sa capacité d'autofinancement et poursuivre l'effort d'investissement avec un endettement contrôlé.

1. BILAN PREVISIONNEL POUR 2020

1.1 FONCTIONNEMENT

L'exercice 2020 devrait se terminer en excédent. En effet, afin d'éviter un déficit dû à l'augmentation de la prime de feu (0,8 M€ pour les 5 derniers mois de l'année) et compte tenu des incertitudes liées à la COVID 19, **l'établissement a décidé de geler les recrutements prévus sur le second semestre (remplacement des départs en retraite et mutations).**

Cet excédent sera consolidé par un budget « indemnités SPV- activité opérationnelle » exceptionnellement bas, compte tenue d'une saison « feux de forêt » à risque mais sans opération de dimension particulière et d'un ralentissement d'activité pendant le 1^{er} confinement.

De plus, le résultat pourra être augmenté selon les consommations réelles jusqu'au 31/12/20 et notamment l'éventuel report de formations sur 2021 ou à contrario diminuer en cas de survenance d'un évènement opérationnel majeur (inondations..).

L'ensemble de ces éléments ont permis de limiter l'augmentation de la section de fonctionnement.

Enfin, le résultat cumulé 2020 devant s'établir autour de 10,5 M€ il convient de noter qu'un virement au profit de la section d'investissement sera inscrit à la DM1-2020 afin de limiter le déficit et annuler l'emprunt initialement prévu.

1.2 INVESTISSEMENT

Les crédits votés pour l'exercice 2020 (27,4 M€ en tout hors RARN-1) sont supérieurs de 9,8 M€ à ceux de 2019 (17,6 M€). En effet, en plus de l'entretien des casernes et du renouvellement courant des matériels et véhicules, l'exercice 2020 comprend l'essentiel des travaux relatifs à l'opération de relocalisation de la Direction, ceux de la construction du nouveau centre de Grimaud – Cogolin ainsi que des dépenses concernant NexSIS.

Il est à remarquer que l'autofinancement de l'établissement permet de faire face au remboursement du capital des emprunts et de couvrir les dépenses courantes. En revanche, les besoins liés à de nouvelles opérations ainsi que les constructions et grosses réhabilitations ne sont finançables que par l'emprunt ou l'octroi de subvention d'investissement. Pour 2020, l'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au BS voté en juin dernier, le retard dans les travaux des principaux chantiers suite à la crise COVID, la maîtrise des dépenses d'investissements ainsi que l'inscription à la DM d'un virement prévisionnel depuis la section de fonctionnement permettent de supprimer l'emprunt initialement prévu. Il convient aussi de souligner l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 M€ par le Conseil Départemental, afin de renouveler les moyens de lutte contre l'incendie (engins feux de forêt et échelle aérienne).

1.3 ECONOMIES D'ENERGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

L'AP/CP 16 Economies d'Energies et Développement Durable a permis en 2020 :

- la mise en place d'éclairage LED sur plusieurs Centres d'Incendie et Secours : Bormes, Brignoles, Toulon centre, Hyères, Le Luc, Toulon ouest, Vidauban, Saint Tropez, Sainte Maxime, Les Adrets.

Les efforts du SDIS en 2021 seront concentrés sur les économies d'énergie par :

- le passage en LED d'un grand nombre de luminaires des CIS, notamment en remises et en éclairages extérieurs ;
- la mise en place d'éclairage LED sur de nouveaux CIS.

2. RAPPEL DES ORIENTATIONS PLURIANNUELLES D'EQUIPEMENT

- Plan de construction de centres d'incendie et de secours sous réserve que les communes concernées cèdent gracieusement au SDIS le terrain d'assiette viabilisé ;
- Plan d'extension des centres d'incendie et de secours mis à disposition, sous réserve que les communes concernées cèdent gracieusement au SDIS le terrain d'assiette et les bâtiments existants ;
- Modernisation ou acquisition d'un nouvel outil d'alerte ;
- Relocalisation de la DDSIS, des CIS de Draguignan et Les Arcs ;
- Plan de renouvellement des parcs véhicules et matériels.

3. NOUVELLES ORIENTATIONS ET EVOLUTIONS INCONTOURNABLES 2021

Il convient que le Conseil d'Administration se prononce sur les nouvelles orientations induites par la conjoncture économique nationale, les contraintes de la loi de programmation 2018-2022, ainsi que la loi de finance et l'impact de la COVID19.

En préambule, il est intéressant de souligner le contexte national défavorable qui met en difficulté les budgets des SDIS et celui du Var en particulier :

- Des SDIS sans ressources fiscales évolutives ;
- Des tensions sur les tiers financeurs et notamment le Département soumis à de fortes contraintes financières (baisse des recettes fiscales, perte du levier « taxe d'habitation », hausses des dépenses aggravées par la crise de la COVID19...);
- L'intégration dans la jurisprudence Française des conséquences de l'arrêt Matzac et sa transposition à venir ayant pour conséquence de fortes contraintes sur l'utilisation des SPV ;
- Des risques et des dépenses à couvrir toujours plus importants (hausse du nombre d'intervention, augmentation de la prime de feu, NexSIS...).

Dans ce contexte, nous pouvons étudier les orientations suivantes :

3.1 FONCTIONNEMENT :

- Légère augmentation des charges à caractère général en préservant le budget global en prenant en compte les hausses inévitables (révision de prix, hausse marchés d'assurance, formations, budget COVID...);
- Inscription d'un budget spécifique relatif au déploiement de NexSIS (matériels radio, informatique + formations SPV);
- Augmentation automatique des charges de personnels (masse salariale, indemnités SPV opération et formation) : GVT, GIPA, PPCR et évolution des textes nationaux. Une augmentation de 6% de la prime de feu a d'ores et déjà été actée; une autre de 1% est prévue en fin d'année pour les indemnités SPV.

De plus, des recrutements de SPP et PATS sont indispensables pour compenser les départs en retraite 2020 et augmenter progressivement les effectifs SPP en équipe opérationnelle de manière à diminuer l'impact opérationnel de la réglementation à venir sur le volontariat.

3.2 INVESTISSEMENT:

- Etalement du plan d'extension et de construction de nouveaux centres d'incendie et de secours afin de prioriser les relocalisations rendues impératives par les inondations de 2010 (pour 2021 : fin des travaux de la nouvelle Direction) et clôturer la construction du CIS de Grimaud-Cogolin;
- Poursuite du gros entretien des casernes mises à disposition;
- Acquisition de matériels et équipements pour le programme NexSIS et le transfert d'activité de la Direction;
- Réhabilitation de la caserne de La Seyne Nord;
- Poursuite de l'étalement du plan de renouvellement des véhicules et matériels mais prise en compte de nouvelles obligations règlementaires en matière d'habillement et d'équipements de sécurité;
- Renouvellement des moyens de lutte contre l'incendie (engins feux de forêt et échelle aérienne), financé par une subvention d'investissement du Conseil Départemental du Var.

4. TRADUCTION FINANCIERE : évolution des ressources et des charges par rapport au BP 2020

Rappel pour 2020 : contribution (49 M€) et subvention (2M€) du Conseil Départemental du Var: 51 000 000 € / contributions communes et EPCI : 54,55 M€.

4.1 FONCTIONNEMENT :

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux besoins strictement nécessaires. Les indemnités SPV sont basées sur les crédits votés au BP 2020. Comme cette année, il sera indispensable de revoir cet article à la hausse lors du BS. De plus, en cas d'année exceptionnelle, une aide supplémentaire du Département serait nécessaire, comme cela s'était produit en 2017.

<u>Charges nouvelles :</u>	2 900 000 €
<i>Charges 011 :</i>	300 000 €
Transfert d'activité de la Direction (financé en partie sur 2020)	- 300 000 €
Hausse des produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux - COVID19	500 000 €
Acquisition matériels radio et informatiques NexSIS	200 000 €
Baisse globale des crédits de fonctionnement des Groupements	- 400 000 €
Hausse des tarifs, assurances, formation...	300 000 €
<i>Charges 012 « hors masse salariale » :</i>	600 000 €
Augmentation de 1% du taux indemnités SPV	200 000 €

Indemnités SPV liées aux formations NexSIS
Autres charges de personnel

100 000 €

Charges 012 « masse salariale* » :**2 320 000 €**

Renforcement salles opérationnelles par retour effectifs

520 000 €

Augmentation de la prime de feu + 6% après déduction de la baisse de la sur-cotisation

CNRACL part employeur

950 000 €

PPCR

240 000 €

GVT + 0,9%

610 000 €

Autres charges :**- 320 000 €**

Redevance NexSIS

80 000 €

Diminution des intérêts d'emprunt

- 100 000 €

Amortissement

- 300 000 €

* Il est impératif de remplacer les départs en retraite et procéder aux recrutements minimum pour assurer les missions obligatoires du SDIS. En effet, on observe un sous-effectif très important chez les SPP : 912 présents au 1/01/20 (922 en février soit approximativement l'effectif de référence 2020), pour seulement 898 SPP au 1/01/21.

Il est ainsi indispensable, à minima, de remonter le plus rapidement possible à l'effectif du 1er janvier dernier d'autant que le nombre d'interventions a nettement augmenté ces dernières années. De plus, il apparaît que l'intégration des conséquences de l'arrêt Matzac est non seulement inéluctable mais semble se précipiter.

Dès lors, le SDIS du Var déjà très vulnérable car très dépendant des SPV (70% de nos POJ) se trouverait dans une situation intenable.

Un rétablissement des effectifs au niveau 2020 pourrait être réalisé avec une masse salariale équivalente à celle inscrite au BP 2020 augmentée du retour d'une dizaine de SPP pour réarmer les salles opérationnelles. Les augmentations mécaniques ou issues de décisions nationales (prime de feu, GVT, PPCR) s'ajoutent à la hausse inévitable des charges de personnels.

Produits nouveaux :**- 100 000 €**

Baisse recettes hors contributions (remboursement personnels MAD, intervention facturées) - 200 000 €

Hausse des neutralisations d'amortissements

100 000 €

Besoin de financement initial :**3 000 000 €**

Néanmoins, compte tenu du contexte économique et des contraintes impactant les tiers financeurs, le SDIS propose de prendre certaines dispositions (nouvelles réductions des crédits alloués aux services, séquençage des recrutements, recours à l'excédent restant après avoir complété les indemnités SPV lors du BS 2021 ...) afin d'absorber une partie du besoin de financement. Ces efforts pourraient s'évaluer autour de 1,2 M€

Réduction du Besoin par un nouvel effort de réduction des dépenses :**- 1 200 000 €**

Dans cette hypothèse, une augmentation de 1,8 M€ des contributions départementales, intercommunales et communale serait nécessaire. Cette somme couvrirait essentiellement les hausses mécaniques ou issues de décisions nationales (prime de feu, GVT, PPCR) que le SDIS n'est pas en mesure d'absorber.

Il est précisé que ce besoin de financement, qui représente un déficit structurel dans les recettes de fonctionnement du SDIS, devra être pérennisé d'une année sur l'autre.

BESOIN DE FINANCEMENT FONCTIONNEMENT DEFINITIF :**1 800 000 €****4.2 INVESTISSEMENT :****Dépenses****14 040 000 €****Equipements non individualisés en programmes :****13 510 000 €**

Renouvellement courant des engins et matériels, ainsi que du gros entretien des casernes

6 060 000 €

Renouvellement courant matériels informatiques, de transmission et de téléphonie

760 000 €

Matériels informatiques, de transmission et de téléphonie spécifique «NexSIS »	150 000 €
Matériels informatiques et de téléphonie de la nouvelle Direction	3 260 000 €
Travaux et mobiliers de la nouvelle Direction	550 000 €
Réhabilitation du CIS « La Seyne Nord »	2 000 000 €
Renouvellement des moyens de lutte contre l'incendie	400 000 €
Réhabilitation du pélicandrome « BAN Hyères »	

Programmes d'équipement individualisés :	530 000 €
AP/CP - 2008 : Programme n°13 - ANTARES	50 000 €
AP/CP - 2012 : Programme n° 20 - Construction CIS Grimaud-Cogolin	300 000 €
AP/CP - 2020 : Programme n° 25- Opération de désamiantage des bâtiments	60 000 €
AP/CP - 2020 : Programme n° 26- Rénovation des revêtements extérieurs bitumés	120 000 €

Recettes	9 840 000 €
▪ FCTVA	1.50 M€
▪ Solde Amortissements	8,00 M€
▪ Capital emprunts	-2.35 M€
▪ Autres produits	0,21 M€
▪ Subventions Région PACA (pélicandrome Hyères – Marittimo)	0,36 M€
▪ Subvention CD83 (renouvellement des moyens de lutte contre l'incendie – pélicandrome)	2,12 M€

BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT : **4 200 000 €**

Compte tenu de son faible endettement suite à la politique de désendettement menée depuis 8 ans et au vu de sa difficulté à financer la section de fonctionnement et donc son autofinancement, le SDIS propose de recourir à l'emprunt dont les taux sont historiquement bas, pour financer ce besoin en investissement.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE DEBATTRE** des orientations budgétaires pour l'exercice 2021 et d'adopter ce débat ;
- **D'ADOPTER** le rapport présenté sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du service d'incendie et de secours du Var pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 17/12/2020
Qualité : Président CA

République Française

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
du Var**



Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

**ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER
POUR LE DOB 2021
(Loi « NOTRé » du 7/8/2015)**

Préambule :

L'article 107 de la Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi notamment en ce qui concernent les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ainsi que la structure de la dette.

L'article D2312-3, créé par le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016, définit le contenu du rapport et son annexe qui prévoit une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles. La présente annexe a pour objet de satisfaire à cette obligation. Elle s'inspire du modèle de présentation proposé, à titre indicatif, par les services de la Préfecture.

1/ Contexte et priorités budgétaires :

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLO

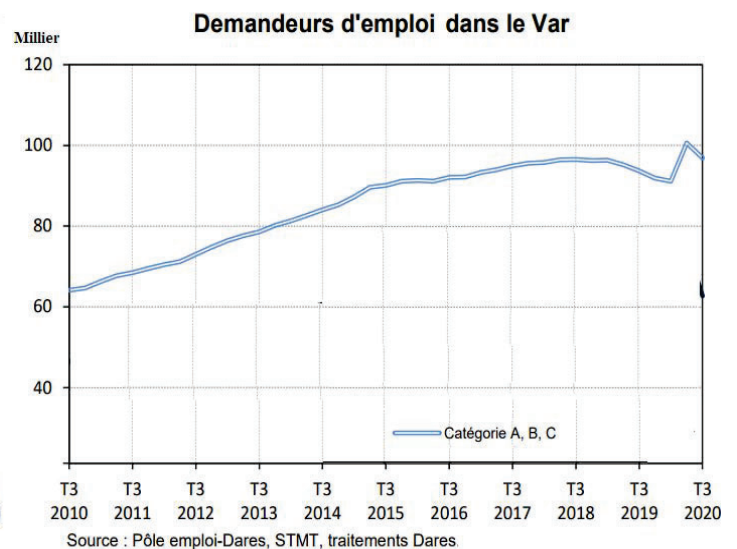
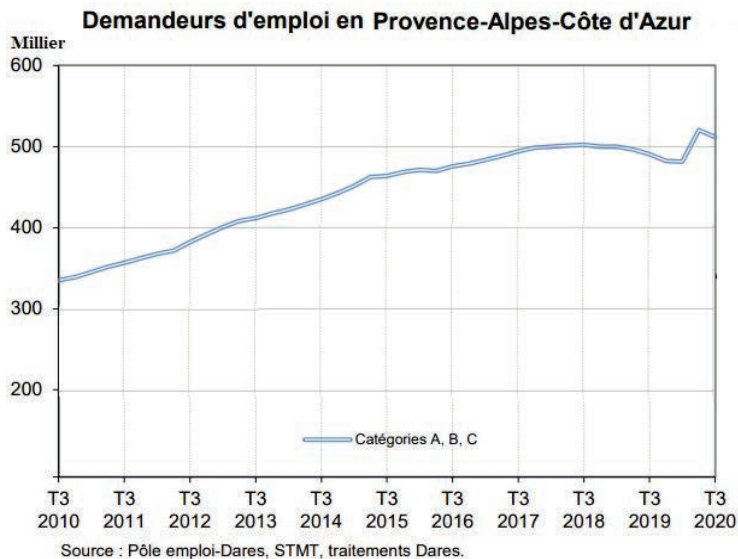
ID : 083-288300403-20201217-20_88-DE

1.1 Contexte National :

Selon les notes de conjonctures (INSEE), le contexte d'incertitudes installé au printemps par l'épidémie de la COVID-19 persiste avec un rebond de l'épidémie malgré les mesures, qui devrait en grande partie conditionner l'évolution de l'activité économique. L'évolution annuelle du PIB en 2020 serait quant à elle de l'ordre de - 9 à - 10 % et un chômage passant de 8.3% en fin 2019 à 9.7% en fin 2020. L'emploi se traduirait par une perte de - 840 000 prévues contre 241 000 créations nettes en 2019. L'inflation serait de 0.5 point annuel.

1.2 Eléments du contexte local :

Au troisième trimestre 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA), le nombre de demandeurs d'emploi s'établit en moyenne à 511 730 et dans le Var à 96 890. Ce nombre baisse de 1,7 % sur le trimestre et progresse de 4,3 % sur un an pour la région. Dans le Var ce nombre baisse de 3,6 % et progresse de 3,5 % sur un an. Alors qu'en France métropolitaine, ce nombre baisse de 0,5 % ce trimestre (+4,7 % sur un an).



Dans ce contexte de crise, la maîtrise des dépenses publiques reste un enjeu essentiel. Ces efforts impliquent une maîtrise des coûts tout en conservant un programme d'investissement indispensable, priorisant les projets de relocalisation des sites situés en zone rouge du PPRi et la modernisation de l'outil d'alerte.

Les orientations budgétaires 2021 ont été élaborées en prenant en compte principalement les éléments suivants :

- La rétrospective (analyse jointe au Compte Administratif 2019 du Conseil d'Administration du 9/6/2020) ;
- La prévision du résultat 2020 ;
- Les besoins nouveaux annuels et pluriannuels ;
- Les réformes concernant les charges de personnel ;
- Les difficultés et solutions relatives aux contestations des contributions des communes et des EPCI ;
- Impact de la crise sanitaire.

2. Priorités du budget :

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- Relocalisation des sites situés en zone rouge du PPRi et poursuite d'un plan d'investissements pour assurer le maintien à niveau des moyens nécessaires aux missions du SDIS (centres de secours, véhicules, outils d'alerte et informatisation ...).

3/ Evolution prévisionnelle des ressources et des charges :

L'évolution globale du budget 2021 est en baisse de - 3% notamment expliquée par une diminution des dépenses d'investissement (-23%) avec la clôture de la construction de la caserne de Grimaud-Cogolin et l'avancée de relocalisation de la Direction. Par ailleurs, les charges de fonctionnement progressent de 2%. En effet, le maintien de la capacité opérationnelle pour faire face aux risques reste la préoccupation première du SDIS dans le cadre réglementaire. Le financement du fonctionnement est essentiellement constitué par les contributions et participations (93%) pour faire face à des charges de personnels représentant 78% du budget et l'autofinancement pour 9%. Ce dernier représente 54% des recettes d'ordre d'investissement sur 55%, complété par des subventions (13%), l'emprunt (23%) et le FCTVA (8%).

Les tableaux ci-dessous sont basés sur les besoins exprimés dans la d
globale des contributions de 1.8 M€.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 083-288300403-20201217-20_88-DE

Evolution Budgets Prévisionnels (BP/DOB) 2018 à 2021

Fonctionnement :

Libellé / Exercice	BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021	Evolution en % 2021/2020	Répartition des crédits 2021 (%)
Dépenses de fonctionnement :						
011 - Charges à caractère général	12,8	12,9	13,4	13,2	-2%	12%
012 - Charges de personnel	85,8	85,4	86,4	88,7	3%	78%
65 - Autres charges de gestion courante	0,6	0,6	0,6	0,7	17%	1%
66 - Charges financières (intérêts de la dette et de la Ligne de Trésorerie)	1,0	0,9	0,8	0,7	-13%	1%
67 - Charges exceptionnelles	0,01	0,01	0,01	0,01	0%	0%
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	100,1	99,8	101,2	103,2	2%	91%
Dépenses d'ordre de fonctionnement (Amortissement)	9,8	10,1	10,4	10,1	-3%	9%
Dépenses totales de fonctionnement	109,9	109,9	111,6	113,3	2%	100%
Recettes de fonctionnement :						
013 - Atténuation de charges	1,3	1,2	0,6	0,8	27%	1%
70 - Produits des services	2,2	2,3	4,4	4,0	-9%	4%
74 - Contributions et participations	103,3	103,4	103,6	105,4	2%	93%
75 - Autres Produits de la gestion courante	1,0	1,0	1,0	1,0	2%	1%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	107,8	107,9	109,6	111,2	1,5%	98%
Recettes d'ordre de fonctionnement	2,1	2,0	2,0	2,1	5%	2%
Recettes totales de fonctionnement	109,9	109,9	111,6	113,3	1,5%	100%
↕ Besoin de financement en section de Fonctionnement (couvert par les contributions)				1,8		

Investissement :

Libellé / Exercice	BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021	Evolution en % 2021/2020	Répartition des crédits 2021 (%)
Dépenses d'investissement :						
16 - Remboursement du capital de la dette	2,3	2,3	2,3	2,4	0,3%	13%
20 - Immobilisations incorporelles	0,6	0,3	0,2	0,7	187%	4%
21 - Immobilisations corporelles	7,9	4,8	11,3	8,2	-27%	44%
23 - Immobilisations en cours	0,1	0,9	4,6	4,6	0,2%	25%
27 - Autres immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0	0%	0%
Programme Individualisé d'Investissement (AP/CP)	0,5	0,8	3,5	0,5	-85%	3%
Dépenses réelles d'investissement (DRI)	11,3	9,7	21,9	16,4	-25%	88%
Dépenses d'ordre d'investissement (198/139/20,21/041)	2,2	2,1	2,1	2,2	5%	12%
Dépenses totales d'investissement	13,5	11,8	24,0	18,6	-23%	100%
Recettes d'investissement :						
10222 - FCTVA	1,3	1,3	1,1	1,5	36%	8%
13 - Subventions d'investissement	0,2	0,2	2,1	2,5	21%	13%
16 - Emprunt (Pour équilibre) (*)	2,0	0,0	10,2	4,2	-59%	23%
237-238 -275- Avance (récupération) & caution	0,01	0,03	0,01	0,01	0%	0%
024 - Produits de cession	0,2	0,2	0,2	0,2	18%	1%
Recettes réelles d'investissement (RRI)	3,6	1,6	13,5	8,4	-38%	45%
Recettes d'ordre d'investissement	9,9	10,2	10,5	10,2	-3%	55%
Recettes totales d'investissement	13,5	11,8	24,0	18,6	-23%	100%
Besoin de financement en section d'Investissement 2021 (*)				4,2		

Total Budget (Fonctionnement + Investissement) - Dépenses = Recettes 123,4 121,7 135,6 131,9 -3%

ANALYSE DE L'EPARGNE : (**) (Hypothèse avec besoin financé)	BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021	Evolution en % 2021/2020
Épargne Brute (Capacité d'AutoFinancement Brute) : CAF Brute (RRF-DRF)	7,7	8,1	8,4	8,0	-5%
Remboursement du capital (compte 1641D)	2,3	2,3	2,3	2,4	0,3%
Épargne nette (CAF Nette) : (CAF Brute - Annuité en capital compte 1641 D)	5,4	5,8	6,1	5,6	-7%

(**) CAF Brute est hors comptes 68/78 et retraitements au sens DGFIP

L'épargne brute (CAF Brute) en progression ces dernières années, diminue en 2021 d'environ 5%. La CAF nette, également en baisse en 2021, passe de 6.1M€ à 5.6M€ indiquant néanmoins une bonne capacité à couvrir sa dette avec un encours qui chute de 16% par rapport à 2020 hors nouvel emprunt (cf. points n°6 « Evolution de la dette »).

4/ Principaux ratios :

PRINCIPAUX RATIOS (1)	BP 2018	BP 2019	BP 2020	DOB 2021	en % 2021/2020
1/Taux d'endettement (encours de la dette1 / produits de fonctionnement ou RRF)	20,6%	16,5%	14,1%	11,8%	-16%
1bis/Taux endettement(encours de dette2/produits de fonctionnement ou RRF) avec nouvel emprunt	22,4%	16,5%	23,4%	15,6%	-33%
2/ Capacité de désendettement (Encours de la dette1/ CAF brute), en années de CAF)	2,88	2,20	1,84	1,64	-11%
2bis/ Capacité de désendettement (Encours de la dette2 / CAF brute), en années de CAF)	3,14	2,20	3,05	2,17	-29%
3/ Part des Dépenses de personnel dans les DRF (Chapitre 012/DRF) :	86%	86%	85%	86%	1%
4/ Rigidité des charges de personnel (Chapitre 012/RRF) :	80%	79%	79%	80%	1%
5/ Rigidité des charges structurelles (chapitres 012,65 (participation obligatoire),66)/RRF :	81%	80%	80%	81%	1%
6/ Coefficient d'Autofinancement courant ((DRF + Annuité d'emprunt 1641D) /RRF) :	95%	95%	94%	95%	0%
7/ Dépenses d'Equipement Brut (EqB) rapportées au RRF (EqB.dont travaux en régie / RRF)	8%	7%	18%	13%	-29%
8/ Population légale du Var (DGF et pour 2020 base 2019) :	1 226 691	1 234 835	1 239 569	1 239 569	0,0%
9/ Recettes Réelles de Fonctionnement par habitant (RRF/pop DGF):	88	87	88	90	1,5%
10/ Dépenses Réelles de Fonctionnement par habitant (DRF/pop DGF) :	82	81	82	83	2%
11/ Dépenses d'Equipement Brut (Eq.B) par habitant (EqB.dont travaux en régie / pop DGF)	7	6	16	11	-28%
12/ Dette par habitant (Encours de la dette1/ pop DGF)	18	14	12	11	-15%
12bis/ Dette par habitant (Encours de la dette2/ pop DGF) avec nouvel emprunt	20	14	21	14	-32%
13/ Population légale totale du Var (INSEE et pour 2021 base 2020):	1 048 652	1 055 821	1 058 740	1 058 740	0,0%
14/ Recettes Réelles de Fonctionnement par habitant (RRF/pop INSEE):	103	102	104	105	1,5%
15/ Dépenses Réelles de Fonctionnement par habitant (DRF/pop INSEE) :	95	95	96	97	2%
16/ Dépenses d'Equipement Brut (Eq.B) par habitant (EqB.dont travaux en régie / pop INSEE)	9	7	19	13	-28%
17/ Dette par habitant (Encours de la dette1/ pop INSEE)	21	17	15	12	-15%
17bis/ Dette par habitant (Encours de la dette2/ pop INSEE) avec nouvel emprunt	23	17	24	16	-32%

(1) pop. = Population. (pop. DGF et INSEE : Source DGCL)

Les ratios indiquent une rigidité importante des charges structurelles (81%) et de personnel (80%) avec néanmoins un coefficient d'autofinancement courant (CAC < 1) relativement stable et suffisant pour la couverture des dépenses. Cela permet de dégager une marge pour le financement des investissements, avec un endettement qui se réduit nettement de 15.5 à 13.1M€ (11.8%). Par ailleurs, en comptabilisant le nouvel emprunt de 4.2M€ prévu en 2021, le taux d'endettement passe à 15.6%, avec toutefois des capacités de désendettement dans les deux cas à 1.64 et 2.17 années de CAF Brute qui restent très mesurées au regard des seuils légaux (seuils d'alerte et critique respectivement de 10 et 12 ans).

5/ Informations pluriannuelles :

- Programmes Individualisés : (bâtiments et outils d'alerte).

Libellé	Millesime	CHAPITRE	Autorisation de Programme	Crédit de Paiement (*)				
				Réalisations (Mandatées) au 31/12/2019	2020 (BP+BS +RAR N-1+Dml)	2021	N > 2021	Reste à financer (RAR + Prévisionnel)
PROGRAMME 10 : Extensions de Caserne	2006	00019	3 800 000,00	2 767 697,15	2 026,16	0,00	1 030 276,69	1 032 302,85
PROGRAMME 11 : Caserne Le Muy	2007	00020	2 500 000,00	906,20	0,00	0,00	2 499 093,80	2 499 093,80
PROGRAMME 13 : Antarès	2008	00022	4 600 000,00	3 791 938,80	110 000,00	50 000,00	648 061,20	808 061,20
PROGRAMME 16 : Economie Energie Développement Durable	2010	00025	500 000,00	293 389,64	0,00	0,00	206 610,36	206 610,36
PROGRAMME 19 : Caserne Sollies-Pont	2012	00028	2 166 502,81	2 152 858,59	13 644,22	0,00	0,00	13 644,22
PROGRAMME 20 : Caserne Grimaud/Cogolin	2012	00029	4 200 000,00	557 470,37	3 339 404,05	300 000,00	3 125,58	3 642 529,63
PROGRAMME 22 : SGO (Système de Gestion Opérationnelle)	2016	00031	47 181,60	47 181,60	0,00	0,00	0,00	0,00
PROGRAMME 23 : Caserne de Draguignan	2018	00032	3 600 000,00	264,00	0,00	0,00	3 599 736,00	3 599 736,00
PROGRAMME 24 : Caserne de Carcès	2019	00033	1 600 000,00	0,00	0,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00
PROGRAMME 25 : Désamiantage des CIS	2020	00034	500 000,00	0,00	0,00	60 000,00	440 000,00	500 000,00
PROGRAMME 26 : Rénovation des revêtements bitumés	2020	00035	600 000,00	0,00	100 000,00	120 000,00	380 000,00	600 000,00
TOTAUX	///////	///////	24 113 684	9 611 706	3 565 074	530 000	10 406 904	14 501 978

(*) Hypothèse DMI-2020 : Programme 20 : - 190 k€

- Projets non individualisés ou en cours de programmation à caractère pluriannuel (cf. Rapport) :

- * Relocalisation de la DDSIS ;
- * Relocalisation de la caserne de Les Arcs (PPRI) ;
- * Réhabilitation de la caserne de La Seyne Nord ;
- * Renouvellement des matériels, véhicules, logiciels et gros entretien de Casernes ;
- * Poursuite du projet « NexSIS » pour la modernisation de l'outil d'alerte.

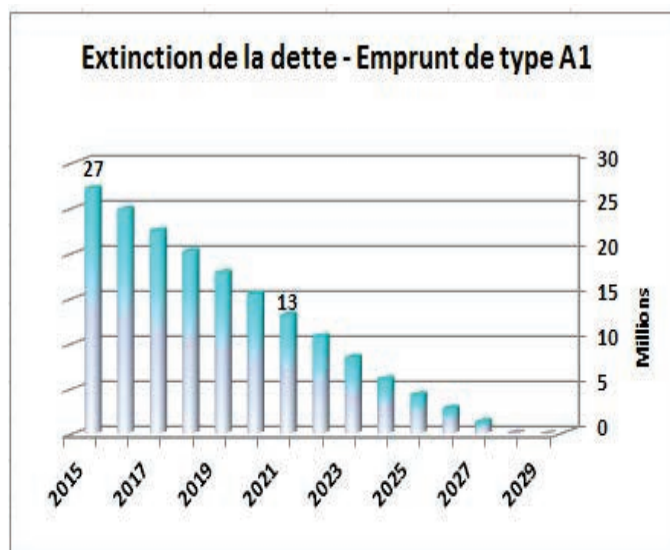
6/ Extinction et structure de la dette :

Le SDIS est dans une phase de désendettement, réduisant sa dette de plus de 50%

6.1 Extinction de la dette et Endettement (hors nouvel emprunt prévu en 2021) :

Extinction de la dette :

Exercice	Encours Début	Amortissement	Intérêts	Annuité	Encours Fin
2015	29 453 826,71	2 316 035,89	1 279 047,80	3 595 083,69	27 137 790,82
2016	27 137 790,82	2 321 161,37	1 179 489,86	3 500 651,23	24 816 629,45
2017	24 816 629,45	2 326 494,33	1 077 812,69	3 404 307,02	22 490 135,12
2018	22 490 135,12	2 332 043,63	976 875,05	3 308 918,68	20 158 091,49
2019	20 158 091,49	2 337 818,53	875 711,78	3 213 530,31	17 820 272,96
2020	17 820 272,96	2 343 828,68	774 970,01	3 118 798,69	15 476 444,28
2021	15 476 444,28	2 350 084,16	672 669,44	3 022 753,60	13 126 360,12
2022	13 126 360,12	2 356 595,49	570 769,78	2 927 365,27	10 769 764,63
2023	10 769 764,63	2 363 373,67	468 603,25	2 831 976,92	8 406 390,96
2024	8 406 390,96	2 370 430,57	366 515,99	2 736 946,56	6 035 960,39
2025	6 035 960,39	1 736 110,22	271 429,81	2 007 540,03	4 299 850,17
2026	4 299 850,17	1 514 136,20	194 806,27	1 708 942,47	2 785 713,97
2027	2 785 713,97	1 483 369,23	122 664,25	1 606 033,48	1 302 344,74
2028	1 302 344,74	1 196 094,74	52 059,43	1 248 154,17	106 250,00
2029	106 250,00	106 250,00	410,80	106 660,80	0,00



Classification A1 pour l'ensemble des emprunts : taux fixe

Endettement : Evolution par rapport aux Budgets Prévisionnels (BP, DOB) :

Endettement	BP 2020	DOB 2021
Taux d'endettement	14%	12%

Le SDIS du Var bénéficie d'un endettement plus faible passant à 11.8% en 2020 (hors nouvel emprunt). Ce taux serait de 15.6% avec l'emprunt prévu en 2021 et resterait largement en dessous du taux critique (50%).

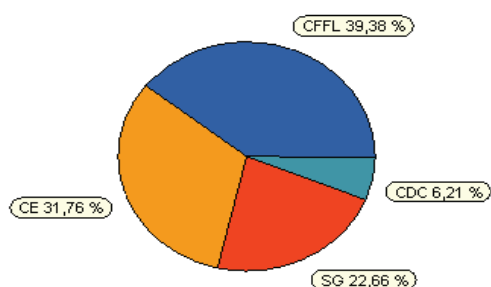
Par ailleurs, le SDIS dispose d'une ligne de trésorerie de 5 M€.

6.2 – Structure de la dette (Hors emprunt prévu en 2021) :

DETTE			
	Au 31 Décembre 2020	Au 1 janvier 2021 exclu	Au 31 Décembre 2021
Encours Dette Globale	15 476 444,28	15 476 444,28	13 126 360,12
Durée Résiduelle Moyenne	6 ans, 5 mois, 14 jours	6 ans, 5 mois, 14 jours	5 ans, 6 mois, 11 jours
Durée de Vie Moyenne	3 ans, 3 mois, 6 jours	3 ans, 3 mois, 6 jours	2 ans, 9 mois, 20 jours
Duration	3 ans, 2 mois, 15 jours	3 ans, 2 mois, 15 jours	2 ans, 7 mois
Disponible sur Crédits Revolving	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Phase de Mobilisation	0,00	0,00	0,00
Disponible sur Lignes de Trésorerie	0,00	0,00	0,00
Encours Couvert	0,00	0,00	0,00
Taux Moyen Avant Couverture	4,48	4,51	4,51
Taux Moyen Après Couverture	4,48	4,51	4,51
Taux Actuariel Moyen Avant Couverture	4,66	4,66	5,69
Taux Actuariel Moyen Après Couverture	4,66	4,66	5,69

Structure de l'Encours par Prêteurs au 01/01/2021		
Prêteurs	Libellé	Au 1 janvier 2021 exclu
CDC	Caisse des Dépôts et Consignation	960 519,40
CE	Caisse d'Épargne	4 914 583,77
CFFL	Caisse Française de Financement Local	6 095 091,11
SG	Société Générale	3 506 250,00
		15 476 444,28

Structure par Prêteurs





Débat d'orientation Budgétaire 2021 - Eléments RH

1. Structure des effectifs

a. Evolution des effectifs 2018 à 2020 (au 1er du mois)

SPV : les SPP-SPV ne sont pas comptabilisés.

PATS : les agents non-titulaires ne sont pas comptabilisés

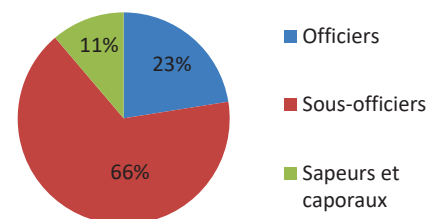
	janvier 2018	janvier 2019	janvier 2020	août 2020	Estimations 2021*
PATS	211	202	200	196	205
<i>dont agents mis à disposition, en disponibilité, congé parental...</i>	6	5	3	5	
SPP	911	905	928	921	920
<i>dont agents mis à disposition, en disponibilité, détachement...</i>	12	14	16	16	
SPV	4398	4 456	4499	4260	4 500
<i>dont agents en suspension d'engagement</i>	300	297	336	333	
Total général	5520	5 563	5627	5377	5 625

*Les effectifs affichés correspondent aux effectifs théoriques utilisés pour l'établissement du BP 2021.

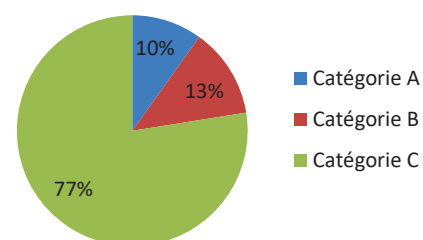
b. Détail de l'effectif SPP au 01/08/2020

Famille grade	Grade	Effectifs rémunérés (dont agents mis à disposition)	Effectifs non rémunérés (détachement, disponibilité, congé parental)	Total
Officiers	DD SIS	1		1
	DDA	1		1
	COL HC	3	1	4
	COL	0		0
	LCL	10	1	11
	CDT	18		18
	CNE	47	1	48
	LTN HC	10		10
	LTN1	59		59
	LTN2	47		47
	MED CLE	1		1
	MED /PHAR HC	4		4
	MED/PHAR CN	0		0
	CADRE SANTE1	1		1
INF HC	2		2	
Total Officier		204	3	207
Sous-officiers	ADJ/ADC	374	7	381
	SGT/SCH	225	5	230
Total Sous-officier		599	12	611
Sapeurs et Caporaux	CCH	19		19
	CPL	83	1	84
Total Sapeur et Caporal		102	1	103
Total général		905	16	921

Répartition par grade



Répartition par catégorie



c. Détail de l'effectif PATS au 01/08/2020

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

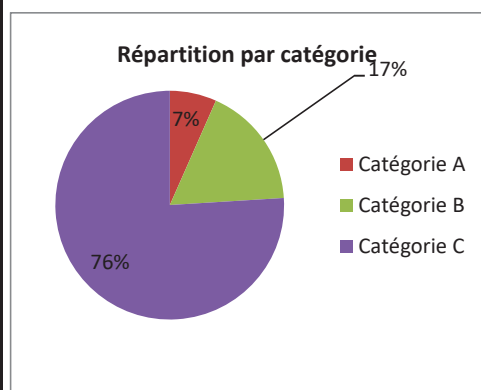
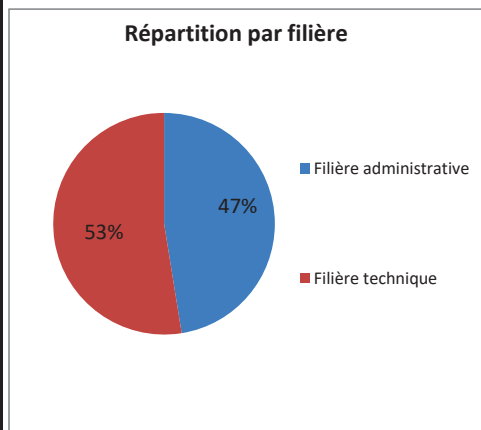
Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le



ID : 083-288300403-20201217-20_88-DE

Cadre Emplois	Grade	Effectifs rémunérés (dont agents mis à disposition)	Effectifs non rémunérés (détachement, disponibilité, congé parental)	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attachés	ATTHC	1		1
	ATTP	1		1
	ATT	5		5
Total Attachés territoriaux		7	0	7
Rédacteurs	REDP1	8		8
	REDP2	1		1
	RED	5		5
Total Rédacteurs territoriaux		14	0	14
Adjoints administratifs	AAP1	34	1	35
	AAP2	25	1	26
	AA	11		11
Total Adjoints administratifs		70	2	72
Total filière administrative		91	2	93
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieurs en chef	INGCHC	1		1
	INGCH	0		0
Total Ingénieurs en chef		1	0	1
Ingénieurs	INGP	4		4
	ING	1		1
Total Ingénieurs		5	0	5
Techniciens	TECHP1	5		5
	TECHP2	3		3
	TECH	12		12
Total Techniciens		20	0	20
Agents de maîtrise	AMP	20	1	21
	AM	35		35
Total Agents de maîtrise		55	1	56
Adjoints techniques	ATP1	1		1
	ATP2	6		6
	AT	12	2	14
Total Adjoints techniques		19	2	21
Total filière technique		100	3	103
Total Général		191	5	196



Agents occupant un emploi non permanent:

14 agents occupent un emploi non permanent:

- 2 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie B pour assurer des missions spécifiques (GSIC)
- 4 membres de l'association ouvrière des compagnons du devoir et du tour de France (GSL)
- 6 agents mis à disposition par le Centre de Gestion (3 au GSL, 1 au service juridique, 1 au gpt prévision, 1 au CIS Toulon centre)
- 1 vacataire intervenant ponctuellement au Gpt Formation

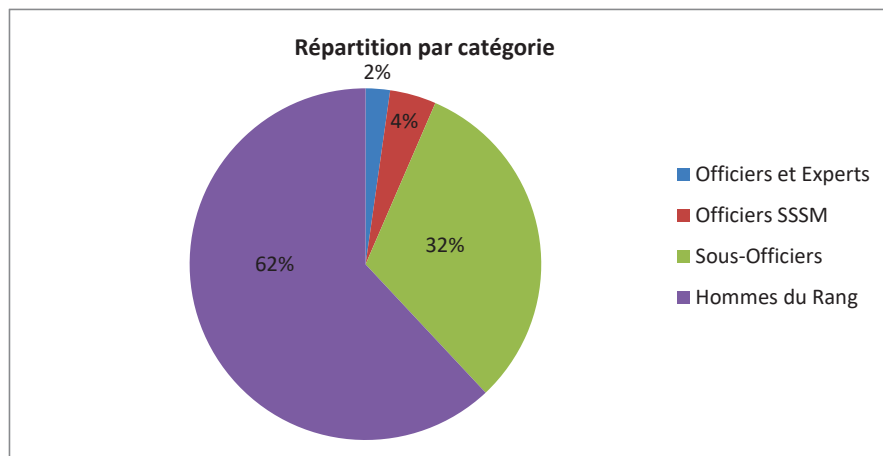
Le SDIS engage très peu d'agents qui occupent un emploi non permanent. Il recherche des axes innovants permettant de lier le besoin ponctuel du service aux possibilités offertes par les institutions.

Ainsi, le SDIS devrait recruter 2 agents dont un agent de catégorie B (GSIC- technicien en géomatique) dans le cadre d'un contrat pour accroissement d'activité lié au projet NEXIS et un agent de catégorie A (GSIC- ingénieur infrastructures) dans le cadre d'un contrat de projet portant également sur NEXIS.

De plus, le Centre de Gestion propose un service de mise à disposition de personnels pour les besoins occasionnels. Un carrossier, deux logisticiens, 1 juriste, 1 agent administratif prévisionniste, 1 agent technique au CIS Toulon centre sont actuellement mis à disposition par le CDG auprès du SDIS du Var.

d. Détail effectif SPV au 01/08/2020

Grade	Total	dont agents en suspension d'engagement
CDT	1	
CNE	17	3
LTN	50	1
ADJ/ADC	527	17
SGT/SCH	815	45
CPL/CCH	1000	84
SP1/SP2	1640	177
EXP	28	1
MEDCOL	3	
MEDLCL	4	
MEDCDT	33	
MEDCNE	21	
MEDLTN	1	
PHARCDT	1	
PHARCNE	2	
INFC	1	
INFP	35	0
INF	78	5
VETCDT	2	
VETCNE	1	
Total général	4260	333



e. Vétérance 2020

Nombre de vétérans	2017	2018	2019	2020
Nb allocations de vétérance payées	501	492	481	474
Nb allocations de fidélité payées	25	25	24	25
Nb allocations PFR/NPFR payées	322	347	355	396

Coût de la vétérance	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
Montant contribution publique	64 908,51	108 008,51	70 000,00	120 000,00
Montant allocations de vétérance	416 724,12	408 610,38	399 661,16	393 678,65
Montant allocations de fidélité	16 774,25	16 876,80	17 037,95	16 630,90
Montant PFR	214 057,75	228 902,40	236 728,65	262 000,20
TOTAL	647 556,12	762 916,49	723 427,76	792 309,75

2. 1 Mouvements 2020 (du 01/01/2020 au 31/12/2020)

	RECRUES DIRECTS	RECRUES MUTATION	REINTEGRATION après disponibilité	DEPARTS (retraites, mutation, disponibilité,...)	
SPP					
CPL		8			
CCH		1			6
SGT		1			23
SCH				1	32
ADJ		1		4	7
ADC				13	46
INFHC					
LTN2				2	4
LTN1				7	
LTNHC		1		3	
CNE		1		1	8
PHARM HC					1
CDT				2	3
LCL				2	1
COL HC				1	1
TOTAL SPP	0	13	0	36	132
PATS					
AA					
AAP1		1	1	1	4
AAP2				2	1
RED					
RP2					
RP1				1	
ATT					
ATT PRINC				1	
ATTHC					
AT	1			1	
ATP2		1			1
ATP1					1
AM					13
AMP				1	6
TECH					
TP1					
ING PRINC					2
ING CHEF				1	
TOTAL PATS	1	2	1	8	28
TOTAL	1	15	1	44	160

2.2 Mouvements déclarés sur l'année 2021

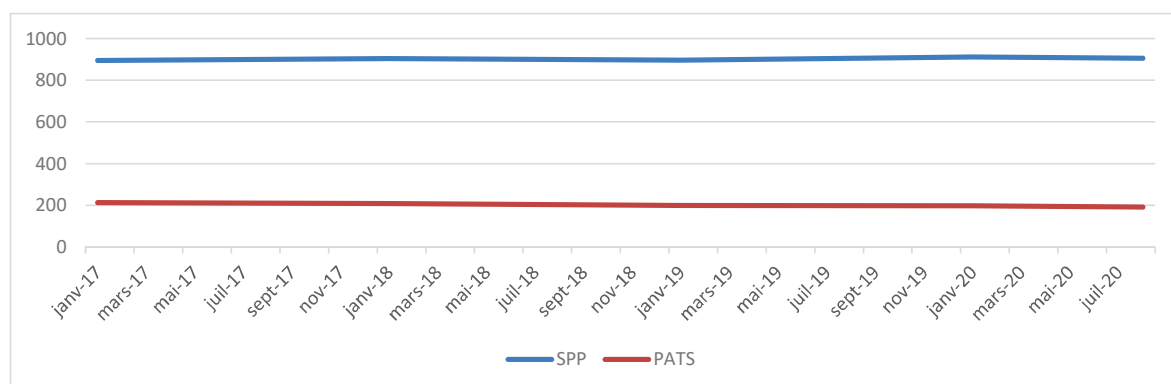
	PREV. RECRUTEMENTS	PREV. DEPARTS
SPP officiers	2	8
SPP non-officiers	15 à 20	10
PATS	5 à 10	1

3. Dépenses de personnel

a. Evolution de la masse salariale

Effectifs rémunérés :

	janv-17	janv-18	janv-19	janv-20	août-20
SPP	895	903	896	912	905
PATS	212	208	199	197	191
Total	1107	1111	1095	1109	1096



L'effectif rémunéré de SPP est stable depuis 2017 en raison des recrutements réalisés. Ainsi, 28 SPP ont été recrutés en 2018, 55 SPP en 2019 dont 30 titulaires du concours de caporal et 4 officiers. En 2020, le recrutement par voie de mutation a concerné 13 SPP dont 2 officiers. Ces recrutements tendent à renforcer spécifiquement les équipes opérationnelles et les salles opérationnelles (codis-crau). Cette démarche de recrutement devrait se poursuivre en 2021 par le recrutement de 15 SPPNO environ et par 2 à 4 officiers.

Afin de maintenir la distribution des secours « Standard » à l'issue de la période transitoire de 2019 (textes de mai 2012 dits de la « Filière »), des plans pluriannuels de promotion au grade supérieur des agents promouvables aux grades de sergent et d'adjudant ont été établis.

En 2017, un plan quadriennal de nomination au grade d'adjudant des sous-officiers titulaires de la FAE chef d'agrès 2 équipes a été établi. Ainsi les CAP 2017, 2018 et 2019 ont permis de promouvoir 159 agents au grade d'Adjudant. La CAP 2020 a constitué la dernière année de mise en œuvre du plan conformément aux engagements de l'administration. Cette échéance correspond aussi à la fin de la période transitoire des textes issus de la filière de 2012.

Au titre de l'année 2020, 78 agents ont été promus au grade d'adjudant, représentant sur 4ans, 238 agents concernés.

Pour les années à venir, les promotions devraient être réalisées suivant des lignes directrices de gestion définies par notre collectivité. Elles se résument de la manière suivante :

- 2021 « SPP – Catégorie C »: 30 A.V.P seront réalisés en fonction du besoin opérationnels et des emplois spécialisés. Une priorité sera donnée pour les sergents 2013, titulaires de la FAE CAP ou de l' « Incendie 2 », ayant candidaté sur ces postes.
- 2022 « SPP – Catégorie C »: 30 A.V.P seront réalisés en fonction du besoin opérationnels et des emplois spécialisés. Une priorité sera donnée pour les sergents 2013 et 2014, titulaires de la FAE CAP ou de l' « Incendie 2 », ayant candidaté sur ces postes;
- A partir de la CAP 2023: Il sera proposé, prioritairement, à l'avancement au grade supérieur les sous-officiers disposant d'un parcours qualifiant restant à définir (Salles opérationnelles, formation ..)

L'effectif rémunéré de PATS a diminué ces deux dernières années. Tout en consolidant sa fonction support sur des emplois spécifiques, le SDIS poursuit sa démarche de recrutement et de promotion de ces personnels.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE SPP et PATS titulaires du SDIS de 2017 à déc 2020 (prévision)

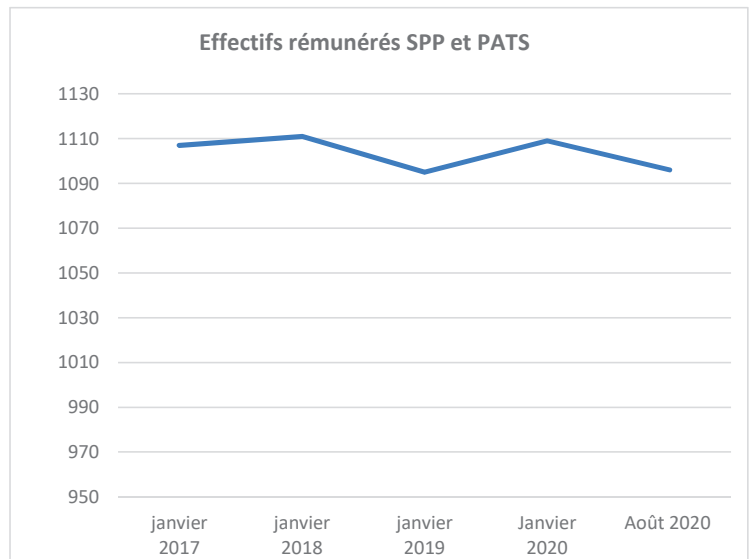
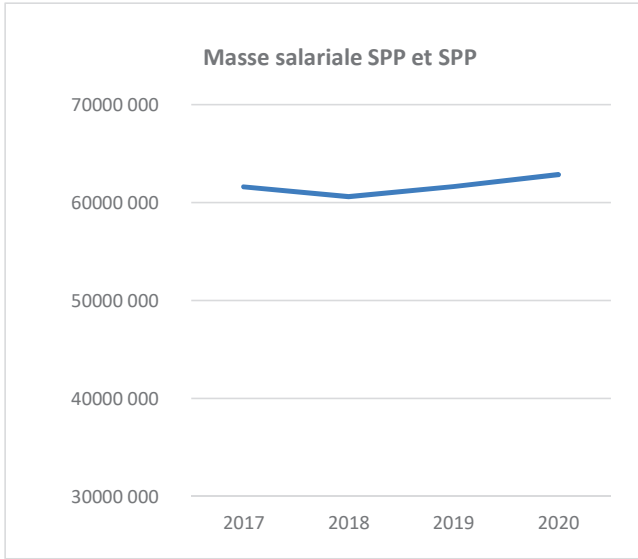
Année	MS SPP	Variation	MS PATS*	Variation	MS TOTAL	Variation
2017	52 435 548	-	9 169 052	-	61 604 600	-
2018	51 480 124	-1,82%	9 123 666	-0,49%	60 603 790	-1,62%
2019	52 708 807	2,39%	8 918 577	-2,25%	61 627 384	1,69%
2020	53 900 125	2,26%	8 962 118	0,49%	62 862 243	2,00%

MS = Masse Salariale

*MS PAT 2020 intègre la MS contractuels soit 201 071 euros

Entre 2017 et 2020, on constate une augmentation des dépenses liées aux personnels de 93 659 € alors que l'effectif d'agents titulaires diminue. La masse salariale a pu être maîtrisée ces dernières années par la légère diminution des effectifs.

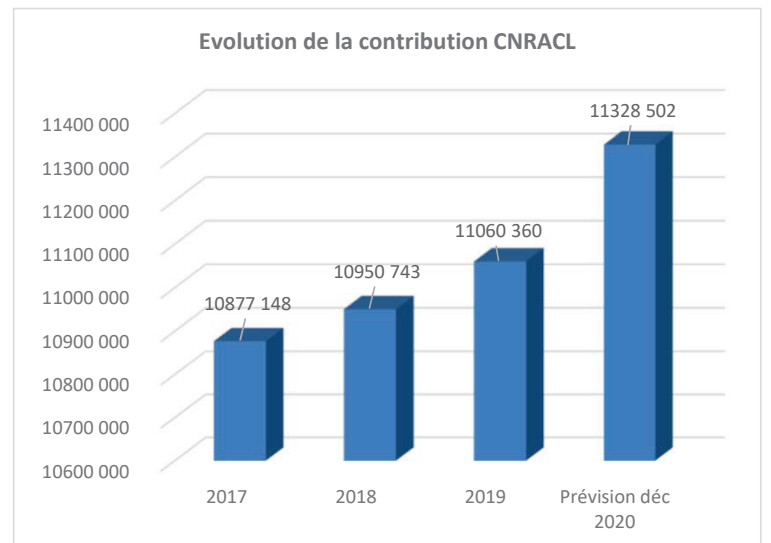
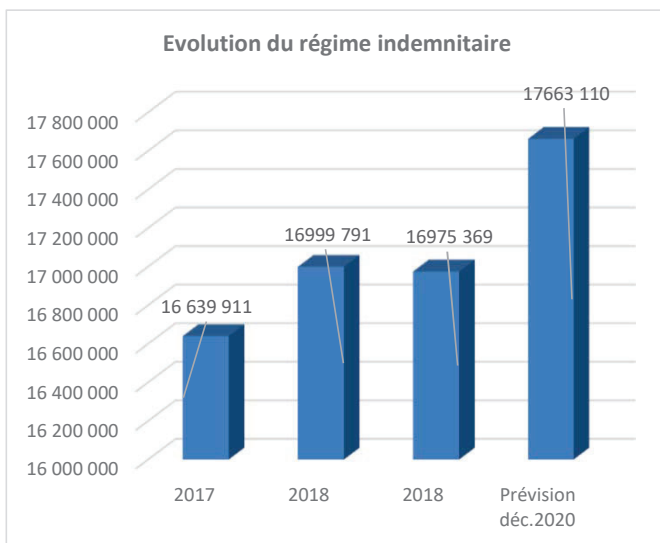
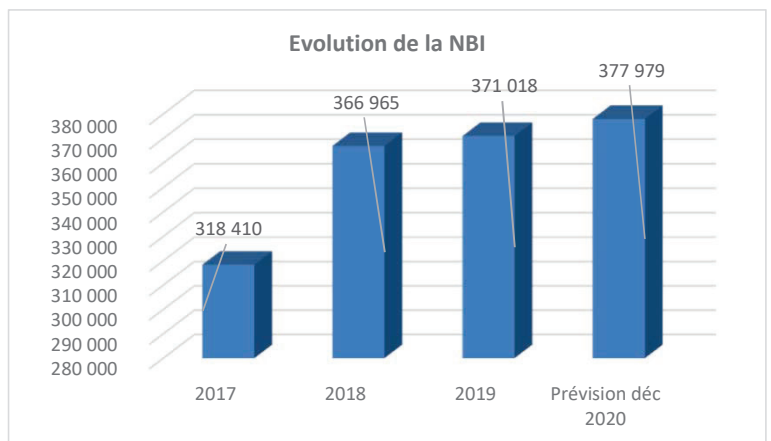
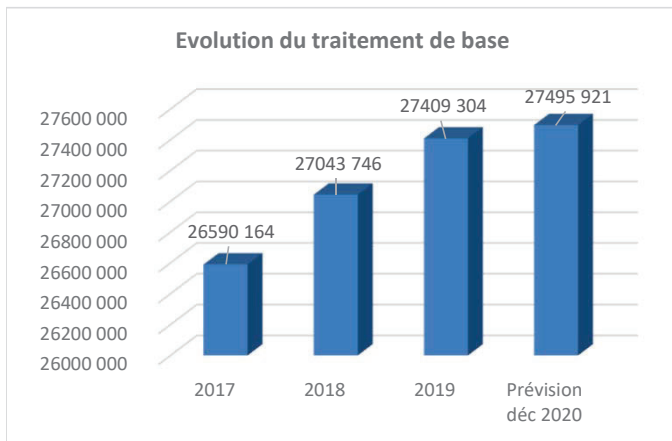
Zoom sur les évolutions des effectifs et de la masse salariale SPP et PATS de 2017 à 2020 (hors non titulaires)

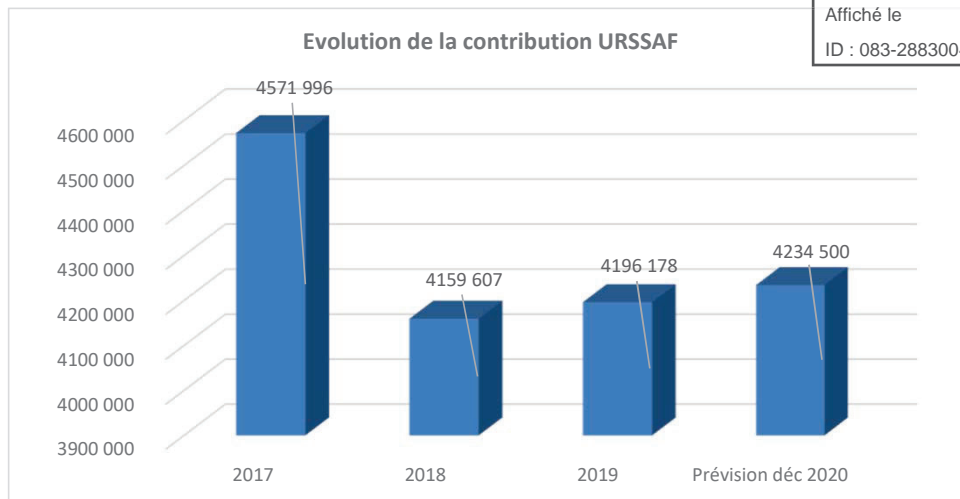


(Une échelle adaptative est utilisée pour ces graphiques afin de mettre en évidence les variations)

Evolution de certains éléments de paie

(Une échelle adaptative est utilisée pour ces graphiques afin de mettre en évidence les variations)





Les autres facteurs d'augmentation des dépenses sont liés aux événements ci-dessous :

2017 :

- Poursuite de la mise en place du PPCR au 01/01
- Revalorisation de la valeur du point d'indice au 01/02, passage de 4,6581 à 4,686025
- Hausse de la contribution CNRACL de 30,6% à 30,65%
- FNAL : Taux unique appliqué sur le montant total des rémunérations brutes 0,50%
- Reclassement Indiciaire et nouveaux cadres d'emplois pour toutes les catégories au 01/01

2018

- Hausse de la CSG de 1,7 points, passage de 5,10% à 6,80% ; Compensation par la mise en place de l'indemnité compensatoire CSG
- Baisse de la cotisation employeur maladie de 11,5% à 9,88%
- Pas de sur cotisation CNFPT de 0,86%
- Mise en place de l'IFSE au 01/07

2019

- Recrutement de 29 SPP NO pour remplacer les PATS du CRAU intégrés dans la filière SPP ainsi que pour pallier les carences d'effectifs générées par l'évolution du temps de travail des SPP (passage en régime de garde de 12h pour TLN /TLO/SMR/HRS)
- Poursuite de l'application du PPCR de 2017 reporté à 2019 : coût estimé à environ 230 000 euros
- Gel du point d'indice en 2019
- GVT 1% équivalent à une dépense de 620 000 euros environ
- Additifs 2019 (RIFSEEP, NBI, indemnité compensatoire CSG, GIPA, Transfert primes points ...) pour 372 000 euros
- CNFPT, sur cotisation estimée d'un montant de 200 000 euros.

2020

- Recrutement par voie de mutation de 11 SPP NO
- Recrutement par voie de mutation de 2 officiers SPP
- Recrutement de 3 PATS (2 par mutation)
- Poursuite de l'application du PPCR engagé en 2017
- La réévaluation de l'indemnité compensatoire CSG
- GVT 1% prévisionnel de 650 000 € environ
- Augmentation de la surcotisation CNFPT: taux à 1,75% au lieu de 1,45%
- Augmentation de la prime de feu 25% au lieu de 19% (application au 1/08/2020)

A prévoir pour le prochain exercice budgétaire de 2021 :

- Recrutement envisagé en octobre de 15 SPP du grade de caporal pour renforcer les équipes opérationnelles en CIS
- Recrutement par voie de mutation de 2 à 5 sous-officiers SPP pour renforcer les salles opérationnelles
- Recrutement de 2 officiers SPP (remplacement départs à la retraite)
- Recrutement de 10 PATS (5 filière administrative- 5 filière technique)
- Poursuite de l'application du PPCR engagé en 2017
- La réévaluation de l'indemnité compensatoire CSG
- GVT 1% prévisionnel de 650 000 € environ
- Coût estimé à 965 300 euros dû à l'augmentation de la prime de feu 25% (avec prise en compte surcotisation à 0,4%)
- Budget alloué pour les contractuels de 432 000 euros pour 3 ingénieurs (1 poste vacant) - 2 techniciens et 4 compagnons du

Durée effective du travail

4 régimes de travail :

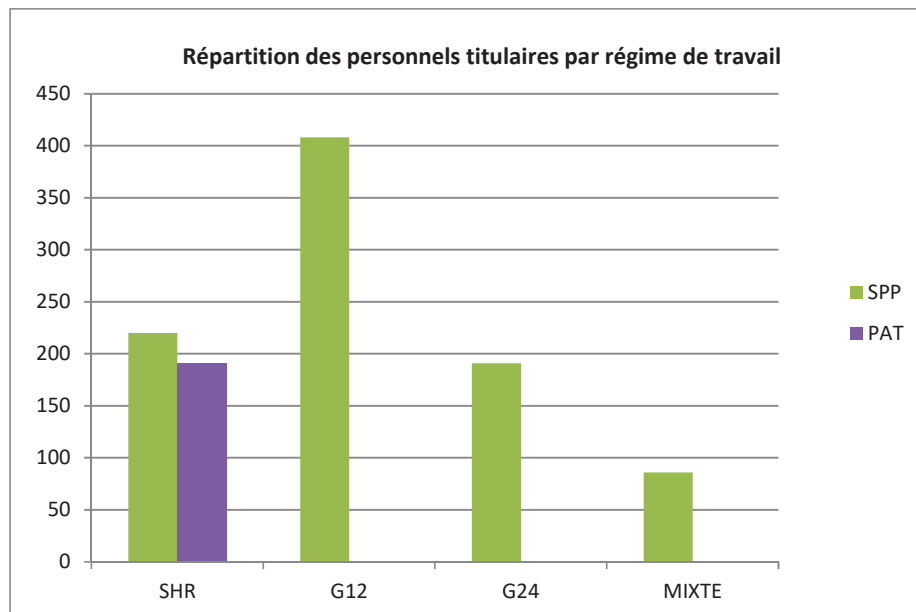
- Personnels SPP et PATS en service hors rang (SHR) : 1607h/an
- Personnels SPP et PATS en régime de garde de 12h (G12) (134 gardes de 12h /an) : 1607h/an
- Personnels SPP en régime de garde de 24h (G24) régime dérogatoire : 2064h/an (86 gardes de 24h/an)
- Personnels SPP et PATS en régime de garde mixtes 24h et 12 h (MIXTE) régime dérogatoire : 1800h/an (50 gardes de 24h/an + 50 gardes de 12h/an)

Répartition des effectifs par statut et par régime de travail au 01/08/2020 :

	SHR	G12	G24	MIXTE	TOTAL
SPP	220	408	191	86	905
PAT	191				191

PATS : les agents non-titulaires ne sont pas comptabilisés.

SPP : les SPP non officier en cours de formation initiale ne sont pas comptabilisés.

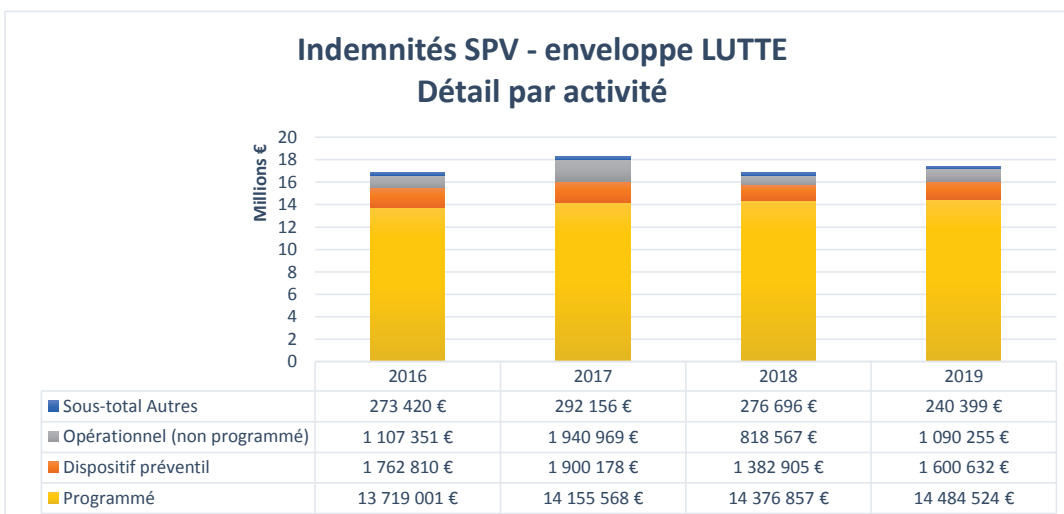
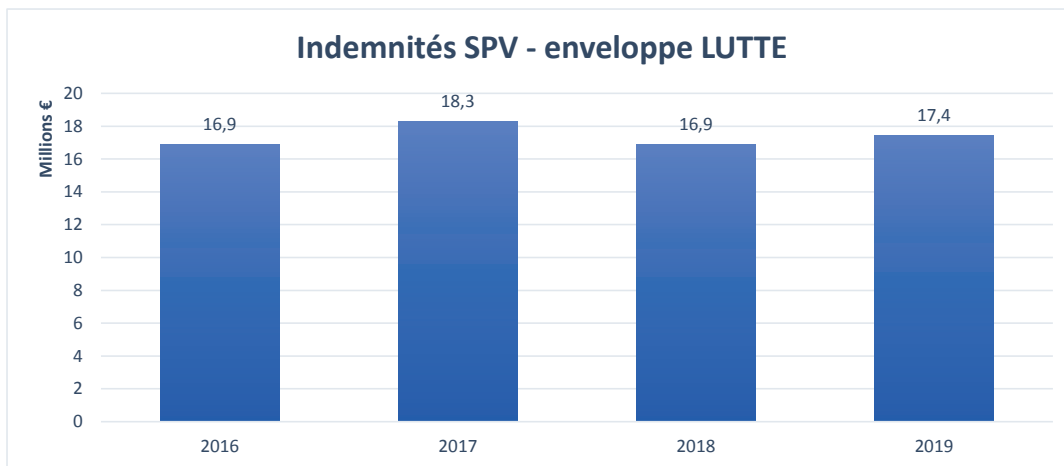




Groupement Opération

I - Evolution Enveloppe LUTTE 2016 - 2019

Libellé / année	2016	2017	2018	2019
Activité / Administration	148 435 €	154 498 €	137 407 €	141 329 €
Chaîne de commandement	80 748 €	95 186 €	84 050 €	92 828 €
Département	44 237 €	42 472 €	55 239 €	6 242 €
Sous-total Autres	273 420 €	292 156 €	276 696 €	240 399 €
Dispositif préventif	1 762 810 €	1 900 178 €	1 382 905 €	1 600 632 €
Opérationnel (non programmé)	1 107 351 €	1 940 969 €	818 567 €	1 090 255 €
Programmé	13 719 001 €	14 155 568 €	14 376 857 €	14 484 524 €
TOTAL	16 862 582 €	18 288 871 €	16 855 025 €	17 415 810 €

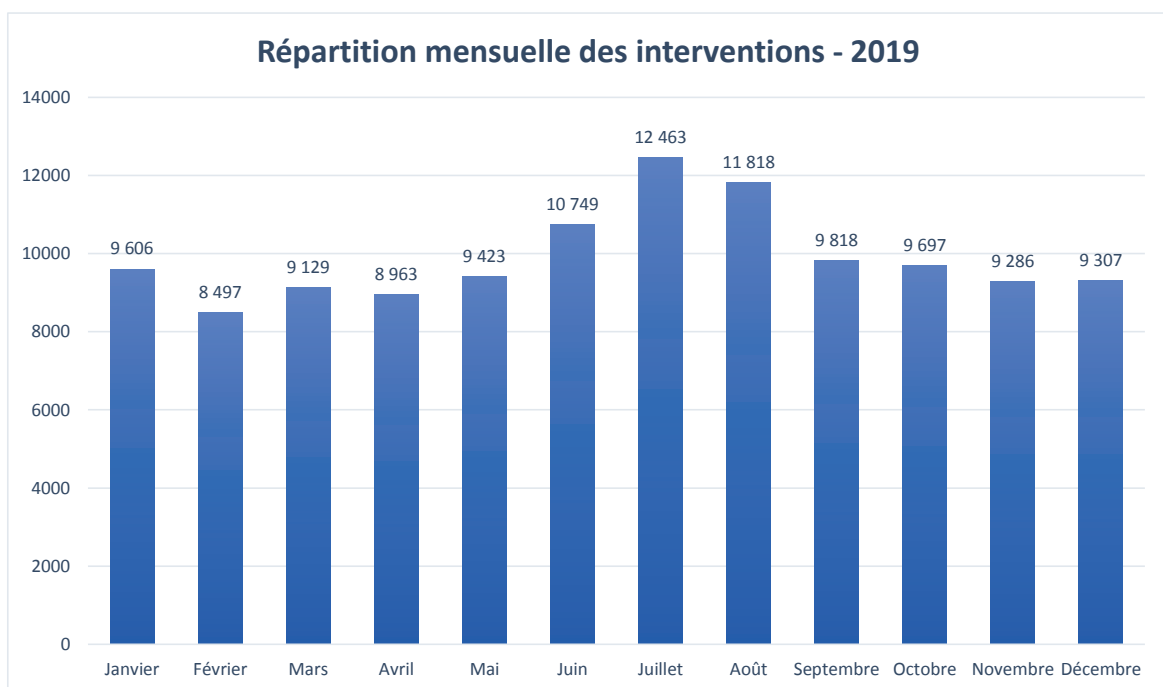
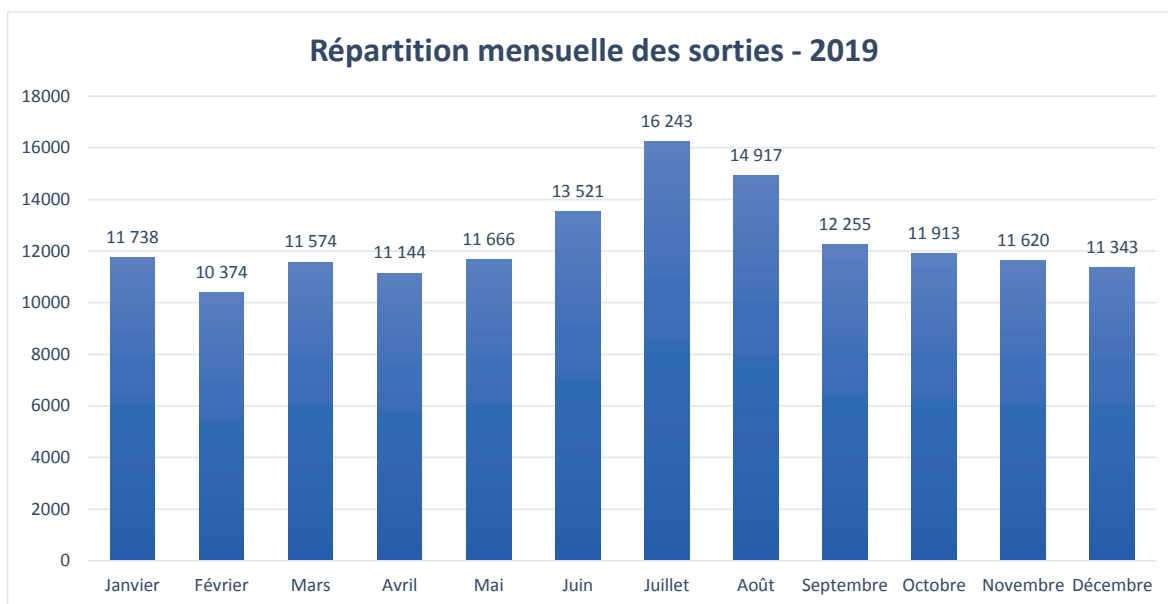




Groupement Opération

II - STATISTIQUES OPERATIONNELLES

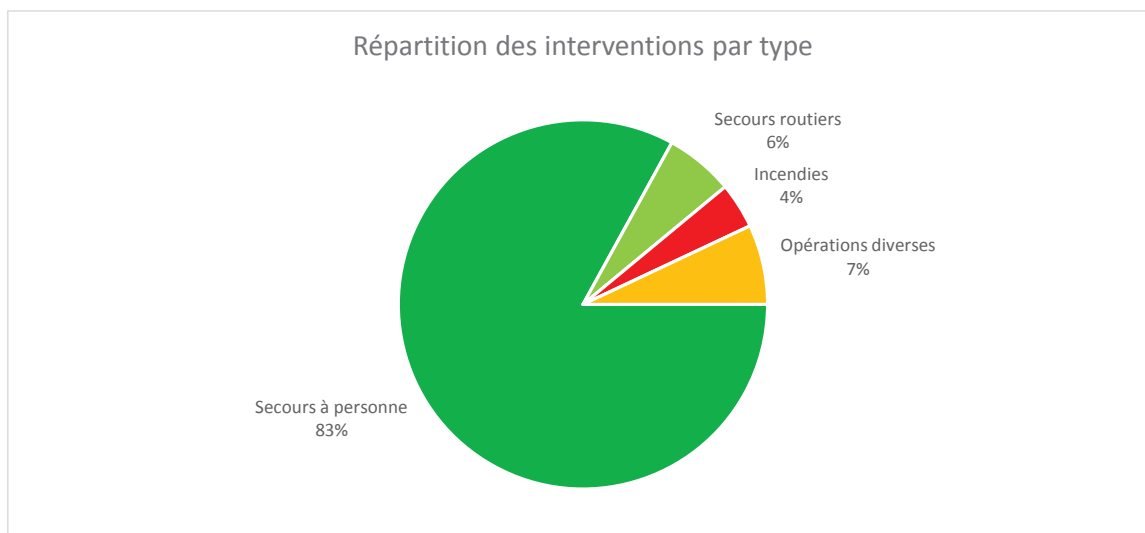
1 / Activité 2019 : Répartition mensuelle des sorties et interventions



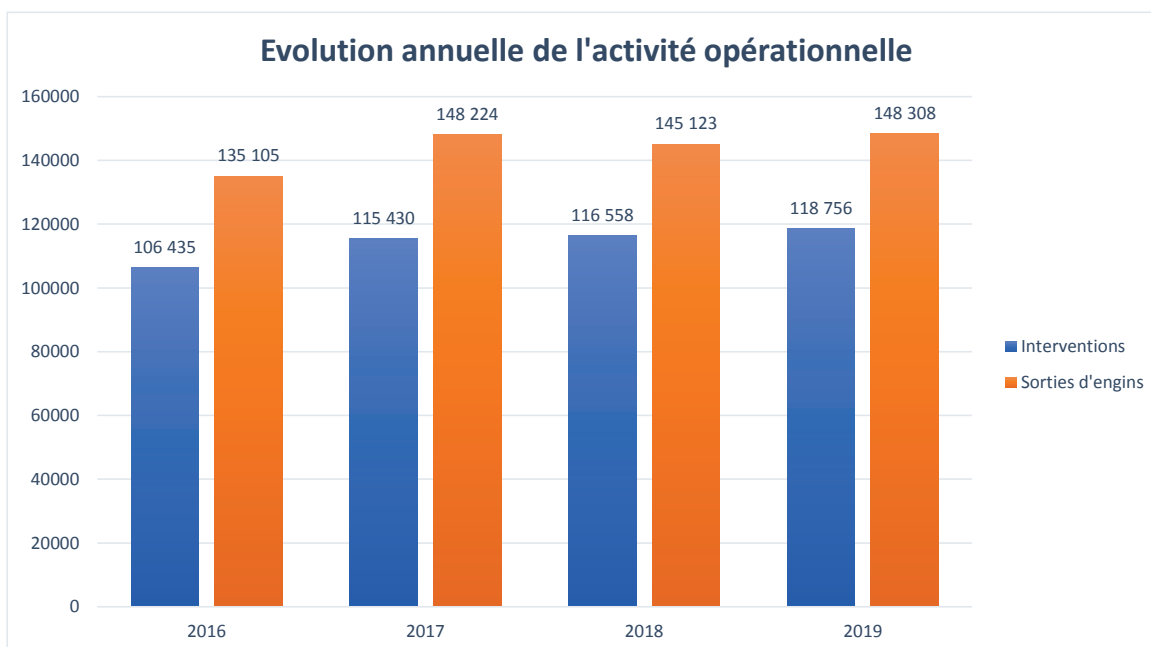


Groupement Opération

2 / Activité 2019 : Répartition par types d'interventions



3 / Evolution annuelle des Interventions et des Sorties d'engins (2016-2019) :





Délibération n° 20-89

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Montant global des contributions des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour l'exercice 2021.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-89 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

L'article L.1424-35 du CGCT dispose que le montant global des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) est arrêté, chaque année, par le conseil d'administration, dans la limite d'une augmentation plafonnée à l'indice des prix à la consommation.

Il précise que les modalités de calcul et de répartition de ces contributions, qui constituent des dépenses obligatoires, sont également fixées chaque année par le conseil d'administration et que le montant prévisionnel des contributions afférentes à chaque collectivité est notifié aux maires et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale, avant le 1^{er} janvier de l'année en cause.

Par ailleurs, concernant l'appel des contributions, il y a lieu de renouveler le dispositif mis en place depuis 2009 (cf. délibération du CASDIS n° 08-46 du 11 décembre 2008), à savoir :

- Communes/EPCI (à l'exclusion du SILIAT) : Périodicité trimestrielle de l'appel des contributions,
- SILIAT : Périodicité mensuelle de l'appel de sa contribution.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER** le montant global prévisionnel des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale compétents pour la gestion des services d'incendie et de secours au financement du service départemental d'incendie et de secours à 54 832 409 €, correspondant à une augmentation de 0,51% (valeur juillet 2020 IPC « Ensemble des Ménages France hors tabac » publiée au Journal Officiel le 15 août 2020) ;

- **DE DIRE** que le montant prévisionnel de la contribution afférente à chaque collectivité lui sera notifié avant le 1^{er} janvier 2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à appeler les contributions selon une périodicité trimestrielle pour les communes et les EPCI, à l'exclusion du SILIAT dont la contribution sera appelée selon une périodicité mensuelle ;

- **DE RAPPELER** que les titres de recettes afférents sont payables au 1^{er} jour de chaque trimestre concerné ou de chaque mois concerné ;

- **DE DIRE** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif du SDIS pour l'exercice 2021 aux articles 7474 et 7475 de la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Délibération n° 20-90

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Montant prévisionnel des contributions des communes détenant la compétence contributive au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-90 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Il est rappelé que, suite à l'annulation par le juge administratif des délibérations sur les contributions des années précédentes, le Conseil d'Administration a approuvé, par délibération n°18-80 en date du 18 octobre 2018, l'application des modalités de répartition fixées par l'article R.1424-32 du CGCT pour calculer les contributions de l'année 2019 et, par délibération n°18-89 du 7 décembre 2018, décidé de les utiliser pour arrêter les montants individuels des contributions des communes ayant conservé la compétence contributive au SDIS.

Par suite, la commune de VINON-SUR-VERDON, qui demeure aujourd'hui la seule du département à ne pas bénéficier d'un transfert de la compétence contributive au niveau intercommunal, a introduit le 7 février 2019 un recours gracieux à l'encontre de cette délibération, précisant qu'en l'absence de retrait de cet acte, elle engagerait un recours contentieux.

Dans ce contexte, le SDIS et la commune se sont rapprochés, de manière conciliante, pour envisager les conditions d'une solution amiable et transactionnelle permettant d'éviter la survenance d'un nouveau litige sur les contributions 2019.

Après négociation et au prix de concessions réciproques équilibrées, le SDIS et la commune sont convenus de fixer le montant de la contribution de la commune au titre de l'exercice 2019 à la somme de 106 644 €, correspondant au montant rectifié de la contribution 2018 de la commune indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an (+ 1,98 %).

Les conditions de cette transaction ont été approuvées par délibération du Conseil d'Administration n°19-55 en date du 20 juin 2019, qui a autorisé Madame la Présidente à signer le protocole afférent.

Dans l'esprit de cette transaction, il a été approuvé par le Conseil d'Administration de fixer le montant prévisionnel de la contribution de la commune au titre de l'exercice 2020 à la somme de 107 113 € correspondant au montant de sa contribution 2019 indexé sur le taux d'augmentation de 0,44 % retenu par le CASDIS pour le montant global des contributions des communes et EPCI conformément à l'article L1424-35 du CGCT, à savoir la moitié de la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an (+ 0,89 % valeur août 2019).

Il est en conséquence proposé de reconduire cette méthode pour la contribution due par la commune au titre de l'exercice 2021.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE FIXER**, pour l'année 2021, la contribution individuelle de la commune de Vinon-sur-Verdon, seule commune ayant conservé la compétence contributive au SDIS, à la somme de 107 659 € correspondant au montant de sa contribution 2020 indexé sur le taux d'augmentation de 0,51 % retenu par le CASDIS lors de la présente séance, conformément à l'article L1424-35 du CGCT, ce taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an (valeur juillet 2020) ;

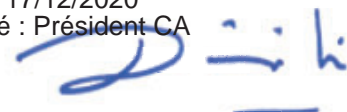
- **DE DIRE** que le montant prévisionnel de sa contribution pour 2021, ainsi que la présente délibération valant détail de son calcul, lui seront notifiés avant le 1er janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



*Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*



Délibération n° 20-91

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Modalités de répartition des contributions entre les Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) détenant la compétence contributive.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-91 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Il est rappelé que, suite à l'annulation par le juge administratif des délibérations sur les contributions des années précédentes, le Conseil d'Administration a approuvé, par délibération n°18-80 en date du 18 octobre 2018, l'application des modalités de répartition fixées par l'article R.1424-32 du CGCT pour calculer les contributions des communes et EPCI pour l'année 2019.

Néanmoins, plutôt que de se voir appliquer cette contribution dite « par défaut » basée sur des données communales, les EPCI détenant la compétence contributive au 1^{er} janvier 2018, ainsi que les nouveaux EPCI ayant décidé de prendre cette compétence à compter du 1^{er} janvier 2019 et privilégier une liberté de répartition intra-communautaire, ont souhaité adopter une méthode de calcul spécifique basée sur une entraide intercommunautaire.

A l'issue de travaux réunissant tous les EPCI au sein d'un groupe de travail constitué à leur demande, dans lequel chaque président ou son représentant a pu librement s'exprimer, et après l'étude de différentes solutions, un consensus a pu être dégagé, sous réserve d'une clause de revoyure, comme suit :

- **EPCI sans fiscalité propre** : maintien pour l'année N du montant de la contribution de l'année N-1, augmenté du taux d'augmentation retenu pour le montant global des contributions des communes et EPCI conformément à l'article L1424-35 du CGCT ;
- **EPCI à fiscalité propre** : application d'une formule équilibrée autour de trois critères :
 - un critère principal lié à la population : la population DGF pondérée de l'EPCI, prenant en compte le caractère touristique de notre département mais faisant également appel, par son coefficient logarithmique, à la solidarité des plus grands EPCI par rapport aux plus petits ;
 - un critère opérationnel directement lié à l'activité du SDIS : le nombre de sorties de véhicules et engins, obtenu à partir des rapports d'intervention sur le territoire de chaque EPCI ;
 - et enfin un critère financier : le potentiel financier agrégé (PFIA) par habitant, mesurant la richesse de l'ensemble intercommunal, qui fait appel à la solidarité des EPCI les mieux dotés.

Les coefficients les plus pertinents à appliquer pour pondérer ces critères, en tenant compte de l'effort consenti par les plus grands EPCI sur la population DGF pondérée mais également du « dispositif de Cahors » auquel ils sont contraints, prévoyant une limitation du taux d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement à un maximum 1,2% par an en vertu de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et de la loi de finances pour 2018, ont été acceptés par la majorité, après de nombreuses simulations, comme suit :

- 0,8 pour le critère principal, celui de la population DGF pondérée (POP) ;
- 0,1 pour le critère opérationnel (OPS) ;
- 0,1 pour le critère financier (PFIA), précisément appliqué à l'écart relatif entre le PFIA par habitant de l'EPCI et le PFIA moyen national par habitant.

Ainsi, à partir du produit total attendu des contributions des communes et EPCI, et après déduction du produit des contributions des communes, ainsi que de celles des EPCI sans fiscalité propre, celui des EPCI à fiscalité propre est réparti selon la formule $(0,8 \text{ POP} + 0,1 \text{ OPS} + 0,1 \text{ PFIA})$.

Les données nécessaires à la répartition selon cette formule sont obtenues :

- sur les fiches FPIC de l'année N-1 de chaque EPCI à fiscalité propre, telles que transmises par les préfectures, pour la population DGF pondérée, le potentiel fiscal agrégé par habitant de l'EPCI et le potentiel fiscal agrégé moyen national par habitant ;
- à partir des comptes rendus des sorties de secours (CRSS) pour le nombre de sorties de véhicules et engins sur le territoire de chaque EPCI de l'année N-2, dernière année connue.

Il est proposé de reconduire ces modalités de calcul pour l'année 2021, à partir :

- du taux d'augmentation de 0,51 % retenu par le CASDIS lors de la présentation L1424-35 du CGCT, pour le montant global des contributions des communes et EPCI, ce taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an (valeur juillet 2020) ;
- des données de population DGF pondérée, de potentiel fiscal agrégé par habitant de l'EPCI et de potentiel fiscal agrégé moyen national par habitant, telles qu'elles apparaissent sur les fiches FPIC 2020 de chaque EPCI à fiscalité propre transmises par les préfectures ;
- des comptes rendus des sorties de secours (CRSS) pour le nombre de sorties de véhicules et engins sur le territoire de chaque EPCI au cours de l'année 2019.

Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

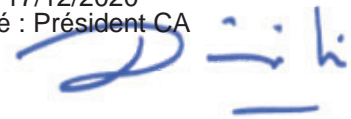
• **D'APPROUVER**, pour l'année 2021, l'application des modalités de répartition de leurs contributions souhaitées depuis 2019 par les EPCI détenant la compétence contributive au SDIS, telles que décrites ci-dessus et dont les modalités de calcul sont détaillées en annexe.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_91-DE

Annexe 20-91

CONTRIBUTION 2021 DES EPCI A FISCALITE PROPRE DETENANT LA COMPETENCE CONTRIBUTIVE AU SDIS

MODALITES DE CALCUL DETAILLEES

MONTANT CONTRIBUTIF ATTENDU EPCI à fiscalité propre	DONNEES FICHE FPIC 2020 EPCI			DONNEES OPS SDIS	DONNEES CALCULEES			CRITERE POP DGF PONDEREE	CRITERE ECART RATIO PPIA	CRITERE SORTIES OPS	CRITERES MIXES 80% HAB DGF POND + 10% RATIO PPIA + 10% OPS
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
€					D / C	2 - F	B x G	(A / B Total) x B	(A / H Total) x H	(A / E Total) x E	(I x 0,8)+(J x 0,1)+(K x 0,1)
COMMUNE ou EPCI	POPULATION DGF PONDEREE EPCI hab.	PPIA/HAB DGF PONDEREE EPCI €	PPIA/HAB MOYEN NATIONAL €	TOTAL SORTIES 2019 Nombre	RATIO PPIA	ECART RELATIF PPIA	POPULATION PONDEREE RATIO PPIA Equiv. hab.	MONTANT CONTRIBUTION 2021 POPULATION DGF PONDEREE €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 ECART RELATIF PPIA €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 SORTIES OPERATIONNELLES €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 €



Délibération n° 20-92

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Montants individuels prévisionnels des contributions des Etablissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) détenant la compétence contributive.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le projet de délibération n°20-92 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration ayant approuvé, lors de la présente séance, l'application des modalités de répartition de leurs contributions souhaitées depuis 2019 par les EPCI détenant la compétence contributive au SDIS, il convient d'en arrêter les montants individuels.

A partir du montant total attendu des contributions prévisionnelles des communes et EPCI (54 832 409 €), après soustraction du montant des contributions des communes détenant la compétence contributive (107 659 €), il est ainsi proposé :

- d'arrêter le produit total des contributions des EPCI sans fiscalité propre (SILIAT) à un montant de 13 759 005 € correspondant au produit 2020 augmenté du taux d'augmentation de 0,51 % retenu par le CASDIS lors de la présente séance, conformément à l'article L1424-35 du CGCT, pour le montant global des contributions des communes et EPCI, ce taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an valeur août 2020) ;
- de fixer le montant total des contributions des EPCI à fiscalité propre à la somme de 40 965 745 € correspondant également au produit 2020 augmenté du taux d'augmentation de 0,51 % retenu par le CASDIS lors de la présente séance, conformément à l'article L1424-35 du CGCT, pour le montant global des contributions des communes et EPCI, ce taux correspondant à la variation de l'indice des prix à la consommation sur un an valeur août 2020) ;
- d'arrêter les montants prévisionnels des contributions de chaque EPCI selon la formule de répartition adoptée (0,8 POP + 0,1 OPS + 0,1 PFIA).

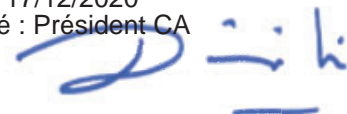
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'ARRÊTER** la contribution individuelle pour 2021 du SILIAT à un montant de 13 759 005 €;
- **DE FIXER**, pour l'exercice 2021, le montant total des contributions prévisionnelles des EPCI à fiscalité propre détenant la compétence contributive à la somme de 40 965 745 € correspondant au montant total attendu des contributions prévisionnelles des communes et EPCI après déduction des contributions des communes et de celles des EPCI sans fiscalité propre ;
- **D'ARRÊTER**, les montants prévisionnels arrondis à l'euro des contributions pour 2021 des EPCI à fiscalité propre détenant la compétence contributive conformément au tableau de calcul détaillé joint en annexe ;
- **DE DIRE** que le montant prévisionnel de la contribution pour 2021, ainsi que le détail de son calcul, seront notifiés à chaque EPCI avant le 1^{er} janvier 2021.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 17/12/2020
Qualité : Président CA



Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_92-DE

Annexe 20-92

CONTRIBUTION 2021 DES EPCI A FISCALITE PROPRE DETENANT LA COMPETENCE CONTRIBUTIVE AU SDIS

CALCULS DETAILLES

MONTANT CONTRIBUTIF ATTENDU EPCI à fiscalité propre	DONNEES FICHE FPIC 2020 EPCI			DONNEES OPS SDIS	DONNEES CALCULEES			CRITERE POP DGF PONDEREE	CRITERE ECART RATIO PPIA	CRITERE SORTIES OPS	CRITERES MIXES 80% HAB DGF POND + 10% RATIO PPIA + 10% OPS
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
40 965 745 €					D / C	2 - F	B x G	(A / B Total) x B	(A / H Total) x H	(A / E Total) x E	(I x 0,8)+(J x 0,1)+(K x 0,1)
COMMUNE ou EPCI	POPULATION DGF PONDEREE EPCI hab.	PPIA/HAB DGF PONDEREE EPCI €	PPIA/HAB MOYEN NATIONAL €	TOTAL SORTIES 2019	RATIO PPIA	ECART RELATIF PPIA	POPULATION PONDEREE RATIO PPIA Equiv. hab.	MONTANT CONTRIBUTION 2021 POPULATION DGF PONDEREE €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 ECART RELATIF PPIA €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 SORTIES OPERATIONNELLES €	MONTANT CONTRIBUTION 2021 €
METROPOLE TPM (hors communes SILIAT)	455 586	518,97	641,92	26 744	1,24	0,76	347 653	11 042 677	8 915 073	9 415 098	10 667 159
CAVEM	267 900	695,25	641,92	17 293	0,92	1,08	288 450	6 493 465	7 396 894	6 087 918	6 543 253
CA DRACENIE PROVENCE VERDON	195 159	551,89	641,92	13 643	1,16	0,84	163 323	4 730 340	4 188 185	4 802 953	4 683 386
CA PROVENCE VERTE	173 058	525,55	641,92	12 323	1,22	0,78	134 739	4 194 647	3 455 187	4 338 254	4 135 062
CA SUD SAINTE-BAUME	129 417	718,89	641,92	9 551	0,89	1,11	143 273	3 136 860	3 674 050	3 362 384	3 213 131
CC GOLFE DE SAINT-TROPEZ	158 687	915,50	641,92	11 549	0,70	1,30	206 108	3 846 317	5 285 347	4 065 771	4 012 166
CC MEDITERRANEE - PORTE DES MAURES	99 545	657,50	641,92	7 237	0,98	1,02	101 904	2 412 811	2 613 183	2 547 751	2 446 342
CC CŒUR DU VAR	65 529	579,84	641,92	5 685	1,11	0,89	58 513	1 588 317	1 500 491	2 001 377	1 620 841
CC VALLEE DU GAPEAU	42 757	714,11	641,92	3 152	0,90	1,10	47 079	1 036 361	1 207 285	1 109 647	1 060 782
CC PAYS DE FAYENCE	45 110	739,18	641,92	3 783	0,87	1,13	51 045	1 093 394	1 308 992	1 331 787	1 138 793
CC PROVENCE VERDON	32 248	575,38	641,92	3 153	1,12	0,88	28 519	781 640	731 322	1 109 999	809 444
CC LGV	13 574	794,21	641,92	1 608	0,81	1,19	16 177	329 012	414 832	566 089	361 302
METROPOLE AIX - MARSEILLE - PROVENCE	11 548	598,98	641,92	644	1,07	0,93	10 720	279 905	274 903	226 717	274 086
TOTAL	1 690 118			116 365			1 597 502	40 965 745	40 965 745	40 965 745	40 965 745



Délibération n° 20-93

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie au titre de l'année 2021.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.
Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.
Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.
Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,
Sergent-chef Guillaume CIVRAY,
Capitaine Hervé PENAUD,
Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,
Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-93 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

Le Conseil d'Administration avait, par délibération n° 19-77 du 11 décembre 2019, autorisé Madame la Présidente à signer un contrat pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, d'un montant de 5 millions d'euros.

Compte tenu du contexte économique contraint et des projets en cours, notamment la relocalisation de la DDSIS sur le site du Muy qui pourra générer des décaissements importants, il semble prudent de renouveler ce mode de financement afin de pallier un éventuel déficit de trésorerie et être notamment certain d'être en mesure d'assurer le paiement des rémunérations des agents.

Quatre établissements bancaires (Société Générale, Banque Postale, Crédit Agricole PCA et Caisse d'Epargne) ont été consultés pour une ouverture de crédit de 5 millions d'euros. A l'exception de la Société Générale, tous ont fait parvenir des propositions de ligne de trésorerie pour le montant attendu.

Les caractéristiques de ces trois propositions reçues par le SDIS sont récapitulées sur le document joint au présent rapport (annexe 1).

Une analyse comparative de ces trois propositions se trouve en annexe 2 du présent rapport.

Considérant l'exposé des motifs,
Madame Andrée SAMAT, étant présidente de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, ne souhaite pas participer au vote de cette délibération,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

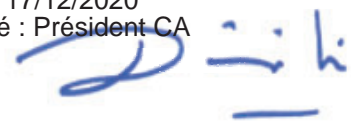
- **D'APPROUVER** l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour pallier les besoins ponctuels de trésorerie de l'établissement ;
- **D'ACCEPTER** pour les besoins ponctuels de trésorerie, la proposition du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 5 millions d'euros, pour une durée d'un an, aux conditions jointes en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat permettant cette ouverture de crédit de trésorerie ainsi que ses éventuels avenants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues dans le contrat afférent.

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN

Date : 17/12/2020

Qualité : Président CA



*Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le Tribunal administratif de Toulon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois, à compter de sa notification, à l'adresse suivante : 5 Rue Racine, 83000 TOULON.
Le tribunal administratif de Toulon peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_93-DE

Annexe 1 à la délibération n° 20-93

LIGNE DE TRESORERIE Année 2020

ETABLISSEMENT	TAUX D'INTERET			OBSERVATIONS
	INDEX DE REFERENCE	MARGE	BASE DE CALCUL	
LA BANQUE POSTALE Montant : 5 000 000 € (*) A compter de la date de signature du contrat	TAUX FIXE: 0,480%		30/360 jours	Commission de confirmation/Frais de dossier : 0,10 % du montant, soit 5 000€ Frais liés aux mouvements - Tirages : Néant Commission de non utilisation : 0,00% si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est égal à 00,00% - 0,05% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est inférieur ou égal à 50,00% 0,10% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 50,00% et inférieur ou égal à 65,00% 0,15% du montant non tiré si le taux de non utilisation constaté quotidiennement est strictement supérieur à 65,00% Forfait de gestion : Néant Paiement des intérêts : Taux fixe Demande de tirage : 10 000 € minimum Mise à disposition des fonds : Procédure de crédit d'office
CREDIT AGRICOLE PROVENCE CÔTE D'AZUR Montant : 5 000 000 € (*) A compter de la date de signature du contrat	EURIBOR 3 MOIS MOYENNE DU MOIS M-1 (index non flooré, taux flooré à 0%)	0,70%	Exact/365 jours	Commission de confirmation/Frais de dossier : 0,10 % du montant, soit 5 000€ Frais liés aux mouvements - Tirages : Néant Commission de non utilisation : Néant Forfait de gestion : Néant Paiement des intérêts : Sur EURIBOR 3 MOIS MOYENNE DU MOIS M-1 Demande de tirage : 100 000 € minimum Mise à disposition des fonds : Par Virement Gros Montant
CAISSE D'EPARGNE Montant : 5 000 000 € (*) A compter de la date de signature du contrat	EONIA (index flooré à 0%)	0,45%	Exact/360 jours	Commission de confirmation/Frais de dossier : 0,10 % du montant, soit 5 000€ Frais liés aux mouvements - Tirages : Néant Commission de non utilisation : Néant Forfait de gestion : Néant Paiement des intérêts : sur EONIA Demande de tirage : sans minimum Mise à disposition des fonds : Procédure de crédit d'office

LIGNE DE TRESORERIE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

SLO

ID : 083-288300403-20201217-20_93-DE

PROPOSITIONS LIGNE TRESORERIE 5 MILLIONS € - RECAPITULATIF DES DONNEES

ETABLISSEMENT	Montant maximum	Frais annexes			Taux de référence		Marge sur index	TOTAL TAUX + MARGE
		Commis ^s engag.	Commis ^s de non utilisation	Frais de dossier	Indexation	Valeur comme au 18/11/2020 %		
BANQUE POSTALE	5 000 000,00 €	0,10%	entre 0,00% et 0,15%*	0,00 €	Taux fixe	0,480%	0,00%	0,480%
CREDIT AGRICOLE	5 000 000,00 €	0,10%	"	0,00 €	EURIBOR 3 Mois Moyenné du mois n-1 (taux flooré à 0% ; index non flooré)	-0,509%	0,70%	0,191%
CAISSE D'EPARGNE	5 000 000,00 €	0,10%	"	0,00 €	EONIA (flooré à 0)	-0,471%	0,45%	0,450%

*0,00 % si taux de non utilisation = 0,00% - 0,05% du montant non tiré si taux de non utilisation ≤ 50% - 0,10% du montant non tiré si taux de non utilisation > 50% et ≤ 65% - 0,15% du montant non tiré si taux de non utilisation > 65,00%

ETABLISSEMENT	Indexation	Montant Engagement = 5 000 000 €														Coût moyen annuel						
		Commission d'engagement	Frais fixes	Total frais	Tirage de 5 000 000 € sur 360 jours			Tirage de 5 000 000 € sur 180 jours			Tirage de 5 000 000 € sur 90 jours			Tirage de 5 000 000 € sur 60 jours			Non utilisation sur l'année					
		Montant frais dossier	Frais	Intérêts	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)	Intérêts	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)	Intérêts	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)	Intérêts	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)	Intérêts	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)	Commission de non utilisation	Coût total (frais fixes inclus)		
BANQUE POSTALE	TAUX FIXE	5 000,00	0,00	5 000,00	24 000,00	0,00	29 000,00	12 000,00	1 267,12	13 267,12	6 000,00	5 650,68	16 650,68	4 000,00	6 267,12	15 267,12	3 000,00	6 883,56	13 883,56	7 500,00	12 500,00	17 594,75
CREDIT AGRICOLE	EURIBOR 3 mois Moy	5 000,00	0,00	5 000,00	9 419,18	0,00	14 419,18	4 709,59	0,00	9 709,59	2 354,79	0,00	7 354,79	1 569,86	0,00	6 569,86	784,93	0,00	5 784,93	0,00	5 000,00	8 139,73
CAISSE D'EPARGNE	EONIA	5 000,00	0,00	5 000,00	23 500,00	0,00	27 500,00	11 250,00	0,00	16 250,00	5 625,00	0,00	10 625,00	3 750,00	0,00	8 750,00	1 875,00	0,00	6 875,00	0,00	5 000,00	12 500,00



Délibération n° 20-94

Séance du Conseil d'Administration : le 15 décembre 2020

OBJET : Marchés publics.

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à dix heures et dix minutes, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Var s'est réuni à la salle des Cordeliers à la Mairie de Draguignan, sous la présidence de Monsieur Dominique LAIN, Président du CASDIS.

Etaient présents :

Membres élus avec voix délibérative

Membres élus Titulaire présents :

Philippe BARTHELEMY, Roland BALBIS, Fernand BRUN, Bernard CHILINI (des questions 20-78 à 20-104 et 20-107), François CAVALLIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Caroline DEPALLENS, Thomas DOMBRY, Damien GUTTIEREZ, Hervé PHILIBERT, Jean-Bernard MIGLIOLI, René UGO, Louis REYNIER (des questions 20-78 à 20-87 et 20-102 à 20-103), Andrée SAMAT et Jean-Pierre VERAN.

Absents excusés représentés par leur suppléant :

Paul BOUDOUBE représenté par Jean CAYRON, André GARRON représenté par Philippe LAURERI, Emilien LEONI représenté par Guy LE BERRE et Claude PIANETTI représenté par Séverine VINCENTEAU.

Absents excusés non représentés par leur suppléant :

Françoise DUMONT, Thierry ALBERTINI, Hélène AUDIBERT, Alain BENEDETTO, Michel BONNUS, François DE CANSON et Manon FORTIAS.

Pouvoir :

Membres élus suppléants sans voix délibérative dont le titulaire est présent :

Suppléants présents :

Jean-Michel DRAGONE, Jean-Yves HUET et Marie RUCINSKI-BECKER (des questions 20-78 à 20-84 et 20-102 à 20-103).

Membres de droit :

Présents :

Monsieur Evence RICHARD, Préfet du Var.

Madame Nathalie BLANC, Payeur Départemental.

Absent excusé :

Membres de droit avec voix consultative :

Présents :

Colonel hors classe Éric GROHIN, Directeur Départemental.

Médecin de classe exceptionnelle Patrice MONDOT, médecin-chef.

Lieutenant Jean-Luc DECITRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Var.

Absent excusé :

Membres élus avec voix consultative :

Présents :

Capitaine Olivier LAMARQUE,

Sergent-chef Guillaume CIVRAY,

Capitaine Hervé PENAUD,

Adjudant-chef Jean-Pierre MELI,

Bruno HYVERNAT.

Absent excusé représenté par leur suppléant :

Absent excusé :

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le projet de délibération n°20-94 en date du 15 décembre 2020,

Exposé des motifs

I. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS ISSUS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Dans sa réunion du 15 décembre 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, issus des appels d'offres ouverts lancés les 7 et 24 juillet 2020, 4 août 2020, 6, 8, 9, 15 et 16 octobre 2020, 5 et 13 novembre 2020 concernant :

- la fourniture et la mise en place d'un Gestionnaire de Voies Radio (GVR),
- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées pour matériels roulants, tractés et flottants,
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pélicandrome d'Hyères,
- des prestations de désamiantage dans des bâtiments du SDIS du Var,
- des travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var,
- des travaux de cloisonnements, faux-plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var,
- des travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var,
- des travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var,
- des travaux de revêtements et de peintures dans les bâtiments du SDIS du Var,
- la fourniture de sièges de bureau,
- la fourniture et l'installation de mezzanines et rayonnages.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

II. SIGNATURE DE MARCHÉS SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE PREALABLE

Dans sa réunion du 15 décembre 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, passés sans publicité ni mise en concurrence préalable et lancés les 24 et 27 juillet 2020, 4 septembre et 16 octobre 2020 concernant :

- l'entretien et réparation du parc automobile du SDIS du Var, VL secteur Centre Var,
- les maintenances du logiciel de gestion financière CIRIL et prestations associées,
- l'hébergement et la maintenance de la plateforme mutualisée départementale des risques REMOCRA et développements complémentaires,
- la taille de haies secteur ouest Var.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

III. SIGNATURE DE MARCHÉS PUBLICS ISSUS DE PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

Dans sa réunion du 15 décembre 2020, la commission d'appel d'offres a choisi les opérateurs économiques attributaires des marchés publics formalisés, passés en procédure avec négociation lancées le 24 juillet 2020, concernant :

- la fourniture d'accessoires et de pièces détachées pour matériels roulants et tractés de marque Nissan,
- l'entretien et réparation du parc nautique,
- la fourniture de chaussants d'attente pour les sapeurs-pompiers du Var.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques déclarés attributaires, aux conditions qui figurent en annexe.

IV. SIGNATURE DE MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION DE MARCHÉS

- **Marché n° 1724_01**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 octobre 2017, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **DALKIA** concernant l'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement de l'eau des bâtiments du SDIS du VAR.

La garantie biennale de l'installation de chaudière et adoucisseur du site de SOLLIÈS PONT du SDIS du Var souhaite ajouter ce site à la liste des installations qui font l'objet d'une maintenance et d'un entretien permettant de garantir un bon état de fonctionnement des équipements.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

En ce qui concerne la partie maintenance préventive, ce changement représente une plus-value de 2 820,00 €HT soit 3 384,00 €TTC. Cela correspond à une évolution de **8,16 %** du montant initial du marché ordinaire.

En ce qui concerne la partie dépannage, remplacements de matériels et réparation, il s'agit d'un accord-cadre conclu sans minimum et sans maximum, la prestation d'un montant de 810 €HT soit 972 €TTC n'a donc aucune incidence financière.

En conséquence, il est ajouté aux documents ci-après la ligne correspondant au site de SOLLIÈS PONT comme suit :

➤ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) de la maintenance préventive :

N°	SITE	TYPE (nombre)	PRODUCTION D'ECS	MONTANT ANNUEL HORS TVA	MONTANT ANNUEL TTC
22	CIS SOLLIÈS PONT	Chaudière gaz (1) Adoucisseur (1)	OUI	2 820,00 €	3 384,00 €

Le montant total des 22 sites figurant à la DPGF est de 37 369,70 €Hors TVA soit 44 843,64 TTC.

➤ Bordereau de Prix Unitaires (BPU) pour la désinfection de réseau ECS par site :

N°	SITE	PRIX UNITAIRE HORS TVA CHLORATION CHOC SUR 48H00	PRIX UNITAIRE TTC CHLORATION CHOC SUR 48H00
18	CIS SOLLIÈS PONT	810,00 €	972,00 €

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance 15 décembre 2020, a émis un avis favorable à la passation de cette modification.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

Marché n° 1809_01

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 14 juin 2018, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SE2M** concernant la fourniture et l'entretien des groupes électrogènes fixes avec leurs accessoires.

Lors de la rédaction du cahier des charges, la prestation d'entretien préventif des groupes électrogène était prévue uniquement pour le site du Bessillon.

Depuis, le SDIS du Var s'est équipé de nouveaux groupes électrogènes sur plusieurs points du département. Il convient donc d'intégrer au CCT et au BPU, la prestation d'entretien préventif pour tout le parc détenu par le SDIS du Var.

Il est nécessaire de passer une modification en cours de marché.

En conséquence, les documents ci-après sont modifiés comme suit :

- Il est rajouté au CCT un article 3.3 :

3.3 Entretien électrique préventif de l'ensemble du parc (hors site du Bessillon)

Lors de chaque visite, la société procède à des essais complets du matériel et établit un rapport d'intervention détaillé avec observations et éventuelles réparations à effectuer.

La prestation comprend :

- Forfait révision complète d'un groupe électrogène, incluant
- La visite d'un technicien sur site,
- Contrôle générale du groupe électrogène
- Le consommable (huile, filtration, niveau antigel)
- Les essais en charge sur le réseau et à vide
- Un rapport de visite

Après toute intervention sur le groupe électrogène, il est impératif de positionner le démarrage sur la fonction automatique.

- Il est rajouté au BPU les prix suivants :
- Entretien préventif pour l'ensemble du parc (hors site du Bessillon):

	Prix unitaire hors TVA	Montant de la TVA	Prix unitaire TTC
Groupe électrogène de 5 KVA à 10 KVA	295,00 €	59,00 €	354,00 €
Groupe électrogène de 11 KVA à 30 KVA	365,00 €	73,00 €	438,00 €
Groupe électrogène de 31 KVA à 60 KVA	390,00 €	78,00 €	468,00 €
Groupe électrogène de 61 KVA à 90 KVA	425,00 €	85,00 €	510,00 €
Groupe électrogène de 91 KVA à 120 KVA	490,00 €	98,00 €	588,00 €
Groupe électrogène de 121 KVA à 150 KVA	565,00 €	113,00 €	678,00 €

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

• **Marché n° 2001_22**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **EUROMEDIS** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants, sont fortement perturbés.

Ainsi, la société est contrainte d'appliquer une nouvelle augmentation exceptionnelle et raisonnée des prix initialement proposés, pour une période de trois mois (du 01/11/2020 au 31/01/2021).

Les produits concernés sont les gants d'examen nitrile Flexiskin sans poudre 240mm.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 3 au marché public.

• **Marché n° 2001_39**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **NACATUR** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var qu'en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, les marchés des dispositifs de protection comme les gants d'examen latex, sont fortement perturbés.

Ainsi, la société est contrainte d'appliquer une augmentation exceptionnelle des prix pendant la période allant jusqu'au 31/12/2020.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marché n° 2001_51**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **SANOVI AVENTIS FRANCE** concernant la fourniture de spécialités pharmaceutiques et de dispositifs médicaux.

Le titulaire a informé le SDIS du Var que les droits et la commercialisation de la spécialité EXACYL 0,5 g / 5 ml solution injectable prévue au BPU, sont transférés à CHEPLAPHARM FRANCE. De plus, les commandes, les livraisons et la facturation sont assurées par MOVIANTO.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 1 au marché public.

- **Marchés n° 1967_05, 1967_06, 1967_07, 1967_08**

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 9 juin 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer des marchés avec la société **ELAG JARDIN** concernant l'entretien des espaces verts du SDIS du Var.

Lors de la mise en application des marchés, le SDIS du Var s'est rendu compte que des situations particulières n'avaient pas été prévues, telles que les difficultés d'accès au site.

Il est donc nécessaire de passer des modifications en cours de marchés.

L'article 11.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'article 6.1 du Cahier des Clauses Techniques sont modifiés comme suit :

- Article 11.3 du CCAP : [...] Les prix applicables des services sont ceux indiqués par le titulaire au Bordereau de Prix Unitaires (BPU) **et ou devis**. [...]
- Article 6.1 du CCT : Après concertation avec le titulaire sur place, celui-ci établit un devis reprenant les prix fixés au BPU, du lot concerné, **ainsi que les prestations ne pouvant être prévues au BPU de par leur singularité (accès au site, démolition d'ouvrage permettant l'accès ...)** et définit le délai de réalisation de la prestation. [...]

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites modifications n° 1 aux marchés publics.

- **Marché n° 1963_06**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 21 janvier 2020, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **ITAS MEDITERRANEE** concernant la refonte d'un entrepôt logistique en activité de service public (Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Var) - Lot n° 6 : Pylône.

Le mât radio était prévu avec un minimum d'équipement au moment de l'établissement des documents de consultation des entreprises. L'ajout de matériels supplémentaires impose la transformation des paliers de repos en paliers de travail et d'installer des antennes non prévues à l'origine et rendues nécessaires dès à présent pour le fonctionnement de la future salle opérationnelle.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

Ces changements représentent une plus-value de 12 041,10 € HT qui correspond à un montant initial de marché.

En conséquence l'article B1 de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

- Montant de l'offre

Le montant des travaux de base s'élève à :

Montant hors TVA 58 145,70 €(en chiffres)

Taux de la TVA : 20 %

Cinquante-huit mille cent quarante-cinq euros et soixante-dix centimes (Montant Hors TVA en lettres)

Cette modification est passée sur le fondement des articles R2194-2 et R2194-3 du code de la commande publique. En effet, il réunit les conditions suivantes :

- Un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques, notamment d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les installations achetées dans le cadre du marché (construction et installation d'un pylône)
- Le montant de la modification est inférieur à 50 % du montant initial.

La Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance 15 décembre 2020, a émis un avis favorable à la passation de cette modification.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification n° 2 au marché public.

V. RESILIATIONS DE MARCHÉS

- **Marchés n° 16050, 16051, 16052 et 16053**

Le Bureau du Conseil d'Administration, dans sa séance du 12 juillet 2016, a autorisé Madame la Présidente à signer un marché avec la société **ORANGE** concernant les services de télécommunication, portant sur :

- Lot n° 1 : Services de téléphonie fixe du réseau d'alerte : Abonnements, communications entrantes, communications sortantes - Services d'accès à internet à débits non garantis (marché n° 16050)
- Lot n° 2 : Services de téléphonie fixe hors réseau d'alerte : Abonnements, communications entrantes, communications sortantes (marché n° 16051)
- Lot n° 3 : Services de téléphonie mobile (marché n° 16052)
- Lot n° 4 : Services de transport de données intersites et d'accès à internet à débits garantis (marché n° 16053)

La relocalisation de la nouvelle Direction départementale sur le site du Muy impose une reconstruction de l'ensemble des liens téléphoniques et data sur le nouveau site.

Les délais nécessaires à la réalisation de ces réseaux téléphoniques et data sur l'ensemble des centres de secours reliés à la nouvelle DDSIS ainsi que les infrastructures propres au site du Muy imposent une mise en œuvre avant la fin de l'année 2020. Ces délais ne permettent pas la passation de nouveaux marchés. De plus, le SDIS du Var a conventionné avec la centrale d'achat RESAH, lui permettant ainsi d'utiliser les marchés de télécommunications passés par cette dernière.

Il s'avère donc nécessaire de résilier les marchés n° 16050, 16051, 16052 et 16053 pour motifs d'intérêt général. Ces résiliations prendront effet à compter du 01/01/2021.

Il appartient au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites résiliations.

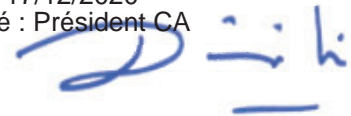
Considérant l'exposé des motifs,
Et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les marchés publics avec les opérateurs économiques retenus (I, II, III), ainsi que toutes les décisions qui s'avèreraient nécessaires à leur bonne exécution ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les modifications précitées (IV) ainsi que toutes les décisions nécessaires à leur bonne exécution.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les décisions des résiliations précitées (V).

Adopté à l'unanimité

Signé par : Dominique LAIN
Date : 17/12/2020
Qualité : Président CA



ANNEXE n° 1 À LA DÉLIBÉRATION N° 20-94

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2020

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	MONTANT
Fourniture et mise en place d'un Gestionnaire de Voies Radio (GVR)	PRESCOM Marché public n° 2025_01	Montant total TTC de la DPGF : 495 777,44 € Montant annuel TTC de la maintenance : 28 139,57€ Montant total TTC des licences, matériels et prestations complémentaires : 95 434,80 €
Accessoires et pièces détachées pour matériels roulants, tractés et flottants Lot n°1 : Accessoires et pièces détachées d'origine ou de qualité équivalente pour matériels de transport naval toutes marques	HYÈRES MARINE Marché public n° 2032_01	Montant total TTC du devis : 11 980,80 € Remise minimum consentie sur le tarif public : 3 %
Accessoires et pièces détachées pour matériels roulants, tractés et flottants Lot n°2 : Accessoires et pièces de rechange adaptables pour véhicules légers, poids lourds, utilitaires et moteurs de groupes électrogènes toutes marques	LCA DISTRIBUTION (principal) et TOULON TRUCKS SERVICES (secondaire) Marché public n° 2032_02	Titulaire principal : LCA DISTRIBUTION Montant total TTC du devis : 6 052,15 € Remise minimum consentie sur le tarif public : 40 % Titulaire secondaire : TOULON TRUCKS SERVICES Montant total TTC du devis : 6 503,73 € Remise minimum consentie sur le tarif public : 20 %
Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pélicandrome d'Hyères	Marché public n° 2045_01	Taux1 de rémunération Ouvrage bâtiments : 9,95 % Taux2 de rémunération Ouvrage Infrastructures : 1,30 % Forfait provisoire total de rémunération : 92 162,58 € Hors TVA soit 110 595,10 € TTC
Prestations de désamiantage	HEOS ENVIRONNEMENT Marché public n° 2041_01	Montant total TTC du Bordereau des Prix : 41 682,54 €
Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Secteur 1	DVM (Principal) et CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE (Secondaire) Marché public n° 2039_01	Titulaire principal : - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC Titulaire secondaire : - Montant total TTC du BPU : 47 420,95 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 66,50 € HT soit 79,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 133,00 € HT soit 159,60 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Secteur 2</p>	<p>DVM (Principal) et CHAUDRONNERIE BRIGNOLAISE (Secondaire) Marché public n° 2039_02</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 50 787,19 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 72,00 € HT soit 86,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 144,00 € HT soit 172,80 € TTC
<p>Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Secteur 3</p>	<p>AXE BTP (Principal) et DVM (Secondaire) Marché public n° 2039_03</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 26 461,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC
<p>Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Secteur 4</p>	<p>AXE BTP (Principal) et DVM (Secondaire) Marché public n° 2039_04</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 26 461,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC
<p>Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 5 : Secteur 5</p>	<p>AXE BTP (Principal) et DVM (Secondaire) Marché public n° 2039_05</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 26 461,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de menuiseries extérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 6 : Secteur 6</p>	<p>AXE BTP (Principal) Et DVM (Secondaire) Marché public n° 2039_06</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 26 461,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 24 650,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC
<p>Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Secteur 1</p>	<p>SGTM / DVM (Principal) Et FORCE BATIMENT (secondaire) Marché public n° 2038_01</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 308,78 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 35 052,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC
<p>Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Secteur 2</p>	<p>SGTM / DVM (Principal) Et FORCE BATIMENT (secondaire) Marché public n° 2038_02</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 308,78 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 35 052,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC
<p>Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Secteur 3</p>	<p>FORCE BATIMENT (Principal) Et SGTM / DVM (secondaire) Marché public n° 2038_03</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 745,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 308,78 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Secteur 4	<p style="text-align: center;">ETPE (principal)</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;">FORCE BATIMENT (secondaire)</p> <p style="text-align: center;">Marché public n° 2038_04</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 27 029,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 44,00 € HT soit 52,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 96,00 € HT soit 115,20 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 745,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC
Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 5 : Secteur 5	<p style="text-align: center;">FORCE BATIMENT (principal)</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;">AXE BTP (secondaire)</p> <p style="text-align: center;">Marché Public n° 2038_05</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 745,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 38 109,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC
Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 6 : Secteur 6	<p style="text-align: center;">SGTM / DVM (Principal)</p> <p style="text-align: center;">Et</p> <p style="text-align: center;">FORCE BATIMENT (secondaire)</p> <p style="text-align: center;">Marché public n° 2038_06</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 29 308,78 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 54,00 € HT soit 64,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 105,00 € HT soit 126,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 35 052,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 32,00 € HT soit 38,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 64,00 € HT soit 76,80 € TTC
Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Secteur 1	<p style="text-align: center;">GFC BATIMENT</p> <p style="text-align: center;">Marché public n° 2040_01</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 7 903,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 70,00 € HT soit 84,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 150,00 € HT soit 180,00 € TTC
Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Secteur 2	<p style="text-align: center;">GFC BATIMENT</p> <p style="text-align: center;">Marché public n° 2040_02</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 7 903,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 70,00 € HT soit 84,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 150,00 € HT soit 180,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Secteur 3</p>	<p>AXE BTP (Principal)</p> <p>Et</p> <p>GFC BATIMENT (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2040_03</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 4 798,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 7 903,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 70,00 € HT soit 84,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 150,00 € HT soit 180,00 € TTC
<p>Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Secteur 4</p>	<p>SOREBAT (Principal)</p> <p>Et</p> <p>AXE BTP (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2040_04</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 859,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 105,00 € HT soit 126,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 130,00 € HT soit 156,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 4 798,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC
<p>Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 5 : Secteur 5</p>	<p>AXE BTP (Principal)</p> <p>Et</p> <p>EEA (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2040_05</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 4 798,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 7 590,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 37,00 € HT soit 44,40 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 70,00 € HT soit 84,00 € TTC
<p>Travaux de maçonnerie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 6 : Secteur 6</p>	<p>AXE BTP (Principal)</p> <p>Et</p> <p>GFC BATIMENT (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2040_06</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 4 798,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 7 903,20 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 70,00 € HT soit 84,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 150,00 € HT soit 180,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Secteur 1</p>	<p>GASQUET (principal)</p> <p>Et</p> <p>TCF (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_01</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 34,00 € HT soit 40,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 68,00 € HT soit 81,60 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 22 902,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 40,00 € HT soit 48,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 80,00 € HT soit 96,00 € TTC
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Secteur 2</p>	<p>GASQUET (principal)</p> <p>Et</p> <p>EITB (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_02</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 34,00 € HT soit 40,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 68,00 € HT soit 81,60 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 25 934,40 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 75,00 € HT soit 90,00 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 90,00 € HT soit 108,00 € TTC
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Secteur 3</p>	<p>GASQUET LITTORAL (principal)</p> <p>Et</p> <p>AXE BTP (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_03</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 46,00 € HT soit 55,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 80,00 € HT soit 96,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 18 672,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Secteur 4</p>	<p>GASQUET (principal)</p> <p>Et</p> <p>AXE BTP (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_04</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 34,00 € HT soit 40,80 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 68,00 € HT soit 81,60 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 18 672,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 5 : Secteur 5</p>	<p>GASQUET LITTORAL (principal)</p> <p>Et</p> <p>AXE BTP (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_05</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 46,00 € HT soit 55,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 80,00 € HT soit 96,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 18 672,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC
<p>Travaux de plomberie dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 6 : Secteur 6</p>	<p>GASQUET LITTORAL (principal)</p> <p>Et</p> <p>AXE BTP (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2036_06</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 14 763,60 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 46,00 € HT soit 55,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 80,00 € HT soit 96,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 18 672,00 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 31,00 € HT soit 37,20 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 62,00 € HT soit 74,40 € TTC
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Secteur 1</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_01</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 910,46 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Secteur 2</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_02</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 910,46 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 3 : Secteur 3</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_03</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 530,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 4 : Secteur 4</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_04</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 910,46 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 5 : Secteur 5</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_05</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 530,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC
<p>Travaux de revêtements et peintures dans les bâtiments du SDIS du Var Lot n° 6 : Secteur 6</p>	<p>MULTI SERVICES ENTRETIEN (principal)</p> <p>Et</p> <p>BPVR (secondaire)</p> <p>Marché public n° 2037_06</p>	<p><u>Titulaire principal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 2 530,80 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 28,00 € HT soit 33,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC <p><u>Titulaire secondaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Montant total TTC du BPU : 3 133,18 € - coût horaire unique de la main d'œuvre: 33,00 € HT soit 39,60 € TTC - Forfait réhabilitation/création : 60,00 € HT soit 72,00 € TTC

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
Fourniture de sièges de bureau	NOUVELLE LIBRAIRIE CHARLEMAGNE Marché public n° 2048_01	Prix chaise visiteurs (éco participation incluse) : 28,63 € HT soit 34,36 € TTC Prix fauteuil de bureau (éco participation incluse) : 183,20 € HT soit 219,84 € TTC Prix fauteuil catégorie H24 (éco participation incluse) : 581,78 € HT soit 698,14 € TTC Remise minimum consentie sur les tarifs publics : 33 %
Mezzanines et rayonnages pour l'ensemble des bâtiments du SDIS du Var Lot n° 1 : Mezzanines	ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION Marché public n° 2050_01	Montant total TTC du BPU : 38 576,58 € Coût horaire unique de la main d'œuvre : 32,50 € HT soit 39,00 € TTC Remise minimum sur tarifs publics : 3%
Mezzanines et rayonnages pour l'ensemble des bâtiments du SDIS du Var Lot n° 2 : Rayonnages	ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION Marché public n° 2050_02	Montant total TTC du BPU : 15 478,79€ Coût horaire unique de la main d'œuvre : 32,50 € HT soit 39,00 € TTC Remise minimum sur tarifs publics : 3%
Entretien et réparation du parc automobile multimarques – VL Secteur Centre Var	BSA BRIGNOLES SERVICES AUTOMOBILES Marché public n° 2033_01	Montant total TTC des prestations du BCPU : 48 485,06 € Montant total TTC de la MO du BCPU : 1 937,60 € Remise minimum sur la grille tarifaire des pièces détachées : de 6% à 20%
Maintenances du logiciel de gestion financière CIRIL et prestations associées	CIRIL GROUP Marché public n° 2004_01	Montant total TTC indiqué au BPU : - Coût maintenances logicielles : 15 061,20 € - Prix des prestations associées : 17 548,40 €
Hébergement et maintenance de la plateforme mutualisée départementale des Risques REMOCRA et développements complémentaires	ATOL Conseil et développements Marché public n° 2006_01	Hébergement infogérance et assistance : 11 169,00 € HT soit 13 402,80 € TTC Maintenance préventive – corrective - évolutive 5 jours : 2 792,25 € HT soit 3 350,70 € TTC Maintenance préventive – corrective - évolutive 10 jours : 5 310,75 € HT soit 6 372,90 € TTC Maintenance préventive – corrective - évolutive 20 jours : 10 621,50 € HT soit 12 745,80 € TTC Montant total TTC développements complémentaires : 8 406 €
Taille de haies des casernes « secteur Ouest »	CULTIVAR PAYSAGE Marché public n° 2055_01	Montant total TTC indiqué au BPU : 376,00 €
Accessoires et pièces détachées pour matériels roulants et tractés de marque Nissan	Marché public n° 2031_01	Procédure sans suite - Absence d'offre

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020

Affiché le

ID : 083-288300403-20201217-20_94_1-DE

MARCHÉ	TITULAIRE PROPOSÉ	
Entretien et réparation du parc nautique Lot n° 1 : Secteur Ouest Var	EURO VOILES Marché public n° 2034_01	Montant total TTC des prestations du BCPU : 4 855,94 € Montant total TTC de la main d'œuvre du BCPU : 127,20 € Remise minimum sur la grille tarifaire des pièces détachées : de 10 % à 21 %
Entretien et réparation du parc nautique Lot n° 2 : Secteur Est Var	EURO VOILES Marché public n° 2034_02	Montant total TTC des prestations du BCPU : 4 855,94 € Montant total TTC de la main d'œuvre du BCPU : 127,20 € Remise minimum sur la grille tarifaire des pièces détachées : de 10 % à 21 %
Fourniture de chausants d'attente pour les sapeurs-pompiers du Var	Marché public n° 2029_01	Paire de chausant d'attente : 20,83 € HT soit 25,00 € TTC



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

Objet de la consultation :

Prestations de désamiantage dans des bâtiments du SDIS du Var.

Code CPV principal :
90650000-8

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

- 1. à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
 au lot n°
- 2. à l'offre de base
 à la variante

B - Engagement du candidat

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

B1 - Identification et engagement du candidat :
(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes :

- CCAP
- CCAG-FCS
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Gilbert BAUP, Représentant de la Présidence

agissant pour mon propre compte - Indiquer l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom et l'adresse :

SAS HEOS ENVIRONNEMENT
Rue des Oliviers, ZAE Les Ferrages
83170 TOURVES

Tel : 04-83-67-00-00 - Mail : contact@heos-france.com
SIRET : 819 142 035 00016

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom et l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire) : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte - Indiquer l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom et l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom et l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte - Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant : Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte - Indiquer l'adresse :

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à exécuter les prestations aux conditions suivantes :

■ Montant de l'offre :

Voir Bordereau des Prix (BP)

Toutefois, toutes les prestations font l'objet de devis.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau suivant la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Comptes) à créditer (joindre un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal) :**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**Titulaire
HEOS ENVIRONNEMENT

Domiciliation

**SG ST MAXIMIN STE BAUME (02096)
20 PL MALHERBE
83470 SAINT-MAXIMIN-LA-STE-BAUME**

Référence bancaire			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	02096	00020001156	87

IBAN : **FR76 3000 3020 9600 0200 0115 687**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-286300403-20201217-94-20-4-DEEnvoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-286300403-20201217-94-20-4-DE**B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :**

Je renonce au bénéfice de l'avance

 Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

 demande ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

- de la date de réception de sa notification par le titulaire ;
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre de reconductions : **3**
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

*Handwritten mark***C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Gibaut Bapt Représentant de la Presidence	Toulon, le 05/12/20	HEOS Environnement SAS - Capital 40 000 € SAS - 83470 TOULONNES ZAE Les Ferrages, 83470 TOULONNES Mail: contact@heos-frances.com Tel: 04 83 61 60 00 SIRET: 819 142 035 00016

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
83300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

Le Pouvoir Adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le(la) président(e) de son Conseil d'Administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (transmissions ou cessions de créances) :Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias
BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire : 2173512 / 213512

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

Bordereau des Prix (BP)

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

À Draguignan, le

Le Pouvoir Adjudicateur

Signature

F. Naissance ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de naisssement de créance de :

1. La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)*

2. La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

3. La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

4. La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres)* :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

À Draguignan, le

Le Pouvoir Adjudicateur,

Signature,

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
83300 DRAGUIGNAN



MARCHÉ PUBLIC n°2041_01

PRESTATIONS DE DÉSAMANTAGE DES BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DES PRIX (BP)

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement

À compléter intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

N° article BP	Prestation	Unité ou forfait	Prix HT
1 PRÉPARATION DE CHANTIER			
1.1	Plan de retrait ou de démolition ou mode opératoire et plan de prévention		
1.1.1	Établissement d'un plan de retrait des matériaux contenant de l'amiante (y compris transmissions et modifications éventuelles) et plan de prévention	Forfait	600,00 €
1.1.2	Établissement d'un mode opératoire pour travaux en sous-section 4 et plan de prévention	Forfait	350,00 €
1.1.3	Établissement d'une stratégie d'échantillonnage sous couvert d'accréditation Cofrac (y compris transmissions et modifications éventuelles). Uniquement en sous-section 3	Forfait	80,00 €
1.2	Base vie - Sacs - Réseaux provisoires		
1.2.1	Mise en place et rempli d'une base vie (bungalow, vestiaires, sanitaires et réfectoire).	Forfait	450,00 €
1.2.2	Mise en place et rempli d'une base vie (bungalow, vestiaires, sanitaires et réfectoire).	Forfait	600,00 €
1.2.2.1	Base de location = 1 semaine	U	300,00 €
1.2.2.1	Plus valeur sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	43,00 €
1.2.2.2	Plus valeur sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	120,00 €
1.2.3	Mise en place d'un sas 3 compartiments (y compris rempli de fin de chantier)	Forfait	180,00 €
1.2.4	Mise en place d'un sas 3 compartiments (y compris rempli de fin de chantier)	Forfait	180,00 €
1.2.4.1	Base de location = 1 semaine	U	110,00 €
1.2.4.1	Plus valeur sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	28,00 €
1.2.4.2	Plus valeur sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 085-28630403-20201217-94-20_4-DE

510

1.2.5	Mise en place d'un sas 5 compartiments (y compris rempli de fin de chantier)		
1.2.6	Base de location = durée inférieure à 1 semaine	Forfait	200,00 €
1.2.6.1	Base de location = 1 semaine	U	130,00 €
1.2.6.2	Plus valeur sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	32,00 €
1.2.7	Installation électrique provisoire de chantier et raccordement au réseau existant pour une durée inférieure à 1 semaine (prise en charge des consommations par le maître d'ouvrage)	Forfait	370,00 €
1.2.8	Installation électrique provisoire de chantier et raccordement au réseau existant pour une durée de 1 semaine (prise en charge des consommations par le maître d'ouvrage)	Forfait	400,00 €
1.2.8.1	Plus valeur sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	130,00 €
1.2.8.2	Plus valeur sur art. précédent par journée supplémentaire	U	25,00 €
1.2.9	Mise à disposition d'un groupe électrogène pour alimentation électrique du chantier comprenant la location et le carburant	Forfait	500,00 €
1.2.10	Mise à disposition d'un groupe électrogène pour alimentation électrique du chantier comprenant la location et le carburant	Forfait	1 400,00 €
1.2.10.1	Base de location = 1 semaine	U	900,00 €
1.2.10.2	Plus valeur sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	240,00 €
1.3	Isolément de la zone / confinements statiques		
1.3.1	Calfeutrement des ouvrants, des bouches de ventilation et petites trémières par mise en place de polyane et dadhésif. La base est l'unité d'ouvrant ou de trémie à traiter.	U	35,00 €
1.3.2	Mise en place au sol d'une peau en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns et résistant au poinçonnement. Y compris démontage en fin de chantier	m²	2,70 €
1.3.3	Mise en place au sol de 2 peaux en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns chacune et résistant au poinçonnement. Y compris démontage en fin de chantier	m²	3,50 €
1.3.4	Mise en place au mur d'une peau en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns et résistant au poinçonnement. Hauteur comprise entre 0 et 3 m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	3,25 €
1.3.5	Mise en place au mur de 2 peaux en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns chacune et résistant au poinçonnement. Hauteur comprise entre 0 et 3m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	3,80 €
1.3.6	Mise en place au mur d'une peau en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns et résistant au poinçonnement. Hauteur comprise entre 3 et 5 m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	3,75 €
1.3.7	Mise en place au mur de 2 peaux en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns chacune et résistant au poinçonnement. Hauteur comprise entre 3 et 5 m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	4,25 €
1.3.8	Plus valeur sur art. 1.3.4 à 1.3.7 pour une mise en œuvre soignée d'une ossature bois sur les murs objets du confinement20..... %	
	Plafonds		
1.3.9	Mise en place au plafond d'une peau en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns et résistant au poinçonnement. Hauteur de travail comprise entre 2 et 3,5 m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	4,20 €
1.3.10	Mise en place au plafond de 2 peaux en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns chacune et résistant au poinçonnement. Hauteur comprise entre 2 et 3,5m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	5,20 €
1.3.11	Mise en place au plafond d'une peau en polyane renforcée d'épaisseur supérieure à 200 microns et résistant au poinçonnement. Hauteur de travail supérieure à 3,5 m. Y compris démontage en fin de chantier	m²	4,90 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 085-28630403-20201217-94-20_4-DE

510

1.3.12	Mise en place au plafond de 2 peaux en polyane renforcées d'épaisseur supérieure à 2,50 m, Y compris chacune et résistant au poinçonnement. Hauteur de travail supérieure à 3 m. Compris démontage en fin de chantier	m	5,90 €
1.3.13	Plus value en pourcentage sur art. 1.3.9 à 1.3.12 pour une mise en œuvre soignée d'une ossature bois sur les plaillons objets du confinement25..... %	
1.3.14	Mise en place d'un parapluie Y compris structure métallique (uniquement toit structure) pour une hauteur comprise entre 2,50 et 5 m. Y compris démontage en fin de chantier ** 2,50 m < H ≤ 5 m	m ²	18,00 €
1.3.15	Mise en place d'un parapluie Y compris structure métallique (uniquement toit structure) pour une hauteur comprise entre 5 et 8 m. Y compris démontage en fin de chantier ** 5 m < H < 8 m	m ²	22,00 €
	**La structure porteuse nécessaire pour recevoir le parapluie sera établie et citifiée à partir des postes 1.4.1 et 1.4.2.		
1.4	Moyens d'accès et de manutention		
	Echafaudages Extérieurs ou Structures porteuses tubulaires		
1.4.1	Mise en place d'échafaudage tubulaire ou structure porteuse tubulaire fixe en périphérie d'un bâtiment Y compris escalier d'accès pour une hauteur de plateau comprise entre 2,50 et 5 m. Y compris démontage en fin de chantier* 2,50 m < H ≤ 5 m Forfait m ² pour une durée inférieure à 1 semaine	m ²	6,50 €
1.4.2	Mise en place d'échafaudage tubulaire ou structure porteuse tubulaire fixe en périphérie d'un bâtiment Y compris escalier d'accès pour une hauteur de plateau comprise entre 2,50 et 5 m. Y compris démontage en fin de chantier** 2,50 m < H ≤ 5 m Forfait m ² pour 1 semaine	m ²	7,80 €
1.4.2.1	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	210,00 €
1.4.2.2	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	80,00 €
1.4.3	Mise en place d'échafaudage tubulaire ou structure porteuse tubulaire fixe en périphérie d'un bâtiment Y compris escalier d'accès pour une hauteur de plateau comprise entre 5 et 8 m. Y compris démontage en fin de chantier.* 5 m < H < 8 m Forfait m ² pour une durée inférieure à 1 semaine	m ²	7,90 €
1.4.4	Mise en place d'échafaudage tubulaire ou structure porteuse tubulaire fixe en périphérie d'un bâtiment Y compris escalier d'accès pour une hauteur de plateau comprise entre 5 et 8 m. Y compris démontage en fin de chantier.* 5 m < H < 8 m Forfait m ² pour une semaine	m ²	9,50 €
1.4.4.1	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	210,00 €
1.4.4.2	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	85,00 €
	*En cas de confinement nécessaire d'une partie ou totalité de l'échafaudage ou de la structure, il sera appliqué les postes 1.3.2 à 1.3.11.		
	Echafaudage Mobile		
1.4.5	Mise en place d'un échafaudage mobile pour une hauteur de plateau comprise entre 2,50 et 5 m. Forfait m ² pour une durée inférieure à 1 semaine 2,50 m < H ≤ 5 m	m ²	8,50 €
1.4.6	Mise en place d'un échafaudage mobile pour une hauteur de plateau comprise entre 2,50 et 5 m. Forfait m ² pour une semaine 2,50 m < H ≤ 5 m	m ²	11,00 €
1.4.6.1	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	120,00 €
1.4.6.2	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	25,00 €
1.4.7	Mise en place d'un échafaudage mobile pour une hauteur de plateau comprise entre 5 et 8 m. Forfait m ² pour une durée inférieure à 1 semaine 5 m < H ≤ 8 m	m ²	10,00 €
1.4.8	Mise en place d'un échafaudage mobile pour une hauteur de plateau comprise entre 5 et 8 m. Forfait m ² pour une semaine 5 m < H ≤ 8 m	m ²	12,00 €
1.4.8.1	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	140,00 €
1.4.8.2	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	28,00 €
	Garde-corps		
1.4.9	Garde-corps en périphérie de la toiture (tuiles ou PST) :		
1.4.9.1	Mise en place de garde-corps. Forfait au mètre linéaire pour une durée inférieure à 1 semaine.	ml	90,00 €

1.4.9.2	Mise en place de garde-corps. Forfait au mètre linéaire pour une semaine.	ml	90,00 €
1.4.9.3	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	45,00 €
1.4.9.4	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	9,00 €
	Garde-corps en périphérie de la toiture (terrasse) :		
1.4.10	Mise en place de garde-corps. Forfait au mètre linéaire pour une durée inférieure à 1 semaine.	ml	75,00 €
1.4.11	Mise en place de garde-corps. Forfait au mètre linéaire pour une semaine.	ml	65,00 €
1.4.11.1	Plus value sur art. précédent par semaine supplémentaire	U	40,00 €
1.4.11.2	Plus value sur art. précédent par journée supplémentaire	U	8,00 €
	Nacelles élévatrices		
1.4.12	Nacelles autotractées pour travaux exécutés jusqu'à 12 m de hauteur, double transport, installation, cage, location et repli :		
1.4.12.1	Pour la 1ère Journée	U	340,00 €
1.4.12.2	Par Journée complémentaire	U	95,00 €
1.4.12.3	Remise consentie sur art. 1.4.7 et 1.4.8 pour location supérieure à une semaine15..... %	
1.4.13	Nacelles autotractées pour travaux exécutés entre 13 et 25 m de hauteur, double transport, installation, cage, location et repli :		
1.4.13.1	Pour la 1ère Journée	U	420,00 €
1.4.13.2	Par Journée complémentaire	U	160,00 €
1.4.13.3	Remise sur art. 1.4.10 et 1.4.11 pour location supérieure à une semaine15..... %	
	Télescopique		
1.4.14	Télescopique comprenant transfert sur site, location et repliement :		
1.4.14.1	Pour la 1ère Journée	U	490,00 €
1.4.14.2	Par Journée complémentaire	U	180,00 €
1.4.14.3	Remise consentie sur art. 1.4.13 et 1.4.14 pour location supérieure à une semaine15..... %	
1.5	Confinements Dynamiques		
1.5.1	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée par déprimo-gène de capacité d'extraction inférieure ou égale à 1000 m ³ /h. Base de location = durée inférieure à 1 semaine.	U	90,00 €
1.5.2	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée par déprimo-gène de capacité d'extraction inférieure ou égale à 1000 m ³ /h. Base de location = 1 semaine.	U	180,00 €
1.5.2.1	Plus value sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	140,00 €
1.5.2.2	Plus value sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	35,00 €
1.5.3	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée par déprimo-gène de capacité d'extraction comprise entre 1000 m ³ /h et 5000 m ³ /h. Base de location = durée inférieure à 1 semaine.	U	126,00 €
1.5.4	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée par déprimo-gène de capacité d'extraction comprise entre 1000 m ³ /h et 5000 m ³ /h. Base de location = 1 semaine.	U	280,00 €
1.5.4.1	Plus value sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	210,00 €
1.5.4.2	Plus value sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	42,00 €
1.5.5	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée par déprimo-gène de capacité d'extraction supérieure ou égale à 5000 m ³ /h. Base de location = durée inférieure à 1 semaine.	U	171,00 €

1.5.6	Maintien en dépression de la zone de travail et renouvellement d'air de la zone confinée déprimogène de capacité d'extraction supérieure ou égale à 5000 m ³ /h. Base de location semaine.			
1.5.6.1	Plus valeur sur art. précédent par semaine de location supplémentaire	U	285,00 €	
1.5.6.2	Plus valeur sur art. précédent par journée de location supplémentaire	U	57,00 €	
1.6	Clôture de chantier - signalisation			
1.6.1	Clôture de chantier grillagée sur plots béton - hauteur 2,00 m.	ml	15,00 €	
1.6.2	Clôture de chantier métallique pleine - hauteur 2,00 m.	ml	25,00 €	
1.6.3	Signalétique spécifique pour les travaux de désamiantage. Forfait appliqué par zone de travaux distincte.	Forfait	230,00 €	
1.7	Dépense des installations gênantes pour les travaux de désamiantage : dépose, décontamination, stockage temporaire sur site en vue d'une reprise ultérieure (la reprise n'est pas à la charge du titulaire)			
1.7.1	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site d'appareil électrique et/ou de courants faibles (luminaires, détecteurs, haut-parleur...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	18,00 €	
1.7.2	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site d'appareil sanitaire (évier, lavabo, WC...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	24,00 €	
1.7.3	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site de tuyauteries (chauffage, eau potable...).	ml	20,00 €	
1.7.4	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site d'appareils terminaux de chauffage (radiateur, unité intérieure de climatisation...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	26,00 €	
1.7.5	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site de grilles de ventilation et/ou de conditionnement d'air, bouches de soufflage. La base est l'unité déposée.	U	9,00 €	
1.7.6	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site de mobiliers fixes (paillasses...).	m ³	90,00 €	
1.7.7	Dépense, décontamination, stockage temporaire sur site de mobiliers mobiles (bureaux, tables, chaises...).	m ³	60,00 €	
1.8	Dépense des installations gênantes pour les travaux de désamiantage : dépose sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge adaptée			
1.8.1	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge d'appareil électrique et/ou de courants faibles (luminaires, détecteurs, haut-parleur...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	9,00 €	
1.8.2	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge d'appareil sanitaire (évier, lavabo, WC...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	12,00 €	
1.8.3	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge de tuyauteries (chauffage, eau potable...).	ml	6,00 €	
1.8.4	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge d'appareils terminaux de chauffage (radiateur, unité intérieure de climatisation...). La base est l'unité d'appareil déposé.	U	14,00 €	
1.8.5	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge de grilles de ventilation et/ou de conditionnement d'air, bouches de soufflage. La base est l'unité déposée.	U	4,50 €	
1.8.6	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge de mobiliers fixes.	m ³	60,00 €	
1.8.7	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge de mobiliers mobiles (bureaux, tables, chaises...).	m ³	25,00 €	
1.8.8	Dépense sans réutilisation y compris décontamination et mise en décharge de gravats de cloisons, sols ou faux plafonds.	kg	0,60 €	

RETRAIT DE MATÉRIAUX AMIANTIFÈRES.

Toutes ces prestations comprennent la mise en sac des matériaux ou stockage sous emballage filmé avec le transfert de ces déchets en zone de stockage temporaire sur site en vue d'un transfert des déchets (y compris la mise à disposition de bennes ou de conteneurs métalliques fermés à clé pour le stockage temporaire des déchets).
L'évacuation des déchets en décharge de type 1 ou 2 sera gérée conformément à l'article 5 du présent BPU.

2.1 Dépense de toiture / couverture en amiante ciment

2.1.1	Dépense de couverture pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	28,00 €	
2.1.2	Dépense de couverture pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	22,00 €	
2.1.3	Dépense de couverture pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	18,00 €	
2.1.4	Dépense de couverture pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²		
2.2	Dépense de bardage vertical en amiante ciment			
2.2.1	Dépense de bardage vertical pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	32,00 €	
2.2.2	Dépense de bardage vertical pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	26,00 €	
2.2.3	Dépense de bardage vertical pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	21,00 €	
2.2.4	Dépense de bardage vertical pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	18,00 €	
2.3	Dépense de conduits, canalisations, tuyaux amiantés			
2.3.1	Dépense de conduits, canalisations, tuyaux amiantés d'une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	47,00 €	
2.3.2	Dépense de conduits, canalisations, tuyaux amiantés d'une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	43,00 €	
2.3.3	Dépense de conduits, canalisations, tuyaux amiantés d'une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	41,00 €	
2.4	Dépense de faux-plafond en matériau dur contenant de l'amiante (ex : fibro-ciment) comprenant la dépose de l'ossature, de l'isolant, des suspentes et des ancrages, les rebouchages et l'évacuation des déchets			
2.4.1	Dépense de faux-plafond en matériau dur contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	59,00 €	
2.4.2	Dépense de faux-plafond en matériau dur contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	57,00 €	
2.4.3	Dépense de faux-plafond en matériau dur contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	53,00 €	
2.4.4	Dépense de faux-plafond en matériau dur contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	49,00 €	
2.5	Dépense de faux-plafond en matériau semi-dur ou léger (ex : dalles démontables) contenant de l'amiante comprenant la dépose de l'ossature, de l'isolant, des suspentes et des ancrages, les rebouchages et l'évacuation des déchets			
2.5.1	Dépense de faux-plafond en matériau semi-dur ou léger contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	53,00 €	
2.5.2	Dépense de faux-plafond en matériau semi-dur ou léger contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	51,00 €	
2.5.3	Dépense de faux-plafond en matériau semi-dur ou léger contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	48,00 €	
2.5.4	Dépense de faux-plafond en matériau semi-dur ou léger contenant de l'amiante sans conservation de l'ossature pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	46,00 €	
2.6	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante)			
2.6.1	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante) pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	35,00 €	
2.6.2	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante) pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	33,00 €	
2.6.3	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante) pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	31,00 €	
2.6.4	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante) pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	29,00 €	
2.6.5	Dépense de revêtement de sol amianté (la colle ne contenant pas d'amiante) sur marches et contremarches	m ²	43,00 €	
2.7	Dépense de revêtement de sol amianté avec colle amiantée			
2.7.1	Dépense de revêtement de sol amianté avec colle amiantée pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	40,00 €	
2.7.2	Dépense de revêtement de sol amianté avec colle amiantée pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	38,00 €	
2.7.3	Dépense de revêtement de sol amianté avec colle amiantée pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	36,00 €	
2.7.4	Dépense de revêtement de sol amianté avec colle amiantée pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	34,00 €	

2.7.5		Depose de revêtement de sol amianté sur marches et contremarches avec colle an			
2.8	Depose de revêtement de sol amianté avec sous-couche et/ou colle amiantée et ragréage amianté				
2.8.1	Depose de revêtement de sol amianté avec sous-couche ou colle amiantée et ragréage amianté pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	44,00 €		
2.8.2	Depose de revêtement de sol amianté avec sous-couche ou colle amiantée et ragréage amianté pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	42,00 €		
2.8.3	Depose de revêtement de sol amianté avec sous-couche ou colle amiantée et ragréage amianté pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	39,00 €		
2.8.4	Depose de revêtement de sol amianté avec sous-couche ou colle amiantée et ragréage amianté pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	37,00 €		
2.8.5	Depose de revêtement de sol amianté sur marches et contremarches avec sous-couche ou colle amiantée et ragréage amianté	m ²	55,00 €		
2.9	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi horizontale				
2.9.1	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	55,00 €		
2.9.2	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	52,00 €		
2.9.3	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale supérieure à 100 m ²	m ²	49,00 €		
2.10	Depose de flocage (revêtement souple / laines) contenant de l'amiante sur paroi horizontale				
2.10.1	Depose de flocage (revêtement souple / laines) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	65,00 €		
2.10.2	Depose de flocage (revêtement souple / laines) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	62,00 €		
2.10.3	Depose de flocage (revêtement souple / laines) contenant de l'amiante sur paroi horizontale pour une surface totale supérieure à 100 m ²	m ²	59,00 €		
2.11	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi verticale				
2.11.1	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	57,00 €		
2.11.2	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	54,00 €		
2.11.3	Depose de flocage (revêtement dur) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale supérieure à 100 m ²	m ²	51,00 €		
2.12	Depose de flocage (revêtement souple de type peinture) contenant de l'amiante sur paroi verticale				
2.12.1	Depose de flocage (revêtement souple de type peinture) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	68,00 €		
2.12.2	Depose de flocage (revêtement souple de type peinture) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	65,00 €		
2.12.3	Depose de flocage (revêtement souple de type peinture) contenant de l'amiante sur paroi verticale pour une surface totale supérieure à 100 m ²	m ²	62,00 €		
2.13	Depose de calorifuges sous sac à manche avec aspiration simultanée				
2.13.1	Depose de calorifuges sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	35,00 €		
2.13.2	Depose de calorifuges sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	32,00 €		
2.13.3	Depose de calorifuges sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	30,00 €		
2.14	Depose de tresses coupe-feu, joints, mastics amiantés sous sac à manche avec aspiration simultanée				
2.14.1	Depose de tresses coupe-feu, joints, mastics amiantés sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	55,00 €		
2.14.2	Depose de tresses coupe-feu, joints, mastics amiantés sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	51,00 €		
2.14.3	Depose de tresses coupe-feu, joints, mastics amiantés sous sac à manche avec aspiration simultanée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	47,00 €		
2.15	Depose de calorifuges en zone confinée				
2.15.1	Depose de calorifuges en zone confinée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	28,00 €		
2.15.2	Depose de calorifuges en zone confinée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	25,00 €		
2.15.3	Depose de calorifuges en zone confinée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	22,00 €		

2.16	Brossage de la tuyauterie si nécessaire après dépose du calorifuge en zone confinée				
2.16.1	Brossage de la tuyauterie si nécessaire après dépose du calorifuge en zone confinée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	6,00 €		
2.16.2	Brossage de la tuyauterie si nécessaire après dépose du calorifuge en zone confinée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	5,00 €		
2.16.3	Brossage de la tuyauterie si nécessaire après dépose du calorifuge en zone confinée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	4,00 €		
2.17	Depose de tresses coupe-feu (y compris habillage), joints, mastics amiantés en zone confinée				
2.17.1	Depose de tresses coupe-feu (y compris habillage), joints, mastics amiantés en zone confinée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	43,00 €		
2.17.2	Depose de tresses coupe-feu (y compris habillage), joints, mastics amiantés en zone confinée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	39,00 €		
2.17.3	Depose de tresses coupe-feu (y compris habillage), joints, mastics amiantés en zone confinée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	35,00 €		
2.18	Demolition de revêtements débranchés bitumineux amiantés (en extérieur ou intérieur)				
2.18.1	Demolition de revêtements débranchés bitumineux amiantés pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	68,00 €		
2.18.2	Demolition de revêtements débranchés bitumineux amiantés pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	65,00 €		
2.18.3	Demolition de revêtements débranchés bitumineux amiantés pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	61,00 €		
2.18.4	Demolition de revêtements débranchés bitumineux amiantés pour une surface totale supérieure ou égale à 500 m ²	m ²	59,00 €		
2.19	Depose de clapets coupe-feu amiantés				
2.19.1	Depose de clapets coupe-feu amiantés pour une quantité totale inférieure ou égale à 5 unités	U	65,00 €		
2.19.2	Depose de clapets coupe-feu amiantés pour une quantité totale comprise entre 6 et 10 unités	U	60,00 €		
2.19.3	Depose de clapets coupe-feu amiantés pour une quantité totale supérieure à 10 unités	U	55,00 €		
2.20	Demolition de façades murales amiantées et posées à la colle amiantée				
2.20.1	Demolition de façades murales amiantées et posées à la colle amiantée pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	35,00 €		
2.20.2	Demolition de façades murales amiantées et posées à la colle amiantée pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	33,00 €		
2.20.3	Demolition de façades murales amiantées et posées à la colle amiantée pour une surface totale supérieure à 100 m ²	m ²	28,00 €		
2.21	Demolition de plinthes amiantées et posées à la colle amiantée				
2.21.1	Demolition de plinthes amiantées et posées à la colle amiantée pour une longueur totale inférieure à 10 mètres linéaires	ml	23,00 €		
2.21.2	Demolition de plinthes amiantées et posées à la colle amiantée pour une longueur totale comprise entre 10 et 50 mètres linéaires	ml	21,00 €		
2.21.3	Demolition de plinthes amiantées et posées à la colle amiantée pour une longueur totale supérieure à 50 mètres linéaires	ml	19,00 €		
2.22	Retrait de mastic vitrier amianté				
2.22.1	Retrait de mastic vitrier amianté. Protection afin d'éviter tout bris de verre	ml	88,00 €		
2.23	Depose de Cloisons Amiantées				
2.23.1	Depose de Cloisons Sandwich, constituées de : - 2 plaques en antrane ciment enfilant un isolant non amianté - d'une plaque de plâtre ou d'une plaque de bois reconstitué et d'une plaque d'amiante ciment en face extérieure enfermant un isolant non amianté ou de panneaux de bois compressés recouvert d'un enduit dur contenant de l'amiante avec liaison des panneaux par une trame en matériau amianté :				
2.23.1.1	pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	67,00 €		
2.23.1.2	pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	64,00 €		
2.23.1.3	pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	61,00 €		
2.23.1.4	pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	58,00 €		

2.23.2		Depose de Cloisons Sandwich, constituées de : - 2 plaques en amiante ciment enfermant un isolant amianté avec tresse amiantée périphérie de la cloison - ou constitué d'une plaque de plâtre ou d'une plaque de bois reconstitué et d'une plaque d'amiante ciment en face extérieure enfermant un isolant amianté avec tresse amiantée en périphérie de la cloison :			
2.23.2.1		pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	70,00 €	
2.23.2.2		pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	67,00 €	
2.23.2.3		pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	64,00 €	
2.23.2.4		pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	61,00 €	
2.24		Désamiantage ou évacuation chaudière contenant de l'amiante			
2.24.1		Désamiantage ou évacuation chaudière contenant de l'amiante (chaufferie en RDC)			
2.24.1.1		Evacuation sans démontage de la chaudière (en un seul bloc) : de la chaufferie vers le moyen de transport. Volume total à déplacer: inférieur à 0,6 m ³	U	350,00 €	
2.24.1.2		Evacuation sans démontage de la chaudière (en un seul bloc) : de la chaufferie vers le moyen de transport. Volume total à déplacer compris entre 0,6 m ³ et 2,5 m ³	U	750,00 €	
2.24.1.3		Evacuation sans démontage de la chaudière (en un seul bloc) : de la chaufferie vers le moyen de transport. Volume total à déplacer compris entre 2,6 m ³ et 4 m ³	U	1 100,00 €	
2.24.1.4		Evacuation sans démontage de la chaudière (en un seul bloc) : de la chaufferie vers le moyen de transport. Volume total à déplacer: supérieur à 4 m ³	U	1 500,00 €	
2.24.1.5		Evacuation avec démontage (démantèlement) de la chaudière : en chaufferie et transport des éléments de la chaudière vers le moyen de transport. Volume total à déplacer inférieur à 0,6 m ³	U	500,00 €	
2.24.1.6		Evacuation avec démontage (démantèlement) de la chaudière : en chaufferie et transport des éléments de la chaudière vers le moyen de transport. Volume total à déplacer compris entre 0,6 m ³ et 2,5 m ³	U	1 000,00 €	
2.24.1.7		Evacuation avec démontage (démantèlement) de la chaudière : en chaufferie et transport des éléments de la chaudière vers le moyen de transport. Volume total à déplacer compris entre 2,6 m ³ et 4 m ³	U	1 400,00 €	
2.24.1.8		Evacuation avec démontage (démantèlement) de la chaudière : en chaufferie et transport des éléments de la chaudière vers le moyen de transport. Volume total à déplacer supérieur à 4 m ³	U	1 800,00 €	
2.24.2		Désamiantage ou évacuation chaudière contenant de l'amiante (chaufferie niveau sous sol ou 1er étage avec escalier)			
2.24.2.1		<i>Plus value en pourcentage applicable aux prestations 2.24.1.1 à 2.24.1.8</i>20..... %		
2.24.3		Désamiantage ou évacuation chaudière contenant de l'amiante (chaufferie niveau sous sol avec rampe)			
2.24.3.1		<i>Plus value en pourcentage applicable aux prestations 2.24.1 à 2.24.1.8</i>15..... %		
2.24.4		Désamiantage ou évacuation chaudière contenant de l'amiante (chaufferie en toiture terrasse)			
2.24.4.1		<i>Plus value en pourcentage applicable aux prestations 2.24.1 à 2.24.1.8</i>40..... %		
2.25		Depose de peinture amiantée sur support béton			
2.25.1		Depose de peinture amiantée sur support béton pour une surface totale inférieure à 20 m ²	m ²	35,00 €	
2.25.2		Depose de peinture amiantée sur support béton pour une surface totale comprise entre 20 m ² et 100 m ²	m ²	33,00 €	
2.25.3		Depose de peinture amiantée sur support béton pour une surface totale comprise entre 101 m ² et 500 m ²	m ²	31,00 €	
2.25.4		Depose de peinture amiantée sur support béton pour une surface totale supérieure à 500 m ²	m ²	29,00 €	
2.26		Particularités - Deposes spécifiques			
2.26.1		Depose d'appui de fenêtre en amiante ciment ou couvre mur	m ²	70,00 €	
2.26.2		Depose de portes coupe feu	m ²	80,00 €	
3		FRANÇAISETÉ ET ISOLATION TOITURE EN SUPPORT AMIANTÉ			
3.1		Préparation du support			

3.1.1		Depose des parties non atteintes (mastic, calandres, ...), pulvérisation d'un agent nettoyant fongicide sur les zones à traiter, nettoyage et rinçage au combi haute pression			
3.2		Traitement des désordres			
3.2.1		Traitement des vis à l'aide d'un primaire anti corrosion, et reprise d'étranchéité à l'aide d'un revêtement fibre (couche de revêtement, interposition d'une toile de verre, couche de fermeture)	m ²	80,00 €	
3.3		Pose du revêtement imperméabilisant isolant			
3.3.1		Impregnation des supports par pulvérisation ou application au balai d'une émulsion copolymère ou équivalent pour renforcer l'adhérence au support	m ²	18,00 €	
3.3.2		Mise en œuvre du revêtement d'étanchéité avec isolation thermique suivant prescription du fabricant	m ²	95,00 €	
4		CONTROLES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE DE DESAMIANTAGE			
4.1		Contrôles de dépoussièrément atmosphérique			
4.1.1		Contrôles initiaux de dépoussièrément atmosphérique			
4.1.1.1		Contrôle de l'état initial avant travaux par microscope électronique à transmission analytique (META) avant la prise en charge de la zone de travaux. Par unité de prélèvement.	U	165,00 €	
4.1.2		Contrôles environnementaux en zone de travail			
4.1.2.1		Contrôle en cours de travaux de l'atmosphère dans la zone de travail pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 1 à 5 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	165,00 €	
4.1.2.2		Contrôle en cours de travaux de l'atmosphère dans la zone de travail pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 6 à 15 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	150,00 €	
4.1.2.3		Contrôle en cours de travaux de l'atmosphère dans la zone de travail pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : supérieur à 15 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	135,00 €	
4.1.3		Contrôles environnementaux hors zone de travail			
4.1.4.1		Contrôle de l'atmosphère hors de la zone des travaux pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 1 à 5 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	165,00 €	
4.1.3.2		Contrôle de l'atmosphère hors de la zone des travaux pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 6 à 15 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	150,00 €	
4.1.3.3		Contrôle de l'atmosphère hors de la zone des travaux pendant les travaux. Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : supérieur à 15 prélèvements. Par unité de prélèvement.	U	135,00 €	
4.1.4		Mesure sur opérateur			
4.1.4.1		Contrôle de l'atmosphère au niveau d'un opérateur (utilisation d'une pompe portative). Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 1 à 5 prélèvements. Pour une durée de prélèvement d'au moins une heure. Par unité de prélèvement.	U	270,00 €	
4.1.4.2		Contrôle de l'atmosphère au niveau d'un opérateur (utilisation d'une pompe portative). Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : 6 à 15 prélèvements. Pour une durée de prélèvement d'au moins une heure. Par unité de prélèvement.	U	240,00 €	
4.1.5		Contrôle de l'atmosphère au niveau d'un opérateur (utilisation d'une pompe portative). Analyse META incluse. Nombre total de prélèvements : supérieur à 15 prélèvements. Pour une durée de prélèvement d'au moins une heure. Par unité de prélèvement.	U	220,00 €	
4.1.5.1		Mesure d'un niveau de dépoussièrément avant restitution de la zone de travaux et préalablement à l'enlèvement de tout dispositif de confinement. (Durée minimum : 24h).	U	165,00 €	
4.2		Autres contrôles			
4.2.1		Analyse des matières en suspension (MES) dans l'eau rejetée selon la norme NFP 90-105	U	30,00 €	
4.2.2		Test à la fumée de confinement	U	160,00 €	
5		GESTION DES DECHETS LIES AU RETRAIT DE MATIERES AMIANTIFERES Elimination des déchets y compris manutention et transport réglementaires, en centre deenfouissement. (Les moyens de manutention sont prévus dans les prix unitaires sauf si besoin de recourir à un télécabine). Elimination des déchets en installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)			

5.1	Poids total des déchets : De 0 à 50 kg : au Forfait	Forfait	720,00 €
5.2	Poids total des déchets : De 51 à 300 kg : au Forfait	Forfait	900,00 €
5.3	Poids total des déchets : De 301 à 600 kg : au Forfait	Forfait	900,00 €
5.4	Poids total des déchets : De 601 à 999 kg : au Forfait	Forfait	900,00 €
5.5	Poids total des déchets : Quantité déchets > 1000 kg Par tonne	Tonne	1 150,00 €
Elimination des déchets en installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)			
5.6	Poids total des déchets : De 0 à 50 kg : au Forfait	Forfait	270,00 €
5.7	Poids total des déchets : De 51 à 300 kg : au Forfait	Forfait	390,00 €
5.8	Poids total des déchets : De 301 à 600 kg : au Forfait	Forfait	420,00 €
5.9	Poids total des déchets : De 601 à 999 kg : au Forfait	Forfait	600,00 €
5.10	Poids total des déchets : Quantité déchets > 1000 kg Par tonne	Tonne	900,00 €
TOTAL en € HT			34 735,45 €
MONTANT TVA			6 947,09 €
MONTANT TOTAL en € TTC servant à l'analyse des offres (MDI contractuel)			41 682,54 €

Exemple : Elimination de 1 700 kgs de déchets en ISDND :
Le détail du montant des prestations est le suivant : Coût = 1,7 x coût pour une tonne (5,10)
Exemple : Elimination de 700 kgs de déchets en ISDND :
Le détail du montant des prestations est le suivant : Coût = Coût "De 601 à 999 kg : au Forfait" (5,9)

A le
 L'opérateur économique, (Nom, prénom et signature) Pour le Pouvoir Adjudicateur (signature)

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
 Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
**MATRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU
 PELICANDROME D'HYERES**

Code CPV principal :
71000000-8

Cet acte d'engagement correspond :
 (Cocher les cases correspondantes)

- à l'ensemble du marché public
 au lot n° de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement) :
 - Intitulé :
- à l'offre de base.
 à la variante suivante :

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAE-PI
 Programme
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Thierry AMI.....

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

FLEX ARCHITECTES
67 I et F JOLIOT CURIE B T D - ZI LA GARDE TOULON EST - BP 140
83200 TOULON
Siret : 827 927 930 00020

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs
lettre de candidature en date du 20/10/2020

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Romain TERRE,

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SNAPSE
140 rue du Mas de Fustier
83390 PUGET-VILLE
Tel : 04.94.28.28.28 - Fax : 04.94.13.86.30
snapse@wanadoo.fr
SIRET : 413 519 968 00031

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Michaël AIRAL,

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

CEBA
860 Chemin des plantades
Espace Mercure
83130 LA GARDE
Tel : 04.86.11.96.76
contact@bet-ceba.fr
SIRET : 751 647 231 00024

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 4^{ème} co-contractant
 Bertrand DUCREUX,

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

OMR INGENIERIE
 148 Chemin des Aires - 83390 PUGET VILLE
 Mail : bducieux@omr-ingenierie.com
 Tél : 04 94 14 95 16
 SIRET : 753 113 901 00023

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 5^{ème} co-contractant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

L'offre de prix :

- est réputée établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois m₀, mois d'établissement de l'offre,
- résulte de l'appréciation de la complexité de l'opération,
- comprend les éléments de maîtrise d'œuvre définis à l'article 1.2 du CCAP.

Le forfait provisoire de la rémunération (bâtiment et infrastructure) est calculé sur la base suivante :

➤ 1 - Ouvrage bâtiments

Taux de rémunération : t₁ = **9,95%** (mission de base avec études d'exécution partielle limitées aux quantitatifs + OPC)

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage :
 Cl₀ = 630 375,00 € H.T.
 soit 756 450,00 € TTC.

Forfait provisoire HT de rémunération « bâtiments » Cl₀ x t₁ : **62 722,31 €**

TVA 20 % : **12 544,46 €**

Montant TTC : **75 266,77 €**

Arrêté en lettres : Soixante-deux mille sept cent vingt-deux euros et trente et un centimes (Montant Hors TVA euros)

➤ 2 - Ouvrage infrastructures

Taux de rémunération : t₂ = **1,30 %** (mission de base avec études d'exécution partielle limitées aux quantitatifs + OPC)

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux par le maître d'ouvrage :
 C₂₀ = 2 264 636,40 € H.T.
 soit 2 717 563,68 € TTC.

Forfait provisoire HT de rémunération « infrastructures » C₂₀ x t₂ : **29 440,27 €**

TVA 20 % : **5 888,05 €**

Montant TTC : **35 328,32 €**

Arrêté en lettres : Vingt-neuf mille quatre cent quarante euros et vingt-sept centimes (Montant Hors TVA euros)

Le forfait provisoire de la rémunération « bâtiments » et « infrastructures » [(Cl₀ x t₁) + (C₂₀ x t₂)] est de :

92 162,58 € HT soit 110 595,10 € TTC

NB : Conformément à la répartition des honoraires en annexe 1 du présent document.

➤ 1 - Ouvrage bâtiments

Le forfait définitif « bâtiment » est arrêté dès que le coût prévisionnel définitif C1 est établi, selon des dispositions de l'article 5 du CCAP.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t_1 par le coût prévisionnel définitif C1 dans les conditions suivantes :

a. $t_1 = t_1$

ou

b. $t_1 = t_1 (100 - \alpha)$, α variant avec le coût prévisionnel définitif C1 dans les conditions suivantes :

Coût prévisionnel définitif C1 (en € HT)	Rémunération
$C1 \leq 630\ 375,00\ €$	$t_1 \times C10$
$630\ 375,00\ € < C1 \leq 649\ 286,25\ €$	$t_1 (100\ \% - 5\ \%) \times C1$
$C1 > 649\ 286,25\ €$	Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser le projet et de modifier les solutions techniques pour rentrer dans l'enveloppe financière ou de résilier le marché

➤ 2 - Ouvrage infrastructures

Le forfait définitif « infrastructures » est arrêté dès que le coût prévisionnel définitif C2 est établi, selon des dispositions de l'article 5 du CCAP.

Ce forfait est égal au produit du taux de rémunération t_2 par le coût prévisionnel définitif C2 dans les conditions suivantes : $t_2 = t_2$

Coût prévisionnel définitif C2 (en € HT)	Rémunération
$C2 \leq 2\ 264\ 636,40\ €$	$t_2 \times C20$
$C2 > 2\ 264\ 636,40\ €$	Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de refuser le projet et de modifier les solutions techniques pour rentrer dans l'enveloppe financière ou de résilier le marché

dans les délais indiqués ci-dessous :

ESQ et DIA : 4 semaines(s)

APS + PC : 6 semaines(s)

APD : 4 semaine(s)

PRO (CCTP, plans) + EXE Partielle (DPGF, Calendrier) : 4 semaine(s)

ACT (jusqu'au RAO final) : 2 semaine(s)*

* ce délai ne devra pas excéder 2 semaines hors échanges éventuels avec le SDIS

Délai total : 20 semaines

Rappel : Le cumul de l'ensemble des missions études hors échanges avec le SDIS ne doit en aucun cas dépasser 27 semaines au total.

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Joindre un tableau de répartition des prestations et honoraires en annexe

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

FLEX ARCHITECTES

Nom de l'établissement (BIC) : AGRIFRPP891

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1910 6000 4543 6548 0145 324

Co-traitant 2 : SNAPSE (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) : AGRIFRPP891

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1910 6000 1508 0434 8000 752

Co-traitant 3 : CEBA (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) : AGRIFRPP891

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1910 6000 1543 6314 5031 988

Co-traitant 4 : O'NR INGENIERIE (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) : CMCFR2A

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1027 8089 8800 0205 4850 112

Co-traitant 5 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 - DRAGIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le(a) Président(e) de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (mandisements ou cessions de créances) :
Monsieur le Chef du Service Finances - Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 - Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Poyeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias - BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2031 - 231312

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public démarre à compter de :

- la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ; il est conclu pour la durée de la prestation (y compris période de GPA).
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions :
- Durée des reconductions :

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Thierry AMI, Architecte	Toulon, le 03/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

E - Décision du pouvoir adjudicateur .

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n° ... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) :
 Annexe n° 1 : répartition des prestations et honoraires:

A : Draguignan, le

Signature

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché public dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché public (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

Signature

Pour le Pouvoir Adjudicateur

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

Forfait de rémunération hors taxes : 92 162,58 € / Taux de rémunération : t₁ (bâtiment) = 9,95 % et t₂ (infrastructure) = 1,15 %

Éléments de missions	Répartition par co-traitant											
	Taux de la mission	Montant HT	Part de FLEX		Part de SNAPSE				Part de CEBA		Part de ONR	
					BATIMENT		INFRASTRUCTURE					
	%		%		%		%		%	%		
DIA	4,319%	3 980,91 €	37,81%	1 505,34 €	10,71%	426,51 €	36,98%	1 472,01 €	8,19%	326,16 €	6,30%	250,89 €
ESQ	10,722%	9 881,90 €	21,33%	2 107,47 €	12,19%	1 204,27 €	23,83%	2 355,22 €	7,62%	752,67 €	35,04%	3 462,27 €
APS	8,000%	7 373,00 €	27,22%	2 007,11 €	21,10%	1 555,51 €	31,94%	2 355,22 €	6,13%	451,60 €	13,61%	1 003,56 €
APD	13,319%	12 275,54 €	25,24%	3 098,48 €	18,60%	2 283,09 €	33,58%	4 121,64 €	6,64%	815,39 €	15,94%	1 956,94 €
PRO	15,319%	14 118,78 €	21,99%	3 104,75 €	23,32%	3 292,92 €	33,36%	4 710,44 €	6,66%	940,83 €	14,66%	2 069,84 €
ACT	4,319%	3 980,91 €	12,60%	501,78 €	31,51%	1 254,45 €	36,98%	1 472,01 €	-	-	18,91%	752,67 €
EXE Partielle/VISA	3,000%	2 764,88 €	37,43%	1 034,92 €	-	-	31,94%	883,21 €	10,21%	282,25 €	20,42%	564,50 €
DET	29,000%	26 727,15 €	44,24%	11 823,16 €	-	-	31,94%	8 537,68 €	10,21%	2 728,42 €	13,61%	3 637,89 €
AOR	2,000%	1 843,25 €	47,64%	878,11 €	-	-	31,94%	588,81 €	-	-	20,42%	376,33 €
OPC	10,000%	9 216,26 €	-	-	68,06%	6 272,23 €	31,94%	2 944,03 €	-	-	-	-
TOTAL HT	100,00%	92 162,58 €		26 061,12 €		16 288,98 €		29 440,27 €		6 297,32 €		14 074,89 €
TVA à 20%		18 432,52 €		5 212,22 €		3 257,80 €		5 888,05 €		1 259,46 €		2 814,98 €
TOTAL € TTC		110 595,10 €		31 273,34 €		19 546,78 €		35 328,32 €		7 556,78 €		16 889,87 €

A Toulon , le 03/11/2020

L'opérateur économique (mandataire) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché public)



A, le

Le Pouvoir adjudicateur :



B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-FCS
- CCT et annexe « Adresses de livraison »
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

Mme Elodie CARUANA
Agissant en qualité d'Attachée à la Direction

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
SN LIBRAIRIE CHARLEMAGNE 50 BOULEVARD DE STRASBOURG 83000 Toulon

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique
- 1er co-contractant (mandataire)

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs
candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

s'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

aux prix indiqués ci-dessous :

➤ **Chaise visiteurs**

Prix unitaire hors TVA : VINGT HUIT EURO ET TROIS CENTIMES
 Montant de l'éco-participation : SOIXANTE CENTIMES D'EUROS.....
 Taux de la TVA : CINQ EUROS ET SOIXANTE TREIZE CENTIMES.....
 VINGT HUIT EURO ET SOIXANTE TROIS CENTIMES (Prix unitaire euros Hors TVA en lettres)

28.03
0.6
5.73

➤ **Fauteuil de bureau**

Prix unitaire hors TVA : CENT QUATRE VINGT ET UN EUROS ET TRENTE NEUF CENTIMES.....
 Montant de l'éco-participation : UN EURO ET QUATRE VINGT ET UN CENTIMES
 Taux de la TVA : TRENTE SIX EUROS ET SOIXANTE QUATRE CENTIMES
 CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS ET VINGT CENTIMES (Prix unitaire euros Hors TVA en lettres)

181.39
1.81
36.64

➤ **Fauteuil catégorie H24**

Prix unitaire hors TVA : CINQ CENT QUATRE VINGT EUROS ET DIX SEPT CENTIMES.....
 Montant de l'éco-participation UN EURO ET SOIXANTE ET UN CENTIMES.....
 Taux de la TVA CENT SEIZE EUROS ET TRENTE SIX CENTIMES.....
 CINQ CENT QUATRE VINGT ET UN EURO ET SOIXANTE DIX HUIT CENTIMES (Prix unitaire euros Hors TVA en lettres)

580.17
1.61
116.36

➤ **Fourniture sur devis**

Remise minimum consentie sur le(s) tarif(s) public(s) :
33..... %

■ **Délai de livraison :**

- Chaise visiteurs et fauteuil de bureau :
 Le délai maximum de livraison est de 4 jours ouvrés (ce délai ne peut excéder 30 jours ouvrés), à compter de la date de réception par le titulaire, du bon de commande émis par le SDIS du Var (hors période de congés annuels, jours fériés et jours pontés du SDIS du Var).
- Fauteuil catégorie H24 et fauteuil ergonomique :
 Le délai maximum de livraison est de 15 jours ouvrés (ce délai ne peut excéder 30 jours ouvrés), à compter de la date de réception par le titulaire, du bon de commande émis par le SDIS du Var (hors période de congés annuels, jours fériés et jours pontés du SDIS du Var).
- Fourniture sur devis :
 Le délai maximum de livraison est celui indiqué au devis par le titulaire (ce délai ne peut excéder 30 jours ouvrés), à compter de la date de réception par le titulaire, du bon de commande émis par le SDIS du Var (hors période de congés annuels, jours fériés et jours pontés du SDIS du Var).

■ **Durée de garantie :**

- Chaise visiteurs :
 La durée de garantie est de 36 mois (ce délai ne peut être inférieur à 12 mois).
- Fauteuil de bureau :
 La durée de garantie est de 60 mois (ce délai ne peut être inférieur à 12 mois).
- Fauteuil catégorie H24
 La durée de garantie est de 60 mois (ce délai ne peut être inférieur à 12 mois).
- Fauteuil ergonomique :
 La durée de garantie est de 60 mois (ce délai ne peut être inférieur à 12 mois).

■ **B2 - Répartition des prestations** (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

■ **B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA** (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cocontractant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cocontractant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

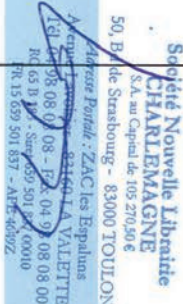
B4 - Avance (article R2191-3 du Code de la Commande Publique) :
Sans objet.

B5 - Durée d'exécution du marché public :
La durée d'exécution du marché public est de 12 mois à compter :
(Cocher la case correspondante.)

- du 20 janvier 2021 ou de la date de réception par le titulaire de sa notification si celle-ci intervient postérieurement à cette date ;
 de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI
Si oui, préciser :
▪ Nombre des reconductions : 3 ;
▪ Durée des reconductions : un an chacune

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme Eliodie GARUANA Attachée à la Direction	TOULON, le 03 Décembre 2020	 Société Nouvelle Librairie CHARLEMAGNE S.A. au Capital de 105 270,50 € 50, B. P. de Strasbourg - 83000 TOULON Adresse Postale : ZAC les Espilans Avenue de la Vallée 83140 LA VALLETTE RD 65 B P. - Stg. 830 501 870 00010 FR 15 639 501 837 - APE 4692Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

■ Désignation du pouvoir adjudicateur :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
83300 DRAUGIGNAN
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (naissances ou cessations de créances) :


Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01


■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2184

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

A : Draguignan, le

Signature
(Pour le pouvoir adjudicateur)

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché public dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché public (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

2

F. Nantissement ou de cession de créances¹.

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

FOURNITURE ET INSTALLATION DE MEZZANINES ET RAYONNAGES POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :

34950000-1

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).

au lot n° 1 : **MEZZANINES**

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

CCAP

CCAG-FCS

CCT

Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
MARTIMORT Clément Gérant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANTENTION
115 Avenue des Carrières ZI La Plaine du Caire
13830 Roquafort la Bédoule

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

C1

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre

Voir BPU

C1

Fournitures hors BPU

- Coût horaire de la main d'œuvre :

Coût horaire de la main d'œuvre : 32,50 € HT

- Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 3 %

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CEPARFRP131
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1131 5000 0108 0119 8437 486

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)
 Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)
 Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :


- de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public
- de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTIMORT Clément - Gérant	07/12/2020	 ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION ZI La Plaine du Cairo - 115 Av. des Carrières 13350 ROQUEFORT LA BÉDOULE Tél. : 04 42 73 04 87 Fax : 04 42 73 26 18 Siret : 398 451 088 00064 Code NAF : 4682 B www.reyonnages-metalliques.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

- Designation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN Cedex
 Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
 Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (noms, adresses ou cessions de créances) :
 Monsieur le Chef du Service Finances - Exécution budgétaire
 Même adresse que ci-dessus.
 Téléphone : 04.94.60.37.39 - Télécopieur : 04.94.60.32.01

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-28830403-20201217-94_20_4-DE

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départementale du Var
375, avenue de Sibias – Bp 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2188 / 615221

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-28830403-20201217-94_20_4-DE

E - Nantissement ou de cession de créat

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)

2 La totalité du bon de commande n° afferent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) ;

3 La partie des prestations que le titulaire n'envoie pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A , le 2
Signature

CA

CA

¹ A remplir par l'acheteur (serisome complémentaire pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

F - Décision du pouvoir adjudicateur

La présente offre est acceptée.

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR



MARCHE PUBLIC N° 2050_01

MEZZANINES

BPU

Pour le Pouvoir Adjudicateur

A : Dragunian, le

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement
 NB : Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

N°	Prestation	Unité	Prix unitaire HT
1.1	Structure avec plancher bois (2 couches de bois disposées en couche croisée). Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.1.1	Mezzanine, charge de 350 kg/m ² roulant, hauteur 2,50 m environ sous structure	m ²	401,12
1.1.2	Mezzanine, charge de 350 kg/m ² roulant, hauteur 3,00 m environ sous structure	m ²	411,25
1.1.3	Mezzanine, charge de 350 kg/m ² roulant, hauteur 3,50 m environ sous structure	m ²	425,32
1.1.4	Mezzanine, charge de 500 kg/m ² roulant, hauteur 2,50 m environ sous structure	m ²	415,56
1.1.5	Mezzanine, charge de 500 kg/m ² roulant, hauteur 3,00 m environ sous structure	m ²	432,24
1.1.6	Mezzanine, charge de 500 kg/m ² roulant, hauteur 3,50 m environ sous structure	m ²	441,03
1.1.7	Couche de plancher bois supplémentaire	m ²	54,34
1.2	Escalier. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.2.1	Escalier 45° environ, avec marches antidérapantes de 0,80 m environ utile, pour mezzanine de 2,50 m sous structure	U	2 126,83
1.2.2	Escalier 45° environ, avec marches antidérapantes de 0,80 m environ utile, pour mezzanine de 3,00 m sous structure	U	2 244,56
1.2.3	Escalier 45° environ, avec marches antidérapantes de 0,80 m environ utile, pour mezzanine de 3,50 m sous structure	U	2 977,35
1.2.4	Escalier 34° environ, avec marches antidérapantes de 1,00 m environ utile, pour mezzanine de 2,50 m sous structure	U	2 225,73
1.2.5	Escalier 34° environ, avec marches antidérapantes de 1,00 m environ utile, pour mezzanine de 3,00 m sous structure	U	2 457,89
1.2.6	Escalier 34° environ, avec marches antidérapantes de 1,00 m environ utile, pour mezzanine de 3,50 m sous structure	U	3 321,75
1.3	Garde corps. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.3.1	Garde corps tubulaire et pillette métal basse	ml	67,19
1.4	Barrière écluse basculante, avec toile de dépose, et hauteur de charge de 2m. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.4.1	Barrière écluse basculante, largeur 1,70 m environ	U	1 867,31
1.4.2	Barrière écluse basculante, largeur 2,10 m environ	U	1 942,06
1.5	Cloison grillagée. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.5.1	Cloison grillagée, hauteur de 2,20 m environ, posée au rez-de-chaussée	ml	331,84
1.5.2	Cloison grillagée, hauteur de 3,00 m environ, posée au rez-de-chaussée	ml	422,05
1.5.3	Cloison grillagée, hauteur de 2,20 m environ, posée sur la mezzanine	ml	331,84
1.5.4	Cloison grillagée, hauteur de 3,00 m environ, posée sur la mezzanine	ml	422,05
1.6	Porte grillagée, y compris quincaillerie et toutes sujétions de pose. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.6.1	Porte battante simple, hauteur 2,20 m environ, largeur 1,20 m environ (passage utile de 1,10 m environ)	U	567,53
1.6.2	Porte battante simple, hauteur 3,00 m environ, largeur 1,20 m environ (passage utile de 1,10 m environ)	U	691,49
1.6.3	Porte battante double, hauteur 2,20 m environ, largeur 2,30 m environ (passage utile de 2,10 m environ)	U	798,09
1.6.4	Porte battante double, hauteur 3,00 m environ, largeur 2,30 m environ (passage utile de 2,10 m environ)	U	950,93
1.6.5	Porte coulissante simple, hauteur 2,20 m environ, largeur 1,20 m environ (passage utile 1,00 m environ)	U	933,99

C1

C1

N°	Prestation	Unité	Prix unitaire HT
1.6.6	Porte coulissante simple, hauteur 3,00 m environ, largeur 1,20 m environ (passage utile 1,00 m environ)	U	1 072,81
1.6.7	Porte coulissante double, hauteur 2,20 m environ, largeur 2,30 m environ (passage utile 2,00 m environ)	U	1 315,84
1.6.8	Porte coulissante double, hauteur 3,00 m environ, largeur 2,30 m environ (passage utile 2,00 m environ)	U	1 538,66
1.7	Protection de poteau de mezzanine en forme de U, soudé sur 3 cornières, ancrée au sol par 4 ancrages, dimensions 260 x 125 mm environ. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
1.7.1	Protection de poteau de mezzanine, hauteur 400 mm environ	U	303,38
1.7.2	Protection de poteau de mezzanine, hauteur 600 mm environ	U	304,29
1.7.3	Protection de poteau de mezzanine, hauteur 1000 mm environ	U	330,93
TOTAL en € HT			32.147,15 €
TOTAL en € TTC servant à l'analyse des offres			38.576,58 €

A Requisier le Bedoule, le 07/12/2020
 L'opérateur économique: MARTIMORT Clément
 A Draguignan, le
 Pour le Pouvoir Adjudicateur (signature)

ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION
 ZI La Plaine du Centre 115 Av. des Carrières
 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE
 Tél. : 04 42 73 04 87 Fax : 04 42 73 26 18
 Siret : 398 451 038 00064
 Code NAF : 4669 B
 www.rayonnages-metalliques.com



ACTE D'ENGAGEMENT

ATTR11

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

Objet de la consultation :
FOURNITURE ET INSTALLATION DE MEZZANINES ET RAYONNAGES POUR L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DU SDIS DU VAR

Code CPV principal :
39131000-9

Cet acte d'engagement correspond :
 (Cocher les cases correspondantes.)

- 1. à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
- au lot n° 2 : RAYONNAGES**

- 2. à l'offre de base.
- à la variante suivante :
- aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)
 Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-FCS
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
 MARTIMORT Clément Gérant

agissant pour mon propre compte.

4

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANTENTION
115 Avenue des Carrières ZI La Plaine du Caire
13830 Roquafort la Bédoule

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint
 mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

C1

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

à livrer les fournitures demandées et à exécuter les prestations demandées :

aux prix et conditions indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre

Voir BPU

Fournitures hors BPU

C1

▪ **Coût horaire de la main d'œuvre :**

Coût horaire de la main d'œuvre : 32,50 € HT

▪ Taux de remise consenti sur les tarifs publics :

Taux de remise consenti minimum : 3 %

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CEPARFP131
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1131 5000 0108 0119 8437 486

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

ATTRI – Acte d'engagement **RAYONNAGES – Marché n° 2020_02**

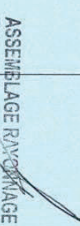
CA

de la date de réception par le titulaire de la notification du ma
 de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de
 de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.
 Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

▪ Nombre des reconductions : 3 ;
 ▪ Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MARTMORT Clément - Gérant	07/12/2020	 ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION ZI La Plaine du Cairé - 115 Av. des Carrières 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE Tél. : 04 42 73 04 87 FAX : 04 42 73 26 18 Site : 059 451 088 00004 Code VAE : 44891P www.rayonnages-metalliques.com

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur.

▪ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN Cedex
 Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
 Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur Le président de son conseil d'administration, Dominique LAIN.


▪ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (noms, prénoms ou surnoms ou surnoms de créances) :
 Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
 Même adresse que ci-dessus.
 Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

▪ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
 Madame le Payeur Départemental du Var

ATTRI – Acte d'engagement **RAYONNAGES – Marché n° 2020_02**

CA

■ Imputation budgétaire :
2188 / 615221

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-28830403-20201217-94_20_4-DE

E - Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

01

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....


3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A le
Signature 2

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-28830403-20201217-94_20_4-DE CBS

F - Décision du pouvoir adjudicateur.

² Date et signature originales

01

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le
 ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le
 ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR



MARCHE PUBLIC N° 2050_02

RAYONNAGES

BPU

Pour le Pouvoir Adjudicateur

A : Draguignan, le

Document contractuel, annexe à l'acte d'engagement
 NB : Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

N°	Prestation	Unité	Prix unitaire HT
2.1	Rayonnage archives ou léger, charge 140 kg/tablette environ. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation et le transport.		
2.1.1	Rayonnage archives ou léger simple face, hauteur 2,20 m environ, profondeur 35 cm environ, 7 tablettes métalliques en hauteur	U	306,48
2.1.1.1	Elément départ, longueur 1,00 m environ	U	248,98
2.1.1.2	Elément suivant, longueur 1,00 m environ	U	330,83
2.1.1.3	Elément départ, longueur 1,20 m environ	U	274,28
2.1.1.4	Elément suivant, longueur 1,20 m environ	U	499,68
2.1.2	Rayonnage archives ou léger double face, hauteur 2,20 m environ, profondeur 70 cm environ, 7 tablettes métalliques en hauteur, y compris longeron stabilisateur	U	471,48
2.1.2.1	Elément départ, longueur 1,00 m environ	U	562,93
2.1.2.2	Elément suivant, longueur 1,20 m environ	U	469,83
2.1.2.3	Elément départ, longueur 1,20 m environ	U	552,58
2.1.2.4	Elément suivant, longueur 1,20 m environ	U	566,38
2.1.3	Rayonnage avec bacs de rétention en polyéthylène PEHD, hauteur 2,00 m environ, profondeur 0,60 m environ, avec 3 niveaux	U	252,43
2.1.3.1	Elément départ, longueur 1,30 m environ	U	43,70
2.1.3.2	Elément suivant, longueur 1,30 m environ	U	388,83
2.2	Rayonnage semi-lourd, charge 350 kg/tablette environ. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation et le transport.		
2.2.1	Rayonnage semi-lourd, hauteur 2,00 m environ, profondeur 60 cm environ, 3 tablettes métalliques en hauteur	U	112,99
2.2.1.1	Elément départ, longueur 1,30 m environ	U	317,98
2.2.1.2	Elément suivant, longueur 1,30 m environ	U	288,08
2.2.1.3	Tablette supplémentaire	U	93,44
2.2.1.4	Elément départ, longueur 2,00 m environ	U	426,08
2.2.1.5	Elément suivant, longueur 2,00 m environ	U	395,03
2.2.1.6	Tablette supplémentaire	U	35,00
2.2.2	Rayonnage semi-lourd, hauteur 2,00 m environ, profondeur 80 cm environ, 3 tablettes métalliques en hauteur	U	317,98
2.2.2.1	Elément départ, longueur 1,30 m environ	U	288,08
2.2.2.2	Elément suivant, longueur 1,30 m environ	U	93,44
2.2.2.3	Tablette supplémentaire	U	426,08
2.2.2.4	Elément départ, longueur 2,00 m environ	U	395,03
2.2.2.5	Elément suivant, longueur 2,00 m environ	U	35,00
2.2.2.6	Tablette supplémentaire	%	
2.3	Rayonnage lourd, charge 2000 kg/niveau environ. Sont compris dans les prix la fourniture, l'installation, le déchargement et le transport.		
2.3.1	Rayonnage lourd, profondeur 1,10 m environ, longueur utile 2,70 m environ, 2 niveaux + sol	U	555,45
2.3.1.1	Elément départ, hauteur 3,00 m	U	474,95
2.3.1.2	Elément suivant, hauteur 3,00 m	U	603,75
2.3.1.3	Elément départ, hauteur 3,90 m	U	500,25
2.3.1.4	Elément suivant, hauteur 3,90 m	U	133,98
2.3.1.5	Niveau supplémentaire de 2,70 m environ de longueur utile	U	
2.3.2	Bac de rétention récupérateur en acier galvanisé, adapté aux éléments de 2,70 m environ	U	1 611,73
2.3.2.1	Capacité de 1 300 litres, posé au sol	U	1 286,35
2.3.2.2	Capacité de 1 000 litres, posé sur longeron	U	
2.3.3	Protections		

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

N°	Prestation	Unité	Prix unitaire HT
2.3.3.1	Protège montant de type sabot en métal	U	57,23
2.3.3.2	Protège montant de type cornière en métal	U	55,49
2.3.3.3	Protection latérale simple, pour profondeur de 1,10 m environ	U	107,82
2.3.3.4	Protection latérale double (configuration mise en double face), pour profondeur de 2,40 m environ	U	123,34
2.3.3.5	Butee de palette pour double face, longueur de 2,70 m environ, par niveau	U	78,14
2.3.3.6	Butee de palette simple, longueur 2,70 m environ, par niveau	U	78,14

TOTAL en € HT		12 898,99 €
TOTAL en € TTC servant à l'analyse des offres		15 478,79 €

A Roquefort la Bedoule, le 07/12/2020
 L'opérateur économique, MARTIMORT Clément
 Pour le Pouvoir Adjudicateur (signature)

ASSEMBLAGE RAYONNAGE MANUTENTION
 ZI La Plaine du Carre, 115 Av. des Carrières
 13830 ROQUEFORT LA BEDOULE
 Tél. : 04 42 73 04 87 Fax : 04 42 73 26 18
 Site : 398 451 088 00064
 Code NAF : 4609 B
 www.rayonnage-trustaliques.com

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafont
 83300 DRAGUIGNAN



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-94_20_4-DE

ACTE D'ENGAGEMENT

ATTRII

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

TAILLE DE HAIES SECTEUR OUEST VAR

Code CPV principal :

77342000-9

Cet acte d'engagement correspond :
 (cocher les cases correspondantes.)

à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires.

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAg-FCS
- CCT et ses annexes
- BRU
- Autres : Dossier technique

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
Fernandez Antoine Dirigeant Cultivar Paysages

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.
- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

S'engage à exécuter les prestations demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre

Voir Bordereau de Prix Unitaire (BPU)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : AGRIFRPP891

Numéro de compte (IBAN) : FR76 19106 00006 436830 34461 45

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Sans objet

B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter :

de la date de réception par le titulaire de la notification du marché public ;

de la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

de la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.


Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

▪ Nombre des reconductions : 3 ;

▪ Durée des reconductions : un an chacune, soit au total 3 ans.

C - Signature de l'offre par l'opérateur économique.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FERNANDEZ ANTOINE DIRIGEANT CULTIVAR PAYSAGES	OLLIOULES 19/10/2020	LE 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

D - Identification du pouvoir adjudicateur .

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R 2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :
Monsieur le Chef du Service Finances - Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 - Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Poyeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas - BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
61521

E - Décision du pouvoir adjudicateur .

La présente offre est acceptée.

A : Dranguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A *Plinck*, le *19/10/2020*

Signature

CULTIVAR PAYSAGES
588 avenue Jean Monnet
83190 Ollioules
Tél : 06 07 46 74 37
Site : 844 716 417 00011

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales



MARCHÉ PUBLIC N° 2055_01

TAILLE DE HAIES SECTEUR OUEST VAR

Bordereau de prix unitaires (BPU)

NB : Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.

N°	Prestation	Unité	Prix unitaire HT
1	Taille de haies de forme libre sur 1 face		
1.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	3
1.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	4,2
1.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	4,85
2	Taille de haies de forme libre sur 2 faces		
2.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	4
2.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	5,7
2.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	7,1
3	Taille de haies de forme libre sur 3 faces		
3.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	4,2
3.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	7,5
3.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	9,85
4	Taille de haies de forme structurée sur 1 face		
4.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	4,5
4.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	5,5
4.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	6,7
5	Taille de haies de forme structurée sur 2 faces		
5.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	4,5
5.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	6,5
5.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	7,8
6	Taille de haies de forme structurée sur 3 faces		
6.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	5,2
6.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	8,5
6.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	10,5
7	Taille de haies de forme structurée au sécateur sur 1 face		
7.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	5,5
7.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	6,2
7.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	8,2
8	Taille de haies de forme structurée au sécateur sur 2 faces		
8.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	6

8.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50m.	ml	9
8.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	9
9	Taille de haies de forme structurée au sécateur sur 3 faces		
9.1	Haie large de 1m à 2m, d'une hauteur comprise entre 0,60m et 1,50m.	ml	7
9.2	Haie large de 2m à 2,5m, d'une hauteur comprise entre 1,50m et 2,50 m.	ml	9
9.3	Haie large supérieure à 2,50m et d'une hauteur supérieure à 2,50m.	ml	12
10	Taille de réduction de haie sur 1 face		
10.1	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur inférieure à 2m.	ml	6
10.2	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur supérieure à 2m.	ml	7
11	Taille de réduction de haie sur 2 faces		
11.1	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur inférieure à 2m.	ml	7
11.2	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur supérieure à 2m.	ml	8
12	Taille de réduction de haie sur 3 faces		
12.1	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur inférieure à 2m.	ml	9
12.2	Haie large inférieure ou égale à 2,50m, d'une hauteur supérieure à 2m.	ml	13
13	Taille de topiaires		
13.1	Taille de colonne de diamètre inférieur à 1,5m et hauteur inférieure à 2m	U	11
13.2	Taille de colonne de diamètre supérieur à 1,5m et hauteur supérieure à 2m	U	15
13.3	Taille de cône de diamètre inférieur à 1,5m et hauteur inférieure à 2m	U	15,5
13.4	Taille de cône de diamètre supérieur à 1,5m et hauteur supérieure à 2m	U	19
13.5	Taille de sphère dont le diamètre est compris entre 1m et 1,5m	U	12
13.6	Taille de cube dont le côté est compris entre 1m et 1,5m	U	10
MONTANT TOTAL HT			313
TVA			63
MONTANT TOTAL € TTC DU BPU SERVANT A L'ANALYSE DES OFFRES			376



MARCHES PUBLICS

EXE10

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

SA DALKIA
37, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
59350 SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
Téléphone : 03.20.63.42.42 - Télécopie : 03.20.63.42.00

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE PRODUCTION D'EAU CHAUDE
SANITAIRE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU DES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

Date de la notification du marché public : 17 novembre 2017

Durée initiale d'exécution du marché public : marché conclu pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2018, peut être reconduit trois fois.

- Montant initial du marché public :
- En ce qui concerne la partie maintenance préventive, il s'agit d'un marché ordinaire d'un montant de 34 549,70 € Hors TVA soit 41 459,64 € TTC (taux de TVA à 20%) ;
 - En ce qui concerne la partie dépannage, remplacements de matériels et réparation, il s'agit d'un accord-cadre conclu sans minimum et sans maximum.

D - Objet de la modification

Changements introduits par la présente modification :

La garantie biennale de l'installation de chaudière et adoucisseur du site de SOLLIES PONT étant arrivée à terme, le SDIS du Var souhaite ajourner ce site à la liste des installations qui font l'objet d'une maintenance et d'un entretien permettant de garantir un bon état de fonctionnement des équipements.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché afin d'intégrer ce nouveau site.

En ce qui concerne la partie maintenance préventive, ce changement représente une plus-value de 2 820,00 € HT soit 3 384,00 € TTC. Cela correspond à une évolution de 8,16 % du montant initial du marché ordinaire.

En ce qui concerne la partie dépannage, remplacements de matériels et réparation, il s'agit d'un accord-cadre conclu sans minimum et sans maximum, la prestation d'un montant de 810 € HT soit 972 € TTC n'a donc aucune incidence financière.

En conséquence, il est ajouté aux documents ci-après la ligne correspondant au site de SOLLIES PONT comme suit :

➢ Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) de la maintenance préventive

N°	SITE	TYPE (nombre)	PRODUCTION DECS	MONTANT ANNUEL HORS TVA	MONTANT ANNUEL TTC
22	CIS SOLLIES PONT	Chaudière gaz (1) Adoucisseur (1)	OUI	2 820,00 €	3 384,00 €

Le montant total des 22 sites figurant à la DPGF est de 37 369,70 € Hors TVA soit 44 843,64 TTC.

➢ Bordereau de Prix Unitaires (BPU) pour la désinfection de réseau EGS par site

N °	SITE	PRIX UNITAIRE HORS TVA CHLORATION CHOC SUR 48H00	PRIX UNITAIRE TTC CHLORATION CHOC SUR 48H00
18	CIS SOLLIES PONT	810,00 €	972,00 €

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

Incidence financière de la modification :

- En ce qui concerne la partie maintenance préventive, la modification a une incidence financière sur le montant du marché ordinaire :

NON OUI

Montant de la modification pour la partie maintenance préventive :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 2 820,00 €
- Montant TTC : 3 384,00 €
- Ecart introduit par la modification : + 8,16 %.

Nouveau montant du marché ordinaire pour la partie maintenance préventive

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant hors TVA : 37 369,70 €
- Montant TTC : 44 843,64 €

➤ En ce qui concerne la partie dépannage, remplacements de matériels et réparation, la modification n'a aucune incidence financière.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Drouguigan, le
Signature
(pour le pouvoir adjudicateur)

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

- En cas de remise contre récépissé :
Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

- En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

- En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



MARCHES PUBLICS

MODIFICATION N° 1

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard du Colonel Michel Lefourcade
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN CEDEX
 Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

Société d'Exploitation Mascareignes Matériel
 391 Route Nationale 97
 83210 LA FARLEDE
 Tél : 04.89.79.73.97 - Télécopie : 02.62.55.04.33
 Courriel : contact@sezim-industrie.com
 SIRET : 44191351400051

C - Objet du marché public

Objet du marché public :

FOURNITURE DE GROUPES ELECTROGENES FIXES POUR LE SDIS DU VAR

Date de la notification du marché public : 26 juillet 2018

Durée initiale d'exécution du marché public : marché conclu pour une durée d'un an, à compter de la réception de sa notification par le titulaire, reconductible trois fois.

Montant initial du marché public : Marché conclu sans minimum ni maximum

D - Objet de la modification

Changements introduits par la présente modification :

Lors de la rédaction du cahier des charges, la prestation d'entretien préventif des groupes électrogène était prévue uniquement pour le site du Bessillon.

Depuis, le SDIS du Var s'est équipé de nouveaux groupes électrogènes sur plusieurs points du département. Il convient donc d'intégrer au CCT et au BPU, la prestation d'entretien préventif pour tout le parc détenu par le SDIS du Var.

Il est donc nécessaire de passer une modification en cours de marché.

En conséquence, les documents ci-après sont modifiés comme suit :

> **II est rajouté au CCT un article 3.3 :**

3.3 Entretien électrique préventif de l'ensemble du parc (hors site du Bessillon)

Lors de chaque visite, la société procède à des essais complets du matériel et établit un rapport d'intervention détaillé avec observations et éventuelles réparations à effectuer.

La prestation comprend :

- Forfait révision complète d'un groupe électrogène, incluant
- La visite d'un technicien sur site,
- Contrôle générale du groupe électrogène
- Le consommable (huile, filtration, niveau antigel)
- Les essais en charge sur le réseau et à vide
- Un rapport de visite

Après toute intervention sur le groupe électrogène, il est impératif de positionner le démarrage sur la fonction automatique.

> **II est rajouté au BPU les prix suivants :**

- Entretien préventif pour l'ensemble du parc (hors site du Bessillon):

	Prix unitaire hors TVA	Montant de la TVA	Prix unitaire TTC
Groupe électrogène de 5 KVA à 10 KVA	295,00 €	59,00 €	354,00 €
Groupe électrogène de 11 KVA à 30 KVA	365,00 €	73,00 €	438,00 €
Groupe électrogène de 31 KVA à 60 KVA	390,00 €	78,00 €	468,00 €
Groupe électrogène de 61 KVA à 90 KVA	425,00 €	85,00 €	510,00 €
Groupe électrogène de 91 KVA à 120 KVA	490,00 €	98,00 €	588,00 €
Groupe électrogène de 121 KVA à 150 KVA	565,00 €	113,00 €	678,00 €

Les clauses et conditions générales du marché initial, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées ou ne sont pas contraires à la présente modification.

Incidence financière de la modification :

NON Marché sans minimum ni maximum

OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant hors TVA :
- Montant TTC :
- Ecart introduit par la modification :

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA :
- Montant hors TVA :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Drouguigan,

Pour le Pouvoir Adjudicateur

G - Notification de la modification au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie de la présente modification »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure décousé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



D - Objet de la modification

- Modifications introduites par la présente modification :

Lors de la mise en application du marché, le Sdis du Var s'est rendu compte que des situations particulières n'avaient pas été prévues, telles que les difficultés d'accès au site.
 Il est donc nécessaire de modifier l'article 11.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'article 6.1 du Cahier des Clauses Techniques, comme suit :

Article 11.3 du CCAP : [...] les prix applicables des services sont ceux indiqués par le titulaire au Borderau de Prix Unitaires (BPU) et ou devis. [...]

Article 6.1 du CCT : Après concertation avec le titulaire sur place, celui-ci établit un devis reprenant les prix fixés au BPU, du lot concerné, ainsi que les prestations ne pouvant être prévues au BPU de par leur singularité (accès au site, démolition d'ouvrage permettant l'accès ...) et définit le délai de réalisation de la prestation. [...]

- Incidence financière de la modification:

La modification a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
 (Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :



MARCHES PUBLICS

MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard du Colonel Michel Latourcade
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN CEDEX
 Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

ELAG JARDIN
 2 BD PAUL RUAT
 13011 MARSEILLE
 Tél. 06 37 43 53 80 / courriel : boisdon.romain@gmail.com
 SIRET : 820 340 743 00013

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :
 TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU SDIS DU VAR
 Lot n°5
- Date de notification du marché public : 31 juillet 2020
- Durée d'exécution du marché public : 1 an reconductible
- Montant initial du marché public : Sans minimum et sans maximum.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L'ancien titulaire :		
Le nouveau titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Draguignan, le

Signature

Pour le Pouvoir Adjudicateur



MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN CEDEX
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

ELAG JARDIN
2 BD PAUL RUAT
13011 MARSELLE
Tél. 06 37 43 53 80 / courriel : boisdon.romain@gmail.com
SIRET : 820 340 743 00013

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :
TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU SDIS DU VAR
Lot n°6
- Date de notification du marché public : 31 juillet 2020
- Durée d'exécution du marché public : 1 an reconductible
- Montant initial du marché public : Sans minimum et sans maximum.

D - Objet de la modification

■ Modifications introduites par la présente modification :

Lors de la mise en application du marché, le Sols du Var s'est rendu compte que des situations particulières n'avaient pas été prévues, telles que les difficultés d'accès au site.
 Il est donc nécessaire de modifier l'article 11.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'article 6.1 du Cahier des Clauses Techniques, comme suit :

Article 11.3 du CCAP : [...] les prix applicables des services sont ceux indiqués par le titulaire au Bordsreau de Prix Unitaires (BPU) et ou devis. [...]

Article 6.1 du CGT : Après concertation avec le titulaire sur place, celui-ci établit un devis reprenant les prix fixés au BPU, du lot concerné, ainsi que les prestations ne pouvant être prévues au BPU de par leur singularité (accès au site, démolition d'ouvrage permettant l'accès ...) et définit le délai de réalisation de la prestation. [...]

■ Incidence financière de la modification :

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre : *(Cocher la case correspondante.)*

NON **OUI**

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L'ancien titulaire :		
Le nouveau titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Draguignan, le

Signature

Pour le Pouvoir Adjudicateur



MARCHES PUBLICS
MODIFICATION N° 1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard du Colonel Michel Latourcade
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN CEDEX
 Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopie : 04.94.60.37.32

B - Identification du titulaire du marché public

ELAG JARDIN
 2 BD PAUL RUAT
 13011 MARSEILLE
 Tél. 06 37 43 53 80 / courriel : boisdon.romain@gmail.com
 SIRET : 820 340 743 00013

C - Objet du marché public

- Objet du marché public :
 TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU SDIS DU VAR
 Lot n°7
- Date de notification du marché public : **31 juillet 2020**
- Durée d'exécution du marché public : 1 an reconductible
- Montant initial du marché public : sans minimum et sans maximum

D - Objet de la modification

- Modifications introduites par la présente modification :

Lors de la mise en application du marché, le Sdis du Var s'est rendu compte que des situations particulières n'avaient pas été prévues, telles que les difficultés d'accès au site. Il est donc nécessaire de modifier l'article 11.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières et l'article 6.1 du Cahier des Clauses Techniques comme suit :

Article 11.3 du CCAP : [...] les prix applicables des services sont ceux indiqués par le titulaire au Bordsreau de Prix Unitaires (BPU) **et ou devis**. [...]

Article 6.1 du CCT : Après concertation avec le titulaire sur place, celui-ci établit un devis reprenant les prix fixés au BPU du lot concerné, **ainsi que les prestations ne pouvant être prévues au BPU de par leur singularité (accès au site, démolition d'ouvrage permettant l'accès ...)** et définit le délai de réalisation de la prestation. [...]

- Incidence financière de la modification:

La modification une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
 (Cocher la case correspondante.)

NON **OUI**

Montant de la modification :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT :
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public

Norm, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
L'ancien titulaire :		
Le nouveau titulaire :		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Draguignan, le

Signature

Pour le Pouvoir Adjudicateur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Larourcade
83300 DRAGUIGNAN



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
(cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 3de la procédure de passation du marché public :
Secteur 3 (cf article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GIANNINI Frédéric, Gérant de la société AXE BTP

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SARL AXE BTP
477 Avenue des Plantades – 83130 LA GARDE**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire
 mandataire et non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre : 3 999€ HT – 20% TVA 799,80€ - 4 798,80€ TTC

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvres hors TVA
 (y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

31€

Taux de la TVA
 euros (montant hors TVA en lettres)

20%

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

62€

Taux de la TVA
 euros (montant hors TVA en lettres)

20%

B2 - Répartition des prestations(en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou pdf)

Candidat seul ou co-traitant, I mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0082 0555 155



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE
 AXE-BTP
 477 CHEMIN DES PLANTADES
 83130 LA GARDE

Bpifrance Financement
 27-31 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
 94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Cle RIB	Domiciliation
18359	00043	00008205551	55	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)			
FR76	1835	9000	4300 0082 0555 155
			CPMEFRPPXXX

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 -Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

■ Nombre des reconductions : 3 ;

■ Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr GIANNINI Frédéric Gérant de la société AXE BTP	À LA GARDE Le, 28 octobre 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

Centre Jacques Vion

87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE

CS 30255

83007 DRAGUIGNAN Cedex

Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (rançissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature

Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)*
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n° envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87 Boulevard du Colonel Michel Laffont
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché 2040-03
LOT N°03

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

**NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépense comprend l'excavation et la mise en déchèterie.</i>			
MAC001	Dépense de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	19,00€
MAC002	Dépense de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ³	29,00€
MAC003	Dépense de dallage	m ³	25,00€
TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, excavation des excréments de déchets, ramblaiement, grillage antiracine et regards).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	45,00€
MAC007	Tranchée pour réseau telecom	ml	45,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	11,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	11,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau telecom	ml	11,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	45,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	47,00€
Fondation pour airc de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	69,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	59,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	69,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	65,00€
OUVRAGE MAÇONNÉ			
<i>La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaires, les joints de fractionnement, les réservations divers pour les lois techniques, et toutes suctions de mise en oeuvre.</i>			
Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en oeuvre de dalle en béton armé	m ³	210,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en oeuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
MAC019	Fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en oeuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris gravelage du sol existant	m ³	180,00€
Rigolages			
MAC021	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC022	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage fibré jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC023	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	3,00€
MAC024	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage fibré supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
Agglomérés			
MAC033	Fourniture et pose d'agglomérés d'agrégats lourds creux de (4,20) m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	49,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en agglomérés de 10 cm	m ²	35,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris linceaux et repère d'enduit de finition selon enduit en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans un mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	190,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en oeuvre d'enduit de grande, finition taloché lin	m ²	44,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fléchies</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	15,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	15,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	35,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	35,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	35,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	35,00€
TOTAL HT :			3 999,00 €
TVA 20% :			799,80 €
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			4 798,80 €

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A , le
 L'opérateur économique

A , le
 Le Pouvoir Adjudicataire

LA GARDE le 15-11-2020
 LU ET ACCEPTE FREDERIC GIANNINI EN QUALITE DE GERANT



B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- x CCAP
- x CCAG-Travaux
- x CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
RUCHOU Frédéric,
Directeur Général

ogissant pour mon propre compte.

ogissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GFC BATIMENT
936 Avenue Laennec
83140 SIX-FOURS

ogissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

ogissant pour mon propre compte.

ogissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

ogissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

n Objet de la consultation :

**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

n Code CPV principal :

45262522-6

n Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- 1. X à l'ensemble du marché public.
 au lot n°3 de la procédure de passation de marché public :
Secteur 3 (cf. article 1.3 du CCAP)
- 2. à l'offre de base.
 à la variante

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- Zème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre : 6 589,00 Euros HT

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA (y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

70 €/heure
20%

Soixante-dix euros de l'heure.....(montant hors TVA en lettres)

n Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

150 € / 2 heures
20%

Cent cinquante Euros.....(montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat, seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Numéro de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :
Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Numéro de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Numéro de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui
Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :


Demande Ne demande pas
la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :
La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI
Si oui, préciser :
▪ Nombre des reconductions : 3 ;
▪ Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RUCHOU Frédéric, Directeur Général	Toulon, le 06/11/2020	 GFP BATTIMENT Société par actions simplifiée 83144 SIV PAYS DE PROGRES Tél: 06 20 67 06 20 67 86 86 e-mail: gfp@klimont.com N° SIRET : 831440003 Toulon 931 229 200

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (rattachements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibles – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

n Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Dragulignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicataire
Signature

2



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87, Boulevard du Colonel Michel Lajoinie
CS 30255
83007 - DRAGULIGNAN CEDEX

Marché 2040
LOT n° 3

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

**NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'excavation et la mise en déchet.</i>			
MAC001	Dépose de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	30,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	100,00€
MAC005	Dépose de dallage	m ²	100,00€

TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, excavation des excédents de déblais, remblaiement, grillage antiréseau et argents).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	70,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	70,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	70,00€
MAC007	Tranchée pour réseau télécom	ml	70,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	45,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	70,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	90,00€
Fondation pour aire de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	125,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	125,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	125,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	125,00€

OUVRAGE MAÇONNÉ
 La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaire, les joints de factonnement, les réservations diverses pour les lots techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.

Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	500,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	400,00€
MAC019	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	350,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenillage du sol existant	m ³	350,00€
Régrésage			
MAC021	Fourniture et mise en œuvre de régrésage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	17,00€
MAC022	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	20,00€
MAC023	Fourniture et mise en œuvre de régrésage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	7,00€
MAC024	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	150,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	500,00€
Aggrégats			
MAC033	Fourniture et pose d'aggrégats d'argents lourds creux de 0,20 m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	55,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en aggrégats de 10 cm	m ²	50,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend l'excavation ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris liteaux et reprise d'enduit selon enduit en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	500,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade, finition taloché fin	m ²	37,00€

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fêlées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	10,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	10,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	125,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	200,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	200,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	40,00€
TOTAL HT :			6 586,00
TVA 20 % :			1 317,20
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			7 903,20

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A SIX-FOURS , le 06/11/2020
 L'opérateur économique





ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 4 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 4 (cf. article 1.3 du CCAP)
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
FERNANDEZ GUY – GERANT

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SARL SOREBAT – 94 Chemin des Teissonnières – 83300 DRAGUIGNAN

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA : cent cinq euros
 (Y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA 20 %

Cent cinq euros

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA 130
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20%

Cent trente euros

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou candidat seul ou co-traitants. I. mandataire du groupement ou compte joint du groupement)

BPMED – CHABRAN (BIC) : CCBPFRPPMNR
Numéro de compte (IBAN) : FR76 1460 7004 8219 3289 251

Co-traitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

OUI Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FERNANDEZ GUY – GERANT	DRAGUIGNAN Le 10/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20201217-94-20-4-DE

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le


Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 
ID : 083-288300403-20201217-94-20-4-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR
87, Boulevard du Colonel Michel Legmann
CS 30235
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché 2040
LOT n°4

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSERS			
<i>La dépense comprend l'évacuation et la mise en décharge.</i>			
MAC001	Dépense de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	15,00€
MAC002	Dépense de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ³	75,00€
MAC003	Dépense de dallage	m ³	20,00€

TERRASSEMENT			
<i>Tranchées pour réseaux enterrés (O compris blindages, tyrocalcium des excédents de déblais, remblaiement, gâblage arrosés et regard).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	65,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	65,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	65,00€
MAC007	Tranchée pour réseau télécom	ml	65,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	5,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	5,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	5,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	5,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	5,00€
<i>Fondation pour aise de stationnement ou terrasse</i>			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	m ³	35,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	m ³	75,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	m ³	35,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	m ³	75,00€

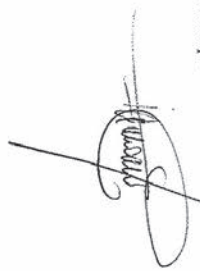
OUVRAGE MAÇONNÉ

<i>La prestation comprend le coffrage et le décoffrage des ouvrages, les aides d'armatures et d'ancrages si nécessaires, les joints de fraichissement, les réservations diverses pour les lots techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.</i>			
Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	155,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	175,00€
MAC019	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 380 kg/m ³	m ³	145,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résins, Y compris généraliste du sol existant	m ³	245,00€
Rigotage			
MAC021	Fourniture et mise en œuvre de rigotage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	45,00€
MAC022	Fourniture et mise en œuvre de rigotage fibré jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	50,00€
MAC023	Fourniture et mise en œuvre de rigotage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	40,00€
MAC024	Fourniture et mise en œuvre de rigotage fibré supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	45,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	30,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	45,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	30,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	50,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	58,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	88,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	58,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	95,00€
Aggrégats			
MAC033	Fourniture et pose d'aggrégats dégradés lourds creux de 0,20 m, hauteur au mortier de ciment dosé à 300 kg/m ³	m ²	85,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en aggrégats de 10 cm	m ²	75,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur existant, Y compris linéaux et repis de finition selon esquisse en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	545,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade, finition taloché fin	m ²	45,00€
COUVERTURE			

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou lésées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	3,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	4,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	145,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	165,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	125,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	55,00€
TOTAL HT :			3 216,00
TVA 20 % :			643,20
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			3 859,20

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A Davicel M.J, le 16/11/2020
 Le gérant économique





ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- 1. à l'ensemble du marché public.
- au lot n° 4 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 4 (cf. article 1.3 du CCP)
- 2. à l'offre de base.
- à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :
(Cocher les cases correspondantes.)
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivants,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GIANNINI Frédéric, Gérant de la société AXE

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SARL AXE BTP
477, Avenue des Plantades – 83130 LA GARDE**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre : 3 999€ HT – 20% TVA 799,80€ - 4 798,80€ TTC

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre/hors TVA
 (Y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

31€
20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire/hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

62€
20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations(en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou pdf)

Candidat seul ou co-traitant I mandataire du groupement ou compte joint du groupement
 Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0082 0555 155



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpi france Financement

TITULAIRE DU COMPTE AXE BTM 477 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE	Bpi france Financement 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX
---	--

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Cle RIB	Domiciliation
18359	00043	00008205651	55	Bpi france Financement MAISONS ALFORT
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)				
FR76	1835	9000	4300	0082 0555 155
			CODE BIC	CPMEFRPPXXX

Co-traitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019):

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

■ Nombre des reconductions : 3 ;

■ Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr GIANNINI Frédéric Gérant de la société AXE BTM	À LA GARDE Le, 28 octobre 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
 CS 30255

83007 DRAGUIGNAN Cedex
 Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Siblas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512_213512_213511_615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature

Le Pouvoir adjudicateur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR

87, Boulevard du Colonel Michel Lagrange
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



Marché 2040-04
LOT N°04

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

F- Nantissement ou de cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- 1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)*
.....
- 2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....
- 3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....
- 4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
..... et devant être exécutée par membre d'un groupement d'entreprise en qualité de :
..... sous-traitant

A Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

2

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne Designation de la prestation

DEPOSES

La dépose comprend l'excavation et la mise en décharge.

MAC001	Dépose de débris en briques, agglom, béton cellulaire	m ³	190,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, agglom	m ³	290,00€
MAC003	Dépose de dallage	m ³	250,00€

TERRASSEMENT

Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, excavation des excédents de déblais, remblaiement, gâllage arrosé et ravaillé).

MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	450,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	450,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	450,00€
MAC007	Tranchée pour réseau télécom	ml	450,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	11,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	11,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	11,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD DN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	450,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD DN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	470,00€
Fondation pour aile de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	690,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	590,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	690,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	650,00€

OUVRAGE MAÇONNÉ

La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les autres dimensions et d'étrépage si nécessaire, les joints de fonctionnement, les réservations diverses pour les lots techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.

Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	210,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
MAC019	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenaillage du sol existant	m ³	180,00€
Ravaillage			
MAC021	Fourniture et mise en œuvre de ravaillage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC022	Fourniture et mise en œuvre de ravaillage fibre jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC023	Fourniture et mise en œuvre de ravaillage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	3,00€
MAC024	Fourniture et mise en œuvre de ravaillage fibre supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
Agglomérés			
MAC033	Fourniture et pose d'agglomérés d'aggrégats lourds creux de 0,20 m, bordés au mortier de ciment dosé à 300 kg/m ³	m ²	490,00€
MAC034	Fourniture et pose de débris en agglomérés de 10 cm	m ²	350,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris linéaux et reprise d'entail de finition selon cas échéant en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, agglom	m ²	190,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade finition taloché fin	m ²	440,00€
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou filées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	150,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	150,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	350,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	350,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	350,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	350,00€

TOTAL HT : 3 999,00 €
 TVA 20 % : 799,80 €

N° de ligne Designation de la prestation

TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) : 4 798,80 €

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A , le
 L'opérateur économique

LA GARDE le 15-11-2020
LU ET ACCEPTE FREDERIC GIANNINI EN QUALITÉ DE GÉRANT

A , le
 Le Pouvoir Adjudicataire



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- 1. à l'ensemble du marché public.
- au lot n° 54e la procédure de passation du marché public :
Secteur 5 (cf. article 1.3 du CCAP)
- 2. à l'offre de base.
- à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :
(Cocher les cases correspondantes.)
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GIANNINI Frédéric, Gérant de la société AXE BTP

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**SARL AXE BTP
477 Avenue des Plantades – 83130 LA GARDE**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de
candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre : 3 999€ HT – 20% TVA 799,80€ - 4 798,80€ TTC

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.
 ➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA
 (Y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

31€
20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

62€
20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMEFRPPXXX
Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0082 0555 155



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE BpiFrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE AXE BTP 477 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE	BpiFrance Financement 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX
---	---

Code Banque 18359	Code Guichet 00043	N° de Compte 00008205551	Cle RIB 55	Domiciliation BpiFrance Financement MAISONS ALFORT			
NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)							
FR76	1835	9000	4300	0082	0555	155	BpiFrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC				CPMEFRPPXXX			

Co-traitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de rétablissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de rétablissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019):
Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non
Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :
 Demande Ne demande pas
la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification;
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI
Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr GIANNINI Frédéric Gérant de la société AXE BTP	À LA GARDE Le, 28 octobre 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée:

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87 Boulevard du Colonel Michel Laffont
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



Marché 2040-05
LOT N°05

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

F. Nantissement ou de cession de créances¹

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)*
- La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
- La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
- La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
et devant être exécutée par en qualité de :
 membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

2

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'encaissement et la mise en déchèterie.</i>			
MAC001	Dépose de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	19,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	29,00€
MAC003	Dépose de dallage	m ²	25,00€
TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, encaissement des excédents de déblais, ramblaiement, grillage araseur et regards).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	45,00€
MAC007	Tranchée pour réseau telecom	ml	45,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	11,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	11,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau telecom	ml	11,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PNY6 bande bleue conforme aux normes, diamètre: 32	ml	45,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PNY6 bande bleue conforme aux normes, diamètre: 63	ml	47,00€
Fondation pour airc de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	69,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	59,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	69,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	65,00€
OUVRAGE MAÇONNÉ			
<i>La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaires, les joints de fractionnement, les réservations divers pour les lois techniques, et toutes suctions de mise en oeuvre.</i>			
Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en oeuvre de dalle en béton armé	m ³	210,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
MAC019	Fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en oeuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenillage du sol existant	m ³	180,00€
Rigolages			
MAC021	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC022	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage fibré jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC023	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	3,00€
MAC024	Fourniture et mise en oeuvre de rigolage fibré supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
Agglomérés			
MAC033	Fourniture et pose d'agglomérés d'agrégats lourds creux de (4,20) m, hourlés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	49,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en agglomérés de 10 cm	m ²	35,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris linceaux et repère d'ordité de finition selon schéma en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	190,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en oeuvre d'enduit de grande, finition taloché fin	m ²	44,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fissées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	15,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	15,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	35,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	35,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	35,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	35,00€
TOTAL HT :			3 999,00 €
TVA 20% :			799,80 €
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			4 798,80 €

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A , le
 L'opérateur économique

A , le
 Le Pouvoir Adjudicataire

LA GARDE le 15-11-2020
 LU ET ACCEPTE FREDERIC GIANNINI EN QUALITÉ DE GÉRANT



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 Au lot n° 5 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 5 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
LIONEL PERIN Président

Agissant pour mon propre compte.

Agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
EUROPENNE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT - 55 AVENUE DE LA ROSE 13013 MARSEILLE
 Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissent en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de
candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

- 2ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

- mandataire
 mandataire non solidaire

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris le déplacement aller / retour sur r'importe quel site)

Taux de la TVA 20%

Trente sept euros (montant hors TVA en lettres)

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20%

Soixante dix euro (montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) : EEA

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : BFI France FINANCEMENT - CPMERFPXXX

Numero de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0058 6904 562

Contratant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MIR PERIN LIONEL PRESIDENT	16/11/2020	 EUROPÉENNE D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT 55 Avenue de la République - 13013 Marseille MIR PERIN LIONEL TCS MARSEILLE 2008 APE 452 B SIRET 452 200 800 0001 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 124351040728

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

▪ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

▪ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibles – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

- Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiaire du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Dreuignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

2

TITULAIRE DU COMPTE

E E A
55 AVENUE DE LA ROSE
13013 MARSEILLE 13

BpiFrance Financement

27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00005869045	62	BpiFrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0058	6904	562	BpiFrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC							CPMEFRPPXXX



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE BpiFrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE

E E A
55 AVENUE DE LA ROSE
13013 MARSEILLE 13

BpiFrance Financement

27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC
94710 MAISONS ALFORT CEDEX

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00005869045	62	BpiFrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)

FR76	1835	9000	4300	0058	6904	562	BpiFrance Financement MAISONS ALFORT
CODE BIC							CPMEFRPPXXX

1 A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
2 Date et signature originales

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87, Boulevard du Colonel Alfred Ligonade
CS 30235
83907 - DRAGUIGNAN-CEDEX

**Marché 2040
LOT n° 5**

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'excavation et la mise en déchet.</i>			
MACO01	Dépose de abrisons en briques, agglès, béton cellulaire	m ²	28,00€
MACO02	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, agglès	m ²	38,00€
MACO03	Dépose de dallage	m ²	120,00€
TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, excavation des excédents de déblais, remblaiement, grillage araseur et regard).</i>			
MACO04	Tranchée pour réseau électrique	ml	130,00€
MACO05	Tranchée pour réseau gaz	ml	130,00€
MACO06	Tranchée pour réseau eau	ml	130,00€
MACO07	Tranchée pour réseau télécom	ml	130,00€
MACO08	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	8,00€
MACO09	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	10,00€
MACO10	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	6,00€
MACO11	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	30,00€
MACO12	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	75,00€
<i>Fondation pour aire de stationnement ou terrasse</i>			
MACO13	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	80,00€
MACO14	Fondation en rigole à la main	ml	100,00€
MACO15	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	100,00€
MACO16	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	120,00€
OUVRAGE MACONNÉ			
<i>La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les adhés dynamiques et d'ancrage si nécessaire, les joints de fonctionnement, les réservations diverses pour les lois techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.</i>			
<i>Dalle en béton armé</i>			
MACO17	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	320,00€
<i>Béton</i>			
MACO18	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	290,00€
MACO19	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	250,00€
<i>Chape</i>			
MACO20	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris granulage du sol existant	m ³	190,00€
<i>Ragréage</i>			
MACO21	Fourniture et mise en œuvre de ragréage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MACO22	Fourniture et mise en œuvre de ragréage fibré jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	12,00€
MACO23	Fourniture et mise en œuvre de ragréage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	3,00€
MACO24	Fourniture et mise en œuvre de ragréage fibré supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	4,00€
<i>Longrine</i>			
MACO25	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	230,00€
MACO26	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	280,00€
MACO27	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	350,00€
MACO28	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	380,00€
MACO29	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	390,00€
MACO30	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	320,00€
MACO31	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	590,00€
MACO32	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	680,00€
<i>Agglomérés</i>			
MACO33	Fourniture et pose d'agglomérés d'épaisseurs lourds creux de 0,20 m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300 kg/m ³	m ²	53,00€
MACO34	Fourniture et pose de cloisons en agglomérés de 10 cm	m ²	38,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris liteaux et repère d'anchage de finition selon enduit en place.</i>			
MACO35	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, agglès	m ²	480,00€
ENDUIT			
MACO36	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade, finition taloché fin	m ²	47,00€
COUVERTURE			

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

N° de ligne	Designation de la prestation	U	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U		17,00€	6 325,00
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U		23,00€	1 265,00
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml		32,00€	
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml		33,00€	
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml		28,00€	
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml		41,00€	
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :					7 590,00

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A  , le 16.11.2020
 L'opérateur économique


 EUROPEENNE
 D'EQUIPEMENT
 et D'AMENAGEMENT
 555 Avenue de la République - 83000 Draguignan
 Tél : 04 78 28 62 00 Fax : 04 78 28 62 01
 RCS Marseille B 435 132 925
 SIRET 435 286 923 0009
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 435 286 923



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
**Travaux de maçonnerie
 dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
45262522-6

Cet acte d'engagement correspond :
 (cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 6de la procédure de passation du marché public :
 Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GIANNINI Frédéric, Gérant de la société AXE BTM

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SARL AXE BTM
477 Avenue des Plantades – 83130 LA GARDE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs g
candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre : 3 999€ HT – 20% TVA 799,80€ - 4 798,80€ TTC

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre/hors TVA
 (y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

	31€
	20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

■ Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire/hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

	62€
	20%

..... euros (montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations(en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou pdf)

Candidat seul ou co-traitant / mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMIEFRPPXXX

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0082 0555 155



TITULAIRE DU COMPTE AXE BTP 477 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE	Bifrance Financement 27-31 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX
---	--

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00008205551	55	Bifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)				
FR76	1835	9000	4300	0082 0555 155
			CODE BIC	CPMIEFRPPXXX

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

■ Nombre des reconductions : 3 :

■ Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr GIANNINI Frédéric Gérant de la société AXE BTP	À LA GARDE Le, 28 octobre 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var

Centre Jacques Vion

87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE

CS 30255

83007 DRAGUIGNAN Cedex

Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Sibas – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

Acte d'engagement

Marché n° 2040_06

Page :

6 / 8

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)*
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* ;
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :

..... et devant être exécutée par en qualité de :

¹ A remplir par l'adjuicateur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Acte d'engagement

Marché n° 2040_06

Page :

7 / 8

membre d'un groupement d'entreprise

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87 Boulevard du Colonel Michel Laffont
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché 2040-06
LOT N°06

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'encaissement et la mise en déchèterie.</i>			
MAC001	Dépose de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	19,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	29,00€
MAC003	Dépose de dallage	m ²	25,00€

TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, encaissement des excédents de déblais, ramblaiement, grillage araseur et regards).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	45,00€
MAC007	Tranchée pour réseau telecom	ml	45,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	11,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	11,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau telecom	ml	11,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre: 32	ml	45,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre: 63	ml	47,00€
Fondation pour aire de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	69,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	59,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	69,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	65,00€

OUVRAGE MAÇONNÉ			
<i>La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaires, les joints de fractionnement, les réservations divers pour les lots techniques, et toutes suctions de mise en oeuvre.</i>			
Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en oeuvre de dalle en béton armé	m ³	210,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en oeuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
MAC019	Fourniture et mise en oeuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	210,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en oeuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenillage du sol existant	m ³	180,00€
Régletage			
MAC021	Fourniture et mise en oeuvre de régletage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC022	Fourniture et mise en oeuvre de régletage fibré jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	9,00€
MAC023	Fourniture et mise en oeuvre de régletage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	3,00€
MAC024	Fourniture et mise en oeuvre de régletage fibré supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	190,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	300,00€
Agglomérés			
MAC033	Fourniture et pose d'agglomérés d'agrégats lourds creux de (4,20) m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	49,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en agglomérés de 10 cm	m ²	35,00€
OUVERTURE			
<i>La prestation comprend la création ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris linceaux et repère de conduit de finition selon schéma en place.</i>			
MAC035	Création ou modification d'ouverture dans un mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	190,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en oeuvre d'enduit de grande, finition taloché fin	m ²	44,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fissées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	15,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	15,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	35,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	35,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	35,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	35,00€
TOTAL HT :			3 999,00 €
TVA 20 % :			799,80 €
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			4 798,80 €

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A , le
 L'opérateur économique
 Le Pouvoir Adjudicataire

LA GARDE le 15-11-2020
 LU ET ACCEPTE FREDERIC GIANNINI EN QUALITÉ DE GÉRANT



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

n Objet de la consultation :

**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

n Code CPV principal :

4526252-6

n Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher / les cases correspondantes.)

- X à l'ensemble du marché public.
 au lot n°6 de la procédure de passation de marché public :
Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher / les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- X CCAP
 X CCAG-Travaux
 X CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

RUCHOU Frédéric,

Directeur Général

.....

agissant pour mon propre compte.
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GFC BATIMENT

936 Avenue Laennec

83140 SIX-FOURS

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....
 agissant pour mon propre compte.
.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- Zème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre : 6 589,00 Euros HT

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA (y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

70 €/heure
20%

Soixante-dix euros de l'heure.....(montant hors TVA en lettres)

Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

150 € / 2 heures
20%

Cent cinquante Euros.....(montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat, seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Non de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RUCHOU Frédéric, Directeur Général	Toulon, le 06/11/2020	 GFP BATTIMENT 83141 St Pierre les Pinces Tél: 06 20 67 06 20 67 86 86 e-mail: kurtm@orange.fr kurtm@orange.fr Toulon 931 229 200

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (rattachements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibles – BP 834
83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

n Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Dragulignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicataire
Signature

2

**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87, Boulevard du Colonel Michel Lajoinie
CS 30255
83007 - DRAGONIAN CEDEX



Marché 2040
LOT n° 6

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.

Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.</i>			
MAC001	Dépose de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	30,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	100,00€
MAC005	Dépose de dallage	m ²	100,00€

TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, évacuation des excédents de déblais, remblaiement, grillage antiréseau et argents).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	70,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	70,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	70,00€
MAC007	Tranchée pour réseau télécom	ml	70,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	45,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	70,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	90,00€
Fondation pour aire de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	125,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	125,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	125,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	125,00€

OUVRAGE MAÇONNÉ
 La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaire, les joints de factonnement, les réservations diverses pour les lots techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.

Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	500,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	400,00€
MAC019	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	350,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenillage du sol existant	m ³	350,00€
Régrésage			
MAC021	Fourniture et mise en œuvre de régrésage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	17,00€
MAC022	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	20,00€
MAC023	Fourniture et mise en œuvre de régrésage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	7,00€
MAC024	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	150,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	500,00€
Aggrégats			
MAC033	Fourniture et pose d'aggrégats d'argents lourds creux de 0,20 m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	55,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en aggrégats de 10 cm	m ²	50,00€

OUVERTURE
 La prestation comprend l'excavation ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris liteaux et reprise d'enduit selon enduit en place.

MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	500,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade, finition taloché fin	m ²	37,00€

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fêlées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	10,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	10,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	125,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	200,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	200,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	40,00€
TOTAL HT :			6 586,00
TVA 20 % :			1 317,20
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			7 903,20

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A SIX-FOURS, le 06/11/2020
 L'opérateur économique





ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

n Objet de la consultation :

**Travaux de maçonnerie
dans les bâtiments du SDIS du Var**

n Code CPV principal :

4526252-6

n Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher / les cases correspondantes.)

1. X à l'ensemble du marché public.
 au lot n°2 de la procédure de passation de marché public :
Secteur 2 (cf. article 1.3 du CCAP)
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher / les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- X CCAP
 X CCAG-Travaux
 X CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
RUCHOU Frédéric,
Directeur Général

ogissant pour mon propre compte.

ogissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

GFC BATIMENT
936 Avenue Laennec
83140 SIX-FOURS

ogissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

ogissant pour mon propre compte.

ogissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

ogissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- Zème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre : 6 589,00 Euros HT

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût unique de la main d'œuvre hors TVA (y compris le déplacement aller / retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

70 €/heure

20%

Soixante-dix euros de l'heure.....(montant hors TVA en lettres)

Forfait réhabilitation / création :

Prix forfaitaire hors TVA (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

150 € / 2 heures

20%

Cent cinquante Euros.....(montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat, seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Non de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance
 Oui

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RUCHOU Frédéric, Directeur Général	Toulon, le 06/11/2020	 GFP BATTIMENT 83141 St Pierre les Pinces Tél: 06 20 67 06 20 67 86 86 e-mail: kurtm@orange.fr kurtm@orange.fr Toulon 931 229 200

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (rattachements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibles – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

n Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Dragulignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicataire
Signature

2



**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87, Boulevard du Colonel Michel Lajoinie
CS 30255
83007 - DRAGONNAN CEDEX

Marché 2040
LOT n° 2

TRAVAUX DE MACONNERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

**NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
<i>La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.</i>			
MAC001	Dépose de cloisons en briques, aggrès, béton cellulaire	m ²	30,00€
MAC002	Dépose de mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	100,00€
MAC005	Dépose de dallage	m ²	100,00€

TERRASSEMENT			
<i>Tranchée pour réseaux enterrés (y compris blindages, évacuation des excédents de déblais, remblaiement, grillage antiriscage et argents).</i>			
MAC004	Tranchée pour réseau électrique	ml	70,00€
MAC005	Tranchée pour réseau gaz	ml	70,00€
MAC006	Tranchée pour réseau eau	ml	70,00€
MAC007	Tranchée pour réseau télécom	ml	70,00€
MAC008	Fourniture et pose de fourreau pour réseau électrique	ml	45,00€
MAC009	Fourniture et pose de fourreau pour réseau gaz	ml	45,00€
MAC010	Fourniture et pose de fourreau pour réseau télécom	ml	45,00€
MAC011	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 32	ml	70,00€
MAC012	Fourniture et pose de canalisations en PEHD PN16 bande bleue conforme aux normes, diamètre 63	ml	90,00€
Fondation pour aire de stationnement ou terrasse			
MAC013	Fondation en rigole à la pelle mécanique	ml	125,00€
MAC014	Fondation en rigole à la main	ml	125,00€
MAC015	Fondation en puits à la pelle mécanique (30 x 30 cm)	ml	125,00€
MAC016	Fondation en puits à la main (30 x 30 cm)	ml	125,00€

OUVRAGE MAÇONNÉ

La prestation comprend le coffrage et le décoffrage très soigné, les aciers d'armatures et d'ancrage si nécessaire, les joints de factonnement, les réservations diverses pour les lots techniques, et toutes sujétions de mise en œuvre.

Dalle en béton armé			
MAC017	Fourniture et mise en œuvre de dalle en béton armé	m ³	500,00€
Béton			
MAC018	Fourniture et mise en œuvre de béton armé dosé à 350 kg/m ³	m ³	400,00€
MAC019	Fourniture et mise en œuvre de béton dosé à 350 kg/m ³	m ³	350,00€
Chape			
MAC020	Fourniture et mise en œuvre de chape de mise à niveau au mortier fibré de résine, y compris grenillage du sol existant	m ³	350,00€
Régrésage			
MAC021	Fourniture et mise en œuvre de régrésage jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	17,00€
MAC022	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre jusqu'à 1 cm d'épaisseur	m ²	20,00€
MAC023	Fourniture et mise en œuvre de régrésage supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	7,00€
MAC024	Fourniture et mise en œuvre de régrésage fibre supplémentaire, par cm d'épaisseur	m ²	10,00€
Longrine			
MAC025	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 3m de long	U	150,00€
MAC026	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC027	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 3m de long	U	200,00€
MAC028	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 3m de long	U	250,00€
MAC029	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 35 cm, 6m de long	U	300,00€
MAC030	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 15 x 50 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC031	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 35 cm, 6m de long	U	400,00€
MAC032	Fourniture et pose de longrine préfabriquée 20 x 50 cm, 6m de long	U	500,00€
Aggrégats			
MAC033	Fourniture et pose d'aggrégats d'argents lourds creux de 0,20 m, hourdés au mortier de ciment dosé à 300	m ²	55,00€
MAC034	Fourniture et pose de cloisons en aggrégats de 10 cm	m ²	50,00€

OUVERTURE

La prestation comprend l'excavation ou la modification d'ouverture dans un mur extérieur, y compris liteaux et reprise d'enduit selon enduit en place.

MAC035	Création ou modification d'ouverture dans mur extérieur en pierres, béton, briques, aggrès	m ²	500,00€
ENDUIT			
MAC036	Fourniture et mise en œuvre d'enduit de façade, finition taloché fin	m ²	37,00€

N° de ligne	Designation de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
COUVERTURE			
<i>La prestation comprend la fourniture et pose de tuiles identiques à celles en place, en remplacement de celles cassées ou fêlées</i>			
MAC037	Fourniture et pose tuiles canal	U	10,00€
MAC038	Fourniture et pose tuiles romane	U	10,00€
MAC039	Réfection de solin en plomb	ml	125,00€
MAC040	Réfection de solin en zinc	ml	200,00€
MAC041	Réfection de solin en aluminium	ml	200,00€
MAC042	Réfection de solin en mortier	ml	40,00€
TOTAL HT :			6 586,00
TVA 20 % :			1 317,20
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			7 903,20

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A SIX-FOURS, le 06/11/2020
 L'opérateur économique





ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :
45421141-4 / 45421000-4

Cet acte d'engagement correspond :
(cocher les cases correspondantes.)

- 1. à l'ensemble du marché public.
- au lot n° 3 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 3 (cf. article 1.3 du CCAP)
- 2. à l'offre de base.
- à la variante

Handwritten mark

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAg-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MIR FABRICE LAGARRIGUE, LE GERANT

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**FORCE BATIMENT
70 RTE DE DEPARTEMENTALE N7
83170 BRIGNOLES**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Handwritten mark

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
 Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris le déplacement aller/retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
TRENTE DEUX euros euros (montant hors TVA en lettres)

32,00 €
 20%

■ Forfait réhabilitation/création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA
SOIXANTE QUATRE euros (montant hors TVA en lettres)

64,00 €
 20%

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CIC BRIGNOLES - CMCIFRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1009 6180 7500 0439 4680 211

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui

Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande

Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est, d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MR FABRICE LAGARRIGUE, LE GERANT	BRIGNOLES LE 12 NOVEMBRE 2020	 FORCE BATIMENT 70 Route Départementale N7 83170 BRIGNOLES Tél. 04 94 78 98 73 Fax 04 94 86 79 44 mail : secretariat@forcebatiment.com SIRET 864 731 289 0061 - IPE 6342 - CDPYLA637896

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le (la) Président(e) de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Silhas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213514, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le

Signature

F. Mantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de mantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)*
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)* :
.....
et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant
A. Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

¹ A remplir par l'adjudicataire (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



Lyonnaise de Banque

Relevé d'identité Bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, nationaux ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...)
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions entered in your account (credit transfer, invoice payments, etc...)

FR76	1009	6180	7500	0439	4880	211	IBAN International Bank Account number
							Code Banque
							10096
							Code Guichet
							18075
							Numero de Compte
							00043946802
							Cd/RIB
							11
							Domiciliation
							CIC BRIGNOLES
							Bank Identification Code (BIC)
							CNCFRPP

TITULAIRE DU COMPTE
ACCOUNT OWNER

FORCE BATIMENT
QUARTIER CANTO PERDRIX
1 ROUTE DE MARSEILLE
83170 BRIGNOLES



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR
87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché 2038
LOT N°3

TRAVAUX DE CLOISONNEMENT, FAUX PLAFONDS ET MENUISERIES
INTERIEURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement



**NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**

72

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
DEPOSES			
	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchetterie.		
CFM001	Dépose de porte de 0,63 m à 0,93 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	40,00€
CFM002	Dépose de porte supérieure à 1,20 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	55,00€
CFM003	Dépose de châssis vitré intérieur avec cadre	m ²	35,00€
CFM004	Dépose de cloison vitrée, avec ou sans allège	m ²	30,00€
CFM005	Dépose de plaque de plâtre seule avec conservation de l'ossature existante	m ²	28,00€
CFM006	Dépose de plaque de plâtre y compris isolation avec conservation de l'ossature existante	m ²	30,00€
CFM007	Dépose de doublage sur ossature, y compris isolation	m ²	28,00€
CFM008	Dépose de doublage sur ossature, sans isolation	m ²	30,00€
CFM009	Dépose de doublage collé, y compris isolation	m ²	32,00€
CFM010	Dépose de cloison de distribution sur ossature, y compris isolation	m ²	36,00€
CFM011	Dépose de cloison alvéolaire	m ²	30,00€
CFM012	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature et isolation	m ²	18,00€
CFM013	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature sans isolation	m ²	16,00€
CFM014	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature et isolation	m ²	20,00€
CFM015	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature sans isolation	m ²	18,00€
CFM016	Dépose de dalles de faux plafonds en vue de leur remplacement	m ²	16,00€

72

N° de ligne	Désignation de la prestation		
CLOISONNEMENT			
Le cloisonnement comprend les ossatures métalliques selon la destination du local le cas échéant, l'isolation en laine minérale, le calicotage, toutes les découpes nécessaires à la réalisation du projet. Sur l'ensemble des cloisons, les joints et les rebouchages doivent permettre d'obtenir une surface dite "prête à peindre".			
<i>Cloisonnement standard</i>			
CFM017	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature	m ²	45,00€
CFM018	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation	m ²	28,00€
CFM019	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation	m ²	32,00€
CFM020	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	45,00€
CFM021	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	44,00€
CFM022	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	48,00€
CFM023	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	55,00€
CFM024	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique	m ²	51,00€
CFM025	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	51,00€
CFM026	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	52,00€
CFM027	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€
CFM028	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation		
<i>Cloisonnement CF 1/2 heure</i>			
CFM029	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1/2 heure	m ²	45,00€
CFM030	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF 1/2 heure	m ²	24,00€
CFM031	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	29,00€
CFM032	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	45,00€
CFM033	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	44,00€
CFM034	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	44,00€
CFM035	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	55,00€
CFM036	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1/2 heure	m ²	62,00€
CFM037	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	62,00€
CFM038	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	63,00€
CFM039	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	63,00€
CFM040	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	63,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Cloisonnement CF 1 heure		
CFM041	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m ²	47,00€
CFM042	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF 1 heure	m ²	24,00€
CFM043	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF 1 heure	m ²	29,00€
CFM044	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	45,00€
CFM045	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	44,00€
CFM046	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	44,00€
CFM047	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	55,00€
CFM048	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m ²	68,00€
CFM049	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	68,00€
CFM050	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	69,00€
CFM051	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	72,00€
CFM052	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	74,00€

T2

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	FAUX PLAFONDS		
	Les faux plafonds sont posés sur ossature métallique pour les plaques de plâtre, et sur ossature fixée par suspentes pour les dalles, y compris isolation en laine minérale et toute découpe nécessaire à la réalisation du projet (soffites, décaissés, retombées et retours divers). Pour les plaques de plâtres, les joints doivent permettre d'obtenir une surface dite "prête à peindre". Les découpes périphériques sont réalisées de manière très soignée et des couvre joints sont installés si besoin (cornières de rive). Les plaques de faux plafonds sont maintenues dans l'ossature par des systèmes adaptés afin d'éviter le risque de soulèvement. Dans les locaux humides, les plaques de faux plafonds sont en dalles étanches, y compris joints silicone.		
	Faux plafonds en plaque de plâtre		
CFM029	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre très haute dureté, montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	44,00€
CFM030	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	48,00€
CFM031	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	49,00€
CFM032	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre CF 2 heures (couleur rose), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€
CFM033	Fourniture et pose de trappe 600 x 600 mm d'accès aux pléniums	m ²	190,00€
	Faux plafonds en dalles		
CFM034	Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm, montés sur ossature métallique	m ²	55,00€
CFM035	Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm étanches, montés sur ossature métallique	m ²	58,00€
CFM036	Fourniture et pose de dalles 600 x 600 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m ²	28,00€
CFM037	Fourniture et pose de dalles 600 x 1 200 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m ²	28,00€

T2

N° de ligne	Désignation de la prestation		
MENUISERIES INTÉRIEURES			
La prestation comprend la fourniture et pose de menuiseries intérieures, y compris toutes sujétions d'ajustage, couvre joints, quincaillerie, butées de porte et tous accessoires de pose. Les barillets doivent respecter l'organigramme en place le cas échéant. Y compris joint de calfeutrement de type acrylique entre la cloison et le cadre huisserie ou le dormant.			
<i>Portes pleines</i>			
CFM038	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm	U	143,00€
CFM039	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm	U	137,00€
CFM040	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm	U	161,00€
CFM041	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm	U	170,00€
CFM042	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm	U	292,00€
CFM043	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, PF ½ heure	U	233,00€
CFM044	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, PF ½ heure	U	223,00€
CFM045	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, PF ½ heure	U	229,00€
CFM046	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, PF ½ heure	U	239,00€
CFM047	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF ½ heure	U	474,00€
CFM048	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF ½ heure	U	329,00€
CFM049	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF ½ heure	U	317,00€
CFM050	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF ½ heure	U	324,00€

R

N° de ligne	Désignation de la prestation		
CFM051	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF ½ heure	U	334,00€
CFM052	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 1 heure	U	659,00€
CFM053	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF 1	U	525,00€
CFM054	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF 1	U	496,00€
CFM055	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF 1	U	506,00€
CFM056	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF 1	U	520,00€
CFM057	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 2 heures	U	2 285,00€
<i>Portes avec oculus</i>			
CFM058	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	664,00€
CFM059	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	625,00€
CFM060	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	633,00€
CFM061	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	645,00€
CFM062	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm avec oculus sur chaque porte PF ½ heure	U	1 055,00€
<i>Ferme porte</i>			
CFM063	Ferme porte sur coulisse à usage intensif	U	230,00€

R

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Portes PVC		
CFM064	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en création	U	422,00€
CFM065	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en création	U	437,00€
CFM066	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en création	U	455,00€
CFM067	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en création	U	481,00€
CFM068	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en rénovation	U	463,00€
CFM069	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en rénovation	U	485,00€
CFM070	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en rénovation	U	505,00€
CFM071	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en rénovation	U	534,00€
	Portes suspendues		
CFM072	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 63 x 204 cm	U	438,00€
CFM073	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 73 x 204 cm	U	456,00€
CFM074	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 83 x 204 cm	U	459,00€
CFM075	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 93 x 204 cm	U	463,00€
CFM076	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 63 x 204 cm	U	607,00€
CFM077	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 73 x 204 cm	U	625,00€
CFM078	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 83 x 204 cm	U	627,00€
CFM079	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 93 x 204 cm	U	631,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Portes de placards		
CFM080	Fourniture et pose d'une porte de placard de 62 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	295,00€
CFM081	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 120 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	335,00€
CFM082	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 150 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	380,00€
CFM083	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 180 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	417,00€

TOTAL HT : 24 135,00
 TVA 20 % : 4 827,00

TOTAL TTC servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			28 962,00
---	--	--	-----------

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A Brignoles
 L'opérateur économique
 Signature

, le 12 Novembre 2020

FORCE BATIMENT
 70 Route Départementale N7
 83170 BRIGNOLES
 Tél. 04 94 78 98 73
 Fax 04 94 86 79 44
 mail : secretariat@forcebatiment.com
 SIRET 394 731 269 00061 - APE 4334Z - CAPITAL 63 760 €

J. Fabrice Lagarrique, le gend

A,
 Le Pouvoir Adjudicateur
 Signature



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

Code CPV principal : 45330000-9

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 6 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP)
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-FCS
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GASQUET Gilles, gérant

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SARL GASQUET LITTORAL

Ayant son siège social au 151, rue Robert Schuman 83 300 DRAGUIGNAN

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupes qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

.....

agissant pour mon propre compte.

.....

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(n)t à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :
 Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 QUARANTE SIX euros Hors TVA (en lettres)

➤ **Forfait réhabilitation/création**

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA
 QUATRE-VINGT euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Contratant 3 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Le renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
GASQUET Gilles, Gérant	DRAGUIGNAN 10/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255

83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 - Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances - Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 - Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas - BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 6152221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le 2

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR
87, Boulevard du Colonel Michel Laignarde
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché Public n° 2036
LOT N° 6 - Secteur 6

TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement

**NB : Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**



GASQUET LITTORAL
Energies propres et renouvelable
151, rue Robert Schuman - ZA St Hermentaire - 83 300 DRAGUIGNAN
Téléphone : 04.94.50.99.99 - Fax: 04.94.50.99.90
SARL au capital de 30 000 € - RCS 812 904 407 Draguignan
Siret 812 904 407 00010 - NAF 4322B - TVA FR 52 812 904 407

N° de ligne	Désignation de la prestation		
DEPOSIS La dépose comprend le bouclonnage si nécessaire le temps des travaux ou définitivement Elle comprend également la dépose de la robinetterie associée le cas échéant, ainsi que l'évacuation et la mise en déchèterie (sauf pour la ligne PB0001).			
PB0001	Depose d'un chauffe-eau électrique de façon soignée permettant son remplissage et stockage dans l'enceinte du centre à l'abri des chocs éventuels	U	80,00€
PB0002	Depose d'un chauffe-eau électrique quelque soit la contenance	U	80,00€
PB0003	Depose d'une colonne de douche	U	20,00€
PB0004	Depose d'un receveur de douche	U	40,00€
PB0005	Depose d'une cabine de douche complète	U	80,00€
PB0006	Depose d'une vasque sur colonne	U	20,00€
PB0007	Depose d'un meuble vasque	U	20,00€
PB0008	Depose d'un lavabo auge	U	20,00€
PB0009	Depose d'un WC à l'anglaise	U	20,00€
PB0010	Depose d'un WC à la turque	U	60,00€
PB0011	Depose d'un bidet	U	20,00€
PB0012	Depose d'une baignoire	U	60,00€
PB0013	Depose d'un carreau	U	60,00€
PB0014	Depose d'une bonde de sol	U	20,00€
PB0015	Depose d'un évier encastéré sur paillasse	U	20,00€
PB0016	Depose d'un évier et son meuble	U	40,00€
PB0017	Depose d'un réseau de VMG comprenant la centrale et de 2 à 6 bouches	U	80,00€
PB0018	Depose d'un réseau de VMG comprenant la centrale et plus de 6 bouches	U	80,00€
POSES SEULES			
La pose seule des chauffe-eau électriques ne comprend pas la fourniture du matériel. Celui-ci doit être raccordé à l'alimentation électrique et hydrique, et comprend toutes les sujétions de pose, y compris le remplacement du groupe de sécurité.			
PB0018	Pose d'un chauffe-eau électrique de 25 litres	U	150,00€
PB0019	Pose d'un chauffe-eau électrique de 50 litres	U	150,00€
PB0020	Pose d'un chauffe-eau électrique de 100 litres	U	150,00€
PB0021	Pose d'un chauffe-eau électrique de 150 litres	U	150,00€
PB0022	Pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres	U	150,00€
PB0023	Pose d'un chauffe-eau électrique de 250 litres	U	150,00€
PB0024	Pose d'un chauffe-eau électrique de 300 litres	U	280,00€
PB0025	Pose d'un chauffe-eau électrique de 500 litres	U	320,00€
CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE			
La fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique comprend la fourniture du matériel, ainsi que sa mise en place. Celui-ci doit être raccordé à l'alimentation électrique et hydrique, et comprend toutes les sujétions de pose, y compris le fourniture et pose du groupe de sécurité.			
PB0026	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 25 litres, à résistance blindée avec anode magnésium	U	200,00€
PB0027	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 50 litres, à résistance blindée avec anode magnésium	U	200,00€
PB0028	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 100 litres, vertical ou horizontal, à résistance blindée avec anode magnésium	U	300,00€
PB0029	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 150 litres, vertical ou horizontal, à résistance blindée avec anode magnésium	U	430,00€
PB0030	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres, vertical ou horizontal, mural ou sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	510,00€
PB0031	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 250 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	490,00€
PB0032	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 300 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	570,00€
PB0033	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 500 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	780,00€

EQUIPEMENTS SANITAIRES			
N° de ligne	Désignation de la prestation		
	La fourniture et pose d'un équipement sanitaire (labellisé NF) destiné à l'utilisation en collectivité comprend la fourniture du matériel, sa mise en place ainsi que la fourniture et pose de la robinetterie correspondante. L'équipement doit être raccorder à l'alimentation en eau et à l'évacuation des eaux usées ou des eaux vannes, et comprend toutes les sujétions de pose, telles que le joint d'étanchéité périmétrique en mastic élastomère de 1ère catégorie		
	<i>Colonne de douche</i>		
PB0034	Fourniture et pose de colonne de douche comprenant un mitigeur, une pomme de tête anti-calcaire en laiton chromé, pivotante, réglable en hauteur, une douchette, un flexible chromé de 1,50 m, double agrafage.	U	280,00€
PB0035	Fourniture et pose de colonne de douche comprenant un bouton poussoir temporisé, anti-blocage, une pomme de douche fixe à grille orientable et picots anticalcaire. Dispositif anti coup de bélier. Débit de 6l/mn à 3 bars, par régulateur de débit intégré. Matériel résistant à une température de 75°C dans le cadre des chocs thermiques. Durée d'écoulement : 30 secondes (-10/+5 s).	U	256,00€
	<i>Receveur de douche</i>		
PB0036	Fourniture et pose d'un receveur de douche extra-plat, en résine blanche, de dimensions 80 cm x 80 cm, avec motifs de surface réduisant la glisse. Contour de bonde renforcé. Inclinaison de la pente étudiée pour un écoulement d'eau efficace.	U	210,00€
PB0037	Fourniture et pose d'un receveur de douche extra-plat, en résine blanche, de dimensions 90 cm x 90 cm, avec motifs de surface réduisant la glisse. Contour de bonde renforcé. Inclinaison de la pente étudiée pour un écoulement d'eau efficace.	U	280,00€
	<i>Cabine de douche</i>		
PB0038	Fourniture et pose d'une cabine de douche complète en matériau composite de résine, dimensions 900 x 800 mm, avec parois latérales et colonne intégrée. Receveur avec fond antidérapant. 2 portes vitrées en verre sécurité ép.6 mm coulissant dans le receveur avec largeur de passage de 45 cm, mitigeur thermostatique avec douchette à man.	U	470,00€
	<i>Vasque</i>		
PB0039	Fourniture et pose d'une vasque sur colonne, en céramique blanche, fixation murale, de forme arrondie, avec trop plein. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	208,00€
PB0040	Fourniture et pose d'une vasque en céramique blanche sur meuble bas, à deux portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	220,00€
PB0041	Fourniture et pose de 2 vasques en céramique blanche sur meuble bas, à quatre portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé, 4 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphons d'un type adaptés à la robinetterie. Siphons de blanc et chromés.	U	500,00€
PB0042	Fourniture et pose de lavabo collectif de type auge, à 2 emplacements, en céramique blanche, fixation sur consoles, sans trop plein, équipé de bondes à grille. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphons d'un type adaptés à la sortie des bondes à culot démontables chromées. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires.	U	300,00€
PB0043	Fourniture et pose de lavabo collectif de type auge, à 3 emplacements, en céramique blanche, fixation sur consoles, sans trop plein, équipé de bondes à grille. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphons d'un type adaptés à la sortie des bondes à culot démontables chromées. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires.	U	350,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation		
PB0044	Fourniture et pose d'un lave mains, en céramique blanche, fixation murale, avec trop plein. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	160,00€
PB0045	Fourniture et pose d'un lave mains, en céramique blanche sur meuble bas, caisson panneaux 16 mm mélaminé, face blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, porte réalisée en fibre moyenne densité 19 mm, finition laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	190,00€
	<i>WC</i>		
PB0046	Fourniture et pose d'un ensemble WC complet avec cuvette, abattant et réservoir, de chasse en porcelaine vitrifiée avec mécanisme silencieux et vidange 3/6 litres. Appareil comportant les percements pour abattant. À sortie caillée ou sortie appareil droite ou orientable en fonction de la disposition de la chute EY. Fixation au sol selon le modèle par 2 ou 4 vis à cache tête chromées.	U	220,00€
	<i>Garnitures et siphons de sol</i>		
PB0047	Fourniture et pose de carnyeau linéaire de douche en inox avec garde d'eau, pour sol carrelé, compatible avec un système d'étanchéité liquide. Sortie au milieu par avaloir avec siphon, avaloir soudé au caniveau.	ml	120,00€
PB0048	Siphon complet d'évacuation en sol y compris platine et bonde inox de diamètre 90 mm minimum, pour sol carrelé, compatible avec un système d'étanchéité liquide.	U	110,00€
	<i>Miroirs</i>		
PB0049	Fourniture et pose de panneau miroir de 3 mm poli, collé sur panneau mélaminé blanc. Fixation au mur par plaques métal. Dimensions : 600 x 800 mm.	U	100,00€
PB0050	Fourniture et pose de panneau miroir de 3 mm poli, collé sur panneau mélaminé blanc. Fixation au mur par plaques métal. Dimensions : 400 x 600 mm.	U	80,00€
	<i>Évier</i>		
PB0051	Fourniture et pose d'un évier encastré 1 bac sans égouttoir en inox lisse, de forme carrée, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	450,00€
PB0052	Fourniture et pose d'un évier encastré 1 bac avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	150,00€
PB0053	Fourniture et pose d'un évier 1 bac avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	170,00€
PB0054	Fourniture et pose d'un évier 1 bac sans égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	220,00€
PB0055	Fourniture et pose d'un évier 1 bac avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	245,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation		
PB0056	Fourniture et pose d'un évier 2 bacs avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique chromée.	U	280,00€

VMC (Ventilation mécanique contrôlée)			
PB0057	Fourniture et pose d'une VMC simple flux hygro-réglable, basse consommation (classe énergétique B), fonctionnant 24h/24, comprenant la centrale et 5 bouches de sorties (1 piquage cuisine et 4 piquages sanitaires), ajustement du débit de ventilation pièce par pièce grâce à des bouches équipées de capteur d'humidité et de détection de présence dans les W.C. Raccordement électrique compris. Y compris toutes sujétions de pose.	U	890,00€
PB0058	Conduit souple PVC de diamètre 160 mm, isolé par laine de verre de 25 mm. Longueur de 3m.	U	44,00€
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel)		TOTAL HT :	12 303,00
		TVA 20 % :	2 460,60
			14 763,60

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A _____, le _____
 L'opérateur économique

A DRAGUIGNAN, le 10/11/2020
 GASQUIER
 gilles

A _____, le _____
 Le Pouvoir adjudicataire

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 83300 DRAGUIGNAN



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

Code CPV principal : 45330000-9

Cet acte d'engagement correspond :
 (Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 6 de la procédure de passation du marché public :
 Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)
 Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-FCS
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

GIANNINI Frédéric, Gérant de la société AXE BTP

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

SARL AXE BTP
477 Avenue des Plantades - 83130 LA GARDE

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :
 au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre : 15 560€ HT – 20% TVA 3 112€ - 18 672€ TTC
 Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 euros Hors TVA (en lettres)

	31€
	20%

➤ **Forfait réhabilitation/création**

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA
 euros Hors TVA (en lettres)

	62€
	20%

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire)
 Candidat seul ou co-traitant. L mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CPMFRFPXXX
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1835 9000 4300 0882 0555 155



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Bpifrance Financement

TITULAIRE DU COMPTE AXE BTP 477 CHEMIN DES PLANTADES 83130 LA GARDE	Bpifrance Financement 27-31 AVENUE DU GENERAL LECLERC 94710 MAISONS ALFORT CEDEX
---	---

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB	Domiciliation
18359	00043	00008205551	55	Bpifrance Financement MAISONS ALFORT

NUMERO DE COMPTE BANCAIRE INTERNATIONAL (IBAN)				
FR76	1835	9000	4300	0882 0555 155
			CODE BIC	CPMFRFPXXX

Contractant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Contractant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas
 la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mr GIANNINI Frédéric Gérant de la société AXE BTP	À LA GARDE Le, 28 octobre 2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par Monsieur le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur Le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Designation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame Le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

Acte d'engagement

Marché n° 2036_06

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

¹ A remplir par l'adjuicateur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

Acte d'engagement

Marché n° 2036_06

et devant être exécutée par

en quatre de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le 2

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature



**SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR**
87, Boulevard du Colonel Michel Lajourcade
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

**Marché Public n° 2036-06
LOT N° 06**

TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

**BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement**

***NB : Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné***

N° de ligne	Désignation de la prestation	U	Prix
DEPOSES			
	La dépose comprend le bouclonnage si nécessaire le temps des travaux ou définitivement. Elle comprend également la dépose de la robinetterie associée le cas échéant, ainsi que l'évacuation et la mise en déchèterie (sauf pour la ligne PB0001).		
PB0001	Dépose d'un chauffe-eau électrique de farons soignée permettant son remplot et stockage dans l'enceinte du centre à l'abri des chocs éventuels	U	100,00€
PB0002	Dépose d'un chauffe-eau électrique de 80 litres	U	80,00€
PB0003	Dépose d'une colonne de douche	U	15,00€
PB0004	Dépose d'un receveur de douche	U	30,00€
PB0005	Dépose d'une cabine de douche complète	U	80,00€
PB0006	Dépose d'une vasque sur colonne	U	30,00€
PB0007	Dépose d'un meuble vasque	U	30,00€
PB0008	Dépose d'un lavabo zange	U	20,00€
PB0009	Dépose d'un WC à l'anglais	U	35,00€
PB0010	Dépose d'un WC à la turque	U	30,00€
PB0011	Dépose d'un bidet	U	20,00€
PB0012	Dépose d'une baignoire	U	50,00€
PB0013	Dépose d'un caniveau	U	10,00€
PB0014	Dépose d'une bonde de sol	U	30,00€
PB0015	Dépose d'un évier en castré sur pailasse	U	40,00€
PB0016	Dépose d'un évier et son meuble	U	40,00€
PB0017	Dépose d'un réseau de VMC comprenant la centrale et de 2 à 6 bouches	U	40,00€
PB0018	Dépose d'un réseau de VMC comprenant la centrale et plus de 6 bouches	U	40,00€
POSES SEULES			
La pose seule des chauffe-eau électriques ne comprend pas la fourniture du matériel. Celui-ci doit être raccordé à l'alimentation électrique et hydrique, et comprend toutes les sujétions de pose, y compris le remplacement du groupe de sécurité.			
PB0018	Pose d'un chauffe-eau électrique de 25 litres	U	290,00€
PB0019	Pose d'un chauffe-eau électrique de 50 litres	U	350,00€
PB0020	Pose d'un chauffe-eau électrique de 100 litres	U	450,00€
PB0021	Pose d'un chauffe-eau électrique de 150 litres	U	500,00€
PB0022	Pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres	U	550,00€
PB0023	Pose d'un chauffe-eau électrique de 250 litres	U	570,00€
PB0024	Pose d'un chauffe-eau électrique de 300 litres	U	650,00€
PB0025	Pose d'un chauffe-eau électrique de 500 litres	U	900,00€
CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE			
La fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique comprend la fourniture du matériel, ainsi que sa mise en place. Celui-ci doit être raccordé à l'alimentation électrique et hydrique, et comprend toutes les sujétions de pose, y compris la fourniture et pose du groupe de sécurité.			
PB0026	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 25 litres, à résistance blindée avec anode magnésium	U	290,00€
PB0027	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 50 litres, à résistance blindée avec anode magnésium	U	350,00€
PB0028	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 100 litres, vertical ou horizontal, à résistance blindée avec anode magnésium	U	450,00€
PB0029	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 150 litres, vertical ou horizontal, à résistance blindée avec anode magnésium	U	500,00€
PB0030	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 200 litres, vertical ou horizontal, mural ou sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	550,00€
PB0031	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 250 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	570,00€
PB0032	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 300 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	650,00€
PB0033	Fourniture et pose d'un chauffe-eau électrique de 500 litres, vertical sur socle, à résistance blindée avec anode magnésium	U	900,00€

EQUIPEMENTS SANITAIRES			
N° de ligne	Designation de la prestation		
	La fourniture et pose d'un équipement sanitaire (labellisé NF) destiné à l'utilisation en collectivité comprend la fourniture du matériel, sa mise en place ainsi que la fourniture et pose de la robinetterie correspondante. L'équipement doit être raccordé à l'alimentation en eau et à l'évacuation des eaux usées ou des eaux vannes, et comprend toutes les sujétions de pose, telles que le joint d'étanchéité périphérique en mastik élastomère de <i>laine caoutchou</i> <i>Colonne de douche</i>		
PB0034	Fourniture et pose de colonne de douche comprenant un mitigeur, une pomme de tête anti-calcaire en laiton chromé pivotante, réglable en hauteur, une douchette, un flexible chromé de 1,50 m, double agrégage.	U	110,00€
PB0035	Fourniture et pose de colonne de douche comprenant un bouton poussoir temporisé, anti-blocage, une pomme de douche fixe à grille orientable et picots anticalcaire. Dispositif anti-coup de bélier. Débit de 6l/mn à 3 bars, par régulateur de débit intégré. Matériel résistant à une température de 75°C dans le cadre des chocs thermiques. Durée d'écoulement : 30 secondes (-10/+5 s).	U	210,00€
	<i>Receveur de douche</i>		
PB0036	Fourniture et pose d'un receveur de douche extra-plat, en résine blanche, de dimensions 80 cm x 80 cm, avec motifs de surface réduisant la glisse. Contour de bonde renforcé. Inclinaison de la pente étudiée pour un écoulement d'eau efficace.	U	190,00€
PB0037	Fourniture et pose d'un receveur de douche extra-plat, en résine blanche, de dimensions 90 cm x 90 cm, avec motifs de surface réduisant la glisse. Contour de bonde renforcé. Inclinaison de la pente étudiée pour un écoulement d'eau efficace.	U	210,00€
	<i>Cabine de douche</i>		
PB0038	Fourniture et pose d'une cabine de douche complète en matériau composite de résine, dimensions 900 x 800 mm, avec parois latérales et colonne intégrée. Receveur avec fond antidérapant. 2 portes vitrées en verre sécurisé ép.6 mm coulissant dans le receveur avec largeur de passage de 45 cm, mitigeur thermostatique avec douchette à main.	U	320,00€
	<i>Vasque</i>		
PB0039	Fourniture et pose d'une vasque sur colonne, en céramique blanche fixation murale, de forme arrondie, avec trop plein. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	140,00€
PB0040	Fourniture et pose d'une vasque en céramique blanche sur meuble bas, à deux portes, caisson panneau 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	280,00€
PB0041	Fourniture et pose de 2 vasques en céramique blanche sur meuble bas, à quatre portes, caisson panneau 16 mm mélaminé, 4 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie.	U	290,00€
PB0042	Fourniture et pose de lavabo collectif de type auge, à 2 emplacements, en céramique blanche, fixation sur consoles, sans trop plein, équipé de bordes à grille. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphons d'un type adaptés à la sortie des bordes à culot démontables chromés. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeurs à cartouche céramique, chromée.	U	290,00€
PB0043	Fourniture et pose de lavabo collectif de type auge, à 3 emplacements, en céramique blanche, fixation sur consoles, sans trop plein, équipé de bordes à grille. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphons d'un type adaptés à la sortie des bordes à culot démontables chromés. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeurs à cartouche céramique, chromée.	U	320,00€

N° de ligne	Designation de la prestation		
PB0044	Fourniture et pose d'un lave mains, en céramique blanche, fixation murale, avec trop plein. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	190,00€
PB0045	Fourniture et pose d'un lave mains en céramique blanche sur meuble bas, caisson panneau 16 mm mélaminé, face blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, porte réalisée en fibre moyenne densité 19 mm, finition laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromé. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	290,00€
	<i>WC</i>		
PB0046	Fourniture et pose d'un ensemble WC complet avec cuvette, abattant et réservoir de classe en porcelaine vitrifiée avec mécanisme silencieux et vidage 3/6 litres. Appareil comportant les percements pour abattant. A sortie cachée ou sortie apparente droite ou orientable en fonction de la disposition de la chute EY. Fixation au sol selon le modèle par 2 ou 4 vis à cache tête chromées. Raccordement sur chute EY avec tous accessoires, pipe droite ou orientable, façon du joint sur chute, etc. Le raccordement des cuvettes de WC à la chute est désolidarisé au niveau de la cloison verticale par la pose d'un matériau résilient d'une épaisseur de 5mm minimum et dépassant largement (sup. à 100mm) de part et d'autre de la paroi concernée.	U	410,00€
	<i>Canneaux et siphons de sol</i>		
PB0047	Fourniture et pose de caniveau linéaire de douche en inox avec garde d'eau, pour sol carré, compatible avec un système d'étanchéité liquide. Sortie au milieu par avaloir avec siphon, avaloir soudé au caniveau.	ml	50,00€
PB0048	Siphon complet d'évacuation en sol y compris platine et bonde inox de diamètre 90 mm minimum, pour sol carré, compatible avec un système d'étanchéité liquide.	U	110,00€
	<i>Miroirs</i>		
PB0049	Fourniture et pose de panneau miroir de 3 mm poli, collé sur panneau mélaminé blanc. Fixation au mur par plaques métal. Dimensions : 600 x 800 mm.	U	80,00€
PB0050	Fourniture et pose de panneau miroir de 3 mm poli, collé sur panneau mélaminé blanc. Fixation au mur par plaques métal. Dimensions : 400 x 600 mm.	U	80,00€
	<i>Évier</i>		
PB0051	Fourniture et pose d'un évier encastré 1 bac sans égouttoir en inox lisse, de forme carrée, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	190,00€
PB0052	Fourniture et pose d'un évier encastré 1 bac avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	210,00€
PB0053	Fourniture et pose d'un évier 2 bacs avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	220,00€
PB0054	Fourniture et pose d'un évier 1 bac sans égouttoir en inox lisse, de forme carrée, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneau 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	480,00€
PB0055	Fourniture et pose d'un évier 1 bac avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneau 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à culot démontable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à cartouche céramique, chromée.	U	490,00€

N° de ligne	Designation de la prestation		
PB0056	Fourniture et pose d'un évier 2 bacs avec égouttoir en inox lisse, avec vidage manuel et siphon. Sur meuble bas, à deux portes, caisson panneaux 16 mm mélaminé, 2 faces blanc semi-brillant, fixations murales réglables, pieds chromés, portes réalisées en fibre moyenne densité 19 mm, finitions laquée blanc et charnières métal à ressort. Raccordement de l'alimentation à la robinetterie. Siphon d'un type adapté à la sortie de la bonde à collier démonterable chromée. Toutes pièces de raccords, façon de joints, etc. nécessaires. Robinetterie de type mitigeur à carrouche céramique, chromée.	U	490,00€

	VMC (Ventilation mécanique contrôlée)		
PB0057	Fourniture et pose d'une VMC simple flux hygro-réglable, basse consommation (classe énergétique B), fonctionnant 24h/24, comprenant la centrale et 5 bouches de sorties (1 piquage cuisine et 4 piquages sanitaires). Ajustement du débit de ventilation pièce par pièce grâce à des bouches équipées de capteur d'humidité et de détection de présence dans les WC. Raccordement électrique compris. Y compris toutes sujétions de pose.	U	590,00€
PB0058	Conduit souple PVC de diamètre 160 mm, isolé par laine de verre de 25 mm. Longueur de 3m.	U	80,00€

TOTAL HT : 15 560,00 €
TVA 20 % : 3 112,00 €
TOTAL TTC du BPU, servant à l'analyse des offres (non contractuel) : 18 672,00 €

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A _____, le _____
L'opérateur économique

A _____, le _____
Le Pouvoir Adjudicateur

LA GARDE le 15-11-2020
LU ET ACCEPTE FREDERIC GIANNINI EN QUALITE DE GERANT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

■ Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

■ Cet acte d'engagement correspond à :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 1 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 1 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

28,00 €
 20 %

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA
 Soixante euros Hors TVA (en lettres)

60,00 €
 20 %

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
 Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-Ies-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....
et devant être exécutée par en qualité de :
 membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 1 : SECTEUR 1

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
 Annexe à l'acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.	m ²	5,75€
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	4,03€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	4,03€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	4,03€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,49€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	1,15€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	ml	0,58€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	m ²	3,45€
RP0009	Dépose de faïence Dépose de falence	U	51,75€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,88€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	13,80€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	11,50€
REVETEMENTS			
Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de revêtement au sol ou mural, y compris toutes les sujétions de pose, découpes, drives, lagons de joints et seuils si besoin. Y compris également joint de fractionnement tous les 25m ² , et déposés au plus tous les 8 mètres pour le carrelage. La pose des revêtements en sols et murs s'entend au choix du SDIS du Var, à joints droits, décalés en tapis ou en diagonale.			
Sols durs (joints au mortier)			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	51,75€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	52,90€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	51,75€
Sols durs (lattes epoxy)			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	57,50€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	58,65€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	63,25€
Sols souples isophoniques			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	40,29€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	50,60€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
Sols souples compacts			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	43,70€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	48,30€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4P4E2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire. <i>Sol bois</i>	m ²	50,60€



RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contrecollé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U9P3E1(C), classe d'usage 23.			43,70€
RP0033	Revêtement mural dur (joints au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0035	Revêtement mural dur (joints epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0036	Revêtement mural souple Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0037	PLINTHES Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.			
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		10,35€
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clous (tous les 80 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		9,20€
RP0040	ETANCHEITE LIQUIDE La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acrotchage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m² minimum, les mélanges sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la bande d'interface de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité d'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plinthe avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.	m²		8,05€
RP0041	REPRISE DES SUPPORTS Murs Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture. Sols Mliture et mise en œuvre d'un désajutage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de Plinthes	m²		11,50€
RP0042	CABINE DE DOUCHE La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type piscine.	m²		11,50€
RP0043	PEINTURE Redressage des plafonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type gouttelette ou mise à niveau des imperfections)	m²		12,65€
RP0044	Murs La préparation des supports est à la charge du titulaire, l'estivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.			
RP0045	Murs Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes es-par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²		11,50€
RP0046	Plafonds Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m²		11,50€
RP0047	Boiseries Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boiserie à base de liant alkyde en phase soignée, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		12,65€
RP0048	Garde-corps Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		9,20€
RP0049	Radiateur Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		17,25€



RP0050	Murs Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m²		28,75€
RP0051	Sols Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m²		24,15€
NETTOYAGE DU CHANTIER				
	Nettoyage final du chantier	m²		5,18€

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TOTAL HT : 2 425,38
 TVA 20 % : 485,08
 TOTAL TTC : 2 910,46

A Châteauneuf-les-Martignes, le 16/11/2020
 L'opérateur économique



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 1 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 1 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**BPVR PROVENCE (Agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS**

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(n)t à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n°importe quel site)

Taux de la TVA
 Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)
 > Forfait réhabilitation/création
 Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)
 Taux de la TVA

33 €
 20 %

60 €
 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire)

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement : **CEPARPP751**

Nom de l'établissement (BIC) :

Nom de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	GEMENOS, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

■ Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (naissances ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Sibias – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le

Signature

Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 01 : Secteur 1

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

A Gerneros,
L'opérateur économique

, le 16/11/2020

A Le Pouvoir Adjudicataire

, le

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

■ Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

■ Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

■ Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 2 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 2 (cf. article 1.3 du CCAP) -
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA 28,00 €
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA 20 %

Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA 60,00 €
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFR2A

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-les-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 2 : SECTEUR 2

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
Annexe à l'Acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.	m ²	5,75€
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	4,03€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	4,03€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	4,03€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,49€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	1,15€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	ml	0,58€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	m ²	3,45€
RP0009	Dépose de faïence Dépose de falence	U	51,75€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 83 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,88€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	13,80€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	11,50€
REVETEMENTS			
Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de revêtement au sol ou mural, y compris toutes les sujétions de pose, découps, drives, lagons de joints et seuils si besoin. Y compris également joint de fractionnement tous les 25m ² , et disposés au plus tous les 8 mètres pour le carrelage. La pose des revêtements en sols et murs s'entend au choix du SDIS du Var, à joints droits, décalés en tapis ou en diagonale.			
Sols durs (joints au mortier)			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE1C0.	m ²	51,75€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4PE2C1.	m ²	52,90€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	51,75€
Sols durs (lattes epoxy)			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE1C0.	m ²	57,50€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4PE2C1.	m ²	58,65€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	63,25€
Sols souples isophoniques			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	40,29€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	50,60€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
Sols souples compacts			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	43,70€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation. Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	48,30€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4PE2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4PE2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire. <i>Sol bois</i>	m ²	50,60€



RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contre-collé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U9P3E1(C), classe d'usage 23.			43,70€
RP0033	Revêtement mural dur (joints au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m ²		43,70€
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m ²		43,70€
RP0035	Revêtement mural dur (joints epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m ²		43,70€
RP0036	Revêtement mural souple Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m ²		43,70€
RP0037	PLINTHES Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.			
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		10,35€
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clous (tous les 80 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		9,20€
RP0040	ETANCHEITE LIQUIDE La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acrotchage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m ² minimum, les mélangés sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la bande d'arrimage de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité d'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plinthe avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.	m ²		52,90€
RP0041	CABINE DE DOUCHE La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type plexiglas.			
RP0042	Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm. Réfernds autoportants en une seule pièce, chants chanfrimés. Pièces dassesblagées en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pieds réglables gris réglables, Visserie en inox. Verrou pivotant avec voyant libre/occupé, décondamnable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux paumelles par porte. Dimensions : 160 cm de profondeur sur 100 cm de largeur environ. Porte ouvrant sur l'extérieur.	U		920,00€
RP0043	REPRISE DES SUPPORTS <i>Murs</i> Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.	m ²		11,50€
RP0044	<i>Sols</i> Redressage des planchers avant mise en peinture (redressage de revêtement de type gourellette ou mise à niveau des imperfections)	m ²		12,65€
RP0045	PEINTURE La préparation des supports est à la charge du titulaire, l'estivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.			
RP0046	<i>Murs</i> Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m ²		11,50€
RP0047	<i>Boiseries</i> Fourniture et application de peinture microproteuse pour boiserie à base de liant alkyde en phase soignée, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		12,65€
RP0048	<i>Garde-corps</i> Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		9,20€
RP0049	<i>Radiateur</i> Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m ²		17,25€



RP0050	Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m ²		28,75€
RP0051	<i>Murs</i> Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m ²		24,15€
NETTOYAGE DU CHANTIER				
	Nettoyage final du chantier	m ²		5,18€

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TOTAL HT : 2 425,38
 TVA 20 % : 485,08
 TOTAL TTC : 2 910,46

A Châteauneuf-les-Martigues, le 16/11/2020
 L'opérateur économique



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :
45432000-4 / 45442100-8

Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 2 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 2 (cf. article 1.3 du CCAP) -
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes.

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations.

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

BPVR PROVENCE (agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupes qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Cout horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

33 €

20 %

Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)

> Forfait réhabilitation/création

Prix forfaitaire hors TVA (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA

60 €

20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire)
Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du gr
Nom de l'établissement (BIC) : **CEPARFP751**
Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)
Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)
Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance
 Oui Non
Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :
 Demande Ne demande pas
la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :
La durée du marché public est d'un an, à compter de :
 la date de réception par le titulaire de sa notification ;
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON **OUI**
Si oui, préciser :
▪ Nombre des reconductions : **3** ;
▪ Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	Gemenos, le 16/11/2020	

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)
■ Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissemments ou cessions de créances) :
Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70
■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.
La présente offre est acceptée.
Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU
 Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :
A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 02 : Secteur 2

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'Engagement

NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

A Gerneros, le 16/11/2020

L'opérateur économique

A Le Pouvoir Adjudicataire, je

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 3 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 3 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA 28,00 €
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA 20 %

Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA 60,00 €
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-Ies-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....
et devant être exécutée par en qualité de :
 membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A : Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 3 : SECTEUR 3

TRAVAUX DE REVÊTEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
Annexe à l'Acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.		
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	5,00€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	3,50€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	3,50€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,50€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	3,00€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	m	1,00€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	ml	0,50€
RP0009	Dépose de faïence	m ²	3,00€
RP0009	Dépose de cabine de douche (type piscine)	U	45,00€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,50€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	12,00€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	10,00€
REVÊTEMENTS			
<i>Sols durs (joints au mortier)</i>			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE1C0.	m ²	45,00€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	46,00€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	45,00€
<i>Sols durs (joints époxy)</i>			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE1C0.	m ²	50,00€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	51,00€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3PE2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	55,00€
<i>Sols souples isophoniques</i>			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	35,00€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	44,00€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
<i>Sols souples compacts</i>			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	38,00€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3PE1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	42,00€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4P4E2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire. <i>Sol bois</i>	m ²	44,00€

RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contre-collé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U932E1C0, classe d'usage 23.				ID : 083288309403-20201217-20_94_2-DE
RP0033	Revêtement mural dur (joints au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
RP0035	Revêtement mural dur (joints epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
RP0036	Revêtement mural souple Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
RP0037	PLINTHES Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.				
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		9.00€	
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clous (tous les 60 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		8.00€	
	ETANCHEITE LIQUIDE La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acrotchage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m² minimum, les mélangés sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la bande d'interface de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité de l'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plinthe avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.				
RP0040	Is protections dures (soignées ou collées) destinée à assurer l'étanchéité à l'eau des supports horizontaux et verticaux	m²		46.00€	
	CABINE DE DOUCHE La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type plexiglas.				
RP0041	Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm. Réfernds autoportants en une seule pièce, chants chanfronnés. Pièces dissémbles en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pieds véhins gris réglables, Visserie en inox. Verrou pivotant avec voyant libre/occupé, décondamnable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux paumelles par porte. Dimensions : 160 cm de profondeur sur 100 cm de largeur environ. Porte ouvrant sur l'extérieur.	U		800.00€	
	REPRESE DES SUPPORTS Murs				
RP0042	Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.	m²		10.00€	
RP0043	mlture et mise en œuvre d'un désajrage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de	m²		10.00€	
RP0044	Redressage des plafonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type gouttelette ou mise à niveau des imperfections)	m²		11.00€	
	PEINTURE La préparation des supports est à la charge du titulaire, lessivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.				
	Murs				
RP0045	Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes es-par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²		10.00€	
RP0046	Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m²		10.00€	
	Boiseries				
RP0047	Fourniture et application de peinture microproteuse pour boiserie à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		11.00€	
RP0048	Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase sochant, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		8.00€	
RP0049	Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase sochant, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		15.00€	

RP0050	Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m²		25.00€	
RP0051	Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m²		21.00€	
	NETTOYAGE DU CHANTIER Nettoyage final du chantier	m²		4.50€	

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TOTAL HT : 2 109,00
TVA 20 % : 421,80
TOTAL TTC : 2 530,80

A Châteauneuf-les-Martignes, le 16/11/2020
L'opérateur économique



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 3 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 3 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes.

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations.

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**BPVR PROVENCE (Agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS**

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(n)t à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n°importe quel site)

Taux de la TVA
 Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)
 > Forfait réhabilitation/création
 Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)
 Taux de la TVA

33 €	20 %
------	------

60 €	20 %
------	------

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire)

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du gr

Nom de l'établissement (BIC) : **CEPARFRP751**

Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	Gemenos, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

- Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (naissances ou cessations de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Sibias – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le

Signature

Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :
.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 03 : Secteur 3

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'engagement

NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

A Gerneros,
L'opérateur économique

, le 16/11/2020

A Le Pouvoir Adjudicataire

, le

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 4 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 4 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA 28,00 €
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA 20 %

Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA 60,00 €
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-Ies-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Siblas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 4 : SECTEUR 4

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
 Annexe à l'acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.	m ²	5,75€
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	4,03€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	4,03€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	4,03€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,49€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	1,15€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	ml	0,58€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	m ²	3,45€
RP0009	Dépose de faïence Dépose de falence	U	51,75€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,88€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	13,80€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	11,50€
REVETEMENTS			
<i>Sols durs (joints au mortier)</i>			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	51,75€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	52,90€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	51,75€
<i>Sols durs (joints époxy)</i>			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	57,50€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	58,65€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillée liquide.	m ²	63,25€
<i>Sols souples isophoniques</i>			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	40,29€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	41,40€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	50,60€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
<i>Sols souples compacts</i>			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	43,70€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,85€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	48,30€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	50,60€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4P4E2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire. <i>Sol bois</i>	m ²	50,60€



RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contrecollé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U9P3E1(C), classe d'usage 23.			43,70€
RP0033	Revêtement mural dur (joints au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0035	Revêtement mural dur (joints epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0036	Revêtement mural souple Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		43,70€
RP0037	PLINTHES Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.			
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		10,35€
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clous (tous les 60 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		9,20€
RP0040	ETANCHEITE LIQUIDE La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acrotchage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m² minimum, les mélangés sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la bande d'arrimage de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité d'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plinthe avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.	m²		8,05€
RP0041	REPRISE DES SUPPORTS Murs Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture. Sols Mliture et mise en œuvre d'un désajutage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de Plinthes	m²		11,50€
RP0042	CABINE DE DOUCHE La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type piscine.	m²		11,50€
RP0043	PEINTURE Redressage des plafonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type gouttelette ou mise à niveau des imperfections)	m²		12,65€
RP0044	Murs La préparation des supports est à la charge du titulaire, l'estivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.			
RP0045	Murs Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes es-par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²		11,50€
RP0046	Plafonds Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m²		11,50€
RP0047	Boiseries Fourniture et application de peinture microproteuse pour boiserie à base de liant alkyde en phase soignée, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		12,65€
RP0048	Garde-corps Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		9,20€
RP0049	Radiateur Fourniture et application de peinture anticorrosion pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		17,25€



RP0050	Murs Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m²		28,75€
RP0051	Sols Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m²		24,15€
NETTOYAGE DU CHANTIER				
	Nettoyage final du chantier	m²		5,18€

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TOTAL HT : 2 425,38
 TVA 20 % : 485,08
 TOTAL TTC : 2 910,46

A Châteauneuf-les-Martignes, le 16/11/2020
 L'opérateur économique



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 4 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 4 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes.

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations.

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**BPVR PROVENCE (agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS**

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail, l'adresse postale, l'adresse électronique
 de candidature en date du

du groupement solidaire

du groupement conjoint

mandataire solidaire

mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> **Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires**

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> **Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires**

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)

> **Forfait réhabilitation/création**

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire)

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du gr

Nom de l'établissement (BIC) : **CEPARFP751**

Número de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Número de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 :(en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Número de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	Gemenos, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

- Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissemments ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.

Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var

375, avenue de Sibias – BP 834

83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :

2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le

Signature

Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

² Date et signature originales

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 04 : Secteur 4

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'engagement

NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

A Gerneros,
L'opérateur économique

, le 16/11/2020

A Le Pouvoir Adjudicataire

, le

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 5 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 5 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETIEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA 28,00 €
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA 20 %

Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA 60,00 €
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFRZA
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-Ies-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....
et devant être exécutée par en qualité de :
 membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A : Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 5 : SECTEUR 5

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
 Annexe à l'Acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.	m ²	5,00€
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	3,50€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	3,50€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	3,50€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,00€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	3,00€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	m	1,00€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	ml	0,50€
RP0009	Dépose de faïence Dépose de carrelage (type piscine)	m ²	3,00€
RP0009	Dépose de carrelage (type piscine)	U	45,00€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,50€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	12,00€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	10,00€
REVETEMENTS			
Sols durs (joints au mortier)			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	45,00€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	46,00€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	45,00€
Sols durs (joints époxy)			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	50,00€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	51,00€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	55,00€
Sols souples isophoniques			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	35,00€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	44,00€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
Sols souples compacts			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	38,00€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	42,00€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4P4E2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire. <i>Sol bois</i>	m ²	44,00€

RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contre-collé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U3P3E1(C), classe d'usage 23.			38.00€
RP0033	Revêtement mural dur (joints au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²	U	38.00€
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€
	Revêtement mural dur (joints epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique (1ère catégorie blanc).	m²		38.00€
	Revêtement mural souple Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étre émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'ébranché acrylique (1ère catégorie blanc).	m²		38.00€
	PLINTHES Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.	m²		38.00€
RP0037	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		9.00€
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clips (tous les 80 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		8.00€
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en PVC, hauteur 10 cm, pose à la colle.	ml		7.00€
	ETANCHÉITE LIQUIDE La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acrotchage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m² minimum, les reliefs sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, le nœud d'arête de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité d'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plâtrite avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.	m²		46.00€
	CABINE DE DOUCHE La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type plexiglas.	m²		10.00€
RP0041	Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm. Réfernds autoportants en une seule pièce, chants charnières. Pièces dissassemblées en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pieds véhins gris réglables, Visserie en inox. Verrou pivotant avec voyant libre/occupé, décondamnable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux paumelles par porte. Dimensions : 160 cm de profondeur sur 100 cm de largeur environ. Porte ouvrant sur l'extérieur.	U		800.00€
	REPRESE DES SUPPORTS <i>Murs</i> Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.	m²		10.00€
	<i>Sols</i> mliture et mise en œuvre d'un désajutage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de	m²		10.00€
RP0042	Redressage des platfonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type goudrellette ou mise à niveau des imperfections)	m²		11.00€
	PEINTURE <i>Murs</i> La préparation des supports est à la charge du titulaire, l'estivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.	m²		11.00€
RP0043	mliture et mise en œuvre d'un désajutage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de	m²		10.00€
RP0044	Redressage des platfonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type goudrellette ou mise à niveau des imperfections)	m²		11.00€
	<i>Murs</i> Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes es-par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²		10.00€
	<i>Plafonds</i> Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture mate en phase aqueuse, sans CO V, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m²		10.00€
	<i>Boiseries</i> Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boseries à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		11.00€
RP0046	Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boseries à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		8.00€
RP0047	Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boseries à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		15.00€
RP0048	Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boseries à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		15.00€
RP0049	Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boseries à base de liant alkyde en phase sochant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		15.00€

RP0050	Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m²		25.00€
RP0051	Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m²		21.00€
	NETTOYAGE DU CHANTIER Nettoyage final du chantier	m²		4.50€
	TOTAL HT :			2 109,00
	TVA 20 % :			421,80
	TOTAL TTC :			2 530,80

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

A Châteauneuf-les-Martigues, le 16/11/2020
 L'opérateur économique



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 5 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 5 (cf. article 1.3 du CCAP) -
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAG-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

- agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
BPVR PROVENCE (agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS

- agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissant pour mon propre compte.

- agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(n)t à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)
 > Forfait réhabilitation/création
 Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)
 Taux de la TVA

33 €
 20 %

60 €
 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire et/ou un relevé de compte joint ou un relevé de compte courant)
Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement : **CEPARPP751**
Nom de l'établissement (BIC) : **CEPARPP751**
Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :
 Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	Gemenos, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

■ Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissemments ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur

Signature

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 05 : Secteur 5

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'Engagement

**NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.**

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Destination de la prestation	DEPOSES			
RP0001		La dépose comprend l'exécution et la mise en déchetserie.	m²	10,00€	
RP0002		Dépose de revêtements de sols durs	m²	2,20€	
RP0003		Dépose de revêtements de sols souples en rouleau	m²	2,09€	
RP0004		Dépose de revêtements en dalles ou en lames	m²	6,59€	
RP0005		Dépose de moquette	m²	2,09€	
RP0006		Dépose de plinthes en grès	m	1,20€	
RP0007		Dépose de plinthes plastiques ou bois	m	0,80€	
RP0008		Dépose de lainerie	m	6,50€	
RP0009		Dépose de carène de douche (type piscine)	U	15,00€	
RP0010		Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 99 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, calculés en mètre pour 1 m de hauteur.	m²	6,55€	
RP0011		Décapage de porte métallique	U	35,00€	
RP0012		Décapage de radiateur	m²	30,00€	
RELEVEMENTS					
RP0013		La décapage comprend la fourniture et la pose de revêtement au sol ou mural, y compris toutes les solutions de pose, découpes, chutes, façons de joints et seuils si besoin. Y compris également joint de franchissement tous les 25m ² et dépouces au plus tous les 8 mètres pour le carrelage. La pose des revêtements en sols et murs s'entend au choix du SDS du Ver à Joints d'Orléans, d'écaillés, en tapis ou en diagonale.	m²	38,00€	
RP0014		Sols durs (laine au mortier) Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E1C0.	m²	63,80€	
RP0015		Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur antidérapant.	m²	55,00€	
RP0016		Sols durs (laine epoxy) Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E1C0.	m²	38,00€	
RP0017		Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P2E2C1.	m²	63,80€	
RP0018		Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantelle liquide.	m²	55,00€	
RP0019		Sols souples isophoniques Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P2E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m²	33,00€	
RP0020		Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P2E1C0, y compris feutre d'isolation.	m²	33,00€	
RP0021		Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P2E1C0, y compris feutre d'isolation.	m²	33,00€	
RP0022		Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P2E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m²	36,50€	
RP0023		Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P2E2C1, y compris feutre d'isolation.	m²	36,50€	
RP0024		Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P2E2C1, y compris feutre d'isolation.	m²	36,50€	
Sols souples compacts					
RP0025		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P2E1C0, Y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m²	35,20€	
RP0026		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P2E1C0, Y compris feutre d'isolation.	m²	35,20€	
RP0027		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P2E1C0, Y compris feutre d'isolation.	m²	35,20€	
RP0028		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P2E2C1, Y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m²	36,36€	
RP0029		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P2E2C1, Y compris feutre d'isolation.	m²	36,36€	
RP0030		Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P2E2C1, Y compris feutre d'isolation.	m²	36,36€	
RP0031		Fourniture et pose de dalles plinthes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicolore), classement U4P4E2C2, Y compris feutre d'isolation si nécessaire.	m²	85,00€	
Sols bois					
RP0032		Fourniture et pose de parquet en bois contrecollé, posé à la colle ou flottant, y compris sous couche d'isolation si nécessaire, classement U3P2E1C0, classe d'usage 23.	m²	38,00€	
RP0033		Revêtement mural dur (laine au mortier) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur échantelle liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.	m²	41,00€	

RP0034		Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur échantelle liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.	m²	43,50€	
RP0035		Revêtement mural dur (laine epoxy) Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur échantelle liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.	m²	41,00€	
RP0036		Revêtement mural souple Fourniture et pose par encollage de panneau de protection et d'habillage en PVC rigide, coloré dans la masse joints entre panneaux réalisés avec un joint thermosoudé, joints au choix du SDS du Ver à Joints d'Orléans.	m²	72,00€	
RP0037		Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de revêtement de sol ci-dessus, y compris toutes les solutions de pose, découpes, chutes, façons de joints.	m	21,50€	
RP0038		Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, posé à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols alternatifs.	m	6,50€	
RP0039		Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, posé à la colle au choix de joints (tous les 60 cm), combinent des joints éventuels avec de la colle à bois, masquant des lésés de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	m	6,50€	
ETANCHÉIE LIQUIDE					
RP0040		La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'acétocollage, la pose de SEL, en deux couches assurant 1,5 kg/m ² minimum, les revets sur 180 cm au dessus du carrelage dans les doucnes et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résineux, la matrice drainante de désolidarisation pour protection dure sur dalle désolidarisée, la continuité de l'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plâtre avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon renforcé entre deux couches de résine.	m²	85,00€	
CABINE DE DOUCHE					
RP0041		La prestation comprend la fourniture et la pose de séparation de douche, type piscine.	m²	2,30€	
RP0042		Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm, balais autoportants en une seule pièce, chant charnières. Pièces d'assemblage en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pièces vitrées gris égaillées. Vitrerie en inox. Verrou pivotant avec voyant libre occupé, décondamnable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux panneaux par porte. Dimensions : 180 cm de profondeur sur 60 cm de largeur. Porte ouvrant sur l'extérieur.	U	1.221,28€	
RESEIN DES SUPPORTS					
RP0043		MURS Redressement des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.	m²	4,80€	
RP0044		Sols Fourniture et mise en œuvre d'un réglage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de sol.	m²	3,30€	
PEINTURE					
RP0045		La préparation des supports est à la charge du titulaire, les vis agrés des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiseries s'entend pour des portes allant de 0,73 à 0,99 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'entend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.	m²	7,60€	
RP0046		MURS Fourniture et application de 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 ; B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes et par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²	8,29€	
RP0047		Plafonds Fourniture et application de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 ; B (soignée).	U	27,00€	
RP0048		Bosses Fourniture et application de peinture microproteuse pour boiseries à base de liant alkyle en phase solvant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m	2,20€	
RP0049		Garde-corps Fourniture et application de peinture antioùlle pour métal en phase solvant, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m	13,50€	
RESINE					
RP0050		Sols Sols : la préparation des supports est à la charge du titulaire, protection des bords de murs le cas échéant, des portes, des regards, des caniveaux, des avaloirs, aspiration très soignée des poussières, dégraisage des supports à l'action époxy. La résine epoxy est appliquée après application d'un primaire epoxy. Murs : la préparation des supports est à la charge du titulaire, aspiration très soignée des poussières, dégraisage des supports à l'action époxy.	m²	11,50€	
RP0051		Murs Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 2 couches.	m²	8,05€	
NETTOYAGE DU CHANTIER					
		Nettoyage final du chantier	m²	1,20€	

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

A Gerneros, le 16/11/2020

L'opérateur économique

A Le Pouvoir Adjudicataire, je

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 – DRAGUIGNAN CEDEX



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

- Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

- Code CPV/ principal :
45432000-4 / 45442100-8

- Cet acte d'engagement correspond :
(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 6 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP) -
2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP**
- CCAG-Travaux**
- CCT**
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :
CORVASCE Jean-Michel, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
MULTI SERVICES ENTRETEN, ZA du Fourmeiller, Chemin de Patalloux, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- mandataire solidaire
- mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'oeuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 Vingt-huit euros Hors TVA (en lettres)

28,00 €	20 %
---------	------

➤ Forfait réhabilitation/creation

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)

Taux de la TVA
 Soixante euros Hors TVA (en lettres)

60,00 €	20 %
---------	------

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : SMCTFR2A

Numéro de compte (IBAN) : FR76 3007 7048 6622 1311 0020 059

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
CORVASCE Jean-Michel, Président	Châteauneuf-les-Martigues, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, Boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissements ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

² Date et signature originales



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 CS 30255
 83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

MARCHE N°2037
 LOT N° 6 : SECTEUR 6

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES
 Annexe à l'Acte d'Engagement

NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.

N° de ligne	Description de la prestation	Unité	Prix unitaire HT
DEPOSES			
RP0001	La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchèterie.		
RP0002	Dépose de revêtements de sols durs	m ²	5,00€
RP0003	Dépose de revêtements de sols souples en rouleaux	m ²	3,50€
RP0004	Dépose de revêtements de sols souples en dalles ou en lames	m ²	3,50€
RP0005	Dépose de revêtements en parquet	m ²	3,00€
RP0006	Dépose de moquette	m ²	3,00€
RP0007	Dépose de plinthes en grès	m	1,00€
RP0008	Dépose de plinthes plastiques ou bois	ml	0,50€
RP0009	Dépose de faïence	m ²	3,00€
RP0009	Dépose de cabine de douche (type piscine)	U	45,00€
DECAPAGES			
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.	m ²	2,50€
RP0011	Décapage de porte métallique	U	12,00€
RP0012	Décapage de radiateur	m ²	10,00€
REVETEMENTS			
<i>Sols durs (joints au mortier)</i>			
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	45,00€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	46,00€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	45,00€
<i>Sols durs (joints époxy)</i>			
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P3E1C0.	m ²	50,00€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U4P3E2C1.	m ²	51,00€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P2E2C1, y compris pose à la colle sur échantillonnage liquide.	m ²	55,00€
<i>Sols souples isophoniques</i>			
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	35,00€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	36,00€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	44,00€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
<i>Sols souples compacts</i>			
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	38,00€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P3E1C0, y compris feutre d'isolation.	m ²	39,00€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.	m ²	42,00€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P3E2C1, y compris feutre d'isolation.	m ²	44,00€
RP0031	Fourniture et pose de dalles piombantes amovibles en PVC, assemblées par système de queue d'aronde, hétérogène (multicouche), classement U4P4E2C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire.	m ²	44,00€

RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contrecollé, posé à la colle ou flottant, Y compris d'isolation si nécessaire, classement U932E (C1), classe d'usage 23.				ID : 083288309403-20201217-20_94_2-DE
	Revêtement mural dur (joints au mortier)				
RP0033	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étiré émaillé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étiré émaillé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
	Revêtement mural dur (joints epoxy)				
RP0035	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étiré émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
	Revêtement mural souple				
RP0036	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès étiré émaillé, dimensions 20x20 minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, pose à la colle sur débranché liquide le cas échéant, Y compris joint d'étanchéité acrylique 1ère catégorie blanc.	m²		38.00€	
	PLINTHES				
	Le détail des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, Y compris toutes les sujétions de pose, découpes, chutes, façons de joints.				
RP0037	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.	ml		9.00€	
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle ou avec des clous (tous les 60 cm), comblement des joints éventuels avec de la pâte à bois, masquage des têtes de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.	ml		8.00€	
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en PVC, hauteur 10 cm, pose à la colle	ml		7.00€	
	ETANCHEITE LIQUIDE				
	La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'ancrage, la pose du SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m² minimum, les reliefs sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douches et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la nœde d'arrimage de désolidarisation pour protection dure sur chape désolidarisée, la continuité d'étanchéité entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plinthe avec la bande de renfort d'étanchéité en nylon noyée entre deux couches de résine.				
RP0040	Is protections dures (soignées ou collées), destinée à assurer l'étanchéité à l'eau des supports horizontaux et verticaux	m²		46.00€	
	CABINE DE DOUCHE				
	La prestation comprend la fourniture et pose de séparation de douche, type piscine.				
RP0041	Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm. Refends autoportants en une seule pièce, chants chantonnés. Pièces dissimulées en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pieds vérins gris réglables, Visserie en inox. Verrou pivotant avec voyant libre/occupé, décondamnable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux paumelles par porte. Dimensions : 160 cm de profondeur sur 100 cm de largeur environ. Porte ouvrant sur l'extérieur.	U		800.00€	
	REPRESE DES SUPPORTS				
	Murs				
RP0042	Redressage des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.	m²		10.00€	
	Sols				
RP0043	mliture et mise en œuvre d'un désajutage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de	m²		10.00€	
	Plafonds				
RP0044	Redressage des plafonds avant mise en peinture (redressage de revêtement de type gouttelette ou mise à niveau des imperfections)	m²		11.00€	
	PEINTURE				
	La préparation des supports est à la charge du titulaire, lessivage des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiserie s'étend pour des portes allant de 0,73 à 0,93 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'étend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.				
	Murs				
RP0045	Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes es-par peinture laque mate anticorrosion primaire.	m²		10.00€	
	Plafonds				
RP0046	Fourniture et application en 2 ou 3 couches de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 : B (soignée).	m²		10.00€	
	Boiseries				
RP0047	Fourniture et application de peinture microproyeuse pour boiserie à base de liant alkyde en phase soignée, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.	U		11.00€	
	Garde-corps				
RP0048	Fourniture et application de peinture antioùlle pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	ml		8.00€	
	Radiateur				
RP0049	Fourniture et application de peinture antioùlle pour métal en phase soignée, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.	m²		15.00€	
	RESINE				

RP0050	Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 3 couches.	m²		25.00€	
RP0051	Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.	m²		21.00€	
	Murs				
	NETTOYAGE DU CHANTIER				
	Nettoyage final du chantier	m²		4.50€	

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TOTAL HT : 2 109,00
TVA 20 % : 421,80
TOTAL TTC : 2 530,80

A Châteauneuf-les-Martignes, le 16/11/2020
L'opérateur économique



B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
 CCAG-Travaux
 CCT
 Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

LAMOS Bruno, Président

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

BPVR PROVENCE (Agence)
PA Plaine de JOUQUES - 170 avenue du Col de l'Ange 13420 GEMENOS

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économiques

- 1er co-contractant (mandataire)

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

Objet de la consultation :

Travaux de revêtements et de peintures dans le cadre de réhabilitations ou de créations dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :

45432000-4 / 45442100-8

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 6 de la procédure de passation du marché public :
- Secteur 6 (cf. article 1.3 du CCAP) -
2. à l'offre de base.
 à la variante

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(n)t à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au Bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris frais de déplacement A/R sur n°importe quel site)

Taux de la TVA
 Trente-trois euros Hors TVA (en lettres)
 > Forfait réhabilitation/création
 Prix forfaitaire hors TVA
 (cf au 14.1 du CCAP correspond à 2h de main d'œuvre)
 Taux de la TVA

33 €
 20 %

60 €
 20 %

Soixante euros Hors TVA (en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Designation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire et/ou un relevé de compte joint)
Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement : **CEPARPP751**
Nom de l'établissement (BIC) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**
Numéro de compte (IBAN) : **FR76 1751 5000 9208 0013 7095 813**

Cotraitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

Cotraitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2191-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :
Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :
 Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée du marché public :

La durée du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : **3** ;
- Durée des reconductions : **un an chacune.**

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
LAMOS Bruno, Président	GEMENOS, le 16/11/2020	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

■ Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le Président de son conseil d'administration.

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissemments ou cessions de créances) :
Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire

Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01

■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sibias – BP 834
83051 TOULON Cedex

Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DCA) :

A : Draguignan, le

Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou au fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)*

.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

4 La partie des prestations évaluée à *(indiquer le montant en chiffres et en lettres en TTC)* :

.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le

2

Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU VAR
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel Lalourcade
CS 30253
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX



MARCHE N°2037
LOT N° 06 : Secteur 6

TRAVAUX DE REVETEMENTS ET DE PEINTURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

Annexe à l'acte d'Engagement

*NB: Ce document doit être complété intégralement sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné.*

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

N° de ligne	Destination de la prestation			Unité	Quantité	Montant TTC	
	DEPOSÉS						
RP0001	La découpe comprenant l'exécution et la mise en déshérisse.			m ²	10,00€		
RP0002	Dépense de revêtements de sols durs			m ²	2,20€		
RP0003	Dépense de revêtements de sols souples en rouleau			m ²	2,03€		
RP0004	Dépense de revêtements en dalles ou en lames			m ²	6,55€		
RP0005	Dépense de moquette			m ²	2,05€		
RP0006	Dépense de plinthes en grès			ml	1,20€		
RP0007	Dépense de plinthes plastiques ou bois			ml	0,80€		
RP0008	Dépense de latices			m ²	6,50€		
RP0009	Dépense de carène de douche (type piscine)			U	15,00€		
DECAPAGES							
RP0010	Le décapage comprend le nettoyage du support afin de permettre la mise en place d'un nouveau revêtement par-dessus l'existant, ou la mise en peinture de l'équipement. Pour le décapage de porte métallique, les portes s'entendent de 0,73 à 9,93 cm de large sur 2,05 m de haut. Pour le décapage de radiateur, celui-ci s'entend pour 1 m de haut.					m ²	6,55€
RP0011	Décapage de porte métallique					U	35,00€
RP0012	Décapage de radiateur					m ²	30,00€
REVELÈTEMENTS							
La détal des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de revêtement au sol ou mural, y compris toutes les surfaces de pose, découpes, chutes, facons de joints et seuils si besoin. Y compris également joint de franchissement tous les 25m ² et dépouilles au plus tous les 8 mètres pour le carrelage. La pose des revêtements en sols et murs s'entend au choix du SDS du Ver. à joints droits, décadrés, en tapis ou en diagonale.							
Sols durs (lattes au mortier)							
RP0013	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement USP/EI/CO.					m ²	38,00€
RP0014	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement UAP/E2/C1.					m ²	63,80€
RP0015	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P/E2/C1, y compris pose à la colle sur antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P/E2/C1.					m ²	55,00€
Sols durs (lattes epoxy)							
RP0016	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P/EI/CO.					m ²	38,00€
RP0017	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame coloré dans la masse, dimensions 45x45 cm minimum, épaisseur de 7 mm minimum, classement UAP/E2/C1.					m ²	63,80€
RP0018	Fourniture et pose de revêtement de sol dur en grès cérame, dimensions 20x20 cm minimum, antidérapant R10, épaisseur de 7 mm minimum, classement U3P/E2/C1, y compris pose à la colle sur élanche liquide.					m ²	55,00€
Sols souples isophoniques							
RP0019	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.					m ²	33,00€
RP0020	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation.					m ²	33,00€
RP0021	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,50 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation.					m ²	33,00€
RP0022	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.					m ²	36,50€
RP0023	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation.					m ²	36,50€
RP0024	Fourniture et pose de sols souples isophoniques en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,65 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation.					m ²	36,50€
Sols souples compacts							
RP0025	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.					m ²	35,20€
RP0026	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation.					m ²	35,20€
RP0027	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,55 mm, classement U3P/EI/CO, y compris feutre d'isolation.					m ²	35,20€
RP0028	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en rouleaux, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation, Y compris soudure à chaud pour les raccords, et raccords motifs si nécessaire.					m ²	36,35€
RP0029	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en lames, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation.					m ²	36,35€
RP0030	Fourniture et pose de sols souples compacts en PVC, en dalles, épaisseur de la couche d'usure supérieure ou égale à 0,70 mm, classement U4P/E2/C1, y compris feutre d'isolation.					m ²	36,35€
RP0031	Fourniture et pose de dalles pliomatens amovibles en PVC, assemblés par système de queue d'aronde, Hétérogène (multicolore), classement U4P/E2/C2, y compris feutre d'isolation si nécessaire.					m ²	85,00€
Sols bois							
RP0032	Fourniture et pose de parquet en bois contre-collé, posé à la colle ou flottant, y compris sous couche d'isolation si nécessaire, classement U3P/EI/CO, classe d'usure 23.					m ²	38,00€
Revêtement mural dur (lattes au mortier)							
RP0033	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur émailé liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.					m ²	41,00€

RP0034	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 45x45 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur émailé liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.					m ²	43,50€
Revêtement mural dur (lattes epoxy)							
RP0035	Fourniture et pose de revêtement mural, de type grès émailé, dimensions 20x20 cm minimum, aspect de surface lisse, angle entrant ou sortant appartenant à la même gamme que les carreaux, posé à la colle sur émailé liquide le cas échéant, Y compris joint déperlant acrylique tête catégorie blanc.					m ²	41,00€
Revêtement mural souple							
RP0036	Fourniture et pose par encollage de panneau de protection et tranchilage en PVC rigide, coloré dans la masse joints entre panneaux réalisés avec un joint thermosoudé, joints au choix du SDS du Ver.					m ²	72,00€
PLINTHES							
Le détal des lignes ci-dessous comprend la fourniture et la pose de plinthes assorties au revêtement de sol ci-dessus, y compris toutes les surfaces de pose, découpes, chutes, facons de joints.							
RP0037	Fourniture et pose de plinthes en grès cérame, hauteur 10 cm, pose à la colle adhésive spécifique, Y compris réalisation de tous les socles en béton au droit des remontées de canalisations apparentes. Les joints des plinthes sont parfaitement alignés avec les joints des revêtements de sols attenants.					ml	21,50€
RP0038	Fourniture et pose de plinthes en bois, hauteur 10 cm, pose à la colle au choix de joints (tous les 60 cm), comblement des joints éventuels avec de la colle à bois, masquage des léses de pointes ou de vis avec de l'enduit avant ponçage final.					ml	6,50€
RP0039	Fourniture et pose de plinthes en PVC, hauteur 10 cm, pose à la colle.					ml	6,50€
ÉLANCHE LIQUIDE							
La prestation comprend la préparation des supports, l'application du primaire d'accolage, la pose de SEL en deux couches assurant 1,5 kg/m ² minimum, les relevés sur 180 cm au dessus du carrelage dans les douces et 100 cm pour le reste des sanitaires, la bande périphérique de désolidarisation en matériau résilient, la malle drainante de désolidarisation pour protection dure sur dalle désolidarisée, la continuité de l'élanche entre le SEL et le système d'évacuation par renfort de plâtre avec la bande de renfort d'élanche en nylon trevoé entre deux couches de résine.							
RP0040	CABINE DE DOUCHE protections dures (craie ou collage), destinée à assurer l'étanchéité à l'eau des supports horizontaux et verticaux.					m ²	85,00€
La prestation comprend la fourniture et la pose de séparation de douche, type piscine.							
RP0041	Fourniture et pose de cabine de douche, en stratifié massif de 10 mm, balais autoportants en une seule pièce, chantis chantrelés. Pièces d'assemblage en inox laqué gris. Bandeau de liaison en aluminium gris enrobé de résine. Pièces verties gris égaillées. Vesselle en inox. Verrou pivotant avec volant libre occupé, démontable de l'extérieur. Bouton de porte gris. Deux panneaux par porte. Dimensions : 190 cm de profondeur sur 60 cm de largeur. Porte ouvrant sur l'extérieur.					U	1.221,28€
RESEIN DES SUPPORTS							
RP0042	Redressement des murs avant la pose de revêtements muraux ou de mise en peinture.					m ²	2,30€
Sols							
RP0043	Fourniture et mise en œuvre d'un réglage permettant de rattraper les imperfections avant la pose de revêtement de sol.					m ²	4,80€
Plafonds							
RP0044	Redressement des plafonds avant mise en peinture (redressement de type gouttielle ou mise à niveau des imperfections).					m ²	3,30€
PEINTURE							
La préparation des supports est à la charge du titulaire, les vis de fixation des surfaces et ponçage compris. La peinture pour boiseries s'entend pour des portes allant de 0,73 à 0,99 cm de large sur 2,05 de haut. La peinture sur métal s'entend pour des garde-corps de 1,20 m maximum de hauteur et les radiateurs sur 1 m maximum de hauteur.							
RP0045	Fourniture et application de 2 ou 3 couches de peinture satinée en phase aqueuse sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 - B (soignée), Y compris peinture des canalisations et tuyauteries apparentes et par peinture laque mate anticorrosion primaire.					m ²	7,60€
Plafonds							
RP0046	Fourniture et application de peinture mate en phase aqueuse, sans COV, pour pièces sèches et humides. Qualité de finition selon DTU 59.1 - B (soignée).					m ²	8,25€
Boiseries							
RP0047	Fourniture et application de peinture microproteuse pour boiseries à base de liant alkylde en phase solvant, aspect satiné ou laqué applicable en 2 ou 3 couches de finition.					U	27,00€
Garde-corps							
RP0048	Fourniture et application de peinture antioùlle pour métal en phase solvant, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.					ml	2,20€
Faïence							
RP0049	Fourniture et application de peinture antioùlle pour métal en phase solvant, aspect satiné ou laqué, applicable en 2 ou 3 couches de finition.					m ²	13,50€
RESINE							
Sols : la préparation des supports est à la charge du titulaire, protection des bords de murs le cas échéant, des portes, des regards, des gaines, des avais, aspiration très soignée des poussières, dégraissages des supports à l'actionne epoxy. La résine epoxy est appliquée après application d'un primaire epoxy. Murs : la préparation des supports est à la charge du titulaire, aspiration très soignée des poussières, dégraissages des supports à l'actionne epoxy.							
RP0050	Fourniture et application d'une résine de sol epoxy en passes croisées, en 2 couches.					m ²	11,50€
Sols							
RP0051	Fourniture et application d'une résine murale epoxy, en passes croisées, en 2 couches.					m ²	8,05€
NETTOYAGE DU CHANTIER							
Nettoyage final du chantier					m ²	1,20€	

Total TTC non contractuel servant à l'analyse des offres:

TVA 20 % : 522,20
TOTAL TTC : 3 133,18

A Gerneros,
L'opérateur économique
le 16/11/2020

A Le Pouvoir Adjudicataire
le

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
Centre Jacques Viron
87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
83300 DRAGUIGNAN



ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :

**Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures
Dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
45421141-4 / 45421000-4

Cet acte d'engagement correspond :
(cocher les cases correspondantes.)

- 1. à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 1 de la procédure de passation du marché public :
Secteur 1 (cf. article 1.3 du CCAP)
- 2. à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)
Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAg-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

- Agissant pour mon propre compte.
.....
- Agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

Monsieur Christophe LEONARD – Chargé d'affaire.

- Agissant pour mon propre compte.
.....
- Agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

Agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupes qui ont signé la lettre de candidature en date du 12/11/2020

- Du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- Mandataire solidaire
- Mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

Christophe GENDRE – PRESIDENT

- Agissant pour mon propre compte.
.....
- Agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
DIFUSION VAROISE DE MENUISERIE (DVM) 132 Boulevard de la commanderie – 83300 Draguignan
.....
- Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

- Agissant pour mon propre compte.
.....
- Agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
.....
- Agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
.....

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

➤ Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

➤ Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris le déplacement aller/retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

CINQUANTE QUATRE euros (montant hors TVA en lettres)

	54
	20%

■ Forfait réhabilitation/création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

CENT CINQ euros (montant hors TVA en lettres)

	105
	20%

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres Du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres Du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Société Générale de Travaux Méfiterraniens (SGTM)	Dépose (CFM001 à CFM0016) Cloisonnement (CFM017 à CFM052) Faux plafonds (CFM029 à CFM037) Menuiseries intérieures (CFM038 à CFM083)	3 414,98
Diffusion Varoise de Menuiseries (DVM)		21 009,00

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891

Contratant 2 : DVM (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891

Contratant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Nom de l'établissement (BIC) :

B4 - Avance (article R2193-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;


la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Christophe LEONARD – Chargé d'affaire	Roquebrune sur Argens le 12/11/2020	 SARL S.G.T.M Société Générale de Travaux Publics et de Travaux 84 route de la Chapelle, 83400 Roquebrune sur Argens Tél : 04.94.50.34.48 contact@sgtm.fr Siret : 802 545 095 00027

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDS) du Var
Centre Jacques Vion
87, boulevard Colonel Michel LAFURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

■ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :
Le pouvoir adjudicateur est le SDS du Var, représenté par le (la) Président(e) de son conseil d'administration.
■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (narrissements ou cessions de créances) :
Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
Même adresse que ci-dessus.
Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01
■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
Madame le Payeur Départemental du Var
375, avenue de Sillas – BP 834
83051 TOULON Cedex
Téléphone : 04.94.18.50.70

■ Imputation budgétaire :
2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Roquebrune sur Argens, le
Signature
Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)
.....

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
.....

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A Draguignan, le
Pour le Pouvoir Adjudicateur
Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



CA CREDIT AGRICOLE
PROVENCE CÔTE D'AZUR
 SA R.L. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRA
 VAUX MÉDITERRANÉENS
 810 ROUTE DES CHATAIGNIERS
 83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

RELEVÉ DE CHÈQUES EN EUROS

8275774

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
 Code Banque - Code guichet - Numéro de compte - Cde RIB
 19106 00044 43650113102 82
 Domiciliation: CA EST VAROIS 04 22 95 03 70
 N° de compte international - International Bank Account Number (IBAN)
 FR76 1910 6000 4443 6045 9599 260
 Domiciliation - Bank Identification Code (BIC)
 AGRIFRPP891

Montant	Code banque	Code guichet	Numéro de compte	CA RIB	TOTAL RELEVÉ
19106000444365011310282	19106	00044	43650113102	82	8275774

810 route des châtaigniers - 83520 Roquebrune Sur Argens - 04 94 50 34 46 - contact@sgtm.fr
 SARL au capital de 17 000 € - Siret 802 545 095 00027 - APE 4399C - TVA Intra-com : FR 43 802545095 - Assurance AXA N°10568761704

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
 Reçu en préfecture le 17/12/2020
 Affiché le 
 ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



Diffusion
 Varoise
 Menuiserie

Menuiseries - Bois - A

CA CREDIT AGRICOLE
 DE PROVENCE CÔTE D'AZUR

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

Banque	Guichet	Numéro de compte	CH6	BIC
RIB FRANCE 19106	00044	43604395992	60	AGRIFRPP891
IBAN ETRANGER FR76 1910 6000 4443 6045 9599 260				

Nom et adresse de titulaire
 S.A. DIFFUSION VAROISE DE
 MENUISERIES
 BOULEVARD DE LA COMMANDERIE
 83300 DRAGUIGNAN

FLYVERT: 0 897 65 63 63 * * INTERNET: www.dcp.ca.fr * INTERNET MOBILE: ca.mobil.com * MANTEL: 9619 CARPA *
 * Frais de communication facturés par votre opérateur mobile

FOL963196-1/0009

132, Bd de la Commanderie - 83300 DRAGUIGNAN - 04 94 67 02 00 - contact@dvm83.fr - www.dvm83.fr
 SAS au capital de 304 500 Euros - SIRET : 327 490 603 00039 - APE 4332A - RM 327 490 603 830 - TVA FR46 327 490 603





**TRAVAUX DE CLOISONNEMENT, FAUX PLAFONDS ET MENUISERIES
 INTERIEURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR**

Marché 2038
 LOT N°1

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)

Annexe à l'acte d'engagement

**NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
 Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné**

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
DEPOSES			
	<i>La dépose comprend l'exécution et la mise en décharge.</i>		
CFM001	Dépose de porte de 0,63 m à 0,93 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	98,00€
CFM002	Dépose de porte supérieure à 1,20 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	98,00€
CFM003	Dépose de châssis vitré intérieur avec cadre	m ²	57,40€
CFM004	Dépose de cloison vitrée, avec ou sans allège	m ²	49,00€
CFM005	Dépose de plaque de plâtre seule avec conservation de l'ossature existante	m ²	15,40€
CFM006	Dépose de plaque de plâtre y compris isolation avec conservation de l'ossature existante	m ²	18,20€
CFM007	Dépose de doublage sur ossature, y compris isolation	m ²	17,50€
CFM008	Dépose de doublage sur ossature, sans isolation	m ²	15,40€
CFM009	Dépose de doublage collé, y compris isolation	m ²	15,40€
CFM010	Dépose de cloison de distribution sur ossature, y compris isolation	m ²	17,50€
CFM011	Dépose de cloison alvéolaire	m ²	17,50€
CFM012	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature et isolation	m ²	15,40€
CFM013	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature sans isolation	m ²	12,88€
CFM014	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature et isolation	m ²	12,04€
CFM015	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature sans isolation	m ²	16,24€
CFM016	Dépose de dalles de faux plafonds en vue de leur remplacement	m ²	15,40€
CLOISONNEMENT			
Le cloisonnement comprend les ossatures métalliques selon la destination du local le cas échéant, l'isolation en laine minérale, le calfeutrage, toutes les découpes nécessaires à la réalisation du projet. Sur l'ensemble des cloisons, les joints et les rebouchages doivent permettre d'obtenir une surface dite "prête à peindre".			
Cloisonnement standard			
CFM017	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature	m ²	49,30€
CFM018	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation	m ²	22,48€
CFM019	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation	m ²	44,23€
CFM020	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	55,10€
CFM021	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€
CFM022	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	67,43€
CFM023	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	87,00€
CFM024	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique	m ²	55,10€
CFM025	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	66,70€
CFM026	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	69,60€
CFM027	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	85,55€
CFM028	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	98,60€
Cloisonnement CF 1/2 heure			
CFM029	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1/2 heure	m ²	49,30€
CFM030	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF 1/2 heure	m ²	22,48€
CFM031	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	44,23€
CFM032	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	55,10€
CFM033	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	58,00€
CFM034	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	63,08€
CFM035	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1/2 heure	m ²	87,00€
CFM036	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1/2 heure	m ²	55,10€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
CFA0037	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m²	66,70€
CFA0038	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleu) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m²	69,60€
CFA0039	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m²	81,20€
CFA0040	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m²	98,60€
CFA0041	Cloisonnement CF 1 heure Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m²	60,90€
CFA0042	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF 1 heure	m²	34,08€
CFA0043	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF 1 heure	m²	53,83€
CFA0044	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	66,70€
CFA0045	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleu) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	69,60€
CFA0046	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	63,08€
CFA0047	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	108,03€
CFA0048	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m²	71,78€
CFA0049	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	87,73€
CFA0050	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleu) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	90,63€
CFA0051	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	81,20€
CFA0052	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m²	117,45€
FALUX PLAFONDS			
Les faux plafonds sont posés sur ossature métallique pour les plaques de plâtre, et sur ossature ferre par suspentes pour les dalles, y compris isolation en laine minérale et toute découpe nécessaire à la réalisation du projet (soffites, décrochés, rebouchés et recous directs). Pour les plaques de plâtre, les joints doivent permettre d'obtenir une surface dite "joint à peinture". Les découpes périmétriques sont réalisées de manière très soignée et des couvre joints sont installés et besoin (cointers de rive). Les plaques de faux plafonds sont maintenues dans l'ossature par des systèmes adaptés afin d'éviter le risque de soulèvement. Dans les locaux humides, les plaques de faux plafonds sont en dalles étanches, y compris joints silicone.			
CFA0029	Faux plafonds en plaque de plâtre Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre très haute dureté, montés sur ossature métallique, y compris isolation	m²	52,78€
CFA0030	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m²	60,03€
CFA0031	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre isophonique (couleur bleu), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m²	60,03€
CFA0032	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre CF 2 heures (couleur rose), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m²	71,63€
CFA0033	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre CF 2 heures (couleur rose), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m²	131,73€
CFA0034	Faux plafonds en dalles Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm d'accès aux plénums	m²	49,70€
CFA0035	Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm, montés sur ossature métallique	m²	56,55€
CFA0036	Fourniture et pose de dalles 600 x 600 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m²	15,95€
CFA0037	Fourniture et pose de dalles 600 x 1 200 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m²	15,95€
MENUISERIES INTERIEURES			

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
CFA0038	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm	U	251,00€
CFA0039	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm	U	353,00€
CFA0040	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm	U	355,00€
CFA0041	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm	U	361,00€
CFA0042	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm	U	419,00€
CFA0043	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, PF ½ heure	U	282,00€
CFA0044	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, PF ½ heure	U	384,00€
CFA0045	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, PF ½ heure	U	386,00€
CFA0046	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, PF ½ heure	U	391,00€
CFA0047	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF ½ heure	U	546,00€
CFA0048	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF ½ heure	U	282,00€
CFA0049	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF ½ heure	U	384,00€
CFA0050	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF ½ heure	U	386,00€
CFA0051	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF ½ heure	U	391,00€
CFA0052	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 1 heure	U	686,00€
CFA0053	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF ½ heure	U	408,00€
CFA0054	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF ½ heure	U	519,00€
CFA0055	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF ½ heure	U	511,00€
CFA0056	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF ½ heure	U	523,00€
CFA0057	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 2 heures	U	2 633,00€
Portes avec oculous			
CFA0058	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm avec oculous PF ½ heure	U	429,00€
CFA0059	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm avec oculous PF ½ heure	U	550,00€
CFA0060	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm avec oculous PF ½ heure	U	532,00€
CFA0061	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm avec oculous PF ½ heure	U	537,00€
CFA0062	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm avec oculous sur chaque porte PF ½ heure	U	840,00€
Ferme porte			
CFA0063	Ferme porte sur coulisse à usage intensif	U	108,00€
Portes PVC			
CFA0064	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en création	U	480,00€
CFA0065	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en création	U	493,00€
CFA0066	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en création	U	531,00€
CFA0067	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en création	U	552,00€
CFA0068	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en rénovation	U	482,00€
CFA0069	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en rénovation	U	493,00€
CFA0070	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en rénovation	U	533,00€
CFA0071	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en rénovation	U	555,00€
Portes suspendues			
CFA0072	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 63 x 204 cm	U	249,00€
CFA0073	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 73 x 204 cm	U	349,00€
CFA0074	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 83 x 204 cm	U	352,00€
CFA0075	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 93 x 204 cm	U	355,00€
CFA0076	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculous, de 63 x 204 cm	U	263,00€

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire & HT
CFM0077	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec ocululus, de 73 x 204 cm	U	365,00€
CFM0078	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec ocululus, de 83 x 204 cm	U	367,00€
CFM0079	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec ocululus, de 93 x 204 cm	U	372,00€
CFM0080	Portes de placards Fourniture et pose d'une porte de placard de 62 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profilé en acier et système de fixation	U	130,00€
CFM0081	Fourniture et pose de placard de 120 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profilé en acier et système de fixation	U	210,00€
CFM0082	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 150 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profilé en acier et système de fixation	U	226,00€
CFM0083	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 180 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profilé en acier et système de fixation	U	235,00€
TOTAL HT :			24 423,98
TVA 20 % :			4 884,80
TOTAL TTC servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			29 308,78

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre
 A Neoglobe, le 12/11/2020
 L'opérateur économique
 Signature

SARL S.G.T.M
 Société Générale de Travaux et Menuiseries
 810 Route des Maitresses
 83320 Draguignan - Var
 Tél : 04 94 80 34 46
 contact@sgtm.fr
 Siret : 802 545 095 00027

A,
 Le Pouvoir Adjudicateur
 Signature

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 83300 DRAGUIGNAN


ACTE D'ENGAGEMENT

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

Objet de la consultation :
Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures dans les bâtiments du SDIS du Var

Code CPV principal :
45421141-4 / 45421000-4

Cet acte d'engagement correspond :
 (cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 1 de la procédure de passation du marché public :
 Secteur 1 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante



B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAg-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

MR FABRICE LAGARRIGUE, LE GERANT

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

**FORCE BATIMENT
70 RTE DE DEPARTEMENTALE N7
83170 BRIGNOLES**

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :



agissant en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature en date du

du groupement solidaire du groupement conjoint

mandataire solidaire
 mandataire non solidaire

-2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

-3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

agissant pour mon propre compte.

agissant pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

agissant pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :



S'engage(n) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris le déplacement aller/retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA

32.00 €	20%
---------	-----

TRENTE DEUX euros (montant hors TVA en lettres)

■ Forfait réhabilitation/création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA

64.00 €	20%
---------	-----

SOIXANTE QUATRE euros (montant hors TVA en lettres)

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement

Nom de l'établissement (BIC) : CIC BRIGNOLES - CMC/FRPP

Numéro de compte (IBAN) : FR76 1009 6180 7500 0439 4680 211

Co-traitant 2 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :

Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R2193-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance

Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :

Demande Ne demande pas

la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.

B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :

la date de réception par le titulaire de sa notification ;

la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;

la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.


Le marché public est reconductible : NON OUI

Si oui, préciser :

■ Nombre des reconductions : 3 ;

■ Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MR FABRICE LAGARRIGUE, LE GERANT	BRIGNOLES LE 12 NOVEMBRE 2020	
FORCE BATIMEN 70 Route Départementale N7 83170 BRIGNOLES Tél 04 94 94 78 98 73 Fax 04 94 94 86 79 44 mail : secretaire@forcibatiment.com SIRET 394 731 289 0081 - APE 454Z - CAPITAL 83700 €		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
 CS 30255
 83007 DRAGUIGNAN Cedex
 Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le (la) **Président(e) de son conseil d'administration.**

- Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (manisements ou cessions de créances) :
 Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
 Même adresse que ci-dessus.
 Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01
- Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
 Madame le Payeur Départemental du Var
 375, avenue de Sibias – BP 834
 83051 TOULON Cedex
 Téléphone : 04.94.18.50.70
- Imputation budgétaire :
 2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.
 Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU
 A : Draguignan, le

Signature
 Le Pouvoir adjudicateur



F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant

A : Draguignan, le

Pour le Pouvoir Adjudicateur
 Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le
ID : 083-288300403-20201217-20_94_2-DE



ID - 01-13 - REC005



Lyonnaise de Banque

Relevé d'identité Bancaire-IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, étrangers ou français, opposés à l'ère inscrit des opérations à votre compte (chèques, paiements de quittances, etc...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions entered in your account (credit transfer, invoice payments, etc...)

Code Banque	10096	Code Guichet	18075	Numéro de Compte	00043946802	Clé RIB	11
IBAN International Bank Account number	FR76 1009 6180 7500 0439 4680 211						
TITULAIRE DU COMPTE				FORCE BATIMENT			
ACCOUNT OWNER				QUARTIER CANTO PERDRIX 1 ROUTE DE MARSEILLE 83170 BRIGNOLES			
				Domiciliation			
				CIC BRIGNOLES			
				Bank Identification Code (BIC)			
				CMCIFRPP			

Cadre réservé au destinataire du relevé



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU VAR
87, Boulevard du Colonel Michel Lafourcade
CS 30255
83007 - DRAGUIGNAN CEDEX

Marché 2038
LOT N°1

TRAVAUX DE CLOISONNEMENT, FAUX PLAFONDS ET MENUISERIES
INTERIEURES DANS LES BATIMENTS DU SDIS DU VAR

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES (BPU)
Annexe à l'acte d'engagement

NB : Ce document doit être complété dans son intégralité sous peine de rendre l'offre irrégulière.
Le candidat doit fournir un BPU par lot concerné



N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
DEPOSES			
La dépose comprend l'évacuation et la mise en déchetterie.			
CFM001	Dépose de porte de 0,63 m à 0,93 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	40,00€
CFM002	Dépose de porte supérieure à 1,20 m de large avec cadre, huisserie et dormant	U	55,00€
CFM003	Dépose de châssis vitré intérieur avec cadre	m ²	35,00€
CFM004	Dépose de cloison vitrée, avec ou sans allège	m ²	30,00€
CFM005	Dépose de plaque de plâtre seule avec conservation de l'ossature existante	m ²	28,00€
CFM006	Dépose de plaque de plâtre y compris isolation avec conservation de l'ossature existante	m ²	30,00€
CFM007	Dépose de doublage sur ossature, y compris isolation	m ²	28,00€
CFM008	Dépose de doublage sur ossature, sans isolation	m ²	30,00€
CFM009	Dépose de doublage collé, y compris isolation	m ²	32,00€
CFM010	Dépose de cloison de distribution sur ossature, y compris isolation	m ²	36,00€
CFM011	Dépose de cloison alvéolaire	m ²	30,00€
CFM012	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature et isolation	m ²	18,00€
CFM013	Dépose de faux plafonds en dalles, y compris ossature sans isolation	m ²	16,00€
CFM014	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature et isolation	m ²	20,00€
CFM015	Dépose de faux plafonds en plaques de plâtre, y compris ossature sans isolation	m ²	18,00€
CFM016	Dépose de dalles de faux plafonds en vue de leur remplacement	m ²	16,00€

TL

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
CLOISONNEMENT			
Le cloisonnement comprend les ossatures métalliques selon la destination du local le cas échéant, l'isolation en laine minérale, le calicotage, toutes les découpes nécessaires à la réalisation du projet. Sur l'ensemble des cloisons, les joints et les rebouchages doivent permettre d'obtenir une surface dite "prête à peindre".			
<i>Cloisonnement standard</i>			
CFM017	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature	m ²	45,00€
CFM018	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation	m ²	28,00€
CFM019	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation	m ²	32,00€
CFM020	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	45,00€
CFM021	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	44,00€
CFM022	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	48,00€
CFM023	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	55,00€
CFM024	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique	m ²	51,00€
CFM025	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	51,00€
CFM026	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	52,00€
CFM027	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre CF 2h (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€
CFM028	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€

TL

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Cloisonnement CF ½ heure		
CFM029	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF ½ heure	m ²	45,00€
CFM030	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF ½ heure	m ²	24,00€
CFM031	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF ½ heure	m ²	29,00€
CFM032	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	45,00€
CFM033	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	44,00€
CFM034	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	44,00€
CFM035	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	55,00€
CFM036	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF ½ heure	m ²	62,00€
CFM037	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	62,00€
CFM038	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	63,00€
CFM039	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	63,00€
CFM040	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF ½ heure	m ²	63,00€

T

N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Cloisonnement CF 1 heure		
CFM041	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m ²	47,00€
CFM042	Fourniture et pose de doublage collé, sans isolation CF 1 heure	m ²	24,00€
CFM043	Fourniture et pose de doublage collé, y compris isolation CF 1 heure	m ²	29,00€
CFM044	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	45,00€
CFM045	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	44,00€
CFM046	Fourniture et pose de doublage en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	44,00€
CFM047	Fourniture et pose de doublage en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	55,00€
CFM048	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre très haute dureté, montée sur ossature métallique CF 1 heure	m ²	68,00€
CFM049	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	68,00€
CFM050	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	69,00€
CFM051	Fourniture et pose de cloison de distribution en plaque de plâtre (couleur rose) montée sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	72,00€
CFM052	Fourniture et pose de cloison de distribution en panneau de fibre-gypse hydrofuge, monté sur ossature métallique, y compris isolation CF 1 heure	m ²	74,00€

T

N° de ligne	Désignation de la prestation		
FAUX PLAFONDS			
Les faux plafonds sont posés sur ossature métallique pour les plaques de plâtre, et sur ossature fixée par suspentes pour les dalles, y compris isolation en laine minérale et toute découpe nécessaire à la réalisation du projet (soffites, décaissés, retombées et retours divers). Pour les plaques de plâtres, les joints doivent permettre d'obtenir une surface dite "prête à peindre". Les découpes périphériques sont réalisées de manière très soignée et des couvre joints sont installés si besoin (cornières de rive). Les plaques de faux plafonds sont maintenues dans l'ossature par des systèmes adaptés afin d'éviter le risque de soulèvement. Dans les locaux humides, les plaques de faux plafonds sont en dalles étanches, y compris joints silicone.			
<i>Faux plafonds en plaque de plâtre</i>			
CFM029	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre très haute dureté, montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	44,00€
CFM030	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre hydrofuge (couleur verte), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	48,00€
CFM031	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre isophonique (couleur bleue), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	49,00€
CFM032	Fourniture et pose de faux plafonds en plaque de plâtre CF 2 heures (couleur rose), montés sur ossature métallique, y compris isolation	m ²	58,00€
CFM033	Fourniture et pose de trappe 600 x 600 mm d'accès aux pléniums	m ²	190,00€
<i>Faux plafonds en dalles</i>			
CFM034	Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm, montés sur ossature métallique	m ²	55,00€
CFM035	Fourniture et pose de faux plafonds en dalles 600 x 600 mm étanches, montés sur ossature métallique	m ²	58,00€
CFM036	Fourniture et pose de dalles 600 x 600 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m ²	28,00€
CFM037	Fourniture et pose de dalles 600 x 1 200 mm en remplacement des existantes (ossature métallique conservée et nettoyée)	m ²	28,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation		
MENUISERIES INTÉRIEURES			
La prestation comprend la fourniture et pose de menuiseries intérieures, y compris toutes sujétions d'ajustage, couvre joints, quincaillerie, butées de porte et tous accessoires de pose. Les barilletts doivent respecter l'organigramme en place le cas échéant. Y compris joint de calfeutrement de type acrylique entre la cloison et le cadre huisserie ou le dormant.			
<i>Portes pleines</i>			
CFM038	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm	U	290,00€
CFM039	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm	U	308,00€
CFM040	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm	U	313,00€
CFM041	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm	U	325,00€
CFM042	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm	U	525,00€
CFM043	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, PF ½ heure	U	403,00€
CFM044	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, PF ½ heure	U	391,00€
CFM045	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, PF ½ heure	U	400,00€
CFM046	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, PF ½ heure	U	412,00€
CFM047	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF ½ heure	U	736,00€
CFM048	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF ½ heure	U	404,00€
CFM049	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF ½ heure	U	391,00€
CFM050	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF ½ heure	U	399,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
CFM051	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF ½ heure	U	412,00€
CFM052	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 1 heure	U	809,00€
CFM053	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm, CF 1	U	635,00€
CFM054	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm, CF 1	U	601,00€
CFM055	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm, CF 1	U	613,00€
CFM056	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm, CF 1	U	631,00€
CFM057	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm, CF 2 heures	U	2 285,00€
Portes avec oculus			
CFM058	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 63 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	800,00€
CFM059	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 73 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	755,00€
CFM060	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 83 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	764,00€
CFM061	Fourniture et pose d'un bloc porte un vantail, sur cadre bois, simple action, de 93 x 204 cm avec oculus PF ½ heure	U	778,00€
CFM062	Fourniture et pose d'une double porte, sur cadre bois, de 120 x 204 cm avec oculus sur chaque porte PF ½ heure	U	1 225,00€
Ferme porte			
CFM063	Ferme porte sur coulisse à usage intensif	U	230,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
Portes PVC			
CFM064	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en création	U	480,00€
CFM065	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en création	U	498,00€
CFM066	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en création	U	520,00€
CFM067	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en création	U	550,00€
CFM068	Fourniture et pose de porte PVC de 63 x 204 cm, pose en rénovation	U	530,00€
CFM069	Fourniture et pose de porte PVC de 73 x 204 cm, pose en rénovation	U	555,00€
CFM070	Fourniture et pose de porte PVC de 83 x 204 cm, pose en rénovation	U	578,00€
CFM071	Fourniture et pose de porte PVC de 93 x 204 cm, pose en rénovation	U	228,00€
Portes suspendues			
CFM072	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 63 x 204 cm	U	474,00€
CFM073	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 73 x 204 cm	U	496,00€
CFM074	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 83 x 204 cm	U	500,00€
CFM075	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail de 93 x 204 cm	U	506,00€
CFM076	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 63 x 204 cm	U	677,00€
CFM077	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 73 x 204 cm	U	698,00€
CFM078	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 83 x 204 cm	U	700,00€
CFM079	Fourniture et pose de porte suspendue sur rail, avec oculus, de 93 x 204 cm	U	706,00€



N° de ligne	Désignation de la prestation	Unité	Prix Unitaire € HT
	Portes de placards		
CFM080	Fourniture et pose d'une porte de placard de 62 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	383,00€
CFM081	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 120 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	435,00€
CFM082	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 150 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	494,00€
CFM083	Fourniture et pose de 2 portes de placard de 180 x 250 cm (couleur au choix du SDIS du Var), en panneau de particules surfacées mélaminé, recouvert de papier décor, y compris rails et profils en acier et système de fixation	U	542,00€
TOTAL HT :			28 427,00
TVA 20 % :			5 685,40
TOTAL TTC servant à l'analyse des offres (non contractuel) :			34 112,40

NB : Tous les prix du BPU comprennent le coût de la main d'œuvre

A Brignoles
 L'opérateur économique
 Signature

, le 12 Novembre 2020

FORCE BATIMENT
 70 Route Départementale N7
 83170 BRIGNOLES
 Tél. 04 94 78 98 73
 Fax 04 94 86 79 44
 mail : secretariat@forcebatiment.com
 SIRET 394 731 260 00061 - APE 4334Z - CAPITAL 63 760 €

*J. Fabrice Legarigou
 Le quant*

A, Le
 Le Pouvoir Adjudicateur
 Signature

TL

ACTE D'ENGAGEMENT

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 Centre Jacques Vion
 87, boulevard Colonel Michel Lafourcade
 83300 DRAGUIGNAN



A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.
 Objet de la consultation :

**Travaux de cloisonnement, faux plafonds et menuiseries intérieures
 Dans les bâtiments du SDIS du Var**

Code CPV principal :
 45421141-4 / 45421000-4

Cet acte d'engagement correspond :
 (cocher les cases correspondantes.)

- à l'ensemble du marché public.
 au lot n° 2 de la procédure de passation du marché public :
 Secteur 2 (cf. article 1.3 du CCAP)
- à l'offre de base.
 à la variante

B - Engagement du candidat.

B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivantes,

- CCAP
- CCAg-Travaux
- CCT
- Autres :

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Engagement du candidat seul

Nom, prénom et qualité du signataire :

- Agissent pour mon propre compte.
- Agissent pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
- Agissent pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

Engagement du candidat en groupement d'opérateurs économique

- 1er co-contractant (mandataire)
Nom, prénom et qualité du signataire :

- Monsieur Christophe LEONARD – Chargé d'affaire.
- Agissent pour mon propre compte.
 - Agissent pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
 - Agissent pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :
- SGTM – 810 ROUTES DES CHATAIGNIERS – 83 520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Agissent en tant que mandataire pour l'ensemble des entrepreneurs groupes qui ont signé le retrait de candidature en date du 12/11/2020

- du groupement solidaire
- du groupement conjoint
- Mandataire solidaire
- Mandataire non solidaire

- 2ème co-contractant

Nom, prénom et qualité du signataire :

- Christophe GENDRE – PRESIDENT
- agissent pour mon propre compte.
 - agissent pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :

DIFUSION VAROISE DE MENUISERIE (DVM) 132 Boulevard de la commanderie – 83300 Draguignan

- agissent pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

- 3ème co-contractant
Nom, prénom et qualité du signataire :

- agissent pour mon propre compte.
- agissent pour le compte de la société - Indiquer le nom, l'adresse :
- agissent pour le compte de la personne publique candidate - Indiquer le nom, l'adresse :

S'engage(nt) à livrer les fournitures demandées :

au prix indiqués ci-dessous :

■ Montant de l'offre :

Toutes les prestations du marché feront l'objet d'un devis.

> Travaux figurant au bordereau de Prix Unitaires

Voir Bordereau de Prix Unitaires (BPU)

> Travaux hors Bordereau de Prix Unitaires :

Coût horaire unique de la main d'œuvre hors TVA
 (y compris le déplacement aller/retour sur n'importe quel site)

Taux de la TVA
 CINQUANTE QUATRE euros (montant hors TVA en lettres)
 54
 20%

■ Forfait réhabilitation/création :

Prix forfaitaire hors TVA
 (cf art. 14.1 du CCAP correspondant à 2H de main d'œuvre)

Taux de la TVA
 CENT CINQ euros (montant hors TVA en lettres)
 105
 20%

B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

Désignation des membres Du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres Du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
Société Générale de Travaux Méditerranéens (SGTM)	Dépose (CFM001 à CFM0016) Cloisonnement (CFM017 à CFM052) Faux plafonds (CFM029 à CFM037) Menuiseries Intérieures (CFM038 à CFM083)	3 414,98
Diffusion Varoise de Menuiseries (DVM)	Menuiseries Intérieures (CFM038 à CFM083)	21 009,00

B3 - Compte (s) à créditer à la norme SEPA (joindre un relevé d'identité bancaire ou postal) :

Candidat seul ou co-traitant 1 mandataire du groupement ou compte joint du groupement
 Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1910 6000 4443 6501 1310 292

Co-traitant 2 : DVM (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) : Crédit Agricole – AGRIFRPP891
 Numéro de compte (IBAN) : FR76 1910 6000 4443 6501 1310 292

Co-traitant 3 : (en cas de groupement conjoint)

Nom de l'établissement (BIC) :
 Numéro de compte (IBAN) :

B4 - Avance (article R219-3 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019) :

Je renonce au bénéfice de l'avance
 Oui Non

Le bénéficiaire de l'avance est informé que la collectivité territoriale :
 Demande Ne demande pas
 la constitution d'une garantie à première demande pour tout ou partie du remboursement de l'avance.


B5 - Durée d'exécution du marché public :

La durée d'exécution du marché public est d'un an, à compter de :
 la date de réception par le titulaire de sa notification ;
 la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
 la date de début d'exécution prévue par le marché public lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public est reconductible : NON OUI
 Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : 3 ;
- Durée des reconductions : un an chacune.

C - Signature de l'offre par le candidat.

Nom, prénom et qualité du signataire (*) Christophe LEONARD – Chargé d'affaire	Lieu et date de signature Roquebrune sur Argens le 12/11/2020	Signature SARL S.G.T.M  Société Générale de Travaux Méditerranéens 810 Route des Colonniers 83400 Roquebrune sur Argens Téléphone : 04 94 50 34 48 contact@sgtm.fr Siret : 802 945 095 00027
--	---	--

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Var
Centre Jacques Vign
87, boulevard Colonel Michel LAFOURCADE
CS 30255
83007 DRAGUIGNAN Cedex
Téléphone : 04.94.60.37.70 – Télécopieur : 04.94.60.32.04

- Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :

Le pouvoir adjudicateur est le SDIS du Var, représenté par le (la) Président(e) de son conseil d'administration.
 ■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et suivants du Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019 (nantissemments ou cessions de créances) :

Monsieur le Chef du Service Finances – Exécution budgétaire
 Même adresse que ci-dessus.
 Téléphone : 04.94.60.37.39 – Télécopieur : 04.94.60.32.01
 ■ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :
 Madame le Payeur Départemental du Var
 375, avenue de Sillas – BP 834
 83051 TOULON Cedex
 Téléphone : 04.94.18.50.70
 ■ Imputation budgétaire :
 2173512, 213512, 213511, 615221

E - Décision du pouvoir adjudicateur.

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par l'annexe suivante :

BPU

A : Draguignan, le
 Signature
 Le Pouvoir adjudicateur

F. Nantissement ou de cession de créances¹

■ Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit ou à un fournisseur en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de : (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres)

2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :

4 La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant TTC en chiffres et en lettres) :
 et devant être exécutée par en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise sous-traitant
 A. Draguignan, le
 Pour le Pouvoir Adjudicateur
 Signature

¹ A remplir par l'acheteur (personne compétente pour signer le marché) en original sur une photocopie.
² Date et signature originales



**CRÉDIT AGRICOLE
 PROVENCE CÔTE D'AZUR**
 REMISE DE CHÈQUES EN EUROS

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

19106 00044 43650113102 82
 CA EST VARIOIS
 04 22 05 03 70

FR76 1910 6000 4443 6501 1310 292
 AGRIFRPP891

Code banque : 19106
 Code guichet : 00044
 Numéro de compte : 43650113102
 CAI RIB : 1910600044365011310292
 RIB : 1910600044365011310292

810 route des châtaigniers - 83520 Roquebrune Sur Argens - 04 94 50 34 46 - contact@sgtm.fr
 SARL au capital de 17 000 € - Siret 802 545 095 00027 - APE 4399C - TVA Intracom : FR 43 802545095 - Assurance AXA N°10568761704



Diffusion
 Varoise
 Menuiserie

Menuiseries - Bois - A

**CRÉDIT AGRICOLE
 DE PROVENCE CÔTE D'AZUR**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	19106	00044	436043595992	60
IBAN ETRANGER	FR76 1910 6000 4443 6045 9599 260	BIC	AGRIFRPP891	

Domiciliation : S.A. DIFFUSION VAROISE DE MENUISERIES
 BOULEVARD DE LA COMMANDERIE
 83300 DRAGUIGNAN

FLUVERT : 0 897 65 63 63 *
 INTERNET : www.credit-agricole.fr
 INTERNET MOBILE : ca-mobile.com *
 MINITEL : 3915 CAPCA *



132, Bd de la Commanderie - 83300 DRAGUIGNAN - 04 94 67 02 00 - contact@dvm83.fr - www.dvm83.fr
 SAS au capital de 304 500 Euros - SIRET : 327 490 603 00039 - APE 4332A - RM 327 490 603 830 - TVA FR46 327 490 603